



HAL
open science

Les comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIIIe siècle

Annie Antoine

► **To cite this version:**

Annie Antoine. Les comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIIIe siècle. Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 248 p., 1998, 2-913201-00-8. hal-04399780

HAL Id: hal-04399780

<https://hal.science/hal-04399780v1>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

LA MAYENNE : ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE
Supplément n° 8 - 1998

Revue publiée par la

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne
69 rue Magenta, 53000 LAVAL, FRANCE
Tél. : 43 53 64 55

ISSN : 0243-6396

Rédacteur-en-chef : Annie ANTOINE

Comité de rédaction : Annie ANTOINE, Jean-Pierre BAUCHET, Gaston CHÉREL, Jocelyne DLOUSSKY, Marie du PONTAVICE, Dominique ERAUD, Yves FLOCH, Monique GUÉGUEN, Jean-Loup LACHAUD, René LEMARCHANT, Jacques NAVEAU, Marie-Christine PICHOT, Jacques SALBERT, Joël SURCOUF.

Année de première parution : 1979 (suite du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, première parution : 1878).

Cette revue est ouverte à tous ceux qui poursuivent des travaux de recherche originaux portant sur le passé de la Mayenne, dans les domaines de l'Archéologie, de l'Histoire et de l'Histoire de l'Art, et qui désirent en publier les résultats.

La politique éditoriale est déterminée par le Conseil d'Administration de la *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne*. Celle-ci se réserve le droit de refuser les articles qui ne lui paraîtraient pas répondre à ses objectifs scientifiques.

Les auteurs désireux de publier sont priés d'entrer en contact avec la rédaction, afin de recevoir les instructions et les normes à respecter. L'impression des opinions librement émises par les auteurs dans leurs articles n'engage en aucune façon la responsabilité de la *Société*.

Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la *Société*. La loi du 11 mars 1757 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayant causes, et de la *Société* est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Couverture : La maison de maître du Châtelier (Vaiges), cliché Dominique ÉRAUD.

Les comptes ordinaires
de
Pierre Duchemin du Tertre

marchand de toile et seigneur
dans la première moitié du XVIII^e siècle

Textes présentés par Annie ANTOINE

LA MAYENNE : ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE

Supplément n° 8 - 1998

Les comptes ordinaires
de
Pierre Duchemin du Tertre

marchand de toile et seigneur
dans la première moitié du XVIII^e siècle

Textes présentés par Annie ANTOINE

Publié avec le concours
de la ville de Laval
du Ministère de la Culture
(Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire),
du Conseil Général de la Mayenne

Société d'Archéologie
et d'Histoire de la Mayenne

Laval - 1998

© 1998 by SAHM, Laval.

ISBN : 2-913201-00-8

Terminant ce travail, il m'est agréable de remercier les amis qui m'ont apporté leur aide : Georges Provost qui m'a donné de précieuses indications pour rédiger les notes du chapitre I, Martine Cocaud, Jocelyne et Michel Dloussky, Frédérique Pitou qui ont effectué la relecture des épreuves.

INTRODUCTION

Pierre Duchemin du Tertre appartient à une famille lavalloise dont plusieurs membres furent, aux XVIII^e et XIX^e siècles, passionnés de généalogie, ce qui nous permet de la bien connaître. Dans cette immense famille, trois branches s'individualisent à partir du début du XVII^e siècle : les Duchemin Babinière, les Duchemin Jarossais et les Duchemin Gimbertière (d'où descend Pierre Duchemin) ; mais les alliances croisées particulièrement nombreuses font que ces trois branches se réenchaînent souvent et que l'apparente rationalité des tableaux généalogiques masque la complexité des liens qui existent entre tous les Duchemin¹. Le grand-père de Pierre Duchemin est Ambroise Duchemin de la Gimbertière (1618-1688), mari de Renée Bidault ; son père, Gabriel Duchemin du Tertre (1649-1705) a épousé en 1683 Anne Gigault dont il a eu au moins six enfants. Pierre Duchemin (1691-1755) a perdu son père en 1705 alors qu'il n'avait que 14 ans et il a épousé en 1712 Renée Leclerc (1688-1742) dont il a eu 7 enfants. Sa mère est morte en 1733, son épouse en 1742, son fils Pierre-Louis, qui aurait dû recueillir la terre du Châtelier, le 15 août 1748. Lui-même vit jusqu'en 1755 ; à cette date, 4 de ses enfants lui survivent.

Son frère, Ambroise Duchemin Maisonneuve a épousé en 1722 Marie-Marguerite Hoisnard, fille du négociant Jacques Hoisnard de Cormeré (1671-1746) dont la comptabilité commerciale a été étudiée par Jocelyne Dloussky². Les débuts de l'activité commerciale de Pierre Duchemin et de Jacques Hoisnard sont décalés d'une vingtaine d'années : le second a 18 ans en 1689 quand meurt son père, son activité s'étend donc sur les années 1689-1746 ; le premier agit de 1712 (date de son mariage, il a alors 21 ans) à 1755. Mais compte tenu de leur longévité – 64 ans pour Pierre Duchemin dont au moins 44 années d'activité professionnelle, 75 ans pour Jacques Hoisnard, dont au moins 55 années d'activité professionnelle –, ils exercent en même temps durant 35 ans au moins (1710-1745). Leurs pratiques et surtout leurs réseaux commerciaux sont les mêmes : les toiles achetées au marché de Laval sont blanchies, découpées, emballées et expédiées en Amérique via Nantes, Saint-Malo et Cadix. Le « modèle » du marchand de toile lavallois ayant été dégagé à partir de l'exemple de Jacques Hoisnard, la manière dont Pierre Duchemin exerce son

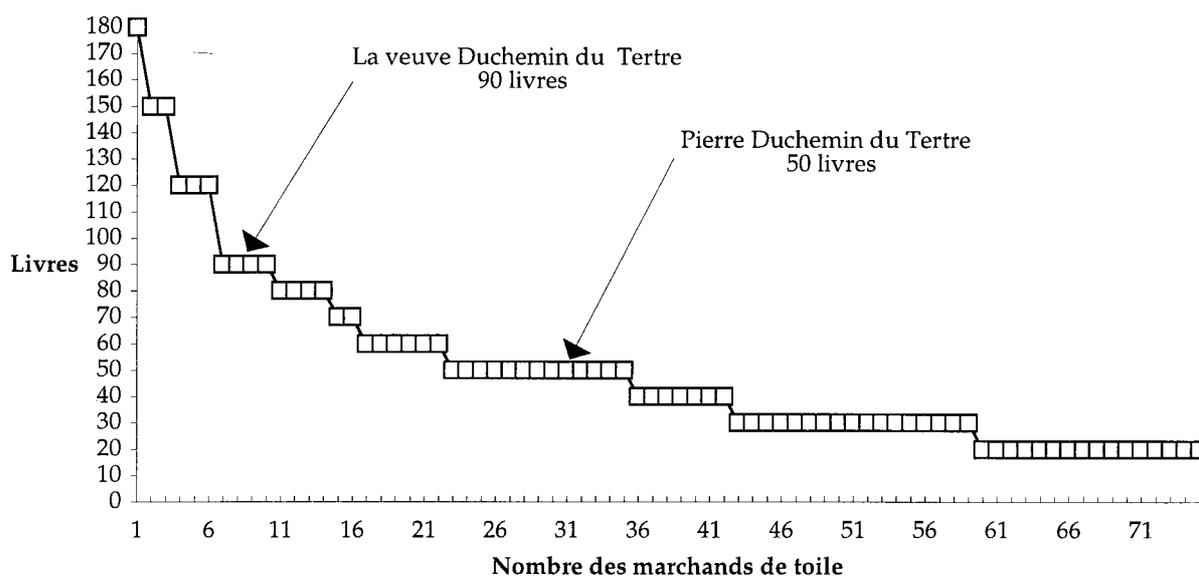
1 - Pour connaître la généalogie de la grande famille lavalloise des Duchemin (XVIII^e et XIX^e siècles), on dispose aux Archives départementales des documents suivants : Archives de Vaucenay, Généalogies Duchemin, 1Mi 146 R 30 et svts ; Fonds Duchemin, 72 J (3 liasses non inventoriées) et Fonds Duchemin, 34 J (27 liasses non inventoriées, liasses 1 à 7 essentiellement). On peut aussi se reporter à l'édition dactylographiée de la thèse de Jocelyne Dloussky (DLOUSSKY, 1988) qui a utilisé et complété les informations contenues dans les documents précédemment cités.

2 - DLOUSSKY, 1990.

activité commerciale ne sera pas largement développée ici³; ce qui fait l'intérêt du personnage, ce sont les écrits plus ou moins abondants qu'il a laissés sur les différents volets de son activité. Car Pierre Duchemin, marchand de toile, est en même temps bourgeois lavallois et propriétaire d'une petite seigneurie.

S'il ne fait pas vraiment partie des plus riches négociants, c'est de leur côté qu'il se place cependant. Quand, en 1727, les marchands de toile en gros de la ville de Laval sont sollicités pour payer le droit de Joyeux Avènement, il est dressé une liste de 75 noms⁴. Le plus lourdement imposé est le sieur Daumery (180 livres); à 150 livres, on trouve Berset de la Coupelière et le sieur de la Valette père; à 120 livres Nicolas Lasnier de la Valette, la veuve Lasnier du Plessis et Jean Duchemin de la Brochardière. La mère de Pierre Duchemin arrive en septième position, taxée à 90 livres, à égalité avec Hoisnard de Corméré, Olivier Davazé et la veuve Duchemin Boismorin. Pierre Duchemin du Tertre est alors taxé à 50 livres: 22 marchands le sont plus, 12 le sont également et 40 le sont moins (à 20, 30 ou 40 livres).

Niveau d'imposition des marchands de toile lavallois en 1727



Lorsque dans les années 1732-1733, au moment de la mise en service de la nouvelle halle aux toiles, sont dressées des listes des marchands par «rang d'antiquité», Pierre Duchemin du Tertre arrive à la seizième place (63 personnes

3 - Il existe des archives pour faire ce travail, notamment des livres de lettres de change tenus par Pierre Duchemin (Registre de lettres de change, 1742-1754, Archives départementales de la Mayenne, 34 J 5). Seul son registre sur la manière de faire le commerce international des toiles sera utilisé (cf. plus bas).

4 - *Extrait du rôle arrêté au Conseil le septième jour de janvier 1727 des sommes que le roi veut et ordonne être payées à cause de son avènement à la Couronne par les marchands de toile en gros de la ville de Laval*, Bibliothèque municipale de Laval, Fonds Couanier, Ms 476 (microfilm : rouleau 1, document 16).

sont citées) et lorsque se fait l'installation dans la nouvelle halle, il est le dix-huitième à prendre place⁵.

Si dans cette première activité, Pierre Duchemin côtoie à l'évidence les plus importants, il n'en est pas exactement de même ailleurs. Propriétaire foncier, il ne possède qu'une petite demi-douzaine d'exploitations ; seigneur, il n'a qu'un petit domaine composé de trois métairies et d'une mouvance peu vaste qui ne lui donne ni beaucoup de « vassaux » ni un grand terrain de chasse. Il est loin de la fortune de ceux qui peuvent prétendre accéder à la noblesse (ce que fait à peu près à la même époque Berset de la Coupelière⁶) et, comme sa terre du Châtelier est en grande partie hommagée, il est périodiquement la cible des attaques des fermiers du franc-fief, attaques qu'il esquivé tant bien que mal⁷. Le statut de seigneur ne semble constituer pour lui qu'un petit prolongement de son statut de propriétaire foncier. Par contre, Pierre Duchemin est un excellent gestionnaire d'exploitations agricoles : de 1738 à 1742, il traite avec tous les métayers et fermiers des biens de l'Hôpital des Pauvres de Laval, tenant des comptabilités aussi rigoureuses avec eux qu'avec ses propres colons⁸.

Bourgeois lavallois, Pierre Duchemin du Tertre l'est car il réside avec son épouse, ses enfants et sa servante dans une maison située près de l'église Saint-Vénérand qui est en même temps son lieu de travail et d'habitation. Il l'est aussi quand il prend part avec ses semblables aux différentes cérémonies religieuses organisées dans la ville⁹. Il l'est enfin car il participe à l'administration de la ville. Mais là encore, on ne le trouve pas aux fonctions les plus importantes – il ne semble pas qu'il ait été échevin à aucun moment –, mais seulement comme administrateur des biens de l'Hôpital des Pauvres. C'est donc un bourgeois « moyen » que représente Pierre Duchemin du Tertre dans la première moitié du XVIII^e siècle. Et s'il semble bien qu'il ait plus ou moins abandonné le commerce à la fin de sa vie¹⁰, il est difficile de dire s'il s'agit là du mouvement classique de glissement de la bourgeoisie marchande du négoce vers la rente foncière ou bien seulement d'une simple « retraite » qu'il s'octroierait au terme d'une vie bien remplie. Le décès

5 - *Rang d'Antiquité des marchands négociants ainsi qu'ils ont dit* (1732), Bibliothèque municipale de Laval, Fonds Couanier, Ms 476 (microfilm : rouleau 1, document 18).

6 - Le négociant Jean Berset de la Coupelière fait partie au début du siècle des plus grosses fortunes de Laval. En 1732, il est classé premier par « rang d'antiquité » des marchands et il est cité en tête du rôle du Joyeux Avènement, taxé à 150 livres. Dès 1732, il apparaît comme « écuyer » sur le rôle de taille de la paroisse de Saint-Vénérand et il est dérotable, ce qui signifie qu'il est reconnu comme noble. En 1737, il a acquis la terre d'Hautrives (Argentré) pour 130 000 livres (à titre de comparaison, Pierre Duchemin acquiert pour 20 000 livres la terre du Châtelier en 1718), ANTOINE, 1994.

7 - Une terre dite hommagée est une terre qui relève « à foi et hommage » d'un seigneur suzerain (et non censivement ou en roture), ce que l'on appelle ailleurs en France une terre noble. Mais, dans le Maine comme dans une grande partie du royaume, la qualité de la terre ne se transmet pas à son propriétaire, le roturier qui possède une terre noble est contraint de payer le franc-fief au roi ; ce droit est levé tous les vingt ans sur le pied d'une année du revenu de la terre. Une liasse du fonds 34 J des Archives départementales de la Mayenne concerne le franc-fief de la terre du Châtelier pour l'ensemble du XVIII^e siècle.

8 - Au sens strict, le terme de colon désigne l'exploitant d'une métairie en bail à moitié ; par extension on appelle aussi parfois colon l'exploitant qui a un bail à ferme. Le mot est alors synonyme d'exploitant en faire-valoir indirect.

9 - Voir plus bas les *Notes Historiques*.

10 - Ses dernières années semblent en effet entièrement consacrées à ses activités sur la terre du Châtelier. Voir plus bas, *Livre journal de la terre du Châtelier*, 1746-54.

précoce du fils aîné qui aurait dû lui succéder dans la marchandise casse une évolution dont on ne peut dire quelle aurait été l'issue.

Pierre Duchemin du Tertre a beaucoup écrit : la bibliothèque municipale de Laval comme les archives départementales de la Mayenne conservent de multiples traces de son écriture ronde assez caractéristique. Les différents textes écrits de sa main et qui nous sont parvenus peuvent se classer en plusieurs catégories :

- ceux qui ont trait à son activité commerciale (inventaires, lettres de change, mémoire sur le commerce des toiles),
- ceux qui ont trait à son statut de seigneur (rédaction de remembrances, livres de prélèvement des cens...) et de propriétaire foncier (baux, comptabilités de métairies),
- ceux qui concernent sa vie domestique (livre de raison et comptabilité de sa maison de la rue Saint-Vénérand),
- ceux qui sont liés à sa vie publique : délibérations de l'Hôpital Saint-Julien (hôpital des Pauvres malades), comptes des exploitations agricoles appartenant à cette institution et dont il est administrateur ; comptes de la paroisse Saint-Vénérand de Laval, dont il est receveur de 1738 à 1739¹¹.

Pierre Duchemin n'est pourtant pas un écrivain : son style est pauvre voire incorrect, son orthographe est loin d'être irréprochable. Mais il compte bien : il compte tout et il compte juste. Toute sa vie peut se ramener à une comptabilité, qu'il s'agisse d'additionner des factures de blanchissage, de calculer des arrérages de rente, de faire le bilan des dépenses familiales, de suivre l'activité de ses métayers ou de ceux de l'hôpital des Pauvres de Laval, de relater les processions qui se déroulent dans la ville, d'énumérer les indulgences qui sont accordées alors.

Il n'était pas question de publier tous les écrits de Pierre Duchemin. Ont été exclus les documents commerciaux (lettres de change et livres de comptes), les documents seigneuriaux (remembrances et descriptifs de la terre du Châtelier), la majeure partie des comptabilités agricoles (comptes avec les métayers de la terre du Châtelier ou avec les colons des fermes de l'hôpital de Laval) ainsi que les documents qu'il rédige au moment où il est administrateur de l'hôpital de Laval (1738-1742) ou de la paroisse de Saint-Vénérand (1738-39). Par contre on trouvera ici tout ce qui permet d'approcher les préoccupations d'un bourgeois lavallois, marchand de toiles, seigneur de fief, propriétaire foncier : son livre de raison (*Notes historiques*), ses comptes domestiques (*Mémoire de ma dépense*), les inventaires qu'il a réalisés au moment de son installation, le traité qu'il a rédigé sur le commerce international des toiles, le journal de la terre qu'il possède sur la paroisse de Vaiges (*Livre journal de la terre du Châtelier*), les comptes avec le colon de la métairie du Châtelier.

11 - La liste et les références de ces documents sont données à la suite de cette introduction.

LES MANUSCRITS RÉDIGÉS PAR

PIERRE DUCHEMIN DU TERTRE

Les documents rédigés par Pierre Duchemin du Tertre sont très nombreux, répartis dans des fonds très différents. Ils sont ici cités par lieu d'origine et par fonds. Pour chacun sera fourni le titre et la date, la localisation, un court descriptif et, éventuellement, des références bibliographiques. Ceux qui font ici l'objet d'une transcription sont marqués d'un astérisque.

Bibliothèque municipale de Laval

Une partie des documents rédigés par Pierre Duchemin du Tertre ont été rassemblés dans les recueils factices qui constituent le fonds Couanier de Launay ; celui-ci ayant été récemment microfilmé, on ne peut plus avoir accès aux originaux.

• *Notes Historiques** (1712-1738) et *Mémoire de ma dépense** (1728-36)

Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier de Launay, Ms 276, n° d'inventaire : 476. Mi fonds Couanier R 1.

Comprend une première partie (1713-1738) où Duchemin du Tertre a indiqué la naissance de ses enfants et les quelques événements survenus dans la ville de Laval qui lui ont semblé importants. Cette première partie a été intitulée *Notes Historiques* au XIX^e siècle (c'est sous ce titre que l'ensemble figure dans le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Municipale de Laval*) et publiée par Ernest Laurain en 1937 sous le titre « Le livre de raison de Pierre Duchemin du Tertre » (LAURAIN, Ernest « Le livre de raison de Pierre Duchemin du Tertre », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1937, p. 222-234 et 286-304). La seconde partie est un inventaire des dépenses faites dans sa maison de la rue de Paradis à Saint-Vénérand ; Pierre Duchemin lui a laissé un titre, *Suite du mémoire de ma dépense*, ce qui indique évidemment qu'il existait un autre registre du même type ; celui-ci ne nous est pas parvenu.

Références : LAURAIN, 1937 ; ANTOINE, 1994, p. 417-451.

• **Journal concernant son activité dans la gestion des « affaires de la campagne » de l'Hôpital Général de Laval (septembre 1738-octobre 1742)¹**

Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier de Launay, Ms 278, n° d'inventaire : 611, vol. 13 H du fonds Couanier. Mi fonds Couanier R 14.

Ce document qui ne porte aucun titre sera désigné ici sous celui de *Délibérations de l'Hôpital*.

• **Comptes avec les colons de l'Hôtel Dieu de Laval (1737-1742)**

Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier de Launay, Ms 278, n° d'inventaire 611 H.

Liste des exploitations :

Closeries de la Guestière (Saint-Vénérand), la Bertinière (Bonchamp), la Guétronnière (Saint-Vénérand), la Pagerie (Arquenay).

Métairies de la Baugrandière (Louvigné), des Grands Carrés (Saint-Vénérand), de la Hoisnardière (Bonchamp), de la Richardais (Louvigné), de la Petite Lande (Meslay), de la Papelonnière (Bazougers), de la Pommerais (Maisoncelle), de l'Etangbeure (Changé), de la Cotellière (Louvigné), des Aumosnes (Louvigné) – deux métairies portent ce même nom.

Ce document qui ne porte pas non plus de titre sera désigné sous celui de *Comptes avec les colons de l'Hôtel Dieu de Laval*.

Références : ANTOINE, 1995.

• **Comptabilité de Pierre Duchemin du Tertre, receveur de Saint-Vénérand (1738-1739)**

Bibliothèque municipale de Laval, Ms 232 (Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Laval).

Archives départementales de la Mayenne

• **Livre journal de la Terre du Châtelier* (1717-1733 et 1746-1754).**

Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5.

Se compose de deux registres, l'un couvrant la période de l'installation sur cette seigneurie (1717-1733) et l'autre les dernières années de la vie de Duchemin (1746-1754) ; un registre intermédiaire devait exister : il n'a été retrouvé dans aucun des « fonds Duchemin » des Archives Départementales de la Mayenne ou de la Bibliothèque municipale de Laval. Ces deux registres permettent d'étudier les dépenses et le mode de vie du propriétaire d'une petite seigneurie.

Références : ANTOINE, 1994, p. 291 et svtes.

1 - Cette même institution est désignée de différentes manières : Hôtel Dieu de Laval, Hôtel Dieu Saint-Julien, Hôpital des Pauvres de Laval, Hôpital des Pauvres, Hôpital Saint-Julien...

• ***Revenus du Châtelier : comptes faits entre Pierre Duchemin et le colon du Châtelier* (1728-1736)***

Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5.

Ces comptes, très minutieux, portant sur l'ensemble des revenus de l'exploitation et non sur la seule « part de maître » comme tel est le cas dans de nombreuses comptabilités, permettent d'étudier les rapports propriétaire-exploitant et le fonctionnement détaillé d'une exploitation.

Références : ANTOINE, 1994, p. 357 et svtes.

• ***Comptes de la métairie de la Chopinière (Bonchamp) (1747-1754)***

Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 72 J 5.

Ce compte correspond à la gestion en bail à colonie partiaire d'une métairie prise en bail à ferme par Pierre Duchemin ; il présente le même intérêt que le registre précédent.

Références : MORINEAU, 1971.

• ***Inventaire général de tous mes effets* (1719 et 1723)***

Archives départementales de la Mayenne, Archives du château de Vaucenay dites « de la Tour Ronde », 1 Mi 146 R 1-3.

Références : ANTOINE, 1994, p. 417 et svtes.

• ***Observations sur différentes choses concernant le commerce faites par moi, Duchemin du Tertre de Laval.****

Registre de 113 folios, sans date.

Archives départementales de la Mayenne, Archives du château de Vaucenay dites « de la Tour Ronde », 1 Mi 146 R 28.

On rencontre également des documents rédigés par Pierre Duchemin du Tertre dans deux fonds de seigneurie :

• **Fonds de la châellenie de Vaiges et de la terre du Châtelier**

Archives départementales de la Mayenne, 48 J.

Ce fonds ne concerne pas la châellenie de Vaiges (qui est une des châellenies du comté de Laval) mais seulement la petite seigneurie du Châtelier qui est mouvante du comté de Laval par l'intermédiaire de la châellenie de Vaiges. Cette seigneurie constitue la principale propriété de Pierre Duchemin du Tertre à partir de 1718. Le fonds se compose pour une part de pièces qui ont vraisemblablement été rassemblées par Pierre Duchemin du Tertre – et qui lui ont servi à faire différents récapitulatifs - et pour une autre de pièces créées par lui ou à son initiative. On y trouve plusieurs registres où l'on reconnaît son écriture. Outre quelques « pièces

diverses » relatives à la seigneurie du Châtelier, ce fonds comprend une importante série de remembrances cotées de A à O, les trois dernières ayant été réalisées à l'initiative de Pierre Duchemin (M : 1718-24, N : 1727-41, O : 1746-57). Ces remembrances ont été mises en forme et utilisées par Pierre Duchemin qui a composé différentes tables pour les consulter et aussi une sorte de récapitulatif de l'ensemble de ses possessions intitulé « Consistance de la seigneurie du Châtelier » réalisé entre 1741 et 1746 (non daté, utilise les remembrances de 1718-24 et 1727-41 et non celles de 1746-57). On y trouve aussi un inventaire du fonds réalisé à l'époque de Pierre Duchemin (« Dénombrement des papiers de ma maison et de ma terre de Vaiges », 48 J 19). Ce chartrier a vraisemblablement été continué après Pierre Duchemin ; des remembrances ont été commencées en 1774 pour Ambroise Duchemin alors propriétaire de la seigneurie du Châtelier. Elles se limitent à trois articles.

Références : ANTOINE, 1994, p. 177 et svtes.

• **Fonds de la seigneurie de Villiers à Vaiges**

Archives départementales de la Mayenne, 242 J.

Ce fonds ne concerne pas *a priori* la terre du Châtelier, mais une autre petite seigneurie de la paroisse de Vaiges, la terre de Villiers, acquise en 1759 par Jacques Duchemin de la Maisonneuve (242 J, pièce 299). Un document concernant la terre du Châtelier semble y être entré lorsque les fonds ont été classés au début du XIX^e siècle :

Mémoire du revenu annuel de ma terre du Châtelier en Vaiges et au dos du présent livre sont les remarques faites à cette occasion (1733-1743)

Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Villiers, 242 J 14.

Ce manuscrit constitue la suite d'un registre semblable (1718-1732) non retrouvé. Il se compose d'un bilan des revenus fonciers et seigneuriaux de la seigneurie du Châtelier (1718-1743) ainsi que du détail de la part de maître des trois métairies (Le Châtelier, l'Homlet, La Massuardière) qui composent le domaine du Châtelier pendant la période 1733-1743. Plus sommaire que les comptes tenus avec les métayers du Châtelier ou de la Chopinnièrre, il permet cependant une étude économique du fonctionnement de ces exploitations.

Références : ANTOINE, 1994, p. 177 et svtes.

L'ÉCRITURE DE PIERRE DUCHEMIN DU TERTRE

1. Première page du *Livre journal de la Terre du Châtelier*

Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5. Cliché Gérard Mézière.

Livre Journal pour ce qui regarde
 La terre du Châtelier en vage de
 La quelle j'en troye en jouissance de la
 Louis ainsé mil sept cent dix sept
 Premier

Du 6^e de ce jour s'inst¹ j'ay eu au
 châtelier les deux diquets pendant
 4 jours pour les quels ie leur ay payé
 3^{te} 4^{te} j'ha mont planté 19 châtaigniers
 19 poiriers & cinq pommes rompu deux
 châtées de bois que j'ay mis dans ma
 salle planté 7 douz de choux de pome
 qui mont costé 4 56^e plus j' m'ens
 acousté en faufrais pour ce voyage
 34^e j'y compris 3 que j'ay payé pour
 avoir raccomodé la poille
 j'ha mont raccomodé les salles de
 15 châtaigniers qui furent plantés j'
 y avn ans de comencé un échalié pour le
 bad détaillé pour le quel l'on a
 abattu deux pieds de châtaigniers secz
 mis environ d'un quart de belles
 châtaignes de la maison neuve dans le
 talon dans les caves dans du sable

5726^e

2. Première page de la *Consistance de la terre du Châtelier*

Fonds de la châtellenie de Vaiges et de la terre du Châtelier, Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 48 J 20. Cliché Gérard Mézière.

F. 1.

Consistance de la terre, fiefs
 Et seigneurie, du Châtelier
 Située, en la paroisse, de
 Vaiges, Et autres, circonvoisines
 qui fut, autres fois, aux
 Seigneurs, de la Chapelle
 Raincovain,

La dite terre, relevant
 censivement, Et en vuesse
 Du Comté de Laval, au
 Soixante Et six sols, six
 deniers, de devoir, payable
 au Jour, D'angevine

Premier
 La Maison seigneuriale

3. Première page des Revenus du Châtelier

Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5. Cliché Gérard Mézière.

Revenus Du Châtelier

Châtelier me doit pour soldes du compte
 arresté avec Luy Le 10^e de Bre 1727. La
 somme de 40^l ainsi quil est marqué
 sur mon vieu registre qui reste nul au
 moyen de ce que je Le porte icy

40^l

1728 Châtelier, arandu au marie, en
 rache les deux babies pour 36^l par ay veu
 par mamotte

36^l

Châtelier, arachepté une autre rache
 pour 38^l et tel je luy en ay payé pour
 mamotte 19^l Pres. que je luy ay envoié
 par nasuardiere les 6^e feu et tant icy

19^l

Je luy ay donné 2^e rache de glan pour ses
 bestiaux qui valent

1^l

4. La mesurée de 1728, Revenus du Châtelier

Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5. Cliché Gérard Mézière.

Châtelier arandu de chemre vne sacre
 pour 36^{es} j'ay veu pour manoir la
 somme de 18^{es}

Le 23^e d'août 1728 j'ay mesuré au
 châtelier j's alevé de semences de
 froment rouge 28 vel
 demeteil 22
 demerlot 14
64 vel

J'ay eü de froment 35 vel
 demeteil 120
 demerlot 23
 d'orge 17
 j's y auroit 11 vel de j'arosse Les
 semences qu'il en auroit fournie
 j's y a en an reprisce, mais j's
 melea de demantez N'm'a donne
 En la place 11 vel d'orge qu'on a pria
 sur le monceau commun cy 11
 de maoin 10

fait 18 Charges 216 vel
 j'ay eü le boisseau de la fouace
 j's alevé les 2^{es} des ventes ainsi j's
 me d'adde ce 3^{es} 6 vel
 Il a eü la piece de cette année

PRINCIPES RETENUS POUR L'ÉDITION

Pour une lecture plus aisée des textes de Pierre Duchemin, l'orthographe, la ponctuation, l'accentuation et les majuscules ont été rétablies ; les abréviations ont été résolues. L'écriture de Duchemin comporte en effet des archaïsmes, surtout dans ses premiers écrits : utilisation du *i* à la place du *j*, emploi très généreux du *y*. Il écrit par exemple *ie luy ay payé* pour je lui ai payé, *iour* pour jour, *nory* pour nourri, *tallys* pour taillis, *méthayer* pour métayer... Il abrège les noms des mois en utilisant chiffres arabes ou romains et lettres : *8bre*, *9bre*, *Xbre* pour octobre, novembre, décembre. Par contre, le style n'a pas été modifié même lorsqu'il comprenait des constructions incorrectes.

Chaque document est accompagné d'une présentation thématique et de notes destinées à expliquer les termes techniques ou locaux. Ceux dont le sens n'a pu être explicité ou dont l'orthographe était impossible à rétablir ont été mis en italique. Les explications, fournies en général à la première occurrence du terme, n'ont pas été répétées par la suite ; quelques renvois ont été faits. La même méthode a été utilisée pour l'identification des personnages qui constituent la famille de Pierre Duchemin.

Écriture sans restitution de l'orthographe et de la ponctuation

Premières pages du *Livre Journal de la Terre du Châtelier* (année 1718)

Archives départementales de la Mayenne, 34 J 5.

Du 9^e mars et iours suivant j'ay eu Georget au Chastelier 12 jours pour lesquels ie luy ay payé 3# 10 s j'ay fait planter 1100 petits sauvageaux dans les jardins des 3 méthayers et dans le mien fait 3 planches de pois neins une planche d'oignons mis mes chataignes enterre anté des serisiers des pruniers et des poiriers taillé tous les arbres de mon jardin.

j'ay payé aux Digets 15# pour avoir fait une haye neufve dans la lande de Lhomet et pour avoir fait six echalliers neufs pour planter sur le lieu pour faire lesquels on a abatu un chataignier secq et une emousse et accomodé le puits il y a pour les hayes de prix fait 14# et 20s pour tout le reste ils m'ont dit avoir semé un boisseau de glan dans lad. haye.

j'ay payé a Landelle 6# 1a s pour deux contrefenestre neufs qu'il m'a fait a la croisée de la grande chambre plus 20s pour 3 planches dessif qu'il m'a fourny pour le puits

j'ay payé a Cormier pour plusieurs choses qu'il m'a fait au Chastelier 2# 10s

j'ay payé a Guillois 2# pour une hache que j'ay fait faire pour laisser au Chastelier et 10s pour une main morte qu'il m'a fait pour le puits et raccomodé la cheigne fait ensemble 2# 10s
 j'ay déboursé en menus frais dans le voyages 2# j'ay payé a ma mère pour onze cent et demy de méchante ardoise quoy que neufve quy est au Chastelier 10# et pour 12# de clou quy y est aussi 4# 12s a raison de 23s le millier et 3L pez. le millier elle m'a donné environ de 3 paquets de latte quy sont dans la cave du Chastelier et quelque esseule que je n'ay point comptée

j'ay payé a me Platier 50s pour une pelle que ie laisseray au Chastelier et j'ay fait rapporter la méchantes quy y estoit

Du 29e mars (1718) j'ay renvoyé au Chastelier par le méthayer deux douzaines et demie de choux de pome quy m'ont cousté 5s trois carpes deux femelles et un masle quy m'ont cousté 32s et huit petites tanches quy m'ont cousté 18s pour mettre scavoir les tanches dans le canal et les carpes dans la douve dautour de la maison

Chastelier a eu deux boisseaux de son pour ces petits cochons et Lhomlet en a eu un pour tous les siens le tout a cousté 21s

Du 19e may (1718) j'ay payé a Diguët 48s pour quatre iournées qu'il a employé a syer mes deux grandes échelles et a les percer

j'ay payé a Guillaume 25s pour cinq journées que ie l'ay eu au chastelier a me servir

j'ay déboursé en menus frais dans mon voyage 4# 10s

j'ay baillé le 6e juin (1718) a Chastelier et a Masuardière chacun un boisseau de son pour leurs cochons

du 8e juin (1718) j'ay déboursé en menus frais dans mon voyage d'un jour 2# 1s

j'ay envoyé au Chastelier deux pièces de fer pour porter la perche avec les couettes quy m'ont cousté 50s

j'ay eu en juillet (1718) de me Tesnier (?) 200 esseules pour quarante s que ie luy ay payé plus j'ay payé ou tenu compte a Chastelier de 3# et a Massuardière de 2s pour clou et latte pour réparations sur les bastiments plus il m'en a cousté en faux frais pour mon voyage du 10e juillet (1718) 3# fait ensemble la somme de 8# 2s

du 20e juillet (1718) j'ay payé a Garanche 4# 10s pour 520L de foin qu'il m'aourny

En aoust (1718) j'ay acheté sept tonneaux neufs sortants de vin quy m'ont cousté 60s chaque pour envoyer au Chastelier et lesquels j'y ay envoyé ainsi j'ay déboursé pour cet effet 21#

J'ay déboursé en menus frais pour mon voyage du 1er aoust (1718) 25s

J'ay déboursé en menus frais pour mon voyage du 7e aoust (1718) 6# 16s

J'ay achepté dans ce mois un équipage de cheval neuf et garny d'un bout en l'autre quy m'a cousté 33#

j'ai payé a Busson 20s pour deux journées de son cheval que j'ay oublié a comprendre dans les frais du dernier voyage de cy dessus

j'ay rendu a Chastelier 2# 10s qu'il a payé pour moy a des ouvriers quy ont fait une vis et une écroue au pressoir du Chastelier et lui ay aussi payé 20s pour leur noriture fait ensemble 3# 10s

ils ont pris la vis sur la terre mais lescrouë a esté prise dans les rebuts de Me Tesnier auquel j'ay payé dix sols a quoy led. ouvriers l'ont estimée

J'ay déboursé en menus frais pour mon voyage du 16e 8bre (1718) 2# 8s

J'ay achepté de Diguët une p^e de bois pour faire une auge a cochons pour laquelle ie luy ay payé 20s plus ie luy ay payé pour l'avoir faite 8s

J'ay déboursé en menus frais pour mon voyage du 23e 8bre (1718) 7# 10s

plus pour journée aux Diguëts 16s ils en ont fait cinq entre eux deux mais cela se trouve compris ailleurs

Du 6e 9bre 1718 J'ay fait une concession avec le Général des habitants de Vages pour l'emplacement d'un ban dans l'église de lad. paroisse du costé de lévangille attenant la muraille dans la nef onze pieds au dessous de la chapelle du rozaire le banc de 5 pieds de largeur et de 5 pieds de longueur pour moy mon épouse et mes hoirs et ayant cause au moyen de quoy j'ay donné la somme de quinze livres pour droit d'entrée et en outre ie continueray moy mon épouse mes hoirs et ayant cause de payer chacun an a la fabricque de lad. paroisse la somme de 20s de rente payable au iour 6e 9bre jour de la concession, j'ay fourny le ban ma mère me layant laissé et donné au nombre des meubles quy estoient au Chastelier cy 15#

plus j'ay payé au Sieur Bordin pour lad. concession une coppie pour moy et pour mettre au trésor de la fabricque de lad. paroisse, papier, salaires, controle et autres choses la somme de 3# 12s

J'ay déboursé en menus frais pour mon voyage du 5e 9bre (1718) la somme de 4# 12s

Du 13e 9 bre j'ay achepté d'un orléanois demy cent de bons poiriers bien choisis et de toutes sortes a raison de 3 s pièce pour lesquels j'ay payé 7# 10s

J'ay déboursé en menus frais pour mon voyage a aller les faire planter par Georget son payem. et planté 14 douz. de choux de pome plein le caré ou estoient les asperges et autres choses 3# 12s

Toutes les dépenses que j'ay fait cette année 1718 pour au sujet de ma terre du Chastelier suivant ce présent livre journal ce monte a la somme de 200# Cy 200#
1718 Libre 920#

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Il n'était pas question de citer toutes les minutes notariales concernant de près ou de loin Pierre Duchemin ni tous les articles ou ouvrages se rapportant à la vie d'un bourgeois lavallois de la première moitié du XVIII^e siècle¹. Cette liste se limite à ce qui concerne très directement les documents publiés.

SOURCES

Rôles de taille : paroisses de Saint-Vénérand et Saint-Mélaine, 1693-1750, Archives départementales de la Mayenne, C 248 ; paroisse de Vaiges, 1730, Archives départementales de la Mayenne, C 278.

Rang d'Antiquité des marchands négociants [de Laval], *ainsi qu'ils ont dit* (1732) ; Bibliothèque municipale de Laval, Fonds Couanier, ms 476 (microfilm : rouleau 1, document 18).

Extrait du rôle arrêté au Conseil le septième jour de janvier 1727 des sommes que le roi veut et ordonne être payées à cause de son avènement à la Couronne par les marchands de toile en gros de la ville de Laval, Bibliothèque municipale de Laval, Fonds Couanier, Ms 476 (microfilm : rouleau 1, document 16).

Généalogie des Duchemin et Bidaut réalisée par René Duchemin, prêtre (1662-1738), Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Vaucenay, archives dites « de la malle du carrosse », 1 Mi 146, R 27, n° 129.

Généalogie de Jacques Ambroise Duchemin de Villiers, Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Vaucenay, archives dites « de la malle du carrosse », 1 Mi 146, R 30 (pour ce qui concerne Pierre Duchemin du Tertre).

Plusieurs partages, successions ou contrats de mariage qui intéressent de près ou de loin Pierre Duchemin se trouvent chez les notaires lavallois et/ou dans le fonds 34 J des Archives départementales de la Mayenne.

Parmi les plus importants :

1 - Une bibliographie générale sur la ville et la société lavalloise au XVIII^e siècle figure dans l'ouvrage de Frédérique Pitou, *Laval au XVIII^e siècle...*, PITOU, 1995.

- le contrat de mariage de Pierre Duchemin du Tertre et de Renée Leclerc fait en octobre 1712, minutes Charles Heaulmé, 3 E 2 / 286 ;

- la vente de la terre du Châtelier par Anne Gigault à Pierre Duchemin du Tertre le 22 avril 1718, minutes François Croissant, 3 E 40 / 108 ;

- l'inventaire de la communauté fait le 2 juillet 1742 entre Pierre Duchemin du Tertre et Renée Leclerc, minutes Pierre Chatizel, 3 E 25 / 248 ;

- l'inventaire fait en 1755 à la mort de Pierre Duchemin du Tertre, minutes Pierre Chatizel, 3 E 25 / 271 ;

- le partage en cinq lots des meubles de Pierre Duchemin du Tertre et l'acte de choisie du 28 avril 1757, ainsi que le partage en cinq lots de tous ses « biens » (immeubles), fonds Duchemin, 34 J 3.

Dans le fonds Duchemin en 34 J 1 et 34 J 2, on trouve le règlement de plusieurs successions des ascendants et collatéraux de Pierre Duchemin du Tertre, ainsi que celle de son fils aîné, Pierre Louis Duchemin du Tertre, époux de Renée Jeanne Françoise Coustard, datant du 24 avril 1749.

BIBLIOGRAPHIE

Dans les notes infrapaginales, les ouvrages figurant dans cette bibliographie seront cités de manière succincte (ex. : ANGOT, 1895) ; *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne* sera abrégé en *BCHAM*.

ANGOT, Abbé A., « La collection de M. Couanier de Launay, chanoine honoraire, à la bibliothèque de Laval », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1895, t. 10, p. 136-142.

ANGOT, Abbé A., *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 4 volumes, Laval 1900-1903. Réimpression Mayenne, 1986, 850, 842, 932 et 948 p.

ANTOINE, Annie, « La closerie de la Pagerie. Une petite exploitation agricole au milieu du XVIII^e siècle », *L'Oribus*, 1996, 40, p. 3-19.

ANTOINE, Annie, « Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 4, 2^e semestre 1995, p. 105-136.

ANTOINE, Annie, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 539 p.

DLOUSSKY, Jocelyne, *Jacques Hoisnard négociant ou le commerce des toiles à Laval au XVIII^e siècle*. Thèse dactylographiée, Rennes 2, 1988, 436 + 77 p.

DLOUSSKY, Jocelyne, *Vive la toile. Économie et Société à Laval au XVIII^e siècle*. Préface de François Lebrun. Mayenne, Yves Floch éd., 1990, 232 p.

DOTTIN, Georges, *Glossaire des parlers du Bas-Maine*. Première édition, Paris, 1899 ; réimpression Marseille, 1978, 682 p.

GAULEJAC, Bertrand de, « Les Duchemin, négociants à Laval », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1973, t. 33, p. 55-61.

LAURAIN, Ernest, « Le livre de raison de Pierre Duchemin du Tertre », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1937, t. 53, p. 222-234 et 286-304.

MORINEAU, Michel, *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII^e siècle*, Paris, Colin, *Cahiers des Annales*, 30, 1971, 387 p. Étude des comptes de la métairie de la Chopinière (Bonchamp) de 1746 à 1754, p. 233-274.

PITOU, Frédérique, *Laval au XVIII^e siècle. Marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995, 605 p.

RICHARD, Jules-Marie, « Jean-Baptiste Duchemin de Mottejean », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1913, t. 29, p. 389-404.

RICHARD, Jules-Marie, *La vie privée dans une province de l'Ouest : Laval aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1922, 395 p.

1. Plan d'assemblage du cadastre de la commune de Vaiges (1842)

Sections du Châtelier et de la Grande Chauvellerie

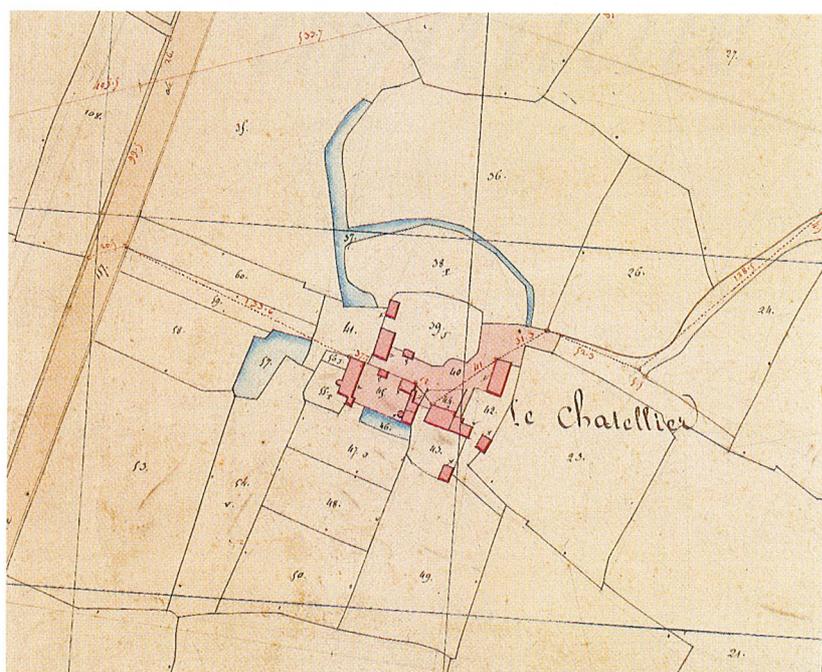
Archives départementales de la Mayenne, 3P 2853/1



2. La métairie du Châtelier (1842)

Cadastre de Vaiges, section du Châtelier

Archives départementales de la Mayenne, 3P 2853/30-31



PREMIÈRE PARTIE

Vie

Familiale

Chapitre I

Les Notes Historiques

Notes Historiques par Ambroise Duchemin du Tertre, négociant, mort en 1749
Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier de Launay, Ms 276, n° d'inventaire : 476. Mf fonds Couanier R 1.

PRÉSENTATION

1. Le titre et la forme du document

C'est une écriture du XIX^e siècle qui figure en première page du manuscrit : *Notes historiques par Ambroise Duchemin du Tertre, négociant mort en 1749*. Ces indications sont fausses : Ambroise Duchemin du Tertre n'est pas mort en 1749 car il n'a pas existé. Deux vies au moins se rencontrent dans ce titre : d'une part celle d'Ambroise Duchemin Maisonneuve, négociant, né en 1693, mort en 1749, d'autre part celle de Pierre Duchemin du Tertre, frère du précédent, né en 1691, mort en 1755, auteur du document¹. Il s'agit en fait de la seconde version du titre : « du Tertre » est écrit sur une étiquette sous laquelle on peut lire « Maisonneuve ». À l'origine, le document avait été faussement attribué à Ambroise Duchemin Maisonneuve, frère du précédent, qui est effectivement mort en 1749, et lorsqu'il a été rendu à son véritable auteur, Pierre Duchemin du Tertre, la date du décès n'a pas été modifiée². Pour rétablir la vérité, il faut comprendre : Pierre Duchemin du Tertre, négociant, mort en

1 - S'ajoute peut-être une troisième cause d'erreur : la mort en 1748 (d'où la confusion avec 1749) du fils aîné de Pierre Duchemin du Tertre, Pierre-Louis Duchemin du Tertre (1713-1748).

2 - L'erreur a été signalée pour la première fois par Ernest Laurain en 1937, et c'est peut-être à ce moment qu'a été placée l'étiquette qui remplace Maisonneuve par du Tertre, LAURAIN, 1937.

1755. Cette erreur d'attribution s'explique vraisemblablement par le fait que l'auteur du manuscrit évoque à plusieurs reprises « mon frère du Tertre » ; il désigne par là indifféremment l'un ou l'autre de ses frères, Joseph ou Jacques, prêtres tous les deux. S'il n'est certainement pas dénué d'une connotation honorifique, cet emploi des noms de lieux dans les patronymes sert à l'évidence à différencier les individus portant le même patronyme. Pour les Duchemin, c'est indispensable : ils sont si nombreux que ce sont les différentes branches de la famille et non les individus eux-mêmes que ces noms de lieux permettent de différencier. Le phénomène était courant au XVIII^e siècle : la même propriété donnait son nom à plusieurs personnages d'une même famille ou d'une même branche familiale, surtout lorsque l'assise foncière de cette famille n'était pas à la mesure de son ampleur démographique. L'emploi de ces noms de lieux peut nous sembler peu rigoureux : Pierre Duchemin se nomme lui-même tantôt « du Tertre » (terre qui lui vient de son père) tantôt « du Châtelier » (terre qu'il a personnellement acquise de sa mère en 1718). A une même époque, quatre personnages appartenant à deux générations différentes sont appelés « du Tertre » dans les *Notes Historiques* : Duchemin lui-même, ses deux frères (les deux prêtres), son fils aîné. Cet apparent manque de rigueur – plusieurs noms pour un même personnage ou plusieurs personnages désignés par un même toponyme – est très significatif : il annonce les futurs partages, liant dès leur enfance un ou plusieurs individus à un bien familial dont ils disposeront plus tard en tout ou en partie. Il témoigne des incertitudes qui existent à un moment donné sur ce qui sera la transmission des biens dans une famille : si Pierre Duchemin appelle assez rapidement son fils aîné « du Tertre », son second fils est toujours simplement appelé Duchemin. Et quand son fils aîné décède en 1748 après que ses deux autres fils soient devenus prêtres, c'est sa fille qui s'appellera « du Châtelier »³. Cette dévolution des toponymes montre quelles sont, à un moment donné, les perspectives de transmission des biens à l'intérieur d'une famille ; les aléas démographiques (naissances de nouveaux enfants mais surtout morts prématurées d'enfants déjà assez âgés pour qu'ils aient été regardés pendant un certain temps comme des héritiers potentiels) bouleversent ce système de dénomination, donnant cette impression d'incohérence que nous avons d'abord remarquée.

Le document dont nous disposons – qui n'est vraisemblablement qu'une partie de l'original – couvre la période allant de 1713 à 1738. Il se présente sous forme de feuillets dont la reliure originelle a été découpée et qui ont été rassemblés à l'intérieur de l'un des recueils factices du fonds Couanier conservé à la Bibliothèque municipale de Laval⁴. Chaque feuillet comporte plusieurs indications de pagination,

3 - Ceci n'apparaît pas dans les *Notes Historiques* (dernière mention en 1738) car la fille est encore trop jeune, mais dans le *Mémoire de ma dépense* qui sera étudié plus loin.

4 - Ce fonds a été récemment microfilmé et on ne peut plus avoir accès au recueil factice composé par Couanier de Launay, ce qui rend encore plus difficile l'opération consistant à retrouver l'ordre originel d'écriture du texte.

l'une par page, l'autre par feuillet : aucune n'étant de la main de Duchemin, nous ne les avons pas reproduites. Ces feuillets ayant été insérés dans un recueil qui comprend beaucoup d'autres manuscrits de provenance variée, aucun des systèmes de pagination ne commence à un pour les *Notes Historiques*. Nous avons donc établi une numérotation commençant à la première page écrite de la main de Duchemin et comportant les indications de recto et de verso dans la transcription du texte. On ne peut dire avec certitude quand et comment a été rédigé le manuscrit. L'a-t-il été au jour le jour, en plusieurs fois, ou s'agit-il d'un récit reconstruit *a posteriori*? Si la lecture du texte autorise quelques remarques à ce sujet, la manière dont les feuillets ont été découpés puis rassemblés rend peu assurées les réponses. Il est assez probable que le registre n'a pas été tenu au jour le jour par Duchemin. Ce n'est pas un document du quotidien⁵ bien que l'on ait parfois des traces d'une écriture assez proche de l'événement – en 1725, il relate l'orage du 21 août avec quelques jours de retard seulement : « cependant depuis mon écrit ci-dessus, il a passé quelques beaux jours » – alors que dans d'autres cas on trouve sur une même page des faits se rapportant à des périodes très différentes. Il est également certain que le registre n'a pas été tenu de façon chronologique régulière par Duchemin. Comme dans ses autres écrits (le *Mémoire de ma dépense* notamment), il hésite toujours entre le thématique et le chronologique : il ouvre une page qui lui fournit un thème (celui du premier événement qui s'y trouve relaté) puis il remplit ensuite cette page avec d'autres affaires qui se rattachent à ce même thème. Ceci est particulièrement net pour les naissances qui sont toutes portées sur le même feuillet alors qu'elles s'évalent sur 14 ans et qu'elles ne peuvent pas avoir été rédigées rétrospectivement en une seule fois : la diversité des encres et des écritures témoigne d'une composition de la page en plusieurs étapes parfois très éloignées les unes des autres. Le fait que les feuillets ne nous soient pas parvenus dans l'ordre dans lequel ils ont été initialement composés obscurcit encore la question. Dans la publication qu'il avait faite de ce document, Ernest Laurain avait rétabli un ordre chronologique strict, regroupant toutes les indications relatives à une même année⁶. Cette solution, satisfaisante à la lecture, présentait l'inconvénient de laisser penser que le manuscrit était présenté de cette manière, ce qui n'est pas le cas actuellement et ce qui n'était probablement pas non plus le cas à l'origine. S'il faut se résoudre à ne pas pouvoir préciser toujours avec certitude à quel moment a été écrite telle ou telle partie du texte qui nous est parvenu, il est possible de retenir qu'il s'agit d'une écriture non quotidienne et surtout non immédiate, réalisée à des rythmes différents au cours des quinze ans couverts par le registre. L'impression qui se dégage est à l'évidence que ce registre a été tenu avec beaucoup moins de soin que les livres de comptes et surtout de manière beaucoup plus irrégulière.

5 - FOISIL, Madeleine, *Le Sire de Gouberville*, Alençon, 1981, 287 p.

6 - LAURAIN, 1937.

2. Le contenu du document

Si l'on peut considérer comme révélateur des préoccupations de Duchemin le nombre de lignes accordées à chacun des thèmes présents dans ce journal, on aura ainsi une idée de ce qui intéressait un bourgeois lavallois marchand de toiles et propriétaire foncier dans la première moitié du XVIII^e siècle. Cinq thèmes représentent 80 % du texte : la famille, la vie religieuse à Laval, les récoltes et le prix des grains, les excès du climat, les actions faites pour obtenir l'arrêt de la sécheresse ou de la pluie.

Importance (en nombre de lignes) des différents thèmes contenus dans les *Notes Historiques*

Famille (naissance de ses enfants, mort de ses enfants ou de parents proches).....	12,0 %
Affaires religieuses (missions, confirmations par l'évêque, Jubilés...)	10,5 %
Prières publiques (pour arrêter la pluie, la sécheresse, obtenir une bonne récolte).....	29,3 %
État des récoltes (grains et foins), prix des grains, achat de grains à l'extérieur	19,9 %
Catastrophes climatiques (orages, tempêtes, sécheresses).....	9,7 %
Visite du comte de la Trémoille à Laval, affaire de la Mairie.....	12,3 %
Famille royale.....	2,9 %
Faits divers lavallois (un incendie, une exécution capitale)	3,4 %

Les affaires familiales ne constituent pas le poste le plus important : 12 % du texte, soit à peu près la même quantité de lignes que ce qui est consacré à relater un événement unique, la venue à Laval du comte de la Trémoille. Le livre de raison de Pierre Duchemin ne montre pas d'originalité en ce domaine : y figurent les naissances et les baptêmes de ses enfants, éventuellement leurs décès ainsi que ceux de quelques autres membres de sa famille. Un événement au moins n'y figure pas sans que nous ayons la moindre explication à proposer pour expliquer son absence, sauf à supposer la perte de certaines pages du manuscrit : il s'agit du décès de sa mère, Anne Gigault, qui a eu lieu en 1733⁷. Celle-ci est pourtant évoquée dans le texte des *Notes Historiques* : Duchemin sait à quel prix elle a acheté du grain, ce qui témoigne de relations assez fréquentes entre eux.

Pierre Duchemin du Tertre a une famille « classique » d'Ancien Régime, à ceci près qu'il se marie relativement jeune. En 1712, alors qu'il n'a pas 20 ans, il épouse Renée Leclerc qui a alors 23 ans (née en 1688, décédée en 1742). Le décès précoce de son père et la nécessité de continuer le commerce des toiles expliquent peut-être cette particularité. Sept enfants naissent avant que son épouse n'ait atteint

7 - Archives départementales de la Mayenne, Archives de Vaucenay, généalogie de Jacques Ambroise Duchemin de Villiers, 1 Mi 146 R 30. Son père, Gabriel Duchemin du Tertre était mort en 1705, donc avant que ne débute le manuscrit.

quarante ans ; les intervalles entre les naissances s'accroissent au fur et à mesure que son épouse vieillit, ce rythme n'étant bousculé que lorsque l'enfant ne survit pas.

Chronologie des événements familiaux évoqués dans le texte

Date	Événement familial	Âge de son épouse au moment de la naissance	Nombre de mois écoulés depuis la naissance précédente	Enfant en vie au moment où le texte s'achève (1738)
25 août 1713	Naissance de Pierre-Louis	25 ans		25 ans
26 octobre 1714	Naissance de François-Joseph	26 ans	14 mois	24 ans
6 novembre 1716 - 18 novembre 1716	Naissance de Renée-Anne Décès (en nourrice à Soulgé)	28 ans	12 mois	
9 octobre 1718	Naissance de Gabriel	30 ans	23 mois	20 ans
25 octobre 1721	Naissance de Renée	33 ans	37 mois	17 ans
1 ^{er} septembre 1723 - 6 septembre 1723	Naissance de Marguerite Décès (en nourrice à Argentré)	35 ans	23 mois	
22 mai 1727 11 octobre 1728	Naissance de Anne-Ambroise (mise en nourrice) Retour de Anne-Ambroise	39 ans	33 mois	11 ans
6 novembre 1727	Décès de sa belle-sœur Du Moulin			
16 novembre 1728	Décès de son beau-frère, Le Long du Genetay			
7 mars 1730	Décès de sa belle sœur, M ^e du Genetay			
19 juillet 1733	Décès accidentel de sa nièce, du Moulin-Leclerc			

En 1738, quand le texte s'achève pour nous, cinq enfants sont vivants. Ils ont alors entre 11 et 25 ans. On observe que les filles semblent être mises en nourrice (sauf la première, Renée, pour laquelle on n'a pas d'indication), alors que les garçons semblent être élevés à la maison. Est-ce ce qui provoque la mort de deux d'entre elles alors que tous les garçons survivent ? On ne peut l'affirmer, pas plus qu'on ne peut interpréter comme un certain détachement le fait de mettre les filles en nourrice. On verra dans le *Mémoire de ma dépense* que sa fille Renée est la seule de ses enfants que Pierre Duchemin du Tertre désigne par un diminutif (Renote). On observe également avec ce document qu'il est difficile de trouver une bonne

nourrice (d'où le recours temporaire à une voisine) et aussi le rayon dans lequel les Lavallois placent leurs enfants (Argentré à une dizaine de kilomètres, et ici Soulgé qui est un peu plus éloigné, ce qui s'explique certainement par le réseau de relations que Duchemin a dans cette paroisse dont il fréquente l'auberge quand il se rend à sa terre du Châtelier qui est située sur la paroisse de Vaiges. Les closières sont choisies comme nourrices : on retrouve ici la pluriactivité de petites exploitations agricoles, productrices de grains et de petit bétail, lieu de tissage souvent et, pour certaines, d'accueil des enfants lavallois.

Le choix des parrains et marraines se fait dans un cercle familial proche, de même que celui du prêtre qui célèbre le baptême : exclusivement chez les oncles et tantes, frères et sœurs des parents, ou chez les enfants eux-mêmes. Au total, on observe que ce personnage, que les généalogies nous montrent au milieu d'une famille immense aux renchéissements complexes, vit finalement dans le cadre d'une famille assez étroite, limitée à ses oncles et tantes ainsi qu'à ceux de son épouse et aux enfants de ces derniers. Quant à l'ouverture hors de la famille, que l'on considère les parrains et marraines ou bien les prêtres, elle est inexistante.

La famille de Pierre Duchemin du Tertre⁸

Les mentions en italique sont celles que Duchemin du Tertre utilise dans les *Notes Historiques*

1. Descendance d'Ambroise Duchemin Gimbertière et de Renée Bidault (mariage en 1640)					
Jacques D. de Boismorin Marchand (1)	Jean D. de Bléré Marchand	Pierre D. de la Hennerie Marchand	Ambroise D. Sieur du Frêne Prêtre <i>Mon oncle Duchemin. le Jeune.</i>	René D. du Tertre Prêtre <i>Mon oncle Duchemin l'aîné.</i>	Gabriel D. du Tertre + (1683) Anne Gigault <i>Ma mère</i>

(1) Curateur des enfants d'Anne Gigault à la suite du décès de G. Duchemin du Tertre en 1705

2 A. Descendance de Gabriel Duchemin du Tertre (1649-1705) et d'Anne Gigault (1654?-1733)					
1 sœur DUCHEMIN Renée-Marie <i>Ma sœur Duchemin</i>	1 frère DES LOGES Gabriel + Jeanne Perrier <i>Mon frère des Loges Ma sœur des Loges</i>	1 frère MAISONNEUVE Ambroise Négociant <i>Mon frère Maisonneuve</i>	1 frère CHÂTELIER Jacques Prêtre <i>Mon frère du Châtelier</i>	1 frère DU TERTRE Joseph Prêtre <i>Mon frère du Tertre</i>	Pierre D. DU TERTRE + (1712) Renée Leclerc

2 B. Descendance de Jean-Baptiste Leclerc, Sieur du Moulin et de Françoise Bertrand.			
Renée Leclerc + (1712) Pierre Duchemin du Tertre (1691-1755)	Françoise Leclerc + Jean-Baptiste Le Long du Genetay qui meurt en 1728 (1) <i>ma belle-sœur du Genetay ou M^{lle} du Genetay</i>	François Leclerc, sieur du Moulin, avocat + Anne Frin qui meurt en 1727 (2) <i>ma belle-sœur du Moulin- Leclerc</i>	Marguerite Leclerc + Jean Courte de Sumeraine <i>ma belle-sœur de Sumeraine</i>

(1) Frère de Gilles Michel Le Long de la Besnardière, juge de police et maire perpétuel de Laval

(2) Ont une fille, Anne Leclerc, qui meurt en 1733 (*Ma nièce du Moulin-Leclerc*)

8 - ANTOINE, 1994.

3. Descendance de Pierre D. du Tertre et de Renée Leclerc			
	Baptisé par	Parrain	Maraine
1. Pierre-Louis 25 août 1713	<i>Mon oncle D. l'aîné</i> Ambroise D.	<i>M. du Moulin l'avocat</i> François Leclerc, sieur du Moulin	<i>Ma mère</i> Anne Gigault
2. François ou Ambroise 26 oct. 1714	<i>Mon frère du Tertre</i> Joseph D.	<i>Mon frère Maisonneuve</i> Ambroise D. Maisonneuve	<i>Melle du Genétay</i> Françoise Leclerc ép. de Jean-Baptiste Le Long du Genétay
3. Renée-Anne 6 nov. 1716 (meurt le 18)	<i>Mon frère du Châtelier</i> Jacques D.	<i>M. de Sumeraine</i> Jean Courte	<i>Ma soeur Duchemin.</i> Anne D., fille de Françoise Leclerc et de J.Bapt. Le Long du Genétay
4. Gabriel 19 oct. 1718	<i>Mon frère du Châtelier</i> Jacques D.	<i>Mon frère des Loges</i> Gabriel D. des Loges	<i>Melle du Moulin, fille</i> Anne Leclerc
5. Renée 25 oct. 1721	<i>Mon frère du Tertre</i> Joseph D.	<i>M. Le Long du Genétais</i>	<i>Ma soeur des Loges</i> Jeanne Périer, épouse de Gabriel D. des Loges
6. Marguerite 1er sep. 1723 (meurt le 6)	<i>Mon frère du Tertre</i> Joseph D.	<i>Mon fils Pierre Duchemin</i>	<i>Ma belle-soeur de Sumeraine</i> Marguerite Leclerc
7. Anne-Ambroise 22 mai 1727	<i>Mon oncle Duchemin le jeune</i>	<i>Mon fils Duchemin</i>	<i>Ma belle-soeur du Moulin- Leclerc, procureuse du roi</i> Anne Frin, épouse de François Leclerc, sieur du Moulin

Une fois que l'on a observé les mentions familiales (environ 12 % du texte) et si l'on met provisoirement de côté le récit de la visite du comte de la Trémoille à Laval, les allusions à la famille royale et les « faits divers », il reste près des trois quarts du texte (70 %) consacrés de manière assez inextricable à ce que l'on pourrait appeler le climatique et le religieux. Le « religieux » (40 % du texte) apparaît sous trois formes : le récit des processions destinées à agir sur le « climatique », les événements religieux lavallois (la venue de l'évêque du Mans pour la confirmation ou pour l'ordination, le jubilé...), l'activité religieuse de Duchemin (1722 : « j'ai fait une confession générale »). Ce que l'on peut appeler le « climatique pur » existe (10 % du texte) ; il a deux modes d'expression : celui de l'événement ponctuel – récit d'un orage qui emporte les foins coupés ou d'une tempête qui couche les épis dans les champs –, et celui de la calamité durable – pluie ou sécheresse contrariant le cycle espéré de la végétation. Dans les deux cas, le mode du récit est celui de la lamentation devant un phénomène subi ; mais ce n'est que dans le second que le « religieux » est appelé à l'aide.

Les mentions relatives aux grains et aux foins représentent environ 20 % du texte. Là aussi, le point de vue n'est pas exactement celui que l'on serait tenté d'imaginer, plus proche de celui qui exploite la terre que de celui que l'on prêterait volontiers à un propriétaire foncier. Possesseur de quelques métairies, Duchemin perçoit – partiellement en nature – ce que l'on a coutume d'appeler la rente foncière : grains, fruits et chanvre, profits de la vente des bestiaux. Il est

certainement vendeur de grain – encore que ceci n'apparaisse nulle part dans ses comptes – et pourtant la hausse des prix consécutive à une récolte insuffisante le désole. Il n'imagine pas qu'il pourrait en profiter ; pour lui une mauvaise récolte est toujours regardée comme une perte. Lorsqu'il se lamente parce que la grêle ravage les récoltes ou que la sécheresse empêche les grains de germer, il plaint globalement ceux qui doivent vivre des fruits de la terre. Comme il est difficile d'évoquer le désintéressement de Duchemin par ailleurs tellement attaché à compter, il faut trouver d'autres explications à ce comportement. On peut observer que Duchemin n'est pas un propriétaire très important et donc qu'il n'a pas d'énormes stocks de grains à vendre ; on peut rappeler que, même pour des propriétaires plus importants, les comptabilités de métairies montrent que les années de gros profits sont celles de bonnes récoltes et non celles de hauts prix consécutifs à la rareté du grain⁹ ; on peut enfin remarquer que Duchemin est proche de ses métayers, qu'il les connaît bien et qu'il a avec eux des contacts fréquents, ce dont témoignent ses livres de compte ; enfin, on peut relier ce phénomène à son statut dans Laval : par son épouse¹⁰, il est proche des autorités locales, auquel il n'appartient pas personnellement toutefois. Mais il partage avec le groupe qui administre la ville l'idée que le peuple doit être nourri¹¹ et il ne ménage pas sa peine quand il s'agit de faire venir des grains du Forez en 1725. Il fait partie du groupe des marchands qui avancent de l'argent pour financer l'opération. Comme la quantité importée n'est pas réellement suffisante, les prix de vente restent élevés et les profits sont inévitables ! Certes, les échevins lavallois qui ont organisé l'approvisionnement ne laissent pas les prix se former librement en fonction de la demande – Duchemin observe que l'on aurait pu vendre beaucoup de grain si on en avait fait venir davantage – mais ils n'imaginent pas qu'ils puissent vendre les grains au prix coûtant, même si ce n'est pas leur profit individuel qu'ils envisagent alors. En effet, le bénéfice de l'opération ne sera pas redistribué entre ceux qui ont avancé l'argent, il servira à financer des travaux dans l'église (« on a bien fait réparer l'église »), les marchands ne se partageant finalement que les poches (« endommagées par *rompure* ou *pourriture* ») qui avaient dû être achetées à Lyon pour transporter les grains. Il serait donc fort imprudent de donner à la manière dont Duchemin s'intéresse aux affaires rurales une interprétation univoque qu'elle soit d'ordre économique (Duchemin ne manifeste à aucun moment l'idée de spéculer sur les hauts prix liés aux récoltes maigres et même s'il compte toujours il n'est pas uniquement sensible à son seul profit), d'ordre social (même s'il est clair que Duchemin est proche de ses métayers) ou bien idéologique (il souhaite un juste prix des grains, le peuple ne doit pas être affamé, il faut éviter la révolte frumentaire toujours possible).

9 - ANTOINE, 1994., p. 306.

10 - Elle est sœur de Françoise Leclerc, épouse de Jean-Baptiste Le Long du Genetay.

11 - PITOU, Frédérique, « Les grains, les juges et le peuple », *La Mayenne, Archéologie, Histoire*, 1996, 19, p. 55-82.

TRANSCRIPTION

Notes historiques par Ambroise Duchemin du Tertre, négociant mort en 1749

Notes Historiques par Ambroise Duchemin du Tertre¹, négociant, mort en 1749

Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier de Launay, Ms 276, n° d'inventaire : 476. Mi fonds Couanier R 1.

[1. RECTO]

Dans cette année 1713, les pluies ont été si abondantes que, pendant la vie d'un chacun, l'on s'en souviendra par l'intérêt général que tout le monde y avait.

Les pluies ont commencé le 27^e juillet et ont continué jusqu'au 14^e août sans aucun relâche et ont été générales pendant ledit temps. Elles ont été débordées sur les prés et les petits ruisseaux, le long des chemins, étaient des rivières, ainsi les chemins étaient impraticables de tous côtés ; partie des foins ont été perdus et entraînés le long des rivières, les blés pourris et germés dans les épis à longueur de demi-doigt, chose que j'ai vue et que l'on a mandé de Paris et ailleurs, et pendant ledit temps [le blé] a été au prix de 75 sols jusqu'à 4 livres, et encore l'on avait de la peine à en avoir pour son argent. L'on a atteint à Paris la châsse de sainte Geneviève et ici fait des processions avec les reliques de chaque paroisse à la plus grande partie des églises de la ville et dans toutes les autres villes de même, où tout le monde a beaucoup souffert et s'est vu à la veille d'une terrible famine dont cependant le Seigneur nous a préservés et a exaucé nos prières en nous donnant du beau temps pour cueillir la récolte qui n'est pas encore mauvaise ; mais si lesdites pluies avaient encore continué seulement 4 jours, l'on n'aurait nullement amendé desdits blés ni carabins² étant déjà aussi gâtés comme ils étaient. Le blé vaut encore aujourd'hui 26^e août depuis 45 sols jusqu'à 55 sols et je l'ai acheté à ce dernier prix.

[2. VERSO]

1713 - Du 5^e septembre, Monseigneur du Mans est venu en cette ville, qui y a été neuf jours et pendant ce temps a confirmé un nombre considérable de personnes savoir pour la paroisse de la Trinité dans les cloîtres des Cordeliers et pour celle de Saint-Vénérand dans ceux des Jacobins, dans la pré³ de Sainte-Catherine pour nombre de la campagne, dans un pré proche Avesnières pour ladite paroisse.

1718 - Du 24^e septembre, Monseigneur du Mans a fait l'ordination dans l'église des Jacobins.

1 - On lit Maisonneuve sous l'étiquette sur laquelle est écrit du Tertre. Voir présentation : les problèmes d'établissement du texte.

2 - Terme très souvent utilisé pour désigner le sarrasin.

3 - Prée pour pré, prairie.

1722 - En cette année le 23^e février, le jubilé a commencé en cette ville, qui a duré 2 semaines et a été accordé par notre Saint Père le Pape ; je l'ai gagné si Dieu m'en a fait la grâce, et ai fait une confession générale.

1727 - En cette année 1727, le 31^e mars, le jubilé⁴ a commencé en cette ville qui a duré deux mois entiers. L'on a fait pendant quinze jours quatre stations par chaque jour dans les églises destinées pour cela par Monseigneur du Mans qui étaient Saint-Thugal, la Trinité, Saint-Vénérand et l'un des deux hôpitaux à son choix. Il n'a point été ordonné de jeûne.

[3. VERSO]

1713 - Du 25^e août à dix heures du matin, mon épouse a accouché d'un garçon que mon oncle Duchemin l'aîné a baptisé le même jour à trois heures ; le parrain est M. du Moulin⁵, l'avocat, avec ma mère, et l'ont nommé Pierre-Louis.

Du 26^e octobre 1714, entre minuit et une heure du matin, mon épouse a accouché d'un garçon que mon frère du Tertre a baptisé le même jour ; le parrain est mon frère de la Maisonneuve⁶ avec M^{lle} du Genetay⁷, et l'ont nommé Ambroise-Joseph.

Du 6^e octobre 1716 à trois heures et demie du matin, mon épouse a accouché d'une fille que mon frère du Châtelier a baptisée le même jour ; le parrain est M. de Sumeraine⁸ avec ma sœur Duchemin⁹, et l'ont nommée Renée-Anne.

Du 18^e novembre 1716, M. le curé de Soulgé m'a mandé par sa lettre dudit jour que l'on avait trouvé notre petite fille morte dans son berceau le matin dudit jour ; et suivant la réponse que j'ai faite à sa lettre, il l'a ensevelie le 19^e dudit mois dans l'église de ladite paroisse devant l'autel de la Vierge. Je lui ai payé [*somme non indiquée*] livres pour cet effet.

Du 9^e octobre 1718 à 11 heures et demie du soir, mon épouse a accouché d'un garçon que mon frère du Châtelier a baptisé le lendemain ; le parrain est mon frère des Loges¹⁰ avec M^{lle} du Moulin fille¹¹, et l'ont nommé Gabriel.

4 - Les jubilés sont des périodes de durée variable (durée fixée par le Pape et pouvant aller jusqu'à une année dans le cas des « années saintes » pendant lesquelles les chrétiens pouvaient gagner des indulgences moyennant l'accomplissement de certaines pratiques de piété : visite de certaines églises indiquées par l'évêque (« les églises destinées pour cela »), réception de sacrements de pénitence (confession) et d'Eucharistie (communion), jeûne éventuellement. Il y a les jubilés ordinaires qui sont ceux des années saintes (millésimes 00, 25, 50, 75) et les jubilés extraordinaires, fort nombreux au XVIII^e siècle – représentés ici par les 15 jours de 1722 et les 2 mois de 1727 – accordés en raison d'une circonstance exceptionnelle comme l'élection d'un nouveau pape par exemple (5 mai 1721 : élection d'Innocent XII).

5 - Il s'agit du frère de l'épouse de Pierre Duchemin, François Leclerc, sieur du Moulin. Pour toutes ces mentions familiales, voir le tableau intitulé « généalogie Pierre Duchemin ».

6 - Ambroise Duchemin Maisonneuve (à qui avait été d'abord fautiveusement attribué ce manuscrit).

7 - Françoise Leclerc, sœur de Renée Leclerc, épouse de Jean-Baptiste Le Long du Genetay qui est lui-même frère de Gilles Michel Le Long de la Besnardière, lieutenant au siège des exempts. C'est par son intermédiaire que Pierre Duchemin pourrait s'approcher des affaires municipales dont il ne semble pourtant pas beaucoup se préoccuper. Gilles Le Long a acheté la charge de maire de Laval une première fois en 1710 (mais comme il a refusé de se faire installer par le juge du comté, il s'est vu rembourser sa charge par le comte de la Trémoille l'année suivante) ; en 1723 il acquiert à nouveau la charge de maire perpétuel de Laval et en 1727 celle de juge civil.

8 - Jean Courte de Sumeraine, époux de Marguerite Leclerc, deuxième sœur de Renée Leclerc.

9 - Renée-Marie Duchemin, seule sœur de Pierre Duchemin.

10 - Gabriel Duchemin des Loges.

Du 25^e octobre 1721 à une heure et demie après midi, mon épouse a accouché d'une fille que mon frère du Tertre a baptisée le lendemain 26^e dudit mois ; le parrain est M. Lelong du Genetay¹² avec ma sœur des Loges¹³, et l'ont nommée Renée.

[4. VERSO]

1723 - Du 1^{er} septembre 1723, mon épouse a accouché à huit heures et demie du soir d'une fille que mon frère du Tertre a baptisée le lendemain 2^e dudit mois ; le parrain est mon fils Pierre Duchemin¹⁴ et la marraine ma belle-sœur de Sumeraine¹⁵, et l'ont nommée Marguerite.

Le 6^e dudit mois de septembre le closier de Guette en Argentré chez qui nous avons mis en nourrice notre enfant de ci-dessus est venu nous dire qu'elle était morte le matin dudit jour 6^e septembre, à quoi je lui ai répondu qu'il priât monsieur le prier d'Argentré de l'ensépulcher comme on a ordinaire de faire à des enfants de pareil âge ; il a rendu le paquet¹⁶ qu'on lui avait mis en main.

1727 - Le 22^e mai 1727, jour de l'Ascension, à huit heures et demie du matin, mon épouse a accouché d'une fille que mon oncle Duchemin le jeune¹⁷ a baptisée le même jour ; le parrain est mon fils Ambroise Duchemin¹⁸ et la marraine ma belle-sœur du Moulin-Leclerc¹⁹, procureuse du roi, et l'ont nommée Anne-Ambroise.

Au défaut d'une nourrice, une voisine nous l'a nourrie jusqu'au 27^e dudit mois, laquelle j'ai bien payée, et ledit jour 27^e dudit mois, la closière de Mondon de Changé l'a emportée d'ici pour la nourrir ; je me suis engagé de lui payer 70 livres par an seulement, et ledit jour je lui ai donné une aune de toile blanche. Son lait n'a que 15 jours, son enfant étant mort il n'y avait que cinq à six jours quand elle a pris notre enfant.

1728 - Le 24^e avril, j'ai donné au closier de Mondon la somme de 60 livres à valoir sur la pension de ma fille qu'il a en nourrice ; ci 60 livres.

Le 11^e octobre 1728, Mondon²⁰ m'a rapporté ma fille et ledit jour je lui ai payé 36 livres que je lui devais de reste ; il a rapporté le paquet qu'on lui avait donné ; ci 36 livres.

[5. RECTO]

1715 - Du 6 janvier 1715 l'on a fait en cette ville de Laval les feux de joie de la paix générale qui a été faite et publiée à Paris le... [date non indiquée]

1721 - Du 25^e août 1721, l'on a fait en cette ville de Laval des feux de joie au sujet de la *reconvalescence* du roi d'une maladie très dangereuse et dont cependant le rétablissement a été

11 - Anne Leclerc, fille de François Leclerc du Moulin (« monsieur du Moulin, l'avocat », cf. ci-dessus) et de Anne Frin.

12 - Cf. note ci-dessus.

13 - Vraisemblablement Jeanne Perrier, épouse de Gabriel Duchemin des Loges.

14 - L'aîné de ses enfants, Pierre-Louis, né en 1713.

15 - Marguerite Leclerc, épouse de Jean Courte de Sumeraine.

16 - Il s'agit des différents objets qui avaient été remis à la nourrice en même temps que l'enfant.

17 - Il y a deux prêtres parmi les frères de Gabriel Duchemin du Tertre : Ambroise Duchemin, sieur du Frêne dit « le jeune » et René Duchemin, également sieur du Tertre, dit « l'aîné ».

18 - Second fils de Pierre Duchemin, né en 1714.

19 - Anne Frin, épouse de François Leclerc du Moulin, avocat et procureur du roi.

20 - On observe ici l'usage fort courant qui consiste à appeler le closier du nom de son exploitation.

prompt. L'on a fait les feux sur la place publique et dans tous les carrefours ; l'on a aussi mis des chandelles aux fenêtres et sonné toutes les cloches, comme aussi chanté le *Te Deum*.

[6. VERSO]

1715 - En cette année 1715, la mission a été ici qui a commencé le mercredi des Cendres et fini le lundi de la Quasimodo²¹, dont le dimanche de ladite fête l'on a fait une procession générale, c'est à dire les deux clergés de la Trinité et de Saint-Vénérand avec le Saint-Sacrement ; les femmes et filles y étaient arrangées en très bon ordre aussi bien que les hommes et garçons et tous en très grand nombre et d'une manière bien édifiante. Toute ladite procession est venue de la Trinité à Saint-Vénérand, où après avoir donné la bénédiction, s'en sont retournés à la Trinité prêcher ; et ensuite la bénédiction, Dieu nous l'accorde à tous pour fruits de ladite mission.

1715 - En cette année 1715, le chapitre des Pères Jacobins a tenu en cette ville, qui a commencé le 31^e mai, jour de l'Ascension, et duré jusqu'au 4^e juin suivant.

1728 - Le dimanche 13^e juin 1728, la mission a commencé en cette ville. Les missionnaires sont les Pères Capucins ; le clergé de Saint-Vénérand est allé ledit jour après les vêpres en procession à la Trinité et ont amené à Saint-Vénérand en procession avec le Saint-Sacrement le clergé de la Trinité avec les Pères Capucins. On a donné la bénédiction à Saint-Vénérand, ensuite on a reconduit le Saint-Sacrement à la Trinité et donné la bénédiction. Tout le monde a assisté à cette procession comme à toute autre, sans séparer les sexes les uns d'avec les autres. Il n'y a que les Capucins missionnaires qui aient les pouvoirs pour faire gagner les indulgences de la mission, avec les quatre curés de Saint-Vénérand, Avesnières, Saint-Thugal et la Trinité et non aucun autre prêtre, ce qui empêchera bien du monde de gagner ces indulgences. La mission a fini le 25^e juillet par une procession comme celle de l'ouverture mais bien plus grande. La croix du père Augustin a été posée et bénite par M. le prieur de Saint-Vénérand le 23 dudit mois de juillet. Il y aurait un long détail à faire à ce sujet de mission, mais pour l'abréger, je dirai seulement qu'elle a été belle, bonne et bien suivie, au grand contentement des pères Capucins et de tout le peuple ; les filles, garçons, hommes, femmes et enfants ont eu chacun leur semaine.

[7. RECTO]

1716 - Du 17^e mai, l'on est allé en procession à Notre-Dame d'Avesnières où l'on a porté le chef de saint Vénérand après avoir fait pendant trois semaines des prières continuelles pour demander au Seigneur le temps convenable pour les biens de la terre qui sont en un état très fâcheux pour la vie des hommes, mais plus encore pour les bestiaux par rapport à la grande sécheresse qui dure depuis très longtemps. Toutes les paroisses circonvoisines sont allées en voyage pour cet effet jusqu'à la distance de deux lieues ; l'Huisserie et Bonchamp sont venues à Avesnières et je les y ai vues. Quand à ce que je dis que la vie des hommes est plus assurée que celle des bestiaux, c'est à cause qu'il y a dans les greniers des blés suffisamment pour les nourrir toute l'année, quand même il n'y en aurait pas du tout cette année.

1720 - En cette année 1720, les grains ont valu jusqu'à savoir le blé 72 sols, le froment 4 livres, l'avoine 40 sols, le carabin 50 sols et l'orge 70 sols ; cela a duré longtemps par

21 - Lundi suivant « la Quasimodo », c'est à dire le premier dimanche suivant Pâques.

rapport au remuement de l'argent²² car il était des grains suffisamment ; ils valent encore aujourd'hui 25^e juin, 60 sols le blé et le tout à proportion, mais aussi le marc d'argent est à 82 livres 10 sols et le marc d'or à 1 237 livres 10 sols.

Pendant l'hiver de la même année, c'est à dire d'entre 1719 et 1720, les foins se sont vendus de 30 à 40 livres le millier par le peu qu'il en était tant en la ville qu'en la campagne, et que les troupes qui étaient ici en garnison en ont beaucoup consommé et qu'on a amené de toutes les paroisses voisines où on l'a payé à 30 livres le millier.

1721 - Du 11^e septembre, l'on a commencé à dire des prières publiques pour demander le beau temps dont on a très grand besoin puisqu'on n'a pas encore mesuré un tiers des grains dont la récolte est très modique.

[8. RECTO]

1725 - Aujourd'hui 3^e juillet 1725, je dis pour remarque du triste temps où nous sommes que, depuis le commencement du mois de juin, les pluies sont continuelles non seulement ici mais partout ailleurs et quoique l'apparence de la récolte et des foins soit des plus abondante, néanmoins l'on a bien lieu de craindre d'en être privé. Cela joint au peu de grains qu'il y eu l'année dernière fait que depuis un an il a toujours valu aux environs de 60 sols le blé et les autres menus grains à proportion et comme il était facile de voir qu'il n'y en avait pas suffisamment dans ce pays pour aller jusqu'aux autres, l'on forma le dessein il y a plusieurs mois d'en faire acheter ailleurs pour le faire venir ici et après s'être informé de tout ce qui convenait à ce sujet, les marchands en particulier avec plusieurs des principaux de la ville ont fait bourse et avancé les uns 500 livres et les autres selon leurs volontés jusqu'à la concurrence de 20 000 livres, à la réserve de M. de la Girardière qui en a avancé au moins 6 000 livres, tout quoi a pu faire environ de 25 000 livres et ont été fait tenir par M. de la Gimbertière à un de ses amis de Lyon, qui a fait faire l'emplette de 10 000 boisseaux de bon blé-seigle dans le pays de Forez proche à quelques lieues de Lyon et, ensuite, a été amené ici et mis dans l'église de Saint-Julien pour le distribuer au peuple auquel on le vend 65 sols

[9. RECTO]

le boisseau ; mais comme l'espèce manque desdits grains, cela n'empêche pas qu'il se vende bien plus cher sur la place et ailleurs. Depuis plus d'un mois, il se vend 4 livres le boisseau et, aujourd'hui, il se vend, savoir le froment 5 livres 12 sols, le blé-seigle 5 livres, le carabin 4 livres, l'avoine 3 livres et le peu d'orge qui a été battue le même prix de 3 livres ; et ce qui désole le plus tout le peuple c'est qu'ils n'en trouvent pas ce qu'il leur en faut pour leur argent, ce qui est bien triste, et de voir les autres à quinze jours près d'être mûrs si le temps était convenable, ce que plaise à Dieu nous accorder. Pour cet effet, depuis le commencement du mois de juin, on fait des prières continuelles de toutes parts et des processions solennelles. On a été de cette paroisse le 24 juin aux Ursulines avec le chef de saint Vénérand, le 29 dudit à Patience aussi avec le chef, et le jour est mis à vendredi prochain pour aller à Notre-Dame d'Avesnières ; ledit jour 29^e juin, Saint-Thugal²³ est venue aux Jacobins avec la relique dudit saint Thugal qu'il y a de quarante à cinquante ans

22 - Changements de la valeur de la monnaie. L'allusion concerne la tentative faite par Law en 1719 de créer une monnaie papier ; l'échec du « Système » a entraîné des pertes importantes chez tous ceux qui avaient accepté des billets. Les rentiers comme les négociants ont été particulièrement touchés. Pierre Duchemin évoque à nouveau cet épisode dans l'inventaire qu'il fait de ses biens en 1719 (voir chapitre III).

23 - Il s'agit ici de la paroisse de Saint-Thugal ; il en est de même plus bas pour Louverné, l'Huisserie, la Trinité, etc.

qui n'avait été portée hors de leur église. Ils étaient accompagnés des Capucins, Cordeliers, Jacobins, pauvres des hôpitaux, corps des métiers avec leurs drapeaux, les pèlerins²⁴ et tous les officiers et principaux habitants en corps ; à la Trinité, ils en font aussi au continu. Le 1er juillet, Louverné est venue à Avesnières, Avesnières est allée le 3^e dudit à Saint-Pierre, le 8^e l'Huisserie et la Trinité sont aussi allées [à] Avesnières et le 6^e dudit mois de juillet, la procession de Saint-Vénérand a été faite [à] Avesnières avec le chef ainsi qu'il est marqué ci-dessus, et le même jour ont jeûné tous ceux qui l'ont pu, monsieur le prieur y ayant bien engagé

[10. VERSO]

tous ses habitants comme ayant tous un grand intérêt dans le temps présent. Les Cordeliers, Jacobins, Sainte-Catherine font des processions continuelles avec leurs reliques et les campagnes²⁵ de même dans leurs voisinages.

Aujourd'hui 9^e dudit mois de juillet, l'on mande de Paris que le 4 l'on y a jeûné régulièrement et que le 5 l'on a descendu la châsse de sainte Geneviève après toutes les formalités requises et accoutumées, et ensuite fait le même jour une procession générale avec ladite relique avec toute la pompe et la magnificence qui se peut faire ; il y a seize ans qu'on n'en avait fait une semblable.

En conséquence des ordres et du mandement de Monseigneur l'évêque du Mans, les quarante heures ont commencé dans cette ville, savoir :

à Saint-Thugal le 11, 12, 13 juillet

à la Trinité le 15, 16, 17

à Saint-Vénérand le 18, 19, 20

à Sainte-Catherine le 21, 22, 23

à Saint-Dominique le 22, 23, 24

à Saint-François le 25, 26, 27

aux Capucins le 29, 30, 31

à Patience le 1er, 2, 3 août

aux Ursulines le 4, 5, 6

aux Bénédictines le 7, 8, 9

à Saint-Joseph, le 10, 11, 12

à Saint-Louis le 13, 14, 15

à Saint-Michel le 16, 17, 18

et à Saint-Martin le 19, 20 et 21 dudit mois d'août, jour des plus tristes et où Dieu fait voir la continuation de sa colère contre son peuple par les pluies continuelles et entr'autre en ce jour qui par deux reprises ont été si abondantes et mêlées de grêle, que non seulement

[11. RECTO]

mon jardin et ma cour étaient inondés mais encore l'eau prenant son cours par mon allée, à peine pouvait-elle vider comme cela fournissait d'au-dessus. Cependant depuis mon écrit de ci-dessus il a passé quelques beaux jours qui ont donné la liberté à plusieurs de la campagne de ramasser leurs foins et leurs blés, quoique présentement, il y a encore bien des foins dehors et au moins une bonne moitié des grains, mais ce qui, par la grâce de Dieu, a été ramassé a fait un si grand soulagement au peuple que du grand prix où il était il a baissé peu à peu à 60 sols, 50 et même 40 suivant comme il était sec et bien conditionné, car le

24 - Anciens pèlerins, membres de la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle qui défilent alors avec leur tenue traditionnelle.

25 - Comprendre les paroisses de campagne, par opposition aux deux paroisses de La Trinité et de Saint-Vénérand qui constituent la ville et à celle d'Avesnières qui en est très proche.

vieux, comme meilleur à cause de sa sécheresse, a toujours tenu un grand prix, même que ceux qui avaient quelques boisseaux de froment vieux l'ont vendu de 5 livres 10 sols à 6 livres. Ma mère l'a acheté à ce 1^{er} prix de M. Guérin, chanoine, 3 boisseaux dont elle avait affaire, et plusieurs boulangers l'ont acheté au marché et de différents particuliers à ce dernier prix de 6 livres depuis et entre le 30 juillet jusqu'au 10^e août, et comme présentement il s'en trouve de nouveau, il ne vaut plus qu'autour de 4 livres à 4 livres 10 sols. La campagne est riche et il paraît une récolte générale à la réserve de tous fruits, de vin et cidre, des plus abondantes, et il ne faudrait qu'un temps convenable pour la mettre en sûreté, ce que Dieu ne nous accorde pas jusqu'à présent.

La vente des grains étrangers commença à Saint-Julien²⁶ le samedi 30 juin à raison de 65 sols le boisseau et le 14 juillet on le baissa à 60 sols à la vue de quelques beaux jours. La vente en finit le 28 dudit mois. Nous aurions été bien heureux si nous en avions eu encore autant, car cela aurait empêché qu'il eût monté à un prix si exorbitant. Chacun a été remboursé de ses avances et comme il y a eu quelques profits, on en a fait bien réparer l'église et le surplus a été distribué, savoir le mauvais grain qui s'était endommagé autour des bateaux à un chacun

[12. VERSO]

des intéressés qui avaient fourni l'argent pour l'achat desdits grains et qui en ont eu chacun à la concurrence de 4 à 5 boisseaux qui, à bien dire, est de nulle valeur ; les poches en quoi ils étaient qu'on avait achetées à Lyon se sont trouvées presque toutes endommagées soit par rompure ou pourriture et néanmoins, ont été partagées aussi entre tous les intéressés, et chacun en a eu depuis 20 jusqu'à 40 selon son intérêt, mais je les compte à peu près comme le grain de ci-dessus, de nulle valeur. Ce que lesdits grains ont produit d'argent au-delà du déboursé a été employé et dispersé aux pauvres de la charité de la Trinité et de Saint-Vénérand tant en linge qu'autres pressantes nécessités. Les prisonniers et les hôpitaux, à ce que je crois, en ont eu leur part ; on m'a assuré qu'il y avait bien eu quatorze à quinze cents livres de bon²⁷.

Le triste jour de pluie marqué ci-dessus le 21^e août a été si funeste en bien des endroits et entr'autre à la Maisonneuve que la grêle qui y a tombé dans ce jour là a entièrement ruiné le champ de l'Étang semé de carabin duquel on n'espère pas retirer la semence ; 5 à 6 métairies ou closeries du circonvoisinage ont eu le même malheur et leurs carabins ont été entièrement pillés et ruinés par la pluie, le vent et la grêle. Le vent nous a jeté sur ledit lieu le plus gros chêne par terre, un gros châtaignier, écolté un autre chêne et jeté aussi par terre plusieurs autres menus arbres, et comme dans cet endroit ils ne fauchent leurs prés que bien tard, étant tardifs, malheureusement pour eux, leurs foins étaient encore dans leurs prés en buteaux²⁸ et la pluie de cet orage était si forte et si extraordinaire dans cet endroit que les plus anciens métayers d'autour dirent n'avoir jamais vu ni entendu dire qu'on eût vu un orage semblable ; ils ont rapporté que l'eau passait par dessus tous les buteaux et que le pré n'était que comme un étang, l'eau passait

[13. RECTO]

prodigieusement au dessus de la chaussée de l'étang, dans leurs étrages²⁹, et partout ailleurs il ne paraissait qu'eau, ce qui les a mis dans une consternation toute extraordinaire voyant ce déluge et la perte de leurs foins et carabins, joint à la misère où ils sont comme bien

26 - L'Hôpital Saint-Julien.

27 - C'est-à-dire de bénéfice.

28 - Buteaux de foin : tas de foin.

29 - Étrages : chemins d'accès aux bâtiments d'exploitation, cour située devant ces bâtiments.

d'autres d'acheter le grain au prix où il est. On dit que dans la Normandie le pain y est de 6 à 7 sols la livre et en bien d'autres endroits de même, en particulier à Rouen, où il vaut 7 sols la livre. Je sais et j'ai vu des voituriers en acheter ici chez la veuve Doré plusieurs sommes pour les mener revendre en divers endroits dans la seule vue d'y gagner par la rareté et cherté où il était dans les endroits où ils le menaient.

La vigne promet si peu de chose et les arbres fruitiers à cidre de même que le vin se vend actuellement autour de 100 livres plus ou moins selon sa qualité et le cidre de 20 à 25 livres la pipe.

Les bâtiments du Tertre ont été grandement endommagés par ce fâcheux jour et grand nombre d'autres endroits aussi desquels je n'*avangerais* (?) pas de faire ici mention, et pour abréger je dis seulement que nous sommes dans une saison la plus triste qui se puisse jamais voir. Plaise à Dieu de donner à tout son peuple ce qui lui est nécessaire.

[14. VERSO]

Aujourd'hui 29^e août [1725], l'on est allé en procession aux Bénédictines où l'on a porté le chef de saint Vénérand et l'on continue tous les jours les prières publiques ; ce même jour l'on apprend de Paris, et M. Gigault le mande à mon frère du Tertre, que le pain et la viande sont à 8 sols la livre, et quant au pain, le peuple n'en trouve pas pour son argent ; cela est de même en bien d'autres endroits où la continuation du mauvais temps empêche la récolte. Heureusement, il fait beau présentement et j'espère que si Dieu fait la grâce que le reste de la semaine soit égal à ce jour, il ne restera plus de grains à ramasser, si ce n'est quelques froments. Presque tout le grain de la Massuardière³⁰ et partie de celui du Châtelier aussi bien que d'ailleurs est sur l'écot³¹ depuis, il y eut hier, trois semaines ; il ne faut pas douter qu'il n'y en ait bien de gâté et germé. Je ne les ai point vus, mais j'en ai bien vu d'autres bien endommagés et qui ne sont point en état d'être ramassés, n'étant point secs ; mais trop heureux encore de les avoir comme ils sont.

Or, aujourd'hui, 1^{er} septembre, je dis qu'il a fait beau depuis le 28 et qu'à la faveur de ces beaux jours, j'apprends que presque tout est ramassé sans être autant endommagé qu'on avait lieu de le craindre et que, grâce à Dieu, la récolte sera abondante.

Comme la colère du Tout Puissant semble s'irriter de plus en plus contre son peuple, fait que les marques nous en sont des plus sensibles ; car je dis aujourd'hui 5^e septembre que ces deux derniers jours les pluies ont été si abondantes que les eaux en sont débordées de toutes parts. Dans la vallée de Saint-Julien, elle y est d'un travers dans l'autre, aussi bien que sur les prés ; bien des tas de gerbes sont traversés et gâtés, ce qui désole bien les intéressés et encore plus ceux à qui il en reste encore dehors

[15. RECTO]

coupés ou à couper, car, quoique la plus grande partie soit ramassée, il ne laisse cependant pas que d'y en avoir encore bien à ramasser. Heureusement, le peu de beaux jours qui ont passé ont procuré sur la place le nécessaire et l'a réduit au prix de 50 sols le blé-seigle et tout l'autre à proportion. Les carabins sont d'une riche apparence et en abondance parce qu'un chacun s'est efforcé d'en faire, mais je crains beaucoup que la continuation des pluies et le temps froid et le vent qui passe y mette un grand empêchement.

30 - La terre du Châtelier qui appartient à Pierre Duchemin du Tertre se compose de trois métairies : le Châtelier, L'Homlet et la Massuardière.

31 - L'écot est la partie desséchée des céréales qui reste sur le champ après que celles-ci aient été coupées. L'usage était de les couper à mi-hauteur, à la faucille, de sorte qu'une partie importante de la paille restait sur le champ après la récolte.

Pendant le cours de cette année 1726, le blé-seigle s'est toujours vendu de 40 à 45 sols et tous les autres grains à proportion ; quantité de personnes en ont fait venir du pays étranger tant pour leurs provisions que pour revendre. M. l'Intendant en a fait venir ici pour le compte de la compagnie des Indes, en vue, par le bon marché, d'en soulager le peuple, plus de 30 000 boisseaux qu'on a déchargés à mesure qu'ils sont venus dans l'église de Saint-Julien où on les vend et livre à tout le monde, et le prix d'aujourd'hui 1^{er} juillet 1726 est à 30 sols le boisseau ; comme celui du pays vaut mieux, il se vend encore 34 et jusqu'à 35 sols. On assure que dans cette année il en est bien venu dans cette ville de dehors le pays 100 000 boisseaux tant par eau que par terre, et s'il n'en n'était pas venu de même, on aurait vu une disette et le grain monter à un prix extraordinaire, par la grande quantité qui se tire de ce pays pour la Bretagne et la Normandie, et jointe à cela la vue d'une très mauvaise récolte prochaine, car l'apparence est aussi mauvaise qu'on la puisse voir presque généralement partout.

[16. VERSO]

1725 - Le 14^e octobre, l'on a fait des feux de joie pour le mariage du roi avec la princesse Stanislas, fait le 5^e septembre dernier à Strasbourg.

1727 - Le 14^e septembre, l'on a fait des feux de joie pour la naissance de deux princesses dont la reine a accouché le ... [*un blanc*]

1727 - Le 11^e novembre sur les dix heures du soir, le feu prit dans une maison à la Croix Bidault où demeurait Morelliere, proche celle de M. des Courbes-Salmon, laquelle appartient à M. des Tousches-Garnier, laquelle a été entièrement brûlée et 45 charretées de foin qui étaient dedans à plusieurs particuliers. On a eu sujet de grande crainte et, sans la grande vigilance avec laquelle on y a remédié, tout le quartier aurait été abîmé à cause de la grande quantité de fagots qui y étaient à M. Lelièvre, lesquels étaient au pied du brûlis et dans la maison de Sainte-Barbe ; on croit que le feu y a été mis exprès.

1728 - Dans ce mois de novembre 1728, conformément au mandement de Monseigneur l'évêque du Mans, l'on a solennisé en toutes les églises les quarante heures pour la santé de Sa Majesté qui a eu depuis peu de jours la petite vérole, dont, grâce à Dieu, il est bien *reconvalescent*.

[17. RECTO]

1727 - Le 6^e novembre 1727, ma belle-sœur du Moulin est morte et a été enterrée le 9^e dudit mois dans le cimetière de la Trinité.

1728 - Le 16^e novembre 1728, mon beau-frère M. Lelong du Genetay est décédé et a été enterré le 18^e dudit mois dans le cimetière de la Trinité.

1730 - Le 7^e mars 1730, ma belle-sœur M^{elle} du Genetay est décédée et a été enterrée le 9^e dudit mois dans le cimetière de la Trinité.

Le 26^e août 1730, Monseigneur l'évêque de Tulle a donné la confirmation dans cette ville pour et en la place de Monseigneur l'évêque du Mans attendu son indisposition ; on affirme qu'il a bien confirmé environ de 20 000 personnes dans huit jours qu'il a été ici. Si on avait envoyé des mandements dans chaque paroisse et qu'on eût fait des instructions, il en serait encore bien venu davantage. Il l'a donnée dans les cloîtres des Cordeliers, mais la

grande foule et abondance de monde l'incommodant à raison du petit espace et de la grande chaleur, quoiqu'il fût pour ainsi dire infatigable, fait qu'il l'a donnée les autres jours dans le cimetière de la Trinité et dans les communautés de religieuses. Mes trois fils et ma fille aînée l'ont reçue, si Dieu leur en fait la grâce.

[18. VERSO]

1730 - Le 17 décembre 1730, M. de la Trémoille est arrivé en cette ville de Laval s'en retournant des États qui ont tenu à Saint-Brieuc. Il y a séjourné le 18, et le 19 s'en est retourné à Paris pour rendre compte au roi de ce qu'il a fait aux États comme y ayant présidé. On lui a fait ici une arrivée des plus belles qu'il a été possible ; l'infanterie en grand nombre s'est mise sous les armes et la cavalerie au nombre de soixante et quelques messieurs, tous habillés uniformes en rouge, sont allés le quérir à Vitré le jour précédent avec leurs valets de cheval et le flambeau à la main, et en s'en retournant le 19^e, l'ont seulement reconduit au bout des pavés de Saint-Étienne parce qu'il était pressé de courir en poste pour se rendre à Paris.

En arrivant à la porte de la rue de Rennaise, MM. les maire et échevins lui ont fait leurs compliments, lui ont présenté les clés de la ville dans un bassin d'argent qu'on a fait faire exprès et aussi un dais ou poille pour le conduire au château, ce qu'il a refusé et en a remercié. Tous les compliments lui ont été faits dès son arrivée, sur les six heures du soir, lesquels il a reçus de très belle grâce ; le corps des marchands n'y est point allé.

Dans son séjour, il a demandé et prié par billet M. le juge criminel, le lieutenant particulier Duféré-Garnier, Davazé, seigneur du Buron, de Monfrand, de la Graverie, de Lavalette-Lasnier père, de la Girardièrre-Perrier, Berset père et, je crois, un ou deux autres, de lui venir parler, ce qu'ils ont fait dès l'instant, et là où y étant, il leur a proposé de faire un accommodement pour les affaires ou le procès de la ville³² qui dure depuis quatre à cinq ans et qui est actuellement pendant au Parlement où il a été ci-devant renvoyé par arrêt pour faire le règlement que la ville demande pour la conduite de toutes les affaires de la ville ; à quoi ils ont acquiescé à la condition demandée par dessus toutes choses par mondit sieur de la Trémoille, que son juge

[19. RECTO]

civil présiderait aux assemblées tant générales que particulières de la maison de ville, qu'il ne prendrait point ni dans aucun acte la qualité de maire, mais seulement faisant les

32 - Il s'agit du procès opposant ce que Pichot de la Graverie, dans ses *Sentences*, nomme « le parti de la Seigneurie » et « le parti de la liberté ». Le parti de la seigneurie est représenté par Le Long de la Besnardière, beau-frère de l'épouse de Pierre Duchemin du Tertre, qui a réuni dans sa main la charge de maire de Laval (1723) et celle de juge civil (1727). En face de lui, Jean-Baptiste Hardy et René Pichot de la Graverie (les « aéropagites ») se présentent comme défenseurs des intérêts des Lavallois menacés par les officiers de la seigneurie qui, dans les affaires de justice comme dans celle de l'administration de la ville, s'efforcent de conserver les intérêts du comte. En 1727, quand la charge de juge civil (il s'agit d'un office seigneurial) est achetée par Gilles Le Long, ils se réunissent sur convocation du procureur syndic et, s'appuyant sur l'édit de 1724 qui rétablissait les villes et bourgs du Royaume dans la liberté d'élire leurs officiers municipaux, élaborent un nouveau règlement pour la ville prévoyant l'élection d'un maire, distinct du juge civil. Un procès en résulte (le maire, avec l'aide du gouverneur, M. de Froullay ayant fait emprisonner trois échevins de la ville) qui contraint les « aéropagites » à séjournier à Paris au cours des années 1727 et 1729. Ils sont déboutés mais, en août 1729, ils obtiennent du Conseil du roi de tenir des assemblées de ville sous la présidence non d'un maire, mais du premier échevin. Lorsque le duc de la Trémoille passe à Laval en 1730, c'est l'occasion d'un compromis (relaté ici par Pierre Duchemin) entre le parti de la liberté et celui de la Seigneurie. Un nouveau projet de règlement illustre ce compromis : le juge civil fera fonction de maire mais n'en aura pas le titre. Gilles Le Long de la Besnardière reste maire de Laval jusqu'à sa mort en 1733. Source : ANGOT, 1895 (article Le Long et article Laval) ; PITOU, 1995.

fonctions de maire, et qu'il ne ferait rien qu'en présence et de l'avis de MM. les échevins et syndic de ladite maison de ville, ce qu'on lui a accordé ; et de sa part, il a accordé et consenti que le règlement que la ville demandait dont on lui a fourni un mémoire bien en règle, serait exécuté en tous ses points dans sa forme et teneur. À l'effet de quoi, ledit jour 19^e décembre, ledit sieur de la Trémoille a proposé qu'on assemblât les habitants à la maison de ville en la manière accoutumée pour délibérer sur ces propositions, ce qu'ayant été fait tous unanimement pour le bien de la paix et de l'union, y ont consenti par acclamation, le temps de son départ qui pressait ne permettant pas de demander les suffrages ; après quoi ledit sieur de la Trémoille a signé le résultat de ladite assemblée et aussi le règlement ; nous tous présents à ladite assemblée, après avoir entendu la lecture tant du résultat que du règlement, l'avons signé, et tous les principaux de ladite assemblée sommes allés en corps saluer mondit sieur de la Trémoille et lui témoigner notre joie de l'accommodement qu'il venait de faire, ce qu'il a bien reçu. On lui a demandé sa protection, il l'a promise, et assuré qu'il agirait de son côté pour faire homologuer au parlement ledit règlement, et qu'il demandait aux habitants de sa ville leur amitié, qu'ils oubliassent tout ce qui s'était passé avec le sieur Lelong son juge civil³³, et que si, à l'avenir, il faisait quelque peine, qu'on lui en donnât avis et qu'il saurait y rendre la justice convenable. Il a été très content des honneurs qu'on lui a faits, en a témoigné bien de la reconnaissance et a fait de belles libéralités à ceux qui ont travaillé pour lui. Quand on lui a demandé la permission de la chasse, sa réponse, faite par la bouche de M. l'avocat fiscal, a été : son altesse, MM., dit qu'elle n'a présentement aucun ennemi dans cette ville, qu'elle n'en a

[20. VERSO]

plus que dans ses bois et forêts, et qu'elle vous permet de les détruire, à l'exception des cerfs, biches et chevreuils. Par cet accommodement, le procès demeure éteint et assoupi, sans dépens de part ni d'autre, seulement que les frais seront pris sous le bon plaisir de M. l'intendant sur les deniers des octrois ; pour le tout, il faut voir et avoir les copies tant du résultat de l'assemblée de maison de ville dudit jour 19^e décembre 1730 que dudit règlement, comme choses utiles et nécessaires pour s'y conformer et y avoir recours en cas de besoin.

Le 21^e dudit mois de décembre M. le juge a régalaé et donné à manger à MM. les échevins et syndic de la maison de ville afin de rétablir la paix et l'union entre eux, et le lendemain 22 dudit les sieurs échevins et syndic ont aussi régalaé ledit sieur Lelong, juge.

[21. RECTO]

1731 - Cet hiver 1731 ayant été si extraordinairement sec, qu'on peut dire que jusqu'à ce jour 8^e avril, il n'a pas tombé d'eau la valeur de 8 jours depuis la Toussaint avec apparence de continuation de sécheresse, ce qui fait craindre et appréhender une suite fâcheuse pour tous les biens de la terre, et en particulier pour les bestiaux qui n'ont aucune pâture sur la terre et peu de fourrage dans les granges, ce qui a donné lieu de commencer, ledit jour 8^e avril, des prières publiques pour demander à Dieu un temps favorable pour tous les biens de la terre. Le 15 dudit, cette paroisse de Saint-Vénérand est allée en procession à Notre-Dame d'Avesnières où l'on a porté la relique de saint Vénérand ; le lendemain, les Jacobins

33 - Cette affaire de la réconciliation entre le comte de Laval et les habitants est encore plus rapidement relatée par Guitet de la Houllerie : « Monseigneur de la Trémoille revenant de présider aux états de Bretagne passa par Laval vers la fin de décembre 1730. Il y arriva vers les huit heures du soir accompagné de la jeunesse en habit rouge uniforme qui avait été à sa rencontre ; il ne resta qu'un jour franc à Laval : la contestation d'entre lui et les habitants pour l'élection d'un maire fut assoupiée, on fit un règlement qu'il signa et la charge de maire resta comme à l'ordinaire réunie à celle de juge civil : voilà tout le fruit que retinrent les aéropagites », GUITET DE LA HOULLERIE, *Abrégé de l'histoire des seigneurs de la ville de Laval...* p. 262.

y sont aussi allés en procession et y ont porté la Sainte Vierge ; la Trinité est allée aux Bénédictines, et j'omettais de dire que les Jacobins s'en sont revenus d'Avesnières aussi par les Bénédictines. Le 22 dudit, en vertu du mandement de MM. les grands vicaires du Mans, il a été fait des prières et des processions générales. Ledit jour, Saint-Thugal, les Jacobins, les Cordeliers, les Capucins et les pauvres de Saint-Louis sont venus aux Jacobins où il y a eu prédication. Le lendemain, Saint-Vénérand est allée aux Bénédictines avec la relique de saint Vénérand, où on a chanté la grande messe et grâces à Dieu.

Aujourd'hui 25^e dudit mois d'avril la pluie commence à tomber avec apparence de continuer. La sécheresse de cet hiver a été universelle et de toutes parts on s'en est plaint. Tout est cher partout, le prix du blé-seigle est ce jour à 30 sols et à 38 sols le froment et le reste à proportion.

[22. VERSO]

Il y a eu beaucoup d'incendies causés par cette sécheresse, le feu s'introduisant des fourneaux qui se font ordinairement dans les campagnes soit pour brûler ce qu'on a tapé³⁴ ou pour brûler les coursières, dont le feu par le grand vent qui a toujours régné se communiquait dans les bâtiments, dans les landes et dans les bois tant taillis que hautes futaies ; il a pris dans les bois de Gondin, dans la fontelaie à M. de Monteclerc, dans la forêt de Rennes et dans quantité d'autres endroits dont le détail serait trop long. Il y a fait de grands dommages, ce qui a donné lieu à messieurs les officiers de la police d'envoyer dans toutes les paroisses des défenses sous peine d'amende à qui que ce soit de faire aucun fourneau sous quelque prétexte que ce puisse être.

Le 1^{er} mars 1732, René François Begeon de Villemainseul a été décolé sur la place publique de cette ville de Laval pour avoir tué, proche Saint-Thugal, d'un coup d'épée, le sieur d'Orgemont receveur des aides, la veuve dudit défunt s'étant rendue partie a poursuivi ce procès, et par la sentence de Laval, il était condamné à être roué vif et en regardant son meurtre comme assassin ; mais la cour ne l'a condamné qu'à être décolé, en 8 000 livres de dédommagement envers la veuve, 2 000 livres aussi de dédommagement envers les frères du défunt et, je crois, 100 livres

[23. RECTO]

pour être employées en prières ou legs pieux. Ce monsieur était natif de Saumur ou environs.

Le 19^e juillet 1733, ma nièce du Moulin-Leclerc³⁵ est décédée à la terre de Beauvais en Changé appartenant à M. des Valettes-Lévêque, président au siège royal, où elle était en compagnie nombreuse de sa famille, de M. le doyen de Saint-Thugal et autres de distinction, où étant, sa sœur cadette, maniant un fusil à deux coups a eu le malheur de la tuer par un coup imprévu dans la salle où était toute la compagnie, et a reçu les deux coups du même fusil chargé à balles dans le bas-ventre, après lesquels elle n'a vécu que sept heures de temps pendant lequel, heureusement, elle a reçu tous les sacrements avec un

34 - « Taper » le sol est synonyme de « peler les mottes ». Le travail se fait à l'aide d'une houe (tape ou fossoir) : la partie supérieure du sol comprenant de la terre et une grande quantité de racines est découpée, retournée et mise à sécher. Ensuite ces mottes sont rassemblées dans des fourneaux et sont brûlées ; les cendres mêlées de terre qui en résultent sont ensuite étalées sur le champ ainsi traité. Le champ est ensuite labouré. Cette pratique, très proche de l'écobuage traditionnel, est utilisée pour remettre en culture un champ qui a été laissé en friche pendant un certain nombre d'années. Elle permet à la fois de se débarrasser de plantes parasites et de restaurer la fertilité de la terre.

35 - Il s'agit de Anne Leclerc, fille de François Leclerc du Moulin et de Anne Frin.

plein jugement et est décédée en bonne chrétienne et avec tous les bons sentiments imaginables. Le lendemain, on a apporté son corps en cette ville, lequel a été inhumé dans le cimetière de la Trinité le mardi 21^e dudit mois de juillet 1733.

1735 - Toute la nuit du 9 au 10^e janvier 1735, jour de saint Guillaume, il a fait une si horrible tempête que tout le monde dit n'en n'avoir point vu une semblable, elle a causé des pertes si considérables tant sur mer que sur terre qu'on n'a jamais vu le semblable. Les arbres, dans les campagnes, sont abattus en grand nombre

[24. VERSO]

et les couvertures des bâtiments ont souffert considérablement ainsi que les vitraux tant des églises que d'ailleurs ; et ensuite de cela, est survenu un débordement d'eau considérable de tous côtés. L'eau a été dans le carrefour de la Sirène et on passait par la cour au sieur Bassoïn. L'eau a monté jusque dans ma cave haute, ainsi que dans celle du Châtelier ; l'eau était pour ainsi dire à fleur de terre dans le cimetière de Saint-Vénérand et enfin, elle était dans la chapelle de la Vierge de 3 à 4 pouces de hauteur.

Le samedi 9^e juillet 1735 sur les 4 [heures] du soir, il tomba abondance d'eau, grand orage, grêle et vent extraordinaire, qui a causé bien de la perte sur les arbres et sur les bâtiments.

Le jeudi 28^e juillet, en conformité du mandement de Monseigneur l'évêque du Mans, on a commencé les prières pour demander le beau temps, les pluies continuelles empêchant la récolte de se faire et même de ramasser les foins. Le dimanche suivant, on est allé en procession après vêpres à Saint-Michel, et le dimanche 7^e août l'on est allé en procession [à] Avesnières où on apporté le chef de saint Vénérand, à l'issue des Vêpres, et fait la bénédiction ensuite au retour de la procession. Saint-Thugal avec les Cordeliers, Capucins, enfants de Saint-Louis et pèlerins avec MM. du Barreau sont allés aux Ursulines avec la Vraie Croix ; la Trinité est allée aux Cordeliers, les Jacobins à Saint-Joseph où ils ont fait une prédication et porté la chapelle de la Vierge, et Avesnières est allée le même jour à Saint-Pierre, et partout ailleurs on fait de même. Le blé de 18 à 20 sols qu'il valait de 24 à 26 sols.

[25. RECTO]

Aujourd'hui dimanche 4^e août, on a commencé des prières publiques pour demander à Dieu du beau temps attendu que les pluies continuelles empêchent de ramasser les grains dont au moins les trois quarts sont encore ou sur bout ou sur l'écot³⁶. Il y a quinze jours que les miens sont coupés sans les pouvoir les ramasser, à l'exception du champ des Oiseaux et du Fourneau qui le sont et qui, néanmoins, ont mouillé sur l'écot. Ainsi la qualité des grains ne sera pas bonne cette année. Dieu nous ayant entendu et la semaine ayant été assez belle, la plus grande partie des grains ont été ramassés, en assez bon état. Les miens sont bien conditionnés, Dieu merci. Heureux dans ce temps ceux qui ont des loges car il y a bien des tas endommagés. Les pluies ayant recommencé le 10^e dudit mois, jour de saint Laurent, fait qu'on continue partout les prières publiques. Le 18^e Saint-Vénérand est allée à l'issue des vêpres [à] Avesnières avec le chef de saint Vénérand et au retour de la procession, comme étant un dimanche, on a fait la bénédiction ; le même jour la Trinité est venue aux Jacobins, Saint-Thugal a fait sa procession autour de leurs cloîtres avec la Vraie Croix. Le lundi lendemain, les Jacobins sont allés à la Trinité chanter la

36 - Voir note 34. Les grains sur l'écot sont ceux qui ont été coupés mais non ramassés.

grand'messe et y ont porté la Sainte Vierge. Depuis le susdit jour dimanche 18^e août jusqu'à ce jour 25 dudit, il n'a tombé goutte d'eau ; néanmoins on a toujours continué les prières et qui, à la fin, y ont été terminées.

La continuation de pluies fait qu'aujourd'hui, 29^e août, on a recommencé les prières publiques.

[26. VERSO]

Le dimanche 29^e septembre, on a publié un mandement de Monseigneur qui enjoint aux prêtres de dire à leurs messes les prières et oraisons ; et à la faveur de quelques beaux jours qui ont passé sans être suivis de plus de deux jours de suite, on a ramassé les carabins qui ont été plus d'un mois coupés sans les pouvoir ramasser et dont plusieurs sont endommagés. Les pluies continuant toujours et empêchant absolument de pouvoir semer fait qu'on a toujours continué les prières publiques et aujourd'hui, dimanche 27^e octobre, Saint-Thugal, accompagné des Capucins, Cordeliers, Jacobins, pauvres de Saint-Louis et de MM. du Barreau sont allés en procession aux Ursulines et y ont porté la Vraie Croix. Les eaux sont débordées de tous côtés et a été ces derniers jours jusqu'à la moitié des prairies des lavanderies. Le jeudi 31^e octobre, on a discontinué les prières voyant le temps s'embellir.

En cette année 1738, la mission a été en cette ville, faite par les pères Capucins, bien à leur satisfaction³⁷.

En cette année 1738, le chapitre des pères Cordeliers a tenu en cette ville
[interruption du texte]

37 - Cette dernière phrase est répétée en bas de la dernière page du *Mémoire de ma dépense*.

Chapitre II

Le Mémoire de ma dépense

Mémoire de ma dépense

Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier de Launay, Ms 276, n° d'inventaire : 476. Mi, fonds Couanier, R 1.

PRÉSENTATION

1. Structure du document

Tel qu'il nous est parvenu, le document ne comporte pas de titre¹ ; il est assez probable que le début du texte manque. Les dépenses les plus anciennes se rapportent à l'année 1722, mais ce n'est réellement qu'à partir de 1729 que les indications sont nombreuses pour chaque année. La fin du document est également confuse : certains comptes se poursuivent jusqu'en 1738 alors que pour d'autres, il est fait allusion à un « autre nouveau livre journal » à partir de 1735.

Les pages écrites par Duchemin se répartissent en deux catégories : celles où les dépenses sont portées de façon chronologique, quelle qu'en soit la nature (dans le tableau ci-dessous nous les avons notées « Dépenses ») et celles qui correspondent à un compte thématique (notées « Compte » et signalées par des cellules grisées dans le même tableau). On voit qu'elles s'insèrent assez logiquement dans le déroulement chronologique de l'ensemble du *Mémoire* et on observe que Duchemin commence toujours un compte particulier au verso d'une feuille pour disposer dans son registre

1 - Celui que nous lui donnons provient de la répétition de la formule *Suite du mémoire de ma dépense* en tête de certaines pages.

de deux pages disposées en vis-à-vis. Dix-huit pages sont consacrées à des comptes spéciaux (paiement de rentes, des impôts, comptes avec des servantes, location d'un banc dans l'église de Saint-Vénérand, honoraires versés au curé de Vaiges pour la messe due à cause de la terre du Châtelier...) présentés sous la forme de récapitulatifs portant sur une période de deux à six ans. Les vingt-cinq autres pages concernent les dépenses quotidiennes de sa maison lavalloise. Dans ce « Mémoire », Duchemin mêle intimement deux modes d'écriture de ses comptes : le report pur et simple, chronologique, de ce qu'il dépense (que ces dépenses soient classées par postes ou qu'elles soient portées dans l'ordre dans lequel elles interviennent), et le bilan. Il n'y a aucun bilan d'ensemble de ses dépenses fait par Duchemin – de sorte que l'on ne sait si on est ici en présence de la totalité ou d'une partie seulement de celles-ci – mais il y a plusieurs bilans partiels portant sur des postes particuliers : le paiement des impositions, les comptes avec la servante, le versement de rentes... Le registre se compose d'un certain nombre de notations ponctuelles pour la période 1722-1728, d'un « compte ordinaire » pour 1728-38, et de quelques comptes particuliers qui prennent la forme de récapitulatifs portant sur plusieurs années. Les comptes particuliers concernent des rentes et fermages (une rente de 500 livres par an mentionnée à partir de 1732, des prés affermés 50 livres par an et exploités avec la terre du Châtelier, 20 livres par an pour une messe, 25 livres pour la location d'un banc dans l'église de Saint-Vénérand), les gages d'une servante (27 à 33 livres par an), les impôts royaux.

Enfin, l'ordre des feuillets du document n'est certainement pas celui dans lequel ils furent rédigés, la reliure qui en a été faite postérieurement à son écriture par Duchemin y ayant introduit un peu de désordre². Les feuillets 27 et 28 (un recto et un verso) sont à l'évidence mal placés. Le recto 27 a servi à consigner des sommes qui ont été versées à Duchemin au titre d'une rente ; c'est manifestement une erreur de sa part car à aucun autre moment il ne fait allusion des versements dans ce Mémoire. Il devait très probablement tenir un ou plusieurs autres registres pour y indiquer les sommes qui lui étaient versées. Le verso (feuille 28) constitue un compte chronologique classique couvrant la période décembre 1728 à avril 1729. Il suffit donc de la réinsérer entre la page 2 et la page 3 (dans l'espace laissé libre dans le tableau ci-dessous) pour que l'ensemble retrouve sa cohérence. On obtient donc un registre de dépenses qui semble assez suivi à partir de décembre 1728 et qui est précédé de deux pages très incomplètes sur la période précédente.

2 - L'histoire de ce document est la même que celle des *Notes Historiques* : les pages du registre rédigé par Duchemin ont été découpées et reliées dans un des recueils factices du fonds Couanier. Actuellement, on ne peut le consulter à la Bibliothèque Municipale de Laval que sous la forme d'un microfilm, ce qui accroît considérablement les difficultés de repérage des erreurs qui existent dans l'ordre des pages.

Structure du registre

Dans le tableau ci-dessous, chacune des 46 lignes correspond à une page du registre, recto ou verso. Chaque feuillet (1 recto et 1 verso) a été individualisé dans un encadré. Les pages écrites par Duchemin se répartissent en deux catégories : celles où les dépenses sont portées de façon chronologique, quelle qu'en soit la nature (nous les avons notées « Dépenses ») et celles qui correspondent à un compte thématique (notées « Compte » dans le tableau) ; les secondes sont signalées par des cellules grisées. On voit qu'elles s'insèrent assez logiquement dans le déroulement chronologique de l'ensemble du *Mémoire* et on observe que Duchemin commence toujours un compte particulier au verso d'une feuille pour disposer dans son registre de deux pages disposées en vis-à-vis.

1 Recto	Dépenses	1724-1725	23 Recto	Dépenses	Mai 1733-juin 1733
2 Verso	Compte	Location d'un banc à l'église, 1722-1728	24 Verso	Compte	Honoraires de messes, 1733-1735
			25 Recto	Compte	Honoraires de messes, 1733-1735
			26 Verso	Dépenses	Décembre 1728-avril 1729
3 Recto	Dépenses	Mai-octobre 1729	27 Recto	Sommes perçues par Duchemin	
4 Verso	Dépenses	Décembre 1729-janvier 1730	28 Verso	Dépenses	Décembre 1728-avril 1729
5 Recto	Dépenses	Avril-juin 1730	29 Recto	Dépenses	Décembre 1733-janvier 1734
6 Verso	Dépenses	Juin 1730	30 Verso	Compte	Servante, 1733-1736
7 Recto	Dépenses	Juin-décembre 1730	31 Recto	Compte	Servante, 1733-1736
8 Verso	Compte	Paiement de rentes, 1730-1734	32 Verso	Dépenses	Janvier 1734-octobre 1734
9 Recto	Compte	Paiement de rentes, 1735 (fin)	33 Recto	Dépenses	Octobre 1734-janvier 1735
10 Verso	Dépenses	Janvier-avril 1731	34 Verso	Compte	Impôts, 1735-1736 – Sommes dues
11 Recto	Dépenses	Avril-septembre 1731	35 Recto	Compte	Impôts, 1735-1736 – Sommes versées
12 Verso	Compte	Rentes dues, 1732-1733	36 Verso	Dépenses	Janvier 1735-juin 1735
13 Recto	Compte	Idem (fin)	37 Recto	Dépenses	Août 1735-décembre 1735
14 Verso	Dépenses	Décembre 1731-janvier 1732	38 Verso	Compte	1735-1736 : le banc de l'église
15 Recto	Dépenses	Mars 1732-novembre 1732	39 Recto	Dépenses	Janvier 1736-mai 1736
16 Verso	Compte	Servante, 1731-1733	40 Verso	Dépenses	Mai 1736-décembre 1736
17 Recto	Compte	Servante 1732-1733	41 Recto	Dépenses	Février 1737-août 1737
18 Verso	Compte	Ferme de prés, 1731-1733	42 Verso	Dépenses	Octobre 1737-mars 1738
19 Recto		NON UTILISÉ	43 Recto	Dépenses	Mars 1738-mai 1738
20 Verso	Compte	Impôts, 1732-1734, sommes dues	44 Verso	Dépenses	Juin 1738-juillet 1738
21 Recto	Compte	Impôts, 1732-1734, sommes versées	45 Recto	Dépenses	Octobre 1738-novembre 1738
22 Verso	Dépenses	Décembre 1732-avril 1733	46 Verso	Dépenses	Novembre 1738-décembre 1738

2. Répartition des dépenses par postes

Ce document n'est pas sans défaut pour mener une étude quantitative des différents postes de dépense : les conditions de sa rédaction et surtout celles de sa conservation n'en garantissent pas l'exhaustivité. Certaines dépenses semblent manifestement avoir été quelquefois oubliées (le barbier en 1736 et 1737), des rubriques s'interrompent sans raison (aucun achat de chaussures après 1731 alors qu'ils étaient réguliers auparavant). Les informations chiffrées sont donc à utiliser avec précaution, mais ceci n'enlève rien au document sur le plan qualitatif : il permet d'étudier les types d'achats effectués, les circuits d'approvisionnement, et même de façon indirecte certains comportements familiaux. Des comptes qui n'apparaissent que ponctuellement comme le paiement de rentes ou bien les récapitulatifs portant sur le versement des impôts royaux n'ont pas été pris en compte dans ce tableau qui ne vise qu'à présenter les différents postes « domestiques » présents dans le *Mémoire*.

Les dépenses ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre (1728-1738)

Tissus et vêtements	1 459 livres	22,65 %
Perruques et chapeaux.....	407 livres	6,30 %
Souliers.....	106 livres	1,65 %
Gages du barbier.....	78 livres	1,20 %
Meubles et tissus d'ameublement.....	653 livres	10,15 %
Argenterie	979 livres	15,20 %
Bois de chauffage	518 livres	8,00 %
Vin.....	1 206 livres	18,75 %
Sel.....	238 livres	3,70 %
Dons et cadeaux	201 livres	3,10 %
Divers	596 livres	9,30 %
TOTAL.....	6 441 livres	100,00 %

Avec près du tiers des dépenses ordinaires, l'habillement (vêtements, perruques et chapeaux) constitue le principal poste : chaque année, 150 livres en moyenne sont consacrées à la façon et à l'achat de tissus destinés à faire des « habits » pour lui-même, son épouse ou ses enfants. Duchemin achète tous les types de tissu présents alors sur le marché. Entre 1729 et 1738, il a acquis 21 chapeaux et 16 perruques pour lui-même et ses trois fils (5 chapeaux et 4 perruques pour chacun) dont une partie vient de Paris. Le même compte est impossible à faire pour les souliers car, pour une raison inconnue, il arrête d'en mentionner l'achat à partir de 1731.

Le second poste en importance à l'intérieur des dépenses ordinaires est constitué par le bois, le vin et le sel. Les 25 à 30 livres dépensées chaque année pour acquérir le sel « pour pot et salière » ou pour « grosses salaisons » ne sont pas classées par Duchemin avec les impôts, taille, capitation, accessoires, dixièmes mais

avec les dépenses courantes. Du vin est acheté une ou deux fois chaque année à des cabaretiers et marchands lavallois ; la provenance n'en est pas indiquée. Ceci représente annuellement une dépense moyenne de 150 livres et un volume de 2,7 busses. Le bois constitue également une dépense importante, une soixantaine de livres en moyenne par an. Chaque année, il fait rentrer un cent de fagots, et tous les deux ou trois ans, il se fait livrer des bûches ou « bois d'atelier ». A part le vin et le sel, aucun achat ne concerne la nourriture, ce qui semble étonnant ; même le pain n'est jamais mentionné. On peut imaginer que ses métairies lui fournissent des œufs, des volailles et du beurre au titre des subsides, des grains, de la viande de porc. Il élève des carpes dans ce qu'il appelle un peu pompeusement « les douves » du Châtelier à Vaiges. Ces produits suffiraient-ils à la consommation de sa famille ? Ceci serait d'autant plus étonnant que lorsqu'il fait des « voyages » sur sa terre du Châtelier avec sa famille, il achète ces mêmes produits. Il semble difficile d'imaginer Duchemin vivant en quasi-autarcie, rapportant ou faisant venir de ses métairies tout ce qui est consommé dans sa maison. Dans d'autres domaines, l'habillement, le mobilier, la décoration de sa maison, il montre une beaucoup plus grande ouverture, s'approvisionnant à Paris, à Nantes et dans quelques autres grandes villes. On peut bien sûr considérer que Duchemin participe de deux modèles de consommation différents : l'ouverture sur l'extérieur pour les vêtements et le mobilier, l'autarcie en matière alimentaire. Mais on observe que Duchemin achète du vin, et aussi des produits que l'on peut alors qualifier d'exotiques (quelques boîtes de thé rapportées de Nantes et qu'il partage avec sa mère), on peut donc plus raisonnablement imaginer que les dépenses alimentaires existent mais qu'elles ne sont pas portées sur ce registre.

L'achat de biens durables – argenterie et mobilier – constitue le quart des dépenses ordinaires. Le mobilier n'entraîne pourtant pas de dépenses très importantes : des lits (charlits) pour ses enfants lorsqu'ils atteignent 10 ou 12 ans, une table, une armoire pour son étude et deux douzaines de chaises destinées à sa maison du Châtelier sont les seuls meubles acquis en une dizaine d'années, le tout ne dépassant guère une centaine de livres. L'investissement dans l'argenterie est un peu plus important (près d'une centaine de livres par an). Outre quelques boucles et boutons d'argent, il achète des couverts, des gobelets, une salière et deux pièces plus importantes : une aiguière pour 270 livres et deux flambeaux pour 188 livres en 1733. Ces pièces sont souvent achetées d'occasion, lors de ventes familiales : Duchemin y fait alors graver ses initiales ou celles de ses fils.

Le dernier poste est composé des 127 livres payées aux Ursulines pour la pension de sa fille, des 15 livres versées en 1733 et 1734 pour empêcher que ses fils ne tirent à la milice, du prix d'objets assez hétéroclites (un fusil, une valise, un falot et une lanterne ...) et surtout du matériel nécessaire à son métier de négociant : des rames de papier qu'il fait prendre à Saint-Malo), et enfin quelques présents. Duchemin donne chaque année, le jour de la Saint-Martin, 6 livres aux lavandiers de

Duchemin de la Favardière chez qui il met ses toiles à blanchir, et 10 livres aux Pères Capucins.

Il est possible en combinant les comptes ordinaires et les comptes extraordinaires de composer les dépenses théoriques d'une année (compte non tenu du versement de rentes sur lesquelles le *Mémoire* n'est pas d'une assez grande clarté). L'ensemble théorique ainsi composé fait un total de 867 livres, soit un peu moins que le profit qu'il tire en moyenne de ses trois métairies de Vaiges pendant la même période. Les dépenses de ce bourgeois lavallois se ramènent finalement à quatre postes essentiels : l'habillement (perruques, chapeaux et boucles d'argent pour lui et ses trois fils), la consommation de bois, sel et surtout vin, à un moindre niveau l'investissement durable dans le mobilier ou l'argenterie, ses impôts royaux enfin.

Une année de dépenses vue à travers le *Mémoire*

Impôt royal	160 livres	18,50 %
Tissus et vêtements	145 livres	
Perruques et chapeaux	40 livres	24,80 %
Souliers	20 livres	
Barbier	10 livres	
Bois	51 livres	
Vin	120 livres	22,40 %
Sel	23 livres	
Argenterie	98 livres	18,80 %
Mobilier et tissus d'ameublement	65 livres	
Gages d'une servante	30 livres	3,50 %
Banc dans l'église de Saint-Vénérand	25 livres	2,90 %
Dons en argent	20 livres	2,30 %
Divers	60 livres	6,90 %

Ces dépenses sont faites pour la plus grande partie à Laval : en totalité pour le vin et le bois, en majeure partie pour le mobilier, les tissus, l'argenterie, les perruques et les chapeaux. Mais un petit nombre d'objets proviennent de Paris, du Mans, de Nantes, de Rouen ou de Saint-Malo. Les objets acquis hors de Laval représentent environ 14 % des dépenses portées dans le compte ordinaire. Il s'agit essentiellement de quelques perruques, de tissus d'ameublement ou d'objets rares comme la « valise ou portemanteau d'étoffe » que son beau-frère de Sumeraine lui rapporte de Paris. Parmi tous ces objets de provenance extérieure à Laval, seules les quelques pièces d'argenterie acquises au Mans l'ont été personnellement par Duchemin. Trois mentions que l'on rencontre assez souvent dans le *Mémoire* – « m'a fourni », « m'a fait acheter » ou « ai remboursé » – indiquent un achat lointain qui a été effectué par l'intermédiaire d'un fournisseur habituel ou d'un ami. On remarque là une pratique courante qui consiste à faire prendre des objets dans une ville éloignée soit par l'intermédiaire d'un ami ou d'un membre de la famille qui y

réside temporairement³ ou bien à se faire envoyer des objets par l'intermédiaire d'un fournisseur local.

3. La famille dans le *Mémoire*

Le *Mémoire* est essentiellement l'œuvre d'un comptable besogneux et résulte de l'habitude du marchand de séparer les dépenses et les recettes (une seule fois y est porté, par erreur sans doute, le montant d'une rente dont il est bénéficiaire) : il ne couvre pas tous les aspects de la vie de son auteur qui tient parallèlement quantité d'autres registres de comptes. Le caractère le plus marquant qui s'en dégage est l'esprit d'économie. Duchemin souhaite toujours calculer le prix de revient des choses qu'il a acquises en tenant compte des frais qu'il a dû engager pour se les procurer. Le 1^{er} janvier 1730, il rapporte avoir fait acheter au Mans « 12 écrannes de cartes à 6 sols pièce » ; le coût réel de l'opération a été en fait plus important : « ce que j'ai donné au garçon qui les a apportées » et la « boîte qu'il a fait acheter pour les apporter fait qu'elles me reviennent à 8 sols 3 deniers pièce » ; Duchemin est cependant content de l'opération qui se conclut ainsi : « il est vrai que la boîte me reste ». De toute affaire, il fait le bilan et souligne les aspects satisfaisants, et ce n'est qu'à la suite d'achats qu'il considère comme de bonnes affaires, qu'il exprime quelques sentiments. Périodiquement, il fait livrer du bois dans le bûcher de sa maison, rue de Paradis. L'opération est longue et onéreuse à cause du transport. En juin 1733, le travail achevé, il contemple ses réserves avec satisfaction : « les dix-huit charretées de gros bois et les cents de fagots sont entrés dans les deux bûcheries et la place du tour en est encore vide. Il me reste encore bien deux charretées de gros bois de vieux ». En février 1737, il a acheté « un demi-atelier » de bois pour une somme importante : 77 livres 10 sols. Vingt journées de travail ont été consacrées à le « relever, hacher, scier », à le charroyer, à le « rompre » et « arranger » dans le bûcher. Il justifie de l'utilité de ce travail et de cette dépense : « en 1731, le même temps y fut employé, le bois était bien commode ; il en était venu 13 charretées ». Sa crainte semble toujours être de faire un achat inutile ou superflu. Le 19 septembre 1731, il mentionne l'acquisition à Laval d'un chaudron de cuivre pesant 9 livres et demie : il a donné pour cela au poëlier la somme de 18 livres 16 sols et un vieux chaudron qui était au Châtelier. Il se justifie de cet acte qui pourrait apparaître comme une frivolité : « le vieux chaudron ne pouvait servir en aucune manière tant il était mauvais ».

Par ses préoccupations de propriétaire foncier, par le mode d'écriture de son journal, Pierre Duchemin n'est pas sans rappeler le Sire de Gouberville. Dans les

3 - Le négociant Duchemin de Mottejean (l'acquéreur de la terre de Poligné), à la fin du siècle, passait chaque année plusieurs mois à Paris ; il était apprécié de tous ses amis lavallois pour lesquels il y faisait quantité de commissions et leur rapportait des harnais, des livres d'occasion, des boutons en or, de « petites broses à nettoyer les dents... », RICHARD, 1913.

deux cas, il s'agit d'un « document sur le quotidien »⁴ ; mais alors que celui de Gouberville est « le journal d'un solitaire » celui de Duchemin est celui de toute une famille. Il n'y a que 200 mentions de dates entre 1728 et 1738 soit 10 par an en moyenne : Duchemin, à la différence de Gouberville ne prend pas la plume chaque jour car, chez lui, ce sont les comptes et non les petits faits de la vie quotidienne qui forment l'armature du document ; l'information « domestique et privée » ne peut donc qu'être déduite de ce texte dans lequel la quasi-totalité des phrases commencent par « payé » ou « acheté », plus rarement par « levé » s'il s'agit de sel pris au grenier ou de tissu qui lui était réservé, parfois par « donné » s'il s'agit de mentionner un objet acquis pour l'un de ses fils ou pour quelqu'un à qui il souhaitait faire un présent.

On a déjà eu l'occasion de signaler la conception assez restreinte de la famille qui est celle de Pierre Duchemin. Dans la maison de la rue de Paradis, Pierre Duchemin du Tertre vit avec son épouse, ses enfants (5 à partir du mois d'octobre 1728 lorsque le closier de Mondon en Changé lui ramène sa dernière fille qu'il a nourrie pendant 18 mois) et sa servante : ceci constitue le premier cercle familial. Le second cercle est constitué de ceux que Pierre Duchemin évoque en mentionnant son lien de parenté avec eux : ce sont exclusivement sa mère, certains de ses oncles, ses frères et sœurs ainsi que ceux de son épouse ; le troisième cercle se compose des belles-sœurs, beaux-frères et de leurs enfants. A l'extérieur de ce troisième cercle, le possessif n'est plus jamais utilisé et le lien familial n'est jamais évoqué. Lorsque Duchemin du Tertre nomme ceux que les généalogies font apparaître comme ses cousins – Duchemin Favardière chez qui il fait blanchir ses toiles, Duchemin Gimbertière à qui il paie une rente en 1728 et Duchemin de la Roche à qui il achète du bois en 1733 – il ne mentionne pas le moindre lien de parenté et ne les nomme pas différemment de tous les autres Lavallois qu'il a rencontrés pour ses affaires.

Premier cercle : l'épouse et les enfants (49 mentions), la servante (5 mentions)

(usage du prénom, du nom ou du possessif avec indication de la parenté)

Mon épouse: 9 cas.

Mes fils : 13 cas. Mes trois fils : 1 cas.

Duchemin : 10 cas (son second fils).

Du Tertre: 8 cas (= son fils aîné).

Gabriel : 2 cas. Mon fils Gabriel Duchemin : 1 cas. Mon fils l'abbé : 2 cas.

Ma fille : 1 cas Renote (= Renée). Mes deux filles : 1 cas.

Sa fille Renée Duchemin : 1 cas (Duchemin se place par rapport à son épouse).

Notre servante : 1 cas. Sa servante : 2 cas. Mes servantes : 2 cas.

4 - FOISIL, Madeleine, *Le Sire de Gouberville*, Alençon, 1981, 287 p. Citations p. 17 et 23.

Second cercle : sa mère et ses frères (5 mentions)

(usage systématique du possessif et indication de la parenté)

Ma mère : 1 cas.

Mon oncle Duchemin : 1 cas.

Mon frère des Loges : 1 cas. Mon frère Maisonneuve : 1 cas. Mon frère Du Tertre : 1 cas.

Troisième cercle : les belles-sœurs et les nièces (4 mentions)

(madame ou mademoiselle, parfois accompagné du possessif et du lien de parenté)

Monsieur et Madame du Genétay, ma belle-soeur : 1 cas.

Madame du Moulin Leclerc, ma belle-sœur : 1 cas.

Mes deux nièces : 2 cas.

Les mentions familiales les plus nombreuses concernent les trois fils (37 mentions sur 63, dont 32 pour les deux aînés). L'expression « mes deux fils », qui désigne les deux aînés, est la plus fréquente ; « Duchemin » désigne Ambroise, son second fils, et « Du Tertre », Pierre, son fils aîné. Ils ont respectivement 14 et 15 ans en 1728, 24 et 25 ans lorsque le Mémoire s'interrompt. Le troisième fils, qui n'a que 10 ans en 1728 et 20 ans lorsque le Mémoire prend fin, n'est cité que cinq fois ; son père l'appelle Gabriel lorsqu'il a 11 ans en 1729, puis « mon fils Gabriel Duchemin », et enfin, lorsqu'il atteint 18 ans, « mon fils l'Abbé »⁵. C'est essentiellement à l'occasion d'achats vestimentaires que Duchemin mentionne ses trois fils : le premier achat de chapeau pour « mes trois fils » figure en avril 1729 ; ceux-ci ont alors 16, 15 et 11 ans. La même année, est achetée une perruque pour « Duchemin » qui a 15 ans. À partir d'octobre 1735, la formule n'est plus « acheté un chapeau (ou une perruque) pour du Tertre (ou Duchemin) », mais « payé une perruque que du Tertre s'est fait livrer » ou « remboursé une perruque, un chapeau à du Tertre (ou Duchemin) » ou bien « donné à du Tertre ou Duchemin pour payer au Sieur Richardière une perruque qu'il lui a fournie ». Ceci témoigne certainement d'une plus grande autonomie des aînés qui ont alors 21 et 22 ans. Mais quand le Mémoire s'achève en 1728, Duchemin paie encore pour ses trois fils (22, 24 et 25 ans) le barbier (depuis 1733 « pour moi et mes fils »), les perruques, les habits et les chapeaux. Les dépenses sont un peu différentes pour les aînés qui vont devenir marchands et pour le plus jeune qui sera ecclésiastique. Pour les aînés, Duchemin acquiert, comme pour lui et avec la même périodicité, des habits, des souliers, des chapeaux (castors ou demi-castors), des perruques, des cannes, des boucles et boutons d'argent, des couverts ou des gobelets en argent qu'il fait graver à leurs initiales. Pour son troisième fils, il achète quelques objets (surplis, livres ...) lors de

5 - Plus tard dans le Livre Journal, il sera appelé « le prieur » par Duchemin. Il est prieur de Parné, mais il continue de résider chez son père dans la maison de la rue de Paradis. Un pièce est mentionnée comme étant sa chambre dans l'inventaire fait en 1755 de la maison de Saint-Vénérand.

la vente des biens de son oncle qui était prêtre. Ce troisième fils semble par ailleurs disposer de revenus personnels : en 1734, Duchemin note que l'orfèvre Du Tertre Plaischard lui a livré un gobelet d'argent coûtant 28 livres 10 sols « pour tout quoi il a payé de ses deniers et réserves ». Le même jour, son père lui achète une paire de boutons d'argent et un chapeau.

Son épouse est citée neuf fois directement dans le Mémoire, jamais par son prénom, mais toujours sous la forme possessive « mon épouse ». Une seule fois apparaît la mention « mon épouse et moi », lorsqu'il s'agit de prendre à rente un banc dans l'église de Saint-Vénérand en 1722. Elle apparaît pour l'achat de tissus destinés à faire des vêtements (« Au mois d'octobre [1733], mon épouse a levé chez Monsieur de la Maisonneuve 9 aunes de drap à 15 livres 5 sols et 15 aunes de drap pour doublure à 24 sols »), pour l'achat de chapeaux ; c'est elle qui, en 1737, lorsque « sa fille » a 16 ans, la mène « pensionnaire chez les Ursulines de cette ville », ce qui lui coûte 127 livres. Cinq fois elle apparaît dans ses rapports avec « sa servante », dont le choix semble lui revenir (29 décembre 1732 : « Mon épouse a alloué Marguerite Timon pour sa servante, à laquelle elle s'est engagée de lui payer chaque année la somme de 27 livres », 28 octobre 1733 : « Mon épouse a alloué Marie Morin pour sa servante... »), et c'est elle qui lui verse ses gages en argent et en toiles (27 octobre 1733 : « Mon épouse a compté avec Marguerite Timon sa servante... »). Les filles sont beaucoup moins souvent citées que les garçons, peut-être parce qu'elles sont plus jeunes (Renée est née en 1721 et Anne-Ambroise en 1727) pendant l'époque où Duchemin tient son Mémoire. La première apparaît en 1729 sous le diminutif de « Renote » pour l'achat de chaussures, puis pour celui d'un charlit lorsqu'elle a neuf ans, et enfin lorsqu'elle va en pension chez les Ursulines. La seconde n'est pas évoquée autrement que lorsqu'est noté l'achat d'habits pour « mes filles ».

TRANSCRIPTION

Mémoire de ma Dépense

Mémoire de ma dépense

Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier de Launay, Ms 276, n° d'inventaire : 476. Mi fonds Couanier R 1.

Ce texte comporte un grand nombre de termes techniques ou locaux. Ils seront expliqués en note lors de leur première occurrence uniquement.

[1. RECTO]

1724 - Suite du mémoire de ma dépense

Du 13^e février, j'ai payé à M. des Ferrières la somme de 120 livres pour 2 busses¹ de vin qu'il m'a livrées depuis trois jours ; ci 120 livres
Du 14^e février, j'ai payé à M. Varvasseur 7 livres 15 sols pour une marmite qu'il m'a fournie, garnie de son couvercle de cuivre, et 4 livres 5 sols pour une cloche à cuire des fruits aussi garnie, fait ensemble la somme de 11 livres 10 sols
Du 23^e mars, j'ai payé à M. Guillois 31 sols pour un fer à deux manches ; ci ... 1 livre 11 sols
Le 1^{er} août, j'ai reçu de M. de la Girardièrre une perruque qu'il m'a fait venir de Paris qui a coûté 50 livres, laquelle somme je lui ai payée et en outre 5 sols pour le port ; ci
..... 50 livres 5 sols
Du 21^e octobre, j'ai payé à M. Leroy pour trois paires de souliers 12 livres
Du 27^e octobre, j'ai levé au grenier à sel un quart et demi de sel pour lequel j'ai payé
..... 18 livres 16 sols
Du 30^e décembre, j'ai payé à Maître Bautrevers 20 sols pour la garde de ma bancelle² ; ci
..... 1 livre
Ledit jour, j'ai payé à M. Barbé 5 livres et à ses garçons 20 sols pour m'avoir rasé pendant cette année ; ci 6 livres

1725

Le 27^e janvier, j'ai payé à M. de la Ferrière-Choquet 108 livres pour trois busses de vin qu'il m'a livrées à raison de 72 livres la pipe ; ci 108 livres
En avril, levé chez le sieur Porée 10 aunes et demi de ras³ à 36 sols, 6 aunes et demi de doublure à 26 sols et une garniture de boutons pour 50 sols, le tout faisant 29 livres 17 sols que je lui ai payés ; ci 29 livres 17 sols

1 - Busse : fût de 228 litres. DOTTIN, p. 97.

2 - Il s'agit du banc que Pierre Duchemin du Tertre utilise pour faire son commerce de toile. Avant la construction, à partir de 1730, de la nouvelle halle aux Toiles sur la place du Gast, c'est au bas de la Tour Rennaise, Place du Marché aux Toiles que les marchands venaient proposer leurs toiles aux négociants juchés sur leurs bancelles. Pour la disposition des lieux, voir DLOUSSKY, 1990, p. 86 et svtes.

Payé à M. Duparc pour la façon de cet habit et avoir retourné celui de camelot⁴ 9 livres,
pour une aune de bougran⁵ 30 sols, chameau, soie et fil 5 livres 2 sol ; fait ensemble
..... 14 livres 2 sols

[2. VERSO]

1722

Banc dans l'église de Saint-Vénérand à raison de quinze livres de rente viagère pour mon
épouse et pour moi 15 livres
Du 16^e juillet 1722, mon épouse et moi avons pris à rente viagère le banc de la confrérie du
Saint-Sacrement par contrat passé devant Nupied notaire ledit jour aux charges, clauses et
conditions y rapportées et entr'autre d'en payer 15 livres par chacun an de rente pendant
notre vie.

Du 10^e août 1722, j'ai payé au sieur Nupied pour le contrôle, papier et salaires, une copie
qu'il m'a fournie en mains et une qu'il doit fournir incessamment à M. de Juigny pour
mettre au trésor⁶ la somme de 5 livres

1723

Du 3^e avril, j'ai payé à M. de Juigny, bâtonnier de la confrérie du Saint-Sacrement, la
somme de 10 livres pour huit mois de l'exploitation du banc de ci-dessus, échu le 25^e mars
dernier, dont il m'a donné une quittance ; ci 10 livres

Du 25^e octobre, j'ai payé à M. Brodier 23 sols pour une barre de fer en la place de celle de
bois qui y était à servir de fermeture ; ci 23 sols

1724

Du 25^e mars, j'ai payé à M. J. Hoisnard la somme de 15 livres pour une année échue ledit
jour de la rente de ci-dessus dont il m'a donné quittance ; ci 15 livres

1725

Du 28^e mars, j'ai payé à M. des Ferrières-Choquet 15 livres pour une année échue le 25 du
présent mois de la rente de mon banc dont il m'a donné quittance ; ci 15 livres

1726

Du 30^e mars, j'ai payé à M. Salmon 15 livres pour une année échue le 25 du présent mois
de la rente de mon banc dont il m'a donné quittance ; ci 15 livres

1727

Le 25 mars, j'ai payé à M. Lasnier 15 livres pour une année échue ledit jour de la rente de
mon banc dont il m'a donné quittance ; ci 15 livres

3 - Ras : serges, étoffes de laine croisée « fort unies, dont le poil ne paraît point ou très peu », Jacques Savary
des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1748.

4 - Camelot : étoffe non croisée se fabriquant de la même manière que la toile ou l'étamine. Elle peut être
faite entièrement de poil de chèvre, moitié poil de chèvre moitié soie, entièrement de laine, de laine et de fil.
Elle sert à faire des habits pour hommes et pour femmes, des tours de lit, des chasubles, des ornements
d'église, Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1748.

5 - Bougran : sorte de grosse toile de chanvre gommée et calandree teinte de différentes couleurs et servant à
faire des doublures donnant de la rigidité aux vêtements, Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de
commerce*, Paris, 1748.

6 - Mettre au trésor : classer en archives.

1728

Le 26^e mars, j'ai payé à M. de la Gimbertière 15 livres pour une année échue le 25 dudit mois de la rente de mon banc dont il m'a donné quittance ; ci 15 livres
 Le 18^e mai, j'ai payé à M. Chevreul 3 livres pour avoir renforcé le banc de ci-dessus et fourni de bois, et en outre j'ai fourni le clou au moins pour 15 sols, plus j'y ai fait mettre ci-devant une bancelle pour laquelle j'ai payé à M. Angot 35 sols et j'y ai fourni un agenouilloir.

[3. RECTO]

1729 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 16^e mai 1729, j'ai levé au grenier à sel un quart de minot de sel pour le pot et salière⁷ seulement pour lequel j'ai payé ledit jour 12 livres 10 sols 8 deniers
 Plus ledit jour, j'ai aussi levé au grenier un demi quart de sel dont a trouvé que j'étais en demeure pour l'année dernière, pour lequel j'ai payé 6 livres 5 sols 4 deniers
 Le 19^e juillet, j'ai payé à M. Ruffin 48 livres pour composition avec lui pour 6 charretées de bois qu'il m'a livrées, que j'avais achetées sur le pied de 190 livres l'atelier⁸, à relever, hacher et scier, et en outre, j'ai nourri les métayers⁹ ; ci 48 livres
 En août 1729, j'ai reçu d'envoi de mon frère des Loges¹⁰ étant à Paris, un miroir et deux pièces de tapisseries d'Aubusson pour mon salon, que je l'avais prié de m'acheter, qui lui ont coûté, savoir le miroir tout emballé et chargé au messenger 100 livres, et les deux pièces de tapisserie 195 livres à raison de 30 livres l'aune, faisant ensemble la somme de 295 livres que je lui ai payée et remboursée, et en outre, il m'en a coûté pour le port de Paris ici pour les deux articles pesant ensemble 224 livres à raison de 2 sols la livre et en pratiques¹¹ 29 livres que j'ai payée au messenger, aux garçons, de sorte que je considère que le miroir me coûte rendu ici quitte de tout 120 livres et les pièces de tapisserie aussi rendues ici quitte de tout 204 livres, qui tout ensemble fait 324 livres
 Lesdites deux pièces contiennent 6 aunes et demi de longueur, qui, à raison de 30 livres l'aune font les 195 livres.
 En octobre, j'ai payé à M. Leroy pour deux paires de souliers pour moi, deux paires pour Duchemin, une paire pour du Tertre¹² 17 livres 10 sols
 J'ai payé à M. Hardy pour un chapeau pour Duchemin 6 livres
 J'ai payé à M. Fleury pour deux perruques pour Duchemin 12 livres

[4. VERSO]

1729 - Suite du mémoire de ma dépense

J'ai acheté au Mans pour Duchemin une cuillère et une fourchette d'argent qui m'a coûté
 27 livres

7 - Le Maine est, comme la région parisienne, un pays de grande gabelle (à la différence de la Bretagne qui est exemptée). La consommation d'une certaine quantité de sel, proportionnelle à l'importance de la famille, y est obligatoire : c'est le sel de devoir ici désigné par l'expression « sel pour le pot et salière », ce que l'on peut comprendre comme le sel de table et le sel servant à faire la cuisine. Le sel destiné aux salaisons n'est pas compris dans cette quantité ; il est acheté en surplus. Un minot de sel représente 72 litres de sel.

8 - Si l'on se fie à une mention que l'on rencontre plus bas dans le *Mémoire*, un atelier correspondrait au volume de bois transporté par vingt-quatre charrettes.

9 - Les métayers, parce qu'ils disposent de charrettes et de bœufs, font tous les transports de produits lourds et encombrants.

10 - Gabriel Duchemin des Loges, frère aîné de Pierre Duchemin du Tertre. Un tableau généalogique a été fourni à la suite de l'introduction des *Notes Historiques* ; pour plus de précisions, DLOUSSKY, 1988 et 1990.

11 - Pratiques ou aiguillettes : pourboires.

12 - Pierre Duchemin appelle son fils aîné du Tertre et son second fils Duchemin. La signification de cette pratique est expliquée dans l'introduction des *Notes Historiques*.

Elle n'est pas neuve, elle est marquée TD

Plus j'ai acheté au Mans une lanterne qui m'a coûté..... 6 livres
 Le jour de la saint Martin, j'ai donné aux lavandiers¹³ de M. de la Favardière¹⁴..... 9 livres
 Le 29 décembre 1729, j'ai levé au grenier à sel demi-minot de sel, savoir un quart et demi pour pot et salière et demi-quart pour grosses salaisons pour lequel j'ai payé la somme de
25 livres 1 sol 4 deniers
 Le 31 décembre, j'ai payé à Me Hardy pour la garde de ma bancelle du marché..... 1 livre
 Ledit jour, j'ai payé à M. Barbé 6 livres, savoir 5 livres pour lui et 1 livre pour ses garçons pour m'avoir rasé pendant l'année ; ci 6 livres

1730

Le 1^{er} janvier, j'ai donné aux pères Capucins..... 10 livres
 Ledit jour, j'ai payé à Me Retier 3 livres pour une palette et une pincette qu'il m'a fournies...
 3 livres
 En janvier, M. Dubuisson m'a acheté au Mans 12 *écrannes* de cartes¹⁵ qui ont coûté, pris au Mans, 6 sols la pièce, c'est pour 3 livres 12 sols que je lui ai payé ; ci..... 3 livres 12 sols
 Ce n'est que 6 sols prises audit lieu, mais ce que j'ai donné au garçon qui les a apportées, qui est 12 sols, et 15 sols une boîte qu'il a fallu acheter pour les apporter fait qu'elles me reviennent 8 sols 3 deniers pièce. Il est vrai que la boîte me reste.

[5. RECTO]

1730 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 5^e avril, j'ai payé à M. Choquet 58 livres pour deux busses de vin qu'il m'a livrées ledit jour ; ci..... 58 livres
 Le 10^e mai, j'ai acheté à la vente de défunts M. et M^{me} du Genetay, ma belle-sœur, sept cuillères et sept fourchettes dont six sont égales et le tout pesant 4 marcs 3 onces 6 gros que j'ai achetées à raison de 50 livres le marc et en outre 40 sols en plus avant sur le tout, pour tout quoi j'ai payé entre les mains de M. Lelong, curateur de mes deux nièces, la somme de¹⁶..... 225 livres 8 sols 9 deniers
 J'ai aussi pris à ladite vente une écuelle à oreilles pesant 1 marc 4 onces 6 gros pour mon beau-frère l'abbé du Moulin pour laquelle j'ai payé audit sieur Lelong à raison de 50 livres le marc la somme de 79 livres 13 sols 9 deniers, laquelle il m'a rendue en lui mettant ladite écuelle en mains.
 Pareillement j'ai encore pris deux gobelets pesant 7 onces 4 gros pour ma belle-sœur Sumeraine pour lesquels j'ai aussi payé audit sieur Lelong à raison de 50 livres le marc, la somme de 46 livres 17 sols 6 deniers, laquelle elle m'a aussi rendue en lui mettant ledit gobelet en mains.
 Plus j'ai acheté à ladite vente deux mantes¹⁷ de fil qui m'ont coûté..... 14 livres
 Plus deux méchants tableaux pour 2 livres 15 sols

13 - Les lavandiers sont les ouvriers qui travaillent dans les blanchisseries.

14 - Il s'agit de René Duchemin Favardière qui est blanchisseur. Il appartient à la branche des Duchemin Babinière et a un ancêtre commun avec Pierre Duchemin du Tertre à la quatrième génération. On observe que Pierre Duchemin du Tertre s'adresse à lui pour faire blanchir les toiles dont il fait le négoce – il existe d'autres blanchisseurs à Laval – mais ne mentionne pas l'existence de lien de parenté avec ce personnage (alors qu'il signale toujours sa proximité familiale avec ses parents plus rapprochés).

15 - Très vraisemblablement des boîtes de cartes à jouer.

16 - On observe ici deux pratiques caractéristiques de la société du Maine sous l'Ancien Régime : la vente plutôt que le partage des objets composant une succession, le rachat par la famille proche de tout ou partie de ces objets.

17 - Mante : couverture.

Le 3^e juin, j'ai payé à M. Cheruau 24 sols pour un seau qu'il m'a fourni pour mon puits ;
 ci 1 livre 4 sols

[6. VERSO]

1730 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 14^e juin, j'ai payé à M. Chevreul 14 livres pour un charlit¹⁸ qu'il m'a fourni pour Gabriel¹⁹ ; ci..... 14 livres

J'ai payé à M. Retier pour la ferrure dudit charlit..... 3 livres 10 sols

Plus du 16^e dudit, j'ai payé audit Chevreul 15 livres pour un autre charlit qu'il m'a encore fourni pour ma fille et à son garçon une pièce de 12 sols pour les deux dits charlits, fait.....

..... 15 livres 12 sols

Dans le prix de ce charlit est compris un ais²⁰ que j'ai fait mettre sur l'armoire de la servante, ne joignant pas la muraille.

Plus j'ai payé à M. Retier comme dessus 3 livres 10 sols pour la ferrure dudit charlit ; ci.....

..... 3 livres 10 sols

Le 17 dudit, j'ai payé à M. Georget 47 livres pour un quart d'atelier de bois qu'il m'a livré ;

ci 47 livres

Le 22^e juin, M. Dutertre-Plaischard, orfèvre, m'a fourni une cuillère potagère d'argent pesant un marc trois gros et demi qui, à raison de 50 livres le marc, monte à 52 livres,

14 sols et 6 deniers, plus pour la façon 3 livres ; monte ensemble à 55 livres 14 sols et 6 deniers, que je lui ai payé ledit jour ; ci.....55 livres 14 sols et 6 deniers

Plus j'ai payé à un garçon qui avait gravé ladite cuillère et empreint dessus mon chiffre²¹ 10 sols, ainsi elle m'a coûté en tout..... 56 livres 4 sols et 6 deniers

Plus j'ai payé audit graveur 48 sols pour avoir gravé mes cuillères et fourchettes et mes deux gobelets, sur lesquelles pièces j'ai fait mettre P D. C'est le sieur Cousturier d'Évron pour ces 48 sols ; il m'a gravé 13 cuillères, 13 fourchettes, 2 gobelets et la petite cuillère à enfant.

J'ai payé à M. Retier 45 sols savoir 30 sols pour une vergette²² qu'il m'a fournie pour la couchette à la servante et 15 sols pour avoir travaillé deux pièces de fer à la porte, lesquelles j'ai fournies ; ci..... 2 livres 5 sols

[7. RECTO]

1730- Suite du mémoire de ma dépense

En juin, mon épouse a levé chez M^{lle} Couasnon 9 aunes et demi de ras de Maroc²³ pour lesquelles elle lui a payé à raison de 39 sols l'aune 18 livres 10 sols

J'ai payé au jeune Duparc pour sa façon à 4 livres de l'habit complet et 73 sols 3 deniers pour les fournitures, qui fait ensemble..... 7 livres 13 sols 3 deniers

J'ai fourni les doublures de toile grise

18 - Charlit : bois de lit comportant des montants. Ce terme, encore très employé dans la première moitié du XVIII^e siècle, disparaîtra ensuite. On ne trouvera plus alors que des « lits » dans les inventaires après décès. Pour l'évolution du lit et de la literie au cours du siècle voir FILLON, Anne, « Comme on fait son lit on se couche, 300 ans d'histoire du lit villageois », in *Population et Culture*, Études réunies en l'honneur de François Lebrun, Rennes 1989, p. 153-164.

19 - Il s'agit du troisième fils de Pierre Duchemin du Tertre. Il a douze ans en 1730 quand son père lui achète un lit. L'autre charlit est destinée à sa fille Renée qui a alors neuf ans.

20 - Un ais : une planche.

21 - Mon chiffre : mes initiales.

22 - Tringle de fer servant à suspendre les rideaux du lit.

23 - Ras : voir note 3 ; ras de Maroc : serges qui se fabriquent en Champagne et tout particulièrement à Reims, Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1748.

Le 11^e août, j'ai acheté de M. de la Bourdonnerie un fusil qui m'a coûté 10 livres
 En septembre, M. de Sumeraine²⁴ m'a acheté à Paris une valise ou portemanteau d'étoffe
 qui m'a coûté 10 livres et que je lui ai payé ; ci..... 10 livres
 Le 11^e octobre, j'ai levé chez M. du Mesnil 4 aunes 1/4 de drap à 15 livres 15 sols l'aune et
 6 aunes et demi de ras pour doublure pour et à raison de 24 sols l'aune, pour tout quoi je
 lui ai payé ledit jour la somme de..... 74 livres 14 sols 9 deniers
 Donné à la saint Martin aux lavandiers la somme de 6 livres 12 sols
 Payé au sieur Hardy pour deux chapeaux pour mes fils et un pour moi..... 18 livres
 Payé au sieur Leroy pour quatre paires de souliers pour mes deux fils et deux pour moi.....
 21 livres
 Payé au sieur Richardière pour une perruque pour mon fils²⁵..... 6 livres
 Le 12^e décembre, j'ai levé au grenier à sel un demi minot de sel pour lequel j'ai payé la
 somme de 25 livres 1 sol 4 deniers
 Ledit jour, j'ai reçu de M. de la Bizardière père un chapeau de castor qu'il m'a fait venir de
 Paris pour lequel je lui ai payé la somme de..... 17 livres 8 sols
 J'ai payé au sieur Leroy pour deux paires de souliers 7 livres

[8. VERSO]

1730 - Suite du compte avec M^{elle} du Moulin-Leclerc, ma belle-sœur, pour les rentes de
 200 livres et 300 livres que je lui dois ainsi qu'il est marqué ci-devant

Le 5^e novembre, j'ai payé à ladite D^{elle} la somme de 200 livres à valoir sur les rentes de ci-
 dessus dont elle m'a donné quittance ledit jour ; ci 200 livres

Plus je lui ai payé les 300 livres restantes au moyen de quoi je me trouve quitte avec elle des
 500 livres pour lesdites deux rentes. Je lui ai rendu la quittance de ci-dessus et elle m'en a
 redonné une autre des 500 livres ; ci..... 500 livres

Le 4^e novembre 1731, j'ai payé à M^{elle} du Moulin-Leclerc la somme de 500 livres pour
 l'année échue le 3^e du présent mois. Les deux rentes revenant ensemble à pareille somme
 de 500 livres que je lui dois audit terme, dont elle m'a donné quittance ; ci..... 500 livres

Le 26^e décembre 1732, j'ai payé à M^{elle} du Moulin-Leclerc la somme de 500 livres pour
 l'année échue le 3^e novembre dernier. Les deux rentes revenant ensemble à ladite somme
 de 500 livres que je lui dois audit terme, dont elle m'a donné quittance ; ci..... 500 livres

Le 9^e novembre 1733, j'ai payé à M^{elle} du Moulin-Leclerc la somme de 500 livres pour
 l'année échue le 3^e du présent mois des deux rentes de ci-dessus, dont elle m'a donné
 quittance ; ci..... 500 livres

Le 14 décembre 1734, j'ai payé à M^{elle} du Moulin-Leclerc la somme de 500 livres pour
 l'année échue le 3^e novembre dernier des deux rentes de ci-dessus, dont elle m'a donné
 quittance ; ci..... 500 livres

[9. RECTO]

Le 7^e novembre 1735, j'ai payé à M^{elle} du Moulin-Leclerc la somme de 500 livres pour
 l'année échue le 4^e du présent mois des deux rentes de ci à côté, dont elle m'a donné
 quittance ; ci..... 500 livres

24 - Il s'agit très vraisemblablement de Jean Courte de Sumeraine qui se trouve être beau-frère par alliance de Pierre Duchemin du Tertre puisqu'il est l'époux de Marguerite Leclec, sœur de Renée Leclec, elle-même épouse de Pierre Duchemin. Alors que ce dernier désigne par « ma belle-sœur » les sœurs de son épouse, il n'étend pas en général la mention familiale à leurs époux. On note encore ici cette conception assez étroite de la famille, phénomène d'autant plus remarquable que tous les tableaux généalogiques mettent Duchemin au centre d'une immense famille.

25 - En l'absence d'autres informations, on imagine qu'il s'agit de son fils aîné qui a alors dix-sept ans.

La suite du paiement des 500 livres de rente de ci-dessus est portée sur mon autre nouveau livre journal.

[10. VERSO]

1731 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 4^e janvier, donné aux pères capucins..... 10 livres
 Payé au sieur Duparc 21 livres 10 sols pour les façons et fournitures de trois habits qu'il a faits à mes fils et ce suivant son mémoire 21 livres 10 sols
 Le 12 janvier, j'ai payé à M. Choquet 42 livres pour une busse de vin qu'il m'a livrée ledit jour ; ci..... 42 livres
 Le 31^e mars, M. Dutertre-Plaischard, orfèvre, m'a livré quatre gobelets d'argent pour lesquels je lui ai payé ledit jour la somme de 114 livres, savoir 106 livres pour 2 marcs 1 once moins pour 5 sols qu'ils pèsent à raison de 50 livres le marc et 8 livres pour la façon à raison de 40 sols pièce, ce qui fait ensemble ladite somme de..... 114 livres
 Dans le mois de mars, j'ai reçu de Nantes un gît de canne²⁶ qui m'a coûté, pris audit lieu 27 livres et j'ai pour le garnir 26 sols et pour le garçon du voiturier qui l'a rapporté de Nantes 4 sols ce qui fait ensemble qu'il me coûte la somme de 28 livres 10 sols et aussi trois boîtes de thé de chacune une demi livre qui m'ont coûté 13 livres 10 sols à raison de 9 livres la livre. J'en ai présentée une à M^{elle} de la Favardière, j'en ai donnée une à ma mère, qu'elle m'a payée, et l'autre est pour moi
 Le 20^e avril, j'ai payé à Maître Chevreul 38 livres, savoir 26 livres pour une demi-paire de presses²⁷ qu'il m'a livrée, 10 livres pour un dressoir posé dans mon étude²⁸ et bois ou planches d'essif pour icelle, et 40 sols pour deux journées de son garçon et bois qu'il m'a fourni, et en outre, j'ai donné une pièce de douze sols à son garçon ; ci..... 38 livres 12 sols

[11. RECTO]

1731 - Suite du mémoire de ma dépense

Le dit jour 20^e avril, j'ai payé à M. Retier 9 livres 10 sol pour la ferrure de la demi-paire de presses de ci à côté ; ci..... 3 livres 10 sols
 Le 13^e juin, j'ai payé à M. Gérard 38 livres pour une busse de vin qu'il m'a livrée ledit jour ; ci..... 38 livres
 Le 13^e août, j'ai payé à M. de Chantepie de Gennes la somme de 100 livres pour un demi-atelier de bois qu'il m'a livré et que j'ai fait relever, hacher et scier ainsi que nous en avions convenu et dans lequel il y a entré 12 charretées ; il m'en a donné son reçu que je garde, attendu qu'il ne m'a point rendu les billets que j'avais donnés aux charretiers ; ci.. 100 livres
 En un jour, cinq hommes l'ont relevé et dans un autre jour, les mêmes cinq hommes l'ont rompu et arrangé, ainsi, pour les dix journées, il m'en a coûté à raison de 12 sols par jour.....
 6 livres
 et nourri
 Le 19 septembre, j'ai payé à M. Leroy pour quatre paires de souliers..... 14 livres
 Ledit jour, j'ai acheté de Louis Varvasseur un chaudron pesant en cuivre 9 livres et demi à raison de 34 sols la livre fait 16 livres 3 sols et le couvercle de fer pesant 8 livres à 6 sols fait 48 sols, ensemble 18 livres 11 sols, sur quoi je lui ai donné en contre-échange un vieux chaudron qui était au Châtelier pesant en cuivre 5 livres et demi à 20 sols fait 5 livres 10 sols et le cercle de fer 5 livres à 3 sols fait 15 sols et ensemble 6 livres 5 sols, lesquels déduits des 18 livres 11 sols, reste que je lui ai payé en argent..... 12 livres 6 sols

26 - Un gît de canne : une canne sans son pommeau.

27 - Une paire de presses : une armoire, DOTTIN, p. 412.

28 - Étude : bureau.

Le vieux chaudron ne pouvait servir en aucune manière tant il était mauvais ; plus j'ai payé pour une cuillère de fer 10 sols
 Le 30^e septembre 1731, j'ai payé à M. de la Girardière 72 livres 16 sols pour deux perruques égales qu'il m'a fait venir de Paris ; ci..... 72 livres 16 sols
 Ledit jour, mon frère Maisonneuve en a aussi eu une égale dudit sieur.

[12. VERSO]

Moi, Pierre Duchemin du Tertre, je dois à M^{elle} Marie Le Balleur et après elle à M^{elle} veuve Le Balleur sa sœur, veuve François Emond sieur de Barbé au cas qu'elle lui survive, une rente viagère de 100 livres payable le 17^e juillet, jour auquel a été fait le contrat sous nos seings en double, que m'a dicté Maître François Lebreton, notaire, pour ménager le contrôle et insinuation qui m'auraient coûté plus de 18 livres ; je lui ai seulement présenté une pièce de 60 sols pour peine. Ledit terme écherra le 17^e juillet 1732 et ainsi continue.

M^{elle} Marie Le Balleur étant décédée ledit 19^e mars 1732, j'ai le 13^e septembre 1732 payé à M^{elle} Renée Le Balleur sa sœur veuve Emond, la somme de 100 livres pour l'année de la rente de ci-dessus échue le 17^e juillet dernier, dont elle m'a donné quittance ; ci.... 100 livres
 Ladite d^{elle} Renée Le Balleur est décédée le 2^e mars 1733.

Le 21^e juin 1733, j'ai payé à M. Pierre Nourry de la Baderie, notaire, la somme de 57 livres 9 sols 4 deniers qui avec celle de 70 livres 12 sols que j'ai payée à M. Duchemin Favardière qui avait fait arrêt entre mes mains pour ladite somme, dont j'ai mis la quittance entre les mains dudit sieur Nourry, et 22 sols pour les frais que j'ai payés à M. du Moulin à l'occasion de cet arrêt, dont je lui ai mis le dossier entre les mains ; fait ensemble la somme de 129 livres 3 sols 4 deniers pour les arrérages que je devais au jour du décès de ladite D^{elle} Renée Le Balleur veuve Emond

[13. RECTO]

des deux rentes viagères de chacune 100 livres dont l'une payable au terme du 30 juin et l'autre au 17 juillet, ainsi qu'il est expliqué par la quittance que m'en a donné ledit sieur Nourry au moyen de quoi je me trouve bien quitte avec les héritiers ou légataires de ladite delle Emond des arrérages desdites deux rentes ; ledit sieur Nourry étant préposé pour recevoir les effet dépendant de ladite succession ; ci..... 129 livres 3 sols 4 deniers

[14. VERSO]

1731 - Suite du mémoire de ma dépense

Donné à la saint Martin aux lavandiers 6 livres

Le 14 décembre, j'ai payé au sieur Loré tailleur 14 livres pour façon et fournitures d'ouvrage qu'il m'a livrés ; ci 14 livres

Payé le dernier samedi de décembre à M^{elle} Hardy pour la garde de ma bancelle du marché ..
 1 livre

Payé le dernier jour de l'année à M. Barbé pour m'avoir rasé pendant l'année 5 livres et à ses garçons 24 sols, fait 6 livres 4 sols

1732

Le 3^e janvier 1732, j'ai donné aux pères Capucins 10 livres

Le 3^e janvier, j'ai levé au grenier à sel un demi-minot de sel pour lequel j'ai payé
 25 livres 1 sol 3 deniers

Le 9^e janvier, j'ai payé à M. Le Pannetier 35 livres pour une busse de vin qu'il m'a livrée ledit jour, plus j'en ai payé pour le charroi 8 sols, fait..... 35 livres 8 sols

Le 6^e février, j'ai payé à M. des Ferrières 60 livres pour deux busses de vin qu'il m'a livrées ledit jour ; ci 60 livres
 Le 19^e février, j'ai payé à M. Chevreul 30 livres pour une paire de presses de bois de chêne à quatre huissets²⁹ qu'il m'a livrée ledit jour, plus j'ai donné à son garçon une pièce de 12 sols ; ci 30 livres 12 sols
 Plus j'ai payé à M. Vetier 10 livres pour la ferrure desdites presses ; ci 10 livres
 J'ai payé à M. Lorgerie 40 sols pour un falot³⁰ qu'il m'a vendu 2 livres

[15. RECTO]

1732 - Suite du mémoire de ma dépense

J'ai acheté depuis deux mois un git de canne pour du Tertre qui m'a coûté 6 livres plus pour la ferrure et poignée 10 sols ; ci 6 livres 10 sols
 Le 10^e mars, j'ai payé à M. Dutertre-Plaischard 30 livres pour une salière d'argent qu'il m'a livrée ledit jour, laquelle pèse 4 onces et 1/4 d'once à raison de 50 livres le marc, et façon ; ci 30 livres
 Le 8^e avril, j'ai payé à M. des Ferrières 81 livres pour trois busses de vin qu'il m'a livrées ledit jour à raison de 54 livres la pipe et pour le charroi desquelles j'ai payé 12 sols, fait ensemble 81 livres 12 sols
 Le 26^e avril, j'ai payé à M. Chevreul 9 livres 12 sols et à son garçon 6 sols pour une table qu'il m'a livrée ledit jour ; ci 9 livres 18 sols
 Le 30^e mai, j'ai payé à Maître Poré 40 livres 7 sols, savoir, pour huit aunes et demie de camelot à 73 sols, 31 livres et 6 deniers, pour 7 aunes demi-quart de ras à 24 sols, 8 livres 11 sols, pour 3 onces de fil à 2 sols, et pour 2 gros de soie 8 sols, fait le tout 40 livres 7 sols
 Le 16 juillet, j'ai payé à M. de la Morinière 20 livres pour un cent de fagots qu'il m'a livré ; ci 20 livres
 Le 10^e novembre, j'ai payé à M. Dutertre-Plaischard 33 livres pour trois paires de boucles d'argent qu'il m'a fournies, savoir 17 livres pour deux paires que j'ai données à mes deux fils aînés et 16 livres pour une paire pour moi ; ci 33 livres
 Le 11^e novembre, j'ai donné aux lavandiers 6 livres

[16. VERSO]

1731 - Suite du compte de Renée Beudin notre servante

Son année courante qui a commencé le 24^e août 1731 est à raison de 27 livres et jusqu'audit jour elle est payée, ainsi qu'il paraît ci-devant.

Le 28^e novembre, mon épouse a donné à Renée Beudin deux aunes d'étamine³¹ noire à 40 sols l'aune, fait 4 livres

Le 12 décembre pour deux aunes de toile blanche à 38 sols l'aune 3 livres 16 sols

1732

Le 3^e octobre, mon épouse a donné à Renée trois aunes de demi-drap à raison de 3 livres l'aune, fait 9 livres plus une demi-aune d'étamine pour 20 sols ; et en outre, je lui ai donné ledit jour 9 livres 4 sol, tout quoi ensemble monte à 19 livres 4 sols qui avec les 7 livres

29 - Une paire de presses de bois à quatre huissets : une armoire à quatre portes.

30 - Falot : lanterne.

31 - Étamine : étoffe légère et non croisée qui se fabrique sur un métier à deux lames seulement. Il en existe différentes sortes : elles peuvent être entièrement de soie, faites d'une chaîne de soie et d'une trame de laine, ou bien entièrement en laine. Le camelot (note 4) est une variété d'étamine, Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1748.

16 sols de ci-dessus fait les 27 livres pour son année de gages échue le 24^e août dernier 1732³² ; ci 27 livres
 Son année courante qui a commencé le 24^e août dernier 1732 est à raison de 30 livres
 Le 26^e décembre, Renée est allée à l'hôpital.

1733

Le 21^e janvier, j'ai payé à Renée Beudin la somme de 10 livres pour les quatre mois qui lui étaient dus de ses gages au moyen de quoi je me trouve quitte avec elle, et elle a emporté ses hardes et linge.

[17. RECTO]

1732

Le 29^e décembre 1732, mon épouse a alloué Marguerite Timon pour sa servante, à laquelle elle s'est engagée de lui payer par chaque année la somme de 27 livres à commencer au 1^{er} jour de l'an quoiqu'elle ait entré à la maison ledit jour 29^e décembre au soir, et elle lui a donné une pièce de 24 sols de denier à Dieu.

1733

Juin, donné à Marguerite 40 sols pour une paire de pantoufles ; ci..... 2 livres
 Le 2 décembre, donné à Marguerite une aune d'étoffe pour faire un langeul³³ pour
 1 livre 15 sols
 Elle doit 24 sols pour le temps qu'elle a été malade à l'hôpital, les ayant payés à une autre personne qui a servi à sa place pendant 11 jours

Le 27^e octobre 1733, mon épouse a compté avec Marguerite Timon sa servante et lui a payé la somme de 16 livres 10 sols qui, avec les 3 livres 15 sols de ci-dessus qu'elle lui a payée, fait 20 livres 5 sols à quoi se trouve monter neuf mois de son service, attendu qu'elle a été plus d'un mois malade à l'hôpital et y est encore actuellement hors d'état de pouvoir servir au moyen duquel paiement elle a pris ses hardes et linges et se trouvent quittes l'une vers l'autre de tout généralement.

[18. VERSO]

1731 - Suite du compte avec Jean Gautier, sieur de la Vieuxcourt, pour la ferme des prés que je tiens de lui à Saint-Georges

Le 20^e novembre 1731, j'ai payé à M. Gautier la somme de 50 livres pour l'année échue à la toussaint dernière de la ferme des prés que je tiens de lui dont il m'a donné quittance ; ci .
 50 livres

Le 7^e décembre 1732, j'ai payé à M. Gautier la somme de 50 livres pour l'année échue à la toussaint dernière de la ferme des prés que je tiens de lui dont il m'a donné quittance ; ci
 50 livres

Le 5^e novembre 1733, j'ai payé à M. Gautier la somme de 50 livres pour l'année échue à la toussaint dernière de la ferme des prés que je tenais de lui, et qui est la quinzième et dernière année dont j'avais bail, au moyen de quoi, il m'a donné une quittance générale qui me tient quitte de tout ; ci..... 50 livres
 Je lui ai payé pour les quinze années dont j'ai joui la somme de 750 livres.

[19. RECTO : feuillet non utilisé]

32 - On observe ici que le paiement de la servante se fait partie en argent, partie en nature (toile et drap).

33 - Lanceul : linceul, drap.

[20. VERSO]

1732

En cette année 1732, j'ai été imposé à la taille à la somme de78 livres
 et à la capitation à raison des 15 sols 4 deniers par livre à la somme de 59 livres 16 sols, et
 pour la servante 27 sols 6 deniers, fait ensemble..... 61 livres 3 sols 6 deniers
 plus pour un rejet de {9 sols 3 deniers} et maille sur la taille³⁴9 sols 3 deniers

139 livres 13 sols 3 deniers

1733

En cette année 1733, j'ai été imposé à la taille à la somme de75 livres
 et à la capitation à raison de 14 sol 9 deniers par livre à la somme de 55 livres 6 sols
 3 deniers et pour la servante 27 sols, fait ensemble 56 livres 13 sols 9 deniers

131 livres 13 sols 9 deniers

1734

En cette année 1734, j'ai été imposé à la taille à la somme de80 livres
 à l'ustensile³⁵ à celle de.....21 livres 13 sols 4 deniers
 et à la capitation à celle de60 livres
 plus pour la servante.....1 livre 7 sols 6 deniers

163 livres 10 deniers

Le 2^e décembre, j'ai donné pour contribuer à pousser le procès³⁶ contre le sieur Guillet de
 Préaux au sujet de la taille la somme de 3 livres et ce entre les mains de M. Hamard,
cerant (?) pour cet effet avec M. Lebreton procureur marguillier³⁷ et collecteur pour l'année
 1735 ; ci..... 3 livres

Le 4^e août, j'ai payé pour trois journées de corveyeurs³⁸ aux grands chemins de Mayenne.....

34 - La taille est un impôt de répartition. Dans chaque paroisse, les collecteurs imposent chaque taillable en fonction de ce qu'ils estiment qu'il pourra payer. Dans les pays d'élection, auxquels appartient le Maine, la capitation, autre impôt direct créé en 1695, est prélevée au prorata des sommes dues pour la taille (pour chaque livre de taille qu'il doit, Duchemin verse 15 sols 4 deniers de capitation). Certains taillables protestent de leur impossibilité à s'acquitter des sommes qui leur sont demandées au titre de la taille ; s'ils obtiennent gain de cause, leur impôt est diminué voire supprimé et la somme qu'ils devaient est alors rejetée et répartie sur les autres taillables : ce sont les « rejets » auxquels il est fait allusion ici.

35 - L'ustensile consiste en un certain nombre de deniers par livre qui s'ajoutent à la taille.

36 - Il s'agit très vraisemblablement d'un procès fait pour contraindre le sieur Guillet des Préaux à s'acquitter de la somme qui lui a été demandée et éviter ainsi qu'elle ne soit rejetée sur les autres taillables (cf. la procédure évoquée à la note précédente) ou bien pour faire augmenter sa quote-part et, de cette manière, diminuer celle des autres contribuables.

37 - Le procureur marguillier est le personnage chargé de l'administration du temporel des biens de la paroisse. Il est choisi par l'ensemble des paroissiens. On observe ici que le même personnage peut être à la fois marguillier et collecteur de taille ; la charge de collecteur est annuelle tandis que celle de marguillier dure, en général, de deux à trois ans.

38 - La corvée royale existe ponctuellement dans le royaume depuis la fin du règne de Louis XIV. Elle se généralise à partir de 1730 (elle est mentionnée pour la première fois ici en 1734 dans le *Mémoire* de Pierre Duchemin) ; elle est définie par une note du contrôleur général Orry en 1738. Elle consiste, pour la population des campagnes à travailler gratuitement un certain nombre de jours par an à l'entretien ou à la construction de routes. Elle restera presque jusqu'à la fin de l'Ancien Régime un impôt très impopulaire

..... 18 sols
 plus le 10^e décembre, j'ai payé au sieur Lebreton procureur marguillier et syndic 14 sols
 pour deux journées du piqueur

[21. Recto]

1732

Le 11^e janvier, j'ai payé à valoir sur la taille ci à côté 39 livres
 Le 10^e juillet, j'ai payé pour la capitation de ci à côté 61 livres 3 sols 6 deniers
 Le 15^e décembre, j'ai payé pour le restant de la taille et aussi pour le rejet la somme de.....
 39 livres 9 sols 9 deniers

139 livres 13 sols 3 deniers

Le 18^e décembre j'ai payé à valoir sur la taille de ci à côté la somme de 25 livres

1733

Le 24^e février, j'ai payé à valoir sur la capitation de ci à côté la somme de 30 livres
 Le 1^{er} juillet, j'ai payé pour le reste de la taille de ci à côté..... 50 livres
 Le 14^e janvier 1734, j'ai payé pour le reste de la capitation de ci à côté.....
 26 livres 13 sols 9 deniers

1734

Le 24 février 1734, j'ai payé à valoir sur la taille de ci à côté la somme de..... 21 livres
 Le 12^e avril, j'ai donné à valoir sur la taille de ci à côté 21 livres
 plus ledit jour, j'ai payé pour l'ustensile de ci à côté 21 livres 13 sols 4 deniers
 Le 13^e août, j'ai payé à valoir sur la capitation la somme de..... 30 livres
 Le 24^e novembre, j'ai payé pour le reste de la taille la somme de..... 38 livres
 Le 13^e décembre, j'ai payé pour le reste de la capitation et servante 31 livres 7 sols 6 deniers

163 livres 10 deniers

[22. VERSO]

1732 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 13^e décembre, j'ai levé au grenier à sel demi-minot de sel, pour lequel j'ai payé la somme
 de 25 livres 1 sol 3 deniers
 Ledit jour, j'ai payé à M. Leroy pour deux paires de souliers pour moi..... 7 livres

1733

Le 1^{er} janvier, j'ai payé à M. Barbé pour moi et pour mes fils 9 livres et son garçon 24 sols,
 fait..... 10 livres 4 sols
 Le 2^e dudit, j'ai donné à la sœur des Capucins pour leur communauté la somme de 10 livres

prélevé en travail, sous forme de journées de réparation effectuées sur les grands chemins. On voit ici Duchemin financer le travail d'ouvriers (les corveyeurs) qui effectuent pour lui le nombre de jours de travail imposés. Ce n'est pas en tant qu'habitant de Laval qu'il doit ce travail mais très probablement en fonction de biens fonciers qu'il possède à proximité de la route de Mayenne.

Le 25 mars, j'ai payé 12 livres pour mes deux fils entre les mains du fils au sieur Lelièvre boulanger et Angot menuisier et ce, pour les exempter de tirer à la milice³⁹ pour laquelle il faut un homme ; ci..... 12 livres
 Le 24^e avril, j'ai payé à mon frère du Tertre 24 livres pour une busse de vin qu'il m'a cédée et qu'il avait achetée de M. de Labécanne ; ci..... 24 livres
 J'ai payé à M. Hardy 13 livres pour deux chapeaux pour mes deux fils ; ci..... 13 livres
 et à M. Richardière pour une perruque pour Duchemin 6 livres
 J'ai payé à M^{lle} la Maisonneuve pour la levée de deux habits de camelot la somme de.....
 84 livres 8 sols
 et au sieur Auré pour la façon et fourniture celle de 18 livres 12 sols

[23. RECTO]

1733 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 30^e mai, j'ai payé à M. Leroy 11 livres pour trois paires d'escarpins à 50 sols pour mes trois fils et une paire de souliers pour moi ; ci..... 11 livres
 Le 13^e juin, j'ai payé à M. Duchemin de la Roche la somme de 132 livres pour composition avec lui pour 18 charretées de bois d'atelier qu'il m'a livré et qu'il m'avait vendu à raison de 180 livres l'atelier relevé, haché, scié, et en outre 5 sols par timon, mais pour m'exempter de payer le relevage, je me suis contenté de 18 charretées pour 3/4 d'atelier que je lui avais acheté, et en outre, lui ai diminué 3 livres à cause de quelques morceaux qui étaient mauvais et non relevables ; ci 132 livres
 Le 15^e juin, j'ai payé à M. des Loges, chanoine de Saint-Thugal, la somme de 15 livres pour un cent de fagots de leur chapitre qu'il m'a livré ledit jour ; ci..... 15 livres
 Le 18^e juin, j'ai payé au Clos Athelleur la somme de 8 livres 8 sols pour 14 journées que lui et ses hommes ont employées à rompre le bois de ci-dessus et le ramasser et arranger dans mes bûchers, et ce à raison de 12 sols par jour ; ci 8 livres 8 sols
 Les 18 charretées de gros bois et le cent de fagots ont entré dans mes deux bûchers et la place du tour reste encore vide. Il me reste encore bien deux charretées de gros bois ou de fagots de vieux.
 Le 18^e juin, j'ai payé à M. Chantelou Durandière la somme de 26 livres pour une busse de vin qu'il m'a livrée, et en outre 6 sols pour le charroi ; ci 26 livres 6 sols

[24. VERSO]

1732 - Suite des paiements pour la messe due sur le Châtelier⁴⁰

Le 13^e mai, j'ai payé à mon frère du Tertre 20 livres pour l'ordinaire de la messe de ci-dessus échu le 6^e dudit mois dont il m'a donné quittance ; ci..... 20 livres
 Le 16^e novembre, j'ai payé à mon frère du Tertre 10 livres pour un demi-ordinaire de la messe de ci-dessus, échu le 1^{er} de ce mois, dont il m'a donné quittance ; ci..... 10 livres
 Le 16^e novembre, M. Renusson Rongère s'est chargé de l'acquitter à compter et à commencer de la toussaint dernière.
 Le 2^e novembre 1733, j'ai payé à M. de la Rongère, prêtre, la somme de 20 livres pour la messe de ci-dessus, terme échu du 1^{er} du même mois et an, dont il m'a donné quittance ; ci.
 20 livres

39 - « Tirer à la milice » fait partie des obligations des roturiers par rapport au pouvoir royal. Le système, plus efficace pour fournir des troupes que l'ancienne méthode du racolage, s'est développé progressivement sous le règne de Louis XIV ; depuis 1726, la milice est permanente, mais de nombreux individus, des communautés urbaines ou rurales sont exemptés. Ce n'est pas le cas de la ville de Laval et Duchemin doit donc payer pour que ses fils aînés n'aient pas à participer au tirage au sort.

40 - Il s'agit de la terre que Pierre Duchemin possède depuis 1718 et dont il sera plus largement question dans les documents suivants.

Le 5^e novembre 1734, j'ai payé au sieur Renusson la somme de 20 livres pour l'année échue à la toussaint dernière de l'honoraire de ci-dessus, dont quittance ; ci..... 20 livres
 Le 5^e novembre 1735, j'ai payé au sieur Renusson 20 livres pour l'année échue de la toussaint dernière de l'honoraire de ci-dessus, dont quittance ; ci..... 20 livres

[25. RECTO]

La suite du paiement des messes de ci-contre est portée sur un autre nouveau livre journal.

[26. VERSO]

1733 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 6^e août, j'ai payé à Me Girard la somme de 187 livres 18 sols et 6 deniers pour deux flambeaux d'argent pesant 3 marcs 4 onces à raison de 52 livres 15 sols le marc qu'elle avait achetés à la vente de M. Hennier, chanoine de Saint-Michel, lesquels elle m'a recédés au même prix ; ci..... 187 livres 18 sols 6 deniers

Je les ai fait graver de mon chiffre pour quoi j'ai payé [*un blanc*]

Le 17 octobre 1733, M. du Tertre-Plaischard m'a fait et fourni une aiguière d'argent laquelle pèse 5 marcs pour lesquels à raison de 50 livres le marc et 20 livres pour la façon, je lui ai payé ledit jour la somme de 270 livres ; ci 270 livres

Je l'ai fait graver de mon chiffre pour quoi j'ai payé [*un blanc*]

Le 19^e octobre, j'ai payé au sieur Richardière 6 livres pour une perruque qu'il a fournie à mon fils du Tertre ; ci..... 6 livres

Plus le 5 novembre, j'ai payé audit sieur Richardière 12 livres pour une perruque qu'il m'a fournie pour moi ; ci..... 12 livres

J'ai donné à la saint Martin aux lavandiers la somme de..... 6 livres

Au mois d'octobre, mon épouse a levé chez M. de la Maisonneuve 9 aunes de drap à 15 livres 5 sols et 15 aunes de ras pour doublure à 24 sols ce qui fait ensemble la somme de 155 livres 5 sols, que mon épouse a payée le même jour audit sieur de la Maisonneuve ; ci ...

..... 155 livres 5 sols

[27. RECTO]

Le 22^e novembre 1733, j'ai reçu de M. Milloué la somme de 50 livres pour une année échue le 3^e juillet dernier de la rente de ci-à côté dont je lui ai donné quittance ; ci.. 50 livres

Le 29^e janvier 1735, j'ai reçu de M. Milloué la somme de 50 livres pour l'année échue le 3^e juillet 1734 de la rente de ci-dessus dont je lui ai donné quittance ; ci..... 50 livres

Le 20^e juillet 1736, j'ai reçu de M. Milloué la somme de 50 livres pour l'année échue ; ci.....
 50 livres

Le 3^e juillet 1735 de la rente de ci-dessus dont il n'a point eu de quittance ; ci..... 50 livres

Je la lui ai donnée le 18 août 1736

J'ai porté la suite du paiement de cette rente sur mon autre nouveau livre journal.

[28. VERSO]

1728 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 6^e décembre, j'ai levé au grenier à sel un quart de minot de sel pour grosses salaisons pour lequel j'ai payé la somme de..... 12 livres 8 sols 6 deniers

Mon saloir étant trop petit, j'en ai acheté un plus grand que m'a fait le closier de la Ribaudière proche Pritz qui me l'a livré le 9^e décembre pour lequel je lui ai payé ledit jour la somme de 8 livres 2 sols ; ci 8 livres 2 sols

Le 31 décembre, j'ai payé à Maître Hardy 20 sols pour la garde de ma bancelle du marché ; ci 1 livre

Ledit jour, j'ai payé à M. Barbé 5 livres pour m'avoir rasé pendant l'année et à ses garçons 20 sols, fait ensemble..... 6 livres

1729

Le 3^e janvier, j'ai donné aux pères Capucins la somme de..... 10 livres

Le 3^e février, j'ai payé à M. des Ferrières 35 livres pour une busse de vin qu'il m'a livrée ledit jour ; ci 35 livres

Le 27^e février, j'ai reçu de l'envoi de M. Jacques Rolland de Rouen une tenture de Bergame pour ma grande chambre qui m'a coûté rendue chez moi quitte de tous frais environ de..... 100 livres

Le 26^e mars, j'ai payé à M. des Ferrières 70 livres pour deux busses de vin qu'il m'a livrées ledit jour ; ci 70 livres

Le 8^e avril, j'ai payé à M. Leroy 17 livres 5 sols pour six paires de souliers, une pour moi à deux semelles 3 livres 10 sols, une avec une semelle 3 livres 5 sols, et deux pour mes fils audit prix, une pour Gabriel 45 sols et une pour Renotte⁴¹ 35 sols ; ci..... 17 livres 5 sols

Le 15^e avril, j'ai payé au sieur Hardy 10 livres pour trois chapeaux qu'ils m'a fournis pour mes trois fils ; ci..... 10 livres

[29. RECTO]

1733

Le 9 décembre, j'ai payé au sieur Auré pour les fournitures et façons de deux habits de drap à mes deux fils la somme de 16 livres 4 sols 6 deniers

M. Driget, receveur du grenier à sel, m'a fait acheter à Paris par un de ses amis 4 aunes et demi de drap d'Elbœuf couleur de gris de faucon qui a coûté 15 livres l'aune, 9 aunes de doublure de ras à 36 sols, 6 douzaines de gros boutons à 12 sols la douzaine, 4 douzaines de petits à 12 sols, 2 onces poil de chèvre à 12 sols, 3 gros de soie à 6 sols, toile cirée 22 sols, port au carrosse 5 sols et port de Paris en cette ville 32 sols, ledit tout quoi ensemble se trouve monter et revenir ensemble à la somme de 93 livres 8 sols conformément au mémoire qu'il m'en a fourni, laquelle somme 93 livres 8 sols je lui ai payée et remboursée et ai reçu tout le contenu au mémoire de ci-dessus ; ci.. 98 livres 8 sols

Le 11^e décembre, j'ai remboursé à Duchemin 10 livres que lui a coûté un fusil neuf..... 10 livres

1734

Le 2^e janvier, j'ai donné à la sœur des Capucins pour et au profit de ladite communauté la somme de 10 livres

Le 4 dudit mois, j'ai payé à M. de Barbé pour m'avoir rasé et mes deux fils pendant l'année la somme de 9 livres

plus à son garçon une pièce de..... 1 livre 4 sols

Le 5^e janvier 1734, j'ai levé au grenier à sel demi-minot et demi-quart de sel, savoir 7/16 pour pot et salière de 6 personnes que j'ai déclaré aux collecteurs et signé, et 3/16 pour grosses salaisons, pour quoi j'ai payé 31 livres 6 sols 8 deniers

[30. VERSO]

1733

Le 28^e octobre 1733, mon épouse a alloué Marie Morin pour sa servante, à laquelle elle s'est engagée de payer par chaque année de gages la somme de 33 livres à commencer du

41 - Diminutif de Renée que Pierre Duchemin emploie assez fréquemment pour qualifier sa fille aînée.

lendemain 29^e du même mois, jour auquel elle a entré et commencé son service à midi, et en outre lui a donné de denier à Dieu une pièce de 24 sols, et au surplus ses autres choses ordinaires.

Le 12^e mars 1733, j'ai donné à Marie Morin une facture⁴² de trois pièces de toile montant à 227 livres 13 sols, sur laquelle elle ne m'a donné que 186 livres, ainsi elle me doit le surplus qui est 41 livres 13 sols que je lui passe au présent compte ; ci 41 livres 13 sols

Le 2^e mai, mon épouse a donné à Marie 24 sols dont elle a eu à faire ; ci..... 1 livre 4 sols

Le 13 août 1735, mon épouse a donné à Marie 30 sols pour une paire de pantoufles ; ci.....
..... 1 livre 10 sols

Le 7^e janvier 1736, j'ai donné à Marie Morin ma servante, une facture de trois pièces de toile montant à 283 livres 11 sols 3 deniers, et attendu que je ne lui dois pour sa précédente que 239 livres, fait qu'elle me doit 44 livres 11 sols que je passe ici au compte de ses gages afin que toute la facture lui appartienne à l'entier, ainsi elle me doit la somme de.....
..... 44 livres 11 sols 9 deniers

Porté ci-contre les 88 livres 18 sols 9 deniers.

[31. RECTO]

1736

Suite du compte à Marie Morin ma servante

Addition de ci-à côté : 88 livres 18 sols 9 deniers

Le 30^e juin 1736, j'ai donné à Marie Morin ma servante une facture de trois pièces de toile montant à 308 livres 10 sols 6 deniers et attendu que je ne lui devais que 294 livres 18 sols pour sa précédente, fait qu'elle me redoit 13 livres 12 sols 6 deniers que je passe ici, au compte de ses gages afin que toute ladite facture lui appartienne à l'entier, ainsi elle doit la somme de 13 livres 12 sols 6 deniers

Au 9^e octobre 1736, elle a fait trois années qui valent 99 livres, plus pour l'année échue audit terme de 1737, 33 livres ce qui fait ensemble 132 livres

Le 1^{er} février 1738, j'ai donné à Marie Morin une facture de trois pièces de toile sur laquelle elle me redoit 36 livres 16 sols 6 deniers que je porte ici au compte de ses gages ; ci.....
..... 36 livres 16 sols 6 deniers

Ainsi elle me doit 139 livres 7 sols 9 deniers et moi je lui dois pour ses 4 années échues le 29^e octobre 1737 à raison de 33 livres pour chaque année la somme de 132 livres. Partant, j'ai plus que payé de 7 livres 7 sols 9 deniers que je porte à nouveau compte sur mon autre livre journal.

[32. VERSO]

1734 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 9^e janvier, j'ai payé à M. Lemesle-Maisonneuve la somme de 148 livres 6 sols 6 deniers pour les deux habits de drap d'Espagne noir que j'ai achetés chez lui pour mes deux fils dont j'ai quittance de son épouse au pied du mémoire ; ci..... 148 livres 6 sols 6 deniers
J'ai payé au sieur Auré pour sa façon desdits deux habits y compris quelques fournitures la somme de 15 livres 9 sols 3 deniers

42 - La servante arrive au service de Pierre Duchemin avec un pécule de 186 livres ; elle le place, devenant ainsi propriétaire de trois pièces de toile. Comme ces toiles ont une valeur de 227 livres 13 sols, Duchemin lui fait l'avance de la différence, ce qu'il retiendra ensuite sur ses gages (33 livres par an). Lorsque ces trois pièces seront vendues par Duchemin, Marie Morin retrouvera son capital et recommencera la même opération avec d'autres toiles. Ce placement d'argent dans les toiles était, semble-t-il, assez répandu dans la population lavalloise, PITOU, 1995.

Le 7^e février, j'ai payé au sieur Lelièvre et autres 3 livres pour un milicien qu'il a fallu cette année et ce à cause et pour raison de mes deux fils ; ci..... 3 livres
 Le 23^e février et le 2^e mars, j'ai payé à Maître Chantelou la somme de 116 livres pour le prix de 2 busses de vin blanc qu'il m'a vendues et livrées le même jour ; ci..... 116 livres
 Le 6 mars, j'ai payé au sieur Jean Cellier 9 livres pour une paire de bougettes qu'il m'a vendues ; ci..... 9 livres
 Le 14^e avril, j'ai payé à Maître Platier 30 sols pour un valet d'établi qu'il m'a fourni ; ci
 1 livre 10 sols
 Le 16^e mai, j'ai payé à M. des Loges 16 livres pour un cent de fagots du chapitre qu'il m'a livré ; ci..... 16 livres
 Le 5^e octobre, j'ai payé au sieur Hardy 13 livres pour deux chapeaux pour mes deux fils et 16 sols pour plusieurs raccommodages ; ci 13 livres 16 sols
 Ledit jour, j'ai payé au sieur Beaugendre pour un git de canne pour moi 4 livres

[33. RECTO]

1734

Le 23^e octobre, j'ai payé au sieur Lagarde perruquier 8 livres pour une perruque ronde qu'il a fournie à Duchemin ; ci..... 8 livres
 Le 5^e novembre, mon fils Gabriel Duchemin a eu de M. Dutertre-Plaischard un gobelet d'argent pesant 4 onces 2 gros à raison de 50 livres le marc et 40 sols pour la façon, pour tout quoi il lui a payé de ses deniers et réserves la somme de 28 livres 10 sols
 Plus il a eu dudit sieur une paire de boutons d'argent pour lesquels je lui ai payé, attendu que je les lui donne 2 livres 10 sols
 Ledit jour, j'ai acheté du sieur Hardy un chapeau pour lui pour lequel je lui ai payé
 6 livres 10 sols
 Je lui ai payé pour un bourdalou⁴³ de soie 10 sols
 Le 21^e décembre 1734, j'ai levé au grenier à sel demi-minot et demi-quart de sel, le tout pour et ainsi que ci-devant écrit pour l'année dernière, et ai payé 31 livres 6 sols 8 deniers
 Le 31^e décembre, j'ai payé à Maître Barbé pour m'avoir rasé et mes deux fils pendant l'année..... 9 livres
 et à son garçon..... 1 livre 4 sols

1735

Le 5^e janvier, j'ai donné aux pères Capucins entre les mains de leur sœur Louise, messenger, la somme de 10 livres pour et au profit de leur communauté ; ci..... 10 livres

[34. VERSO]

1735 Taille et autres impositions

En cette année 1735 j'ai été imposé à la taille à la somme de 90 livres

En 1734, j'ai été taxé au rôle du dixième⁴⁴ pour raison de ma maison 9 livres ; ci..... 9 livres

43 - Bourdalou : ornement accompagnant un chapeau (autre occurrence de ce terme au feuillet 42, verso : le bourdalou est alors lié à un « castor »).

44 - Le dixième est, dans la première moitié du XVIII^e siècle, un impôt que la monarchie s'efforce de prélever quand ses besoins en argent se font pressants, à l'occasion des guerres notamment. Il a été établi une première fois en 1710, puis abandonné, parce que la paix était revenue et aussi parce ses difficultés de perception faisaient qu'il rapportait fort peu. Il est rétabli en 1733 au moment de la guerre de succession de Pologne et c'est pourquoi il apparaît ici sur les comptes de Duchemin pour l'année 1734. Il concerne à la fois les biens ruraux et les possessions urbaines (Duchemin le paie pour sa terre du Châtelier située paroisse de Vaiges et pour sa maison lavalloise). Il est prélevé jusqu'en 1737, puis, à nouveau, en 1741 au moment de la guerre de succession d'Autriche. Il disparaît définitivement en 1749.

plus pour la milice 8 livres, pour la capitation 72 livres, pour l'ustensile 29 livres 5 sols à 22 sols 6 deniers pour livre..... 101 livres 5 sols
 et pour la servante..... 1 livre 7 sols 6 deniers

209 livres 12 sols 6 deniers

plus j'ai payé pour le dixième denier de ma terre de Vaiges la somme de 32 livres à M. de la Grandmaison de ladite paroisse.

Le 8^e septembre 1735, j'ai payé audit de la Grandmaison de Vaiges, la somme de 32 livres pour le 10^e denier de 1735, plus le 9^e dudit, j'ai payé au sieur Marie Rousselière 9 livres pour le 10^e denier de 1735 de ma maison, de tout quoi j'ai quittance.

1736

En cette année 1736, j'ai été imposé à la taille à la somme de 85 livres 10 sols, cette modération m'ayant été faite, ainsi qu'à tous les autres commissaires des corvées⁴⁵, en conformité des ordres de M. l'intendant, au marc la livre de la diminution de 400 livres qu'il y avait sur la part, qui va à un sol pour livre ; ci..... 85 livres 10 sols
 Capitation..... 59 livres 2 sols 6 deniers
 fourrage⁴⁶ et ustensiles 44 livres 3 sols 4 deniers
 Servante 1 livre 7 sols 6 deniers

190 livres 3 sols 4 deniers

Plus j'ai payé au sieur de la Grandmaison de Vaiges 32 livres pour le 10^e denier de ma terre et au sieur Macherbe 9 livres pour le 10^e denier de ma maison, desquels j'ai quittance.

[35. RECTO]

1735 - Taille et autres impositions

Le 20^e décembre 1734, j'ai payé à valoir sur la taille de ci-à côté la somme de 30 livres
 Le 31^e janvier 1735, j'ai payé au sieur Joseph Marie Rousselière porteur du rôle du dixième de l'année 1734, la somme de 9 livres dont il m'a donné quittance ; ci..... 9 livres
 Le mois de janvier, j'ai donné pour contribuer à acheter deux miliciens, à cause de mes deux fils, la somme de 8 livres
 Le 16^e mars, j'ai payé sur l'ustensile et la capitation..... 30 livres
 Le 28 avril, donné à valoir sur la taille..... 30 livres
 Le 18 août, donné pour le reste de la taille..... 30 livres
 Le 9^e décembre, donné à valoir sur l'ustensile et la capitation 30 livres

1736

Le 11^e janvier, j'ai payé pour le restant des impositions ci-contre
 42 livres 16 sols 6 deniers

209 livres 12 sols 6 deniers

Le 11^e janvier 1736, j'ai payé à valoir sur la taille de ci-contre la somme de..... 30 livres

45 - Il s'agit toujours ici de la corvée royale ou corvée des grands chemins (cf. note 38).

46 - Prélèvement destiné à assurer l'entretien des troupes qui séjournent épisodiquement à Laval.

Le 5^e avril, j'ai payé pour le restant de la taille de ci-à côté..... 55 livres 10 sols
 Le 24 septembre, j'ai donné à valoir sur la capitation et ustensiles la somme de..... 60 livres
 Le 13^e décembre, j'ai payé pour le restant des impositions de 1736 44 livres 3 sols 4 deniers

190 livres 3 sols 4 deniers

[36. VERSO]

1735 Suite du mémoire de ma dépense

Le 15^e janvier, j'ai acheté de Maître Jary une busse de vin pour laquelle je lui ai payé ledit jour la somme de..... 33 livres

Le 5^e mars, j'ai acheté de Maître Chantelou deux busses de vin pour lesquelles je lui ai payé ledit jour 66 livres

Le 20^e mai, j'ai payé à M. des Loges 18 livres pour un cent de fagots qu'il m'a livré ledit jour ; ci..... 18 livres

Le 6^e juin, j'ai payé au sieur Retier, serrurier, 6 livres pour toute la ferrure et garniture d'un réchaud potager de tuffeau⁴⁷ et 6 sols pour le plâtre qu'il y a fallu, plus payé 4 sols aux bateliers qui me l'ont apporté à la maison, fait 6 livres 10 sols ; il a coûté à Angers au sieur Arnoul dudit lieu qui me l'a donné par le marché de la fourniture d'ardoises qu'il me vendit l'année dernière, 3 livres 10 sols. Ainsi j'estime qu'il vaut..... 10 livres

Le 12^e juin, j'ai payé au sieur Niau de la Ferté-Macé la somme de 113 livres 2 sols et 6 deniers, savoir :

104 livres 10 sols pour 95 aunes de toile nommée *damazet* (damassée ?) à 22 sols l'aune, par lui achetée pour moi à Rouen pour me faire et garnir quatre lits au Châtelier

14 livres 12 sols pour une aune de tapisserie à placer dans la venelle du lit de ma grande chambre sur 2 aunes et demi de hauteur, à 37 sols l'aune

et 4 livres pour le port ou commission desdites choses ; ci..... 113 livres 2 sols 6 deniers

Le 17 août, j'ai payé à M. Besnier, tourneur, la somme de 18 livres pour deux

[37. RECTO]

douzaines de chaises pour le Châtelier à raison de 15 sols chaque, plus je lui ai payé 12 sols pour une des mêmes chaises faisant 25 en tout et 4 sols d'aiguillettes, fait que je lui ai payé ..

..... 18 livres 16 sols

Le 23 octobre, j'ai donné à du Tertre 6 livres pour payer au sieur Richardière une perruque qu'il a eue de lui ledit jour ; ci..... 6 livres

plus pour une rosette 14 sols et pour un ruban..... 3 sols

J'ai donné aux lavandiers de M. de la Favardière à la saint Martin..... 6 livres

Le 31^e décembre, j'ai payé à Maître Bourdais, menuisier, 4 livres pour une bancelle qu'il m'a faite et fournie pour monter dessus à acheter les toiles à la Halle⁴⁸ dans laquelle je l'ai fait

47 - Le réchaud est une sorte de plat creux reposant sur trois pieds, muni d'un manche ou de deux poignées, alimenté en charbons ardents. Il se généralise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, modifiant les gestes traditionnels liés à la préparation des aliments ; cet objet permet en effet de cuisiner debout et non plus accroupi devant la cheminée. Duchemin - que l'on ne peut pourtant pas en général considérer comme très novateur - montre dans ce domaine un goût précoce pour la modernité puisque c'est en 1735 qu'il installe un réchaud dans sa maison lavalloise. Dans les inventaires parisiens, le réchaud commence à apparaître vers 1738-1740 (PARDAILHÉ-GALABRUN, Annick, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988, 523 p. Référence au réchaud p. 291-292).

48. Il s'agit ici de la nouvelle Halle aux Toiles construite sur la Place du Gast à partir de 1730. En 1732, les négociants, qui se sont d'abord opposés à l'utilisation de ce nouveau local, y transfèrent leurs bancelles. Les débats liés à la construction de ces nouvelles halles sont exposés par DLOUSSKY, 1990, p. 90 et svtes.

porter le susdit jour, laquelle est marquée et gravée DT et en ai averti le sieur Potier et sa femme demeurant à ladite halle devant le sieur Lemeunier, Meignan père, Brault et autres, et en outre j'ai payé aux garçons qui la y ont apportée 4 sols ; ci 4 livres 4 sols
 Le 31 décembre 1735, j'ai payé au sieur Barbé 9 livres pour m'avoir rasé et mes fils pendant le cours de l'année et ai donné à ses garçons 24 sols ; ci..... 10 livres 4 sols

[38. VERSO]

Suite du paiement de la rente de mon banc de Saint-Vénérand

Le 29^e mars 1735, j'ai payé à M. Courte la somme de 15 livres pour l'année échue le 25^e dudit mois de la rentes de mon banc dont j'ai quittance ; ci 15 livres
 Le 26^e mars 1736, j'ai payé à M. Simon Thuré 15 livres pour l'année échue le 25 dudit mois de la rente de mon banc, dont j'ai quittance ; ci..... 15 livres

[39. RECTO]

1736 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 1^{er} janvier, j'ai donné à la sœur des Capucins pour la communauté 10 livres
 Le 6 février, j'ai payé au sieur Richardière 12 livres pour une perruque qu'il m'a livrée ; ci.....
 12 livres
 Le 31 mars, j'ai payé au sieur Lagarde 6 livres pour une perruque à Duchemin. 6 livres
 Le 9 mai, j'ai payé à Me Chevrier 5 livres 15 sols pour une paire de landiers⁴⁹ avec une petite pommette de cuivre, et 35 sols pour une paire de chenets pesant 12 livres, fait ensemble..... 7 livres 10 sols
 J'ai envoyé les chenets au Châtelier
 Le 11 mai, j'ai payé à M. des Loges père 16 livres pour un cent de fagots qu'il m'a livrés ; ci
 16 livres
 Le 15^e mai, j'ai levé au grenier à sel demi-minot de sel pour pot et salière seulement, pour lequel j'ai payé..... 25 livres 1 sol 4 deniers
 En mai, levé chez M. Boussard pour mes deux fils et pour moi, 34 aunes de ras de castor⁵⁰ à 65 sols 110 livres 10 sols
 15 aunes d'étamine pour doublure à 36 sols 27 livres
 7 aunes de toile pour doublure à 45 sols 15 livres 15 sols
 18 aunes de droguet⁵¹ à 28 sols..... 25 livres 4 sols

178 livres 9 sols

Vendu audit sieur 71 aunes d'étamine noire à 39 sols, monte à 138 livres 9 sols, et le 11 juin, je lui ai payé pour solde des comptes 40 livres.

[40. VERSO]

1736 - Suite du mémoire de ma dépense

En mai, j'ai payé à M. Hardy 13 livres pour deux chapeaux à mes deux fils, et 15 livres pour un castor⁵² avec le bourdalou pour moi ; ci 28 livres

49 - Landiers : chenets.

50 - Les ras ont déjà été évoqués plusieurs fois dans ce document (voir note 3). Il s'agit toujours d'une étoffe de laine croisée, mais il en existe de multiples variétés. Dans l'inventaire de Pierre Bourdin, marchand lavallois contemporain de Pierre Duchemin, on trouve en 1729 : du ras de Maroc, du ras de Saint-Lo écarlate teinture des Gobelins, du ras de castor prime cigovie (= fait de laine de Ségovie), du ras écarlate, du ras couleur feu... (Archives départementales de la Mayenne B 942 ; voir PITOU, Frédérique, « Hasarder peu pour avoir beaucoup. Loteries à Laval au XVIII^e siècle », *L'Oribus*, février 1997, p. 25-33).

51 - Tissu de laine sur chaîne de coton ou de fil.

52 - Le castor désigne ici un chapeau.

plus payé au sieur du Tertre pour une boucle d'argent pour le bourdalou..... 2 livres 4 sols
 Le 30 octobre, j'ai payé au sieur Hardy 6 livres 10 sols pour un chapeau pour l'abbé ; ci.....
 6 livres 10 sols
 Le 2^e novembre, j'ai payé à M. Georget 47 livres pour une busse de vin qu'il me livra le
 31 octobre ; ci..... 47 livres
 Le 10^e novembre, j'ai donné aux lavandiers de M. de la Favardière 6 livres
 Le 18 décembre, j'ai donné à Duchemin 6 livres pour payer au sieur Richardière une
 perruque qu'il lui a fournie ledit jour ; ci 6 livres
 Le 28^e décembre, j'ai donné au garçon des Capucins, pour aider à assister la Communauté,
 la somme de 10 livres

[41. RECTO]

1737

Le 12^e février, j'ai donné à mon fils du Tertre 9 livres pour une perruque que lui a fournie
 M. Richardière ; ci..... 9 livres
 Le 15^e mars, j'ai payé à M. des Ferrières-Choquet 148 livres pour le prix de trois busses de
 vin qu'il m'a livrées ce jour ; ci..... 148 livres
 Le 14 juillet, j'ai payé à mon frère de la Maisonneuve 14 livres pour un cent de fagots qu'il
 m'a livrés ; ci 14 livres
 Le 2^e août, j'ai payé à M. de Beaucourday 77 livres 10 sols pour demi-atelier de bois qu'il
 m'a livré ; ci..... 77 livres 10 sols
 Plus j'ai payé au Clos pour l'avoir relevé, haché et scié, rompu et attelé dans mes bûchers
 5 livres 5 sols pour 10 journées et demi à raison de 10 sols ; ci..... 5 livres 5 sols
 Il a été employé environ de 5 journées à le relever et les autres 5 journées et demi à le
 rompre et arranger dans mes bûchers ; dès en 1731, le même temps y fut employé, le bois
 était bien commode. Il en était venu 13 charretées. Ayant dessein de m'accommoder du
 surplus s'il y en avait, or le demi-atelier étant relevé, M. de Beaucourday a fait emporter ce
 qui en a resté, dont il demandait 8 livres et je n'en ai voulu donner que sept pour quoi je ne
 l'ai pas eu, autant qu'on peut se dispenser de faire relever le bois et composer, il faut le
 faire, c'est ce que j'ai toujours remarqué quand j'en ai fait relever.

[42. VERSO]

1737 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 9^e octobre, j'ai payé au sieur Hardy 18 livres pour deux chapeaux savoir un castor et un
 demi-castor pour mon fils Duchemin ; ci..... 18 livres
 Le 10^e novembre, j'ai donné aux lavandiers de M. de la Favardière 6 livres
 Le 19^e novembre, j'ai acheté de M. Ambroise deux rames de papier, l'une de 55 sols et
 l'autre de 4 livres 5 sols pour lesquelles je lui ai payé..... 7 livres

1738

Le 1^{er} janvier, j'ai donné à la sœur des Capucins la somme de..... 10 livres
 Le 10^e janvier, Me Plattier m'a livré deux petit landiers ou chenets pesant 9 livres pour
 lesquels je lui ai payé à raison de 4 sols la livre prix convenu 40 sols 6 deniers
 Le 3^e mars, le sieur Richardière m'a livré une perruque, pour laquelle je lui ai payé la somme
 de 12 livres
 Mon épouse ayant mené sa fille Renée Duchemin pensionnaire chez les dames Ursulines
 de cette ville, le 7^e mars 1737 et son année étant accomplie aujourd'hui

[43. RECTO]

7^e mars 1738, elle l'en a retirée et a payé auxdites dames Ursulines par quartier revenant ensemble à la somme de 127 livres, et ce sans quittance ; ci..... 127 livres
 Le 11^e mars, j'ai payé à M. Choquet 56 livres pour deux busses de vin qu'il m'a livrées ledit jour ; ci..... 56 livres
 Le 22^e mai, j'ai payé à M. des Loges père 16 livres pour un cent de fagots qu'il m'a livrés du chapitre ; ci 16 livres
 J'ai acheté à la vente de mon oncle Duchemin, savoir, un valet d'établi et un tuyau de fer de mortier d'un vieux canon pour 63 sols, un rabot de menuisier pour 2 sols, un boisseau à mesurer du grain et une vieille pelle *futive* (?) pour mon fils l'abbé pour 50 sols, pour tout quoi j'ai payé 5 livres 15 sols
 plus l'année chrétienne en douze tomes pour lesquels j'ai payé..... 30 livres
 plus un surplis pour lequel j'ai payé..... 11 livres 5 sols
 plus une pièce de toile écrue contenant 83 aunes à raison de 25 sols l'aune pour laquelle j'ai payé 103 livres 15 sols
 plus quatre busses et une barrique avec les cinq chantepleurs, lesdits tonneaux vides, pour 6 livres 15 sols, que j'ai payé ; ci..... 6 livres 15 sols
 plus que M^{elle} Coupeau m'a cédé une petite armoire avec une liette⁵³ fermant à clé pour 7 livres 15 sols que je lui ai payé ; ci 7 livres 15 sols
 plus j'ai acheté à ladite vente un surplis pour 5 livres 5 sols que j'ai payé ; ci.... 5 livres 5 sols

[44. VERSO]

1738 - Suite du mémoire de ma dépense

Le 12^e juin, j'ai donné à Duchemin 8 livres 10 sols pour payer au sieur Richardière une perruque qu'il lui a livrée ledit jour ; ci..... 8 livres 10 sols
 En juin, j'ai levé chez M. Lemesle-Maisonneuve 9 aunes de camelot de soie à 72 sols l'aune et 7 aunes de doublure à 27 sols pour tout quoi ensemble, j'ai payé 41 livres 17 sols, plus au sieur Auré pour la façon et fournitures 7 livres 8 sols 6 deniers et une pièce de 12 sols pour pratiques, tout quoi ensemble monte à la somme de..... 49 livres 17 sols 6 deniers
 Le tailleur m'a livré mon habit le 5^e juillet.
 Le 20^e juillet, rendu à du Tertre 8 livres 10 sols pour une perruque qu'il a achetée ; ci
 8 livres 10 sols
 En juillet, j'ai payé au sieur Hardy pour un castor qu'il a fourni à mon fils du Tertre la somme de 12 livres
 Ayant acheté de M. Brou un quart d'atelier de bois de chauffage à raison de 150 livres l'atelier relevé, haché et scié quitte de tout, et pour ce m'en ayant livré 6 charretées, fait que pour en épargner le relevage, je lui ai proposé de convenir ensemble sans le faire relever, à quoi consentant, nous avons convenu ensemble en présence de M. Gautier, maréchal de Bonchamp, pour les 6 charretées à la somme de 40 livres que je lui ai payée en présence dudit sieur Gautier le 28 août 1738 et ce sans reçu, mes cartes données aux métayers ne m'ont été rendues, mais elles demeurent nulles, au moyen du susdit paiement.
 Plus le 30 dudit, j'ai payé au Clos 30 sols pour

[45. RECTO]

trois journées à raison de 10 sols chacune pour l'avoir rompu et arrangé dans mon bûcher ; ainsi lesdites 6 charretées me coûtent sans la nourriture des bûcheurs..... 41 livres 10 sols

53 - Liette : tiroir.

Le 14^e octobre, j'ai payé au sieur Jarry de Moranne la somme de 8 livres pour deux rames de papier que m'a envoyé par lui le sieur Bruneau marchand papetier demeurant au moulin à Pandu proche Morannes⁵⁴, à Pandu, auquel je les avais demandées le 24 septembre dernier et que je n'ai reçus que ledit jour pour n'y en avoir pas de fait ; ci 8 livres
Je ne lui ai rien payé pour sa voiture, attendu qu'elles étaient un peu mouillées quand il me les a livrées.

Le 30^e octobre, j'ai payé au sieur Hardy 18 livres pour un castor et un demi-castor qu'il a fournis à mon fils l'abbé ; ci 18 livres

Dans le susdit mois, j'ai levé chez le sieur Porée ce qui suit :

- 13 aunes de pluche⁵⁵ à 4 livres 5 sols
- 8 aunes de drap brun à 14 livres 9 sols
- 4 aunes et demi de drap ventre de biche à 14 livres 9 sols
- 4 aunes de drap noir à 14 livres 10 sol
- 14 aunes de drap à 24 sols
- 26 aunes de dauphine à 26 sols
- 2 aunes de mousseline à 3 livres 17 sols
- 1 aune 3/4 de pane⁵⁶ brune à 5 livres 17 sols
- une houette 35 sols

pour tout ce que dessus payé audit sieur Porée suivant son reçu la somme de.....
..... 364 livres 3 sols 3 deniers

Plus levé chez le sieur Benoist 8 aunes de pluche à 4 livres 6 sols et 7 aunes de dauphine à 26 sols, pour tout quoi je lui ai payé..... 43 livres 10 sols

En novembre 1738, j'ai fait acheter à Saint-Malo deux rames de papier dont une à lettres et l'autre de commun qui m'ont coûté suivant la lettre du 28 novembre
..... 9 livres 3 deniers et 26 sols 6 deniers.

[46. VERSO]

M. Auré, tailleur, m'ayant livré ce jour 23^e décembre 1738 tous les habillements dont la levée est de l'autre part, je lui ai payé tant pour les façons que fournitures, conformément à son mémoire, la somme de 63 livres 8 sols, et attendu qu'il y avait sept habits, je lui ai donné pour les aiguillettes de ses enfants 28 sols, ce qui fait ensemble..... 70 livres 16 sols

Le 24 décembre 1738, j'ai donné aux pères Capucins 10 livres

Le 24^e décembre, j'ai payé à M. Choquet 44 livres pour une busse de vin qu'il m'a livrée ledit jour ; ci 44 livres

M. Barbé ayant quitté sa boutique de la toussaint dernière et m'ayant engagé d'aller à M. des Landes Couanier son neveu, et qu'ils s'entendraient ensemble pour l'année, fait que le 31 décembre 1738, j'ai payé audit sieur Couanier tant pour mes fils que pour moi la somme de 12 livres et à son garçon 24 sols ce qui fait ensemble 13 livres 4 sols.

Fin du registre

54 - Moranne : localité située dans l'actuel département du Maine-et-Loire.

55 - Pluche : étoffe proche du velours comportant des poils assez longs, Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1748.

56 - Pane : étoffe de soie veloutée, ayant le poil plus long que le velours mais moins long que la pluche, Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1748.

DEUXIÈME PARTIE

Activités

Commerciales

Chapitre III

Les inventaires

de Pierre Duchemin du Tertre

Inventaire général de tous mes effets (1719 et 1723)

Archives départementales de la Mayenne, Archives du château de Vaucenay dites « de la Tour Ronde », 1 Mi 146 R 1-3.

PRÉSENTATION

Pierre Duchemin du Tertre a laissé deux inventaires rédigés de sa main au début de sa vie professionnelle (1719 et 1723). Rappelons qu'il est né en 1691 et qu'il a 14 ans au moment du décès de son père, Gabriel Duchemin du Tertre. Sa mère, Anne Gigault, vit jusqu'en 1733 ; elle continue certainement le commerce des toiles un certain temps au moins après son veuvage¹. Pierre Duchemin du Tertre a épousé Renée Leclerc en 1712 ; il a acquis en 1718 la terre du Châtelier et en 1720 une maison rue de Paradis où il logera jusqu'à la fin de ses jours. C'est à ce moment qu'il se livre à des évaluations de ce qu'il possède : il a 28 ans quand il rédige le premier inventaire et 34 quand il rédige le second. Ces documents permettent de connaître l'importance et la composition de sa richesse, sa provenance, la nature et

1 - Dans l'inventaire des titres et papiers dépendant de la succession de Gabriel Duchemin du Tertre et d'Anne Gigault fait en janvier 1734 figurent des registres commerciaux : des comptes « faits par ladite défunte dame Gigault au sujet du commerce qu'elle faisait avec les étrangers » et des « factures de toiles que ladite dame faisait acheter en écu pour son compte ». Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Vaucenay, 1 Mi 146 R 17.

les directions de son commerce ; la manière dont il exprime ses comptes permet d'évoquer la manière dont il se représente son enrichissement ; l'analyse de son passif montre quels sont les besoins d'argent liquide d'un négociant qui commence à développer son activité commerciale.

Il faut peut-être imaginer que Duchemin a mis ses comptes en ordre avant de faire ses inventaires. Il s'en explique d'ailleurs à la fin du second inventaire, comme s'il craignait que des comptes si parfaitement équilibrés n'entraînent la suspicion : « quoique j'ai affecté de mettre à l'article des effets que j'ai en caisse une somme qui en face une autre juste à la balance du présent inventaire, cela n'empêche pas que je l'ai effectivement et même deux à trois pistoles de plus ». Effectivement, ses comptes sont toujours justes et pas un denier n'échappe à sa vigilance ; son but est de chercher combien il possède pour savoir de combien il s'est enrichi. Lorsqu'il fait le compte de ce qu'il doit, il additionne le principal des rentes avec les quelques arrérages qui restent dus au moment où il fait son calcul ; il ne s'agit jamais pour lui de faire un bilan annuel de son activité mettant en regard les sommes immobilisées et les bénéfices ou les pertes réalisés mais de faire ce qu'il appelle une « balance », c'est à dire la différence entre ce qu'il doit – quelle que soit la nature de ses dettes – et ce qu'il possède – quelle qu'en soit également la nature, biens meubles et immeubles, toiles, créances et rentes diverses.

1. L'installation dans le négoce

Ces deux documents, qui ne sont séparés que par quatre années, présentent à la fois un bilan et une structure fort semblable. Dans les deux cas, l'actif est fort supérieur au passif : 58 000/8 000 en 1719, 61 000/7 000 en 1723.

À l'actif, il y a tout d'abord les toiles dont Duchemin fait le négoce² (30 000 livres en 1719, 20 000 livres en 1723 – mais il a alors près de 7 000 livres en caisse, ce qui ramène son activité de 1723 au même niveau que celle de 1719). Il achète au marché de Laval, d'abord aux Toiles puis sous les halles de la Place du Gast après 1730³, des toiles grises aux différents marchands tisseurs. Il fait blanchir une partie de ces toiles – les autres sont vendues « en écu » – chez son cousin Duchemin Favardière. Comme l'opération dure plusieurs mois, cela immobilise des sommes d'argent importantes. Puis ces toiles sont conditionnées en balles⁴ qu'il expédie vers des destinations plus ou moins lointaines. On observe que Pierre Duchemin utilise

2 - La nature de ces toiles sera décrite dans l'introduction aux *Observations sur différentes choses concernant le commerce*, voir plus bas.

3 - Pour la disposition du marché aux toiles de Laval, DLOUSSKY, 1990, p. 88-91. Pierre Duchemin a, sous les halles, une bancelle sur laquelle il se place pour acheter les toiles proposées par les marchands tisseurs : il évoque la « garde de sa bancelle » dans le *Mémoire de sa dépense*.

4 - Cette question fait l'objet d'une grande partie des *Observations sur différentes choses concernant le commerce*. Elle sera évoquée en même temps que tout ce qui concerne la définition des différentes qualités de toiles.

différentes unités de longueur, l'aune mais surtout la varre qui est employée pour expédier les toiles en Espagne⁵.

Détail de l'inventaire de 1719 - Détail de l'inventaire de 1723

ACTIF 1719	livres-sols-deniers	%
Toiles	30 059 - 13 - 3	51,6
Rentes (principal et arrérages) et créances	2 616 - 09 - 1	4,5
Terre et revenus de la terre	20 864 - 04 - 6	35,8
Argent en caisse	184 - 06 - 3	0,3
Provisions, meubles et bijoux	4 500 - 00 - 0	7,7
TOTAL DE L'ACTIF	58 224 - 13 - 1	100,0

ACTIF 1723	livres-sols-deniers	%
Toiles	19 012 - 02 - 03	31,0
Rentes (principal et arrérages) et créances	941 - 02 - 00	1,5
Terre et revenus de la terre	20 147 - 11 - 00	33,0
Argent en caisse	6 913 - 14 - 09	11,5
Provisions, meubles et bijoux	7 000 - 00 - 00	11,5
Maison de Laval	7 000 - 00 - 00	11,5
TOTAL DE L'ACTIF	61 014 - 10 - 00	100,0

PASSIF 1719	livres-sols-deniers	%
Rentes (principal et arrérages) et créances	6 157 - 13 - 7	76,4
Billets (= dettes)	1 818 - 03 - 0	22,5
Terre du Châtelier	74 - 13 - 2	0,9
Maison de Laval	11 - 00 - 0	0,2
TOTAL DU PASSIF	8 061 - 09 - 9	100,0

PASSIF 1723	livres-sols-deniers	%
Rentes (principal et arrérages) et créances	6 168 - 19 - 09	88,0
Billets (= dettes)	818 - 00 - 00	11,6
Terre du Châtelier	27 - 10 - 03	0,4
TOTAL DU PASSIF	7 014 - 10 - 00	100,0

Les deux inventaires évoquent des quantités importantes de toiles (plus de 20 000 m dans le premier, près de 8 000 dans le second) que l'on localise à des endroits variés : Nantes, Bayonne, Bilbao, Cadix, ainsi que sur « la flotte partie pour la Veracroux ». Jocelyne Dloussky a souligné le fait que Jacques Hoisnard, qui est à peu près contemporain de Pierre Duchemin, se livrait à deux sortes d'opération sur les toiles : la vente directe à des négociants et la vente pour son compte à des commissionnaires, les uns et les autres situés dans des ports français ou espagnols. Pierre Duchemin utilise le même système, même s'il ne nous est pas toujours possible de savoir si telle personne précisément est utilisée par lui comme commissionnaire. Quand il écrit qu'il a « entre les mains de MM. André Hickie et Jolif de Cadix » trois balles de toile, ou que « lesdits sieurs Hickie et Jolif ont chargé pour (son) compte et risque » des balles de toiles sur la flotte partie de Cadix pour la Vera Cruz, il est quasiment certain que ces personnages lui servent de commissionnaires ; mais quand il évoque en 1723 des soldes de compte avec des marchands de Nantes, de Bordeaux ou de Bayonne, on ne peut savoir si ces derniers

5 - Les valeurs et les procédés de concordance de ces différentes unités sont expliqués dans l'introduction aux *Observations*.

lui ont directement acheté des toiles ou s'ils en ont vendu pour son compte. René Samson de Saint-Malo (1723) vend des balles de toile dont il partage la propriété avec Pierre Duchemin.

Quantité des toiles évoquées dans l'inventaire de 1719

Termes de l'inventaire	Localisation	Description	En mètres
2 balles de toile de moyenne laise de 800 varres chaque	Magasin de Duchemin l'avardière (blanchisseur)	Chaque balle contient 664 m de toile en 1 m de large.	1 328
6 pièces de toile blanche de n° 28, 37, 39, 43, 44 et 54	Idem	6 pièces de toile	
32 pièces de varre 72 et de varre 74 à 104	Idem	32 pièces de 60 à 82 m de long	2 300
8 pièces de varre 22 à 29	Idem	8 pièces de 18,26 m à 24 m de long	170
18 balles non-battues de varre 1 à 18 de 450 aunes chaque	À Nantes (la veuve Rozéc et Lantino Portier)	Chaque balle se compose de plusieurs coupons de 0,83 m à 15 m faisant en tout 643 m	11 583
2 balles de Bretagnes étroites, de varre 19 et 20, de 84 pièces chaque de 5 aunes de Bretagne	Idem	Chaque balle se compose de 84 coupons de 5 aunes (6,75 m), soit 420 aunes (567 m)	1 134
3 balles de Bretagnes larges de varre 1 à 3, de 50 pièces chaque de 6 aunes de Bretagne	À Cadix	Chaque balle se compose de 50 coupons de 6 aunes de long (8,1 m), soit 300 aunes (250 m)	1 215
3 balles de moyenne laise de varre 12 à 14 de 550 varres chaque	Sur une flotte partie de Cadix pour Vera Cruz		1 370
1 balle de Morlaix, laise ordinaire de 800 varres	Idem		664
			= 19 967

On observe que la totalité de son négoce ne porte pas sur des toiles lavalloises : en 1723 il a, à Cadix, « entre les mains » de Pierre Jolif et de ses associés « cinq ballots de rouen fleuret blanc » qui n'ont certainement pas été tissés dans le Maine, qui n'y ont pas été blanchis et qui n'y sont peut-être jamais passés. Il est également probable qu'il se livre, comme beaucoup de Lavallois, à l'achat de parts dans des pièces de toile puisqu'il dit (1719 et 1723) avoir « intérêt dans les factures de toiles... qui sont à différents particuliers et à blanchir pour leur compte chez ledit sieur Favardière ». Enfin, il a des actions dans l'armement d'un navire qui a fait le voyage de la Chine à Saint-Malo, sans que cela semble avoir de lien direct avec le négoce des toiles. Il apparaît donc assez difficile de faire la part entre ce qu'il possède sous forme de toile ou en avoirs divers. Par contre, ces deux inventaires permettent d'évoquer la manière dont il a commencé à constituer son capital foncier. En 1719, il possède

depuis un an sa terre du Châtelier qu'il évalue alors à 20 000 livres, par contre il ne possède pas la maison qu'il habite à Laval et il n'a encore que peu de mobilier ; il loue une maison pour un loyer que l'on peut évaluer à une centaine de livres par an, compte-tenu des arrérages qu'il évoque dans son inventaire. Quatre ans plus tard, le 19 octobre 1720, il acquiert pour 7 000 livres la maison de la rue de Paradis⁶, dans laquelle il passera le reste de son existence. Il commence alors à investir dans les meubles et l'argenterie (4 500 livres en 1719, 7 000 livres en 1723) et on a vu dans le *Mémoire de ma dépense* qu'à partir de 1725-26 ces deux postes seront relativement importants.

Quantité des toiles évoquées dans l'inventaire de 1723

Termes de l'inventaire	Localisation	Description	En mètres
toiles blanches, restant de plusieurs pièces ou emballages, 100 aunes	à la maison		143
5 pièces de toile blanche de varre 1 à 5 contenant 426 aunes	idem	5 toiles faisant à l'origine 120 m de long (85 aunes) divisées ensuite en coupons de 80 cm à 4 m de long (1 à 5 varres)	605
2 pièces de toile blanche de varre 25 et 30 contenant 190 aunes	Duchemin Favardière	2 pièces de toile débitées en coupons de 21 à 25 m	272
34 pièces de toile blanche de varre 1 à 34 contenant 3 024 aunes	idem	34 pièces de 90 aunes chacune environ, découpées en coupons de 80 cm à 28 m de long	4 324
1 pièce de toile blanche de varre 37 contenant 80 aunes	idem	1 pièce de 80 aunes découpée en coupons de 31 m	115
8 pièces de toile blanche de varre 1 à 8 contenant 708 aunes	idem	8 pièces de 90 aunes découpées en coupons de 80 cm à 7 m de long	1 030
2 balles de moyenne laise, blanche, de varre 4 et 5, de 590 aunes chaque	René Samson de Saint-Malo	2 balles composées chacune de coupons de 3,3 m à 4 m, contenant ensemble 1 180 aunes	1 687
4 ballots de toile blanche, «Morlaix», laise ordinaire, de varre 1 à 4, de 600 aunes chaque	Pierre Jolif et compagnie de Cadix	4 balles composées de coupons de 80 cm à 3,4 m contenant 2 400 aunes en tout	3 432
5 ballots de «Rouen fleuret blanc», de varre 1 à 5, de 250 aunes chaque de crochet faisant 1 962 aunes et demie	idem	5 balles de toiles de Rouen en coupons de 80 cm à 4 m de long, faisant en tout 1 250 aunes de Rouen soit 1 962 aunes de Laval	2 805
TOTAL			7 420

6 - Cette maison qui se situait au n° 17 de la rue de Paradis, paroisse de Saint-Vénérand, a été démolie en 1921, LAURAIN, 1937, p. 226.

2. La constitution d'un capital foncier

Pierre Duchemin du Tertre appartient à une famille de 11 enfants et ses parents ont un patrimoine foncier qui n'est pas considérable. Son père, Gabriel Duchemin (1649-1705) possède, du chef de son propre père, la métairie du Tertre, paroisse de Martigné. Il est commerçant en gros et a fait très jeune (10 ans) des séjours en Espagne. Il a toujours vécu dans une maison située rue de Paradis⁷. Sa mère, Anne Gigault, héritière unique, est un peu mieux pourvue en biens fonciers ; en 1670, lorsque son père disparaît, elle recueille tout ce qui constitue la terre du Châtelier à Vaiges (la métairie et domaine du Châtelier, le fief qui en dépend, le taillis des Jouberts et le pré Bignon, la closerie de l'Homlet, la moitié de l'étang de Coyet, la motte et l'emplacement du four à ban de Vaiges). Elle épouse Gabriel Duchemin le 23 juillet 1683 ; elle est veuve en 1705. Lorsque sa mère meurt en 1706, elle recueille la métairie de la Maisonneuve à Saint-Berthevin et celle du Gué des Loges à Montigné⁸. À cette génération, le patrimoine foncier peut se concentrer un peu ; il n'en est pas du tout de même à la génération suivante et ce n'est pas Pierre Duchemin du Tertre, le quatrième de 11 enfants dont 7 au moins sont vivants à l'époque qui nous occupe, qui recueillera la métairie éponyme paternelle. Il a donc besoin d'argent pour amorcer son commerce de toiles et pour se constituer un patrimoine foncier. Les deux inventaires qu'il a dressés en 1719 et 1723 permettent de voir comment il se procure cet argent. Dans les deux cas, son passif est peu important. Il se divise en deux parties : les dettes passagères, liées à son négoce ou à quelques investissements domestiques, et l'endettement prolongé sous forme de rentes viagères ou constituées. Celles-ci sont les mêmes en 1719 et en 1723 : il doit deux rentes constituées au principal de 2 000 et de 4 000 livres et deux rentes viagères au principal de 1 000 livres chacune. Ces rentes indiquent les besoins en argent liquide qu'avait Pierre Duchemin pour commencer son activité de négociant et de propriétaire foncier. Comment s'est-il procuré cet argent ? Par son mariage et par des emprunts qui lui permettent d'acquérir une partie du patrimoine foncier de sa mère.

En 1712, alors qu'il a 21 ans et que son père est décédé depuis 7 ans, il épouse Renée Leclerc, fille de Jean-Baptiste Leclerc sieur du Moulin. Un contrat de mariage est rédigé⁹ : Pierre Duchemin reçoit 13 000 livres que lui donne sa mère sous forme de « 3 000 livres en argent effectif ou en toiles » et pour les 10 000 livres restantes, elle lui en paiera les intérêts au sol la livre ce qui lui assurera une rente de 500 livres par an ; Renée Leclerc disposera de tous ses droits mobiliers et

7 - Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Vaucenay, 1 Mi 146 R 30, ascendant n° 8. Inventaire fait après son décès le 6 avril 1705, minutes Jacques Salmon, 3 E 1 / 912.

8 - Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Vaucenay, 1 Mi 146 R 30, ascendant n° 9.

9 - Contrat de mariage entre Pierre Duchemin et Renée Leclerc du Moulin, octobre 1712. Archives départementales de la Mayenne, minutes Charles Heaulmé, 3E2 / 386.

immobiliers dans la succession de ses parents, soit 15 000 livres de rentes constituées et 1 000 livres d'arrérages courants depuis le partage. Dans l'immédiat, tout cela ne procure pas à Pierre Duchemin une grande quantité d'argent liquide ; il peut cependant commencer à alimenter son commerce en investissements et à intervenir sur le marché foncier. Le 22 avril 1718, il achète de sa mère la terre du Châtelier pour 12 000 livres et 2 500 livres pour semences et bestiaux¹⁰. Le même jour, il constitue une rente hypothécaire de 600 livres au profit de sa mère qui lui avance ainsi les 12 000 livres que coûte la terre du Châtelier. Comme cette dernière s'est engagée par le contrat de mariage de 1712 à lui verser une rente de 500 livres par an, Pierre Duchemin ne doit plus chaque année à sa mère que la somme de 100 livres¹¹. Cette acquisition, faite au prix d'une double constitution de rente (celle de 1718 étant presque annulée par celle du contrat de mariage), présente l'avantage d'éviter le démembrement de cette petite seigneurie. On voit ici comment procèdent les familles qui, sans en être totalement démunies, n'ont pas un patrimoine foncier suffisant pour que tous leurs enfants en profitent sans qu'il soit trop gravement éparpillé. Un autre problème se posait avec la terre du Châtelier car cette petite seigneurie étant partiellement de nature hommagée, ses propriétaires – s'ils étaient roturiers, ce qui était le cas de la famille Gigault puis de la famille Duchemin – étaient contraints au paiement du franc-fief (un vingtième des revenus de la terre hommagée) et au partage inégalitaire (deux tiers pour l'aîné et un tiers pour les puînés) pour la partie noble de cette terre. Telle était la situation de la terre du Châtelier lorsqu'elle avait été acquise en 1633 par Isaac Gigault ; celui-ci la fit probablement accensiver¹² en 1640 par le comte de Laval dont elle relevait. Théoriquement, l'accensivement libère une terre des contraintes féodales dues par les biens hommagés (rachat notamment), de la nécessité du partage noble et aussi du paiement du droit de franc-fief¹³ mais il ne prend effet qu'après que la terre concernée ait fait l'objet d'une vente, donc qu'elle ait changé de propriétaire¹⁴. Cependant, cette question ne fut même pas réglée par l'acquisition que fit Pierre Duchemin du Tertre de cette seigneurie en 1718¹⁵ et on verra que le franc fief lui est

10 - Acquisition de la terre du Châtelier, 22 avril 1718. Archives départementales de la Mayenne, minutes François Croissant, 3E40 / 108.

11 - Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Vaucenay, 1 Mi 146 R 17, inventaire des titres et papiers dépendant des successions de Gabriel Duchemin du Tertre et de Anne Gigault, 22-27 janvier 1734.

12 - Dans le Maine, l'accensivement est un acte du droit féodal qui permet la transformation d'une mouvance hommagée en une mouvance censive. La terre accensivée n'est donc théoriquement plus astreinte aux contraintes seigneuriales qui pèsent sur les terres hommagées (droit de rachat en cas de mutation onéreuse et partage aux deux tiers lors des successions).

13 - Impôt prélevé par le pouvoir royal sur les biens nobles ou hommagés tenus par des roturiers (1/20^e du revenu).

14 - Titres et contrats concernant la famille Duchemin et la terre de Vaiges, 1621-an V, Archives départementales de la Mayenne, Chartrier de Vaucenay, 1 Mi 1146 R26.

15 - En 1757, la terre du Châtelier sera partagée roturièrement, Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin, 34 J 5. Cependant, les fermiers du franc-fief ne renoncent pas facilement à percevoir leurs droits quand ils connaissent une seigneurie possédée par un roturier. Il existe dans le même fonds Duchemin (34 J 4) un long mémoire sur le sujet car en 1758, alors que Duchemin du Tertre est décédé depuis trois ans,

encore réclamé à la fin de sa vie¹⁶. La majeure partie de l'argent que sa mère lui avait donné au moment de son mariage (3 000 livres en toiles et argent liquide, 10 000 livres sous forme de rente) lui a donc presque entièrement servi pour acquérir la terre du Châtelier et, pour les 2 000 livres qu'il devait encore en acquitter, il verse une rente de 100 livres par an à sa mère. Pour obtenir de l'argent destiné à développer son commerce de toiles, il a emprunté 4 000 livres d'une part (qu'il rembourse sous forme d'une rente constituée à sa belle-soeur du Moulin Leclerc) et 2 000 livres d'une autre (qu'il rembourse sous la forme de deux rentes viagères de 100 livres aux demoiselles Le Balleur).

On voit ainsi tout l'intérêt de ces deux documents qui permettent d'analyser la manière dont se fait un début de carrière, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, même quand il s'agit de reprendre l'activité d'un des parents.

le droit de fane-fief est réclamé à Ambroise Duchemin qui a hérité de la partie anciennement hommagée du Châtelier.

16 - *Livre journal* de la terre du Châtelier, cf. chapitre VI.

TRANSCRIPTION

Inventaires de l'ensemble de ses biens faits par Pierre Duchemin du Tertre en 1719 et 1723

Inventaire général de tous mes effets, 1719

Inventaire général de tous mes effets, 1723

Archives départementales de la Mayenne, Archives du château de Vaucenay dites « de la Tour Ronde », 1 Mi 146 R 1-3.

Ces deux documents sont transcrits ici dans leur intégralité ; le numéro des folios est indiqué entre crochets. La mise en page du document a été reproduite le plus fidèlement possible (indications entre parenthèses des informations portées en marge et report des traits indiquant des additions partielles ou globales). Par contre, en ce qui concerne les valeurs en argent, les codes d'écriture que Pierre Duchemin utilise, souvent mais de manière non systématique, n'ont pas été reproduits pour faciliter la lecture du document : lorsqu'il avait écrit 50 : 14 : 06, on a transcrit par 50 livres, 14 sols, 6 deniers.

[1]

Au nom de Dieu,

Inventaire général de tous mes effets tant marchandises, argent comptant, lettres et billets de change, dettes actives qui me sont dues, meubles et immeubles, que dettes passives que je dois. Fait ce jourd'hui, douzième novembre 1719.

PREMIER, dans mon magasin :

J'ai en canevas, cordes, sirures¹, serpillières, papiers et autres emballages tout au moins suivant mon estimation la somme de..... 17 livres

J'ai en toiles blanches à la maison soit de restant d'emballage ou autrement, petite laise² ou deux tiers, tout au moins pour la somme de 120 livres

J'ai dans le magasin de M. Duchemin Favardière deux balles de toiles de moyenne laise blanche de huit cents varres³ chaque, que j'estime quoique ici en magasin à 20 sols la varre,

1 - Il s'agit des toiles cirées servant à protéger de l'humidité les toiles qui ont été blanchies.

2 - La laise indique la largeur d'une toile. Voir les *Observations sur le commerce des toiles*.

3 - La varre vaut 0,835 m. C'est la mesure employée pour vendre les toiles en Espagne ; elle est moins grande que l'aune de Paris ou que l'aune à draps de Laval ; ce système de concordance est expliqué longuement par Duchemin dans son *Mémoire sur les toiles* (deux aunes à drap de Laval correspondent presque exactement à trois varres).

quitte et libre pour moi d'aucun frais que je ne les mets qu'à juste prix au cours du temps présent suivant quoi elles se montent ensemble à la somme de 1 600 livres

Je porte cette addition de l'autre côté 1 890 livres

[2]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part 1 890 livres

J'ai chez le sieur Favardière six pièces de toile blanche de n° 28, 37, 39, 43, 44 et 54 marquées comme en marge (P-D S)⁴ qui se montent ensemble du prix en éçu à la somme de 658 livres 8 sols 3 deniers

Profit sur lesdites six pièces à six sols par aune qui est le plus juste prix qu'elles valent au cours du temps présent⁵ et desquelles j'ai payé le blanchissage ce qui fait que j'en porte ici tout le profit qui se monte ensemble à la somme de 160 livres 16 sols

J'ai chez le sieur Favardière trente et deux pièces de toile dont partie sont blanches, lesquelles sont de n° 72 et de n° 74 à 104, marquées comme en marge (P-D S), qui se montent ensemble du prix en éçu à la somme de 4 108 livres 17 sols

Profit sur lesdites trente et deux pièces à cinq pour cent⁶ qui est le plus juste prix qu'elles valent au cours du temps présent et en outre les vins et la commission qui tout ensemble se monte à la somme de 251 livres 06 sols 06 deniers

J'ai chez ledit sieur Favardière huit pièces de toile de n° 22 à 29, marquées comme en marge (P-D X) que je ne compte que sur le pied qu'elles m'ont coûté en éçu n'étant à blanchir que depuis un mois⁷ et qui se montent ensemble à la somme de
..... 1 043 livres 2 sols 3 deniers

Je reporte cette addition à côté 8 112 livres 10 sols

[3]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté 8 112 livres 10 sols

J'ai intérêt dans les factures des toiles marquées comme en marge (P-D X) qui sont à différents particuliers et à blanchir pour leurs comptes⁸ chez ledit sieur Favardière à la

4 - La marque des toiles qui est faite ici correspond d'une part à un impératif réglementaire (les règlements pour la manufacture des toiles de Laval datent de 1683, 1730 et 1739, PITHOU, 1995, p. 282-292), d'autre part à la volonté de Pierre Duchemin de différencier ses propres toiles. Sa marque est toujours la même : elle se compose de ses deux initiales - PD - accrochées ensemble et dessinées dans un cercle sous lequel figure une lettre qui permet d'identifier différents lots à l'intérieur de son stock.

5 - Pierre Duchemin calcule toujours son profit à partir du prix d'achat des toiles écrues. Dans son *Mémoire sur les toiles* qui est postérieur à 1740, il calcule ce profit dans une fourchette allant de 10 à 15 % du prix qu'il a payé ses toiles aux marchands tisseurs. Ici, si l'on rapporte 160 livres 16 sols à 658 livres 8 sols 3 deniers, on obtient un profit de près de 25 % de la valeur des toiles écrues.

6 - Ici, Pierre Duchemin évalue son profit à 5 % du prix d'achat des toiles en éçu.

7 - Cette remarque est intéressante car elle montre que Pierre Duchemin considère que ce qu'il appelle son « profit » et qu'il calcule par rapport au prix d'achat des toiles dont il fait le négoce sert en fait à rémunérer l'investissement de son capital pendant le temps de blanchissage des toiles.

8 - Le blanchissage des toiles dure plusieurs mois, ce qui suppose une immobilisation importante de capital.

somme de 151 livres 8 sols 9 deniers

J'ai un billet dudit sieur Favardière de 1 200 livres sur lequel il m'est encore dû suivant les reçus qui sont au dos la somme de 784 livres 9 sols 9 deniers

J'ai une lettre de change sur Paris payable au 20^e de ce mois de 2 000 livres déduction faite d'un pourcentage qu'il m'en coûtera pour la négociation, reste à la somme de 1 980 livres

Messieurs Barrière père et fils de Bayonne me doivent pour solde de compte avec eux suivant leur lettre du 1^{er} novembre 1718 et mon livre de compte la somme de
..... 83 livres 17 sols

J'ai tant entre les mains desdits sieurs Barrière qu'entre celles de M^{me} la veuve Rozée et Lantino Portier de Nantes dix huit balles nonbattues⁹ de n° 1 à 18, marquées comme en marge (B-P F), de 450 aunes chaque, et deux balles de Bretagnes étroites de cette ville, qui sont de n° 19 et 20, de la même marque, de quatre vingt quatre pièces chaque de cinq aunes de Bretagne, lesquelles j'estime au cours du temps présent, savoir les nonbattues à 26 sols et les bretagnes à 27 sols le tout comme pris à Nantes quitte pour moi de toutes sortes de frais à la déduction seulement d'un pourcentage qu'il m'en coûtera pour la négociation des lettres de change qui en viendront, cette déduction faite, il ne me reste libre pour le montant desdites 20 balles que la somme de 11 547 livres 7 sols 3 deniers

Je porte cette addition de l'autre côté 22 659 livres 12 sols 9 deniers

[4]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part 22 659 livres 12 sols 9 deniers

J'ai entre les mains de Messieurs André Hickie et Jolif de Cadix trois balles de bretagnes larges de cette ville qui sont de n° 1 à 3, marquées comme en marge (P-DC), de cinquante pièces chaque de six aunes de Bretagne, que j'estime au cours du temps présent à 24 sols la varre quitte pour moi de toutes sortes de frais et qui sur ce pied se montent ensemble à la somme de 1 728 livres

Lesdits sieurs Hickie et Jolif fils me doivent 533 réaux pour erreur qu'ils ont fait dans les comptes qu'ils m'ont remis, ainsi que je le leur ai marqué par ma lettre du 15^e octobre dernier, ce que j'estime libre pour moi à raison de 5 livres la piastre monte à la somme de
..... 333 livres 2 sols 6 deniers

J'ai que lesdits sieurs Hickie et Jolif fils ont chargé pour mon compte et risque sur la flotte partie de Cadix pour Vera Cruz¹⁰ en juillet 1717, savoir trois balles de moyenne laise de n° 12 à 14, marquées comme en marge (P-DC), de 550 varres chaque, et une balle de morlaix, laise ordinaire, de 800 varres, de la même marque, que j'estime au cours du temps

Ce financement peut être le fait du seul négociant qui a acheté les toiles écruës aux marchands tisseurs ou bien être assuré par la prise de participation de plusieurs particuliers qui placent leur argent en achetant quelques toiles. On a vu dans le *Mémoire de ma dépense* que ce mode de placement était pratiqué par une des servantes de Pierre Duchemin.

9 - La question des dénominations des différentes toiles commercialisées par Pierre Duchemin est traitée dans les *Observations sur différentes choses concernant le commerce*.

10 - Pierre Duchemin écrit « la Veracroux ».

présent, et suivant les dernières nouvelles qu'on a reçues de ce pays là, à 30 sols la varre les unes dans les autres quitte pour moi de toutes sortes de frais, lesquelles à ce prix se montent à la somme de 3 675 livres

Je reporte cette addition ci à côté 28 395 livres 15 sols 3 deniers

[5]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté 28 395 livres 15 sols 3 deniers

J'ai mille livres d'intérêt par les mains de Monsieur Duchemin Favardière dans le navire le Pontchartrain arrivé à Saint-Malo dans le mois d'août dernier venant de la Chine dont on négocie les actions à raison de 50 % de profit, mais peu de personnes veulent les donner à ce prix comme cela ne se fait pas pour n'y rien gagner. Je compte seulement mon intérêt à raison de 60 % de mon profit qui sur ce pied monte à la somme de 1 600 livres

Monsieur Duchemin du Clos me doit 63 livres 18 sols pour le blanc de 10 pièces de toiles de n° 18 à 27 marquées comme en marge (P-D S) que je lui ai livrées par ordre de M^{elle} Balleur à qui elles appartiennent et qui les lui a vendues, desquelles j'ai payé le blanchissage à M. de la Favardière comme les lui ayant mises à blanchir, ce faisant ladite somme me doit revenir, ci 63 livres 18 sols

J'ai la rente qui m'est due par Monsieur du Moulin Leclerc, prêtre, de quatre vingts livres dont le sort principal est de la somme de 1 600 livres

Il m'est dû pour les arrérages de la rente échus jusqu'à ce jour la somme de
..... 2 livres 13 sols 4 deniers

J'ai un billet de M^{elle} Jeanne Hamard de 45 livres 8 sols à mon profit dont le terme est échu, laquelle somme est pour solde des arrérages de la rente foncière de 105 livres que me doivent ci-devant les sieurs Sorins sur le lieu des Gascaigne d'Ahuillé, ci 45 livres 8 sols

Je porte cette addition de l'autre côté 31 707 livres 14 sols 7 deniers

[6]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part 31 707 livres 14 sols 7 deniers

J'ai la rente qui m'est due par les héritiers des sieurs Denis et Jean Maslines de cinquante livres dont le sort principal n'est que de la somme de 900 livres

Il m'est du pour les arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour suivant mon livre journal la somme de 68 livres 7 sols 9 deniers

J'ai ma terre fief et seigneurie du Châtelier située dans la paroisse de Vaiges, tout ainsi qu'elle se poursuit et comporte, garnie de semences et bestiaux, la maison seigneuriale meublée, et généralement tout comme je la possède et l'ai acquise de ma mère depuis deux ans, laquelle j'estime au cours du temps présent valoir à bon marché quitte et libre pour moi au cas que je la veulussis vendre présentement la somme de vingt mille livres
..... 20 000 livres

Je porte cette addition ci à côté..... 52 676 livres 2 sols 4 deniers

[7]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté, ci..... 52 676 livres 2 sols 4 deniers

Il m'est dû par le sieur Carré du Rocher de Soulgé, acquéreur du lieu de Bonne Fontaine relevant de mesdits fiefs et que je puis me faire payer par lui quand bon me semblera 675 livres pour les ventes qu'il me doit à cause de sondit acquêt sur le pied du douzième denier quoique cependant je sache bien qu'il ne l'a pas encore tout payé, mais je sais bien aussi qu'il le doit faire incessamment ainsi qu'on m'en a assuré depuis peu de jours, ce faisant, je compte cela comme argent comptant¹¹ ; ci..... 675 livres

Il m'est dû par les propriétaires des héritages relevant de mesdits fiefs pour les cens, rentes et devoirs¹² qui me sont dus et échus suivant mon livre de recettes depuis mon acquêt de ladite terre la somme de : 59 livres 16 sols 8 deniers, laquelle somme je puis me faire payer quand bon me semblera par chaque particulier à proportion de ce qu'il en doit ; ci.....
..... 59 livres 16 sols 8 deniers

Il m'est dû par plusieurs particuliers pour des fagots à eux vendus et livrés dans madite terre suivant mon livre de revenus des taillis la somme de..... 43 livres 10 sols

Je porte cette addition de l'autre côté 53 454 livres 9 sols

[8]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part ; ci..... 53 454 livres 9 sols

Il m'est dû par Pierre Dugas, colon de mon lieu de l'Homlet¹³, tant pour argent à lui avancé que pour grains prêtés pour sa nécessité suivant mon livre de compte avec lui la somme de .
.....85 livres 17 sols 10 deniers

En argenterie, montre, bagues et bijoux, et généralement toutes sortes de meubles meublant, hardes et linges à notre usage, j'estime en avoir à bon marché suivant la formule d'inventaire que j'en ai fait pour la somme de trois mille cinq cents livres que je porte ici ; ci
..... 3 500 livres

En provisions de tous mes grains que j'ai encore¹⁴, de cette année seulement, vin, cidre,

11 - Il s'agit ici d'une somme que Pierre Duchemin doit percevoir en tant que seigneur de la terre du Châtelier. Les « ventes » (ailleurs appelées lods et ventes) sont un droit de mutation, donc un droit casuel, perçu par le seigneur sur toutes les transactions concernant des propriétés qui relèvent de lui.

12 - Il s'agit ici d'un autre type de droits payables chaque année, en argent ou en nature, par tous les propriétaires de terres (c'est dans ce sens qu'il faut entendre ici « héritages ») situées sur la mouvance d'une seigneurie. Ces sommes ne sont pas très importantes et on observe ici qu'elles ne sont pas payées exactement au moment où elles ont dues, mais souvent avec retard et à la réquisition du seigneur. Le rapport du « fief » ou seigneurie du Châtelier n'est pas très important car il s'agit d'une petite terre ayant peu de vassaux et sujets.

13 - Le Châtelier, l'Homlet et la Massuardière sont les trois métairies qui composent le domaine de la terre du Châtelier.

14 - Pierre Duchemin donne la plupart des exploitations qu'il possède ou qu'il loue en bail à moitié ; il lui revient donc des quantités assez importantes de grains et d'autres productions agricoles.

fruits, bois et généralement toutes sortes de provisions que j'ai dans ma maison, j'estime au prix que toutes choses valent au cours du temps présent en avoir pour la somme de mille livres ; ci..... 1 000 livres

Je porte cette addition ci à côté..... 58 040 livres 6 sols 10 deniers

[9]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté ; ci 58 040 livres 6 sols 10 deniers

J'ai en argent en caisse suivant mon bordereau la somme de 124 livres 6 sols 3 deniers, et en outre, j'aurai certainement tout au plus dans quinze jours la somme de quatre vingts livres ou environ pour ma moitié de quelques cochons ou bergails de ma terre du Châtelier¹⁵ dont partie sont déjà vendus et non livrés et l'autre partie le sera au plus tard dans ledit temps, ainsi je compte cela pour argent comptant et ces deux dits articles montent ensemble à la somme de 184 livres 6 sols 3 deniers

Livres..... 58 224 livres 13 sols 1 denier

Tout ce que dessus n'est compté qu'à juste prix au cours du temps présent et plutôt en dessous de sa valeur qu'au dessus, j'en porte la somme totale à la balance du présent inventaire, tournez et voyez plus loin dans la place où il doit être et vous le lui trouverez

De l'autre côté sont les sommes dont je suis redevable.

[10]

Le total de mes effets revenant à la somme de cinquante huit mille deux cent vingt et quatre livres treize sols et un denier ; contre quoi, je suis redevable des dettes passives suivantes, à savoir :

Je dois à ma mère 600 livres de rente constituée payable le 22^e avril, sur laquelle somme elle s'est engagée par mon contrat de mariage et en faveur d'icelui de me donner par chacun an celle de 500 livres, ainsi, c'est resté à 100 livres de rente que je lui dois dont le sort principal est de la somme de : 2 000 livres

Plus je lui dois pour les arrérages échus jusqu'à ce jour sur ladite rente de 100 livres la somme de 55 livres 11 sols 2 deniers

Je dois à M^{elle} du Moulin Leclerc 200 livres de rente constituée payable le 3^e novembre dont le sort principal est de la somme de 4 000 livres

Plus je lui dois pour les arrérages échus jusqu'à ce jour sur ladite rente de 200 livres la somme de 5 livres 5 deniers

Je dois aux D^{elles} Balleur la somme de 97 livres 2 sols pour les arrérages échus jusqu'à ce jour sur les rentes viagères de 100 livres chacune que je leur dois au terme du 4^e avril et du 30^e juin de chaque année pendant leur vivant ; ci 97 livres 2 sols

15 - Les trois métairies qui constituent la terre du Châtelier étant exploitées en bail à moitié, les profits tirés de la vente des bestiaux par le colon sont partagés entre le propriétaire et le métayer.

Je reporte cette addition ci à côté 6 157 livres 13 sols 7 deniers

[11]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté ; ci 6 157 livres 13 sols 7 deniers

Je dois à Maître Guy Angot la somme de 1 020 livres 15 sols 6 deniers pour un billet de pareille somme qu'il a sur moi payable dans tout le mois de décembre de l'année prochaine 1720 pour marchandises qu'il m'a vendues à ma satisfaction ; ci
..... 1 020 livres 15 sols 6 deniers

Je dois à M^{me} Jeanne Letissier, femme de Michel Le Go, la somme de 673 livres 17 sols 6 deniers pour un billet de pareille somme qu'elle a sur moi payable le 15^e avril de l'année prochaine 1720, pour marchandises qu'elle m'a vendues à ma satisfaction ; ci 673 livres 17 sols 6 deniers

Je dois aux héritiers de feu M. Athanase Jolif de Saint-Malo ainsi qu'il paraît sur mon livre de comptes avec lui la somme de 123 livres 10 sols pour solde de tous nos comptes ; ci.....
..... 123 livres 10 sols

Je dois à M. Gautier de la Vieuxcourt la somme de 50 livres pour une année échue de la toussaint dernière de la ferme de ses deux prés que j'exploite d'avec mon lieu de l'Homlet, de laquelle somme je ne porterai ici que celle de 33 livres 16 sols 8 deniers pour les deux tiers parce que j'ai compris 16 livres 13 sols 4 deniers pour l'autre tiers que le colon dudit lieu m'en doit payer dans son article de ci-devant de 85 livres 17 sols 10 deniers ; ci.....
..... 33 livres 16 sols 8 deniers

Je reporte cette addition de l'autre côté..... 33 livres 16 sols 8 deniers

[12]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part ; ci 33 livres 16 sols 8 deniers

Je dois à Monseigneur de la Trémoille ou à son receveur¹⁶ ou fermier la somme de 6 livres 16 sols 6 deniers pour une année échue à l'Angevine dernière des cens rentes et devoirs qui lui sont dus sur ma terre du Châtelier en Vaiges ; ci 6 livres 16 sols 6 deniers

Je dois à la fabrique¹⁷ de la paroisse de Vaiges la somme de 20 sols pour une année échue le 6^e du présent mois de la rente de pareille somme que je lui dois pour l'emplacement de mon banc dans l'église de ladite paroisse ; ci 1 livre

Je dois à M. Ruffin, prêtre de la Trinité, la somme de 10 livres pour une demi-année échue à la toussaint dernière de l'honoraire d'une messe que je suis tenu de faire dire tous les ans sur ma terre du Châtelier ; ci 10 livres

16 - Il s'agit là encore de droits seigneuriaux, ceux que Pierre Duchemin doit au Comté de Laval dont relève sa terre du Châtelier.

17 - La « fabrique » est l'organisme qui gère le temporel des biens appartenant à une paroisse. Le revenu de la location de bancs dans l'église constitue une partie de ces revenus.

Je dois à mon métayer du Châtelier la somme de 15 livres pour solde de comptes avec lui suivant mon livre ; ci..... 15 livres

Je dois à M. Adam la somme de 8 livres pour une année échue de la ferme de son grenier que j'exploite ; ci..... 8 livres

Plus je dois à ladite dame pour ce qu'il y a d'échu depuis le temps jusqu'à ce jour la somme de 2 livres

Je reporte cette addition ci à côté 8 052 livres 9 sols 9 deniers

[13]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté ; ci 8 052 livres 9 sols 9 deniers

Je dois à M^{elle} Duchemin Noisement la somme de 2 livres 10 sols pour ce qu'il y a d'échu de la ferme de sa maison que j'exploite depuis la toussaint dernière jusqu'à ce jour¹⁸ ; ci.....
..... 2 livres 10 sols

Je dois à M. Garry la somme de 3 livres pour une demi-année qui échoit demain ou après-demain 14^e du présent mois pour la cuisson de notre pain ; ci..... 3 livres

Je dois à ma servante suivant mon livre journal la somme de 3 livres 10 sols pour ce qu'il y a d'échu jusqu'à ce jour de son service ; ci..... 3 livres 10 sols

8 061 livres 9 sols 9 deniers

Par inadvertance, je me suis trompé de 20 livres à l'article de l'argent que j'ai en caisse ou prêt d'y avoir, voyez ci-devant ledit article.

Pareillement, j'ai oublié à compter dans le présent inventaire 6 livres 16 sols 8 deniers que M. Douart de Fleurance me doit pour deux années échues à l'Angevaine dernière et ce qui est échu de la rente foncière qu'il me doit de 60 sols par an sur la douve motte et emplacement du four à ban de Vaiges, ainsi je fais déduction des deux dites sommes de celle de ci-haut qui ne me reste présentement plus que pour la somme de

..... 8 034 livres 13 sols 1 denier

Preuve

26 livres 16 sols 8 deniers

8 061 livres 9 sols 9 deniers

La balance du présent inventaire est de l'autre côté

18 - Il s'agit de la maison dans laquelle vit Pierre Duchemin à Laval et dont il n'est pas alors propriétaire.

[14]

Bordereau ou balance du présent inventaire de l'an 1719

Total de tous mes effets montant ensemble à la somme de : 58 224 livres 13 sols 1 denier	Total de toutes mes dettes passives montant ensemble à la somme de : 8 034 livres 13 sols 1 denier Laquelle somme déduite du montant de mes effets ci-contre, reste pour mon fonds ou capital la somme de 50 190 livres <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 58 224 livres 13 sols 1 denier
---	--

Fait et arrêté le présent inventaire et par moi paraphé et signé à Laval ce douzième novembre mil sept cent dix neuf - Pierre Duchemin du Tertre -

Le présent inventaire n'est grossi dans aucun des articles qui le composent et j'ai mis le tout avec autant d'équité et de justice qu'il m'a été possible à sa juste valeur, quoique cependant, j'ai toujours eu égard de mettre chaque chose plutôt au dessous de son prix qu'au dessus, ainsi je puis bien faire fond que je possède quitte et libre ladite somme de 50 190 livres ainsi qu'il est marqué ci haut ; ci50 190 livres

[15]

J'ai eu en mariage suivant mon contrat la somme de 15 000 livres
 J'ai eu avec mon épouse lors dudit mariage celle de 16 000 livres
 J'ai pris des D^{elles} Balleur la somme de 2 000 livres à viage ; ci 2 000 livres

Fait ensemble que j'ai eu, reçu et touché la somme de 33 000 livres

Ainsi je me trouve avoir gagné jusqu'à ce jourd'hui suivant mon présent inventaire la somme de 17 190 livres

Dieu soit loué et béni

[1]

Au nom de Dieu

Inventaire général de tous mes effets, tant marchandises, argent comptant, lettres et billets de change, dettes actives qui me sont dues, meubles et immeubles, que dettes passives que je dois, fait ce jourd'hui 20^e novembre mil sept cent vingt et trois

PREMIER, dans mon magasin :

J'ai en canevas, cordes, sirures, serpillières et autres emballages au moins suivant mon estimation pour la somme de270 livres

J'ai en toile écrue à la maison pour chemises de balle¹⁹ 45 aunes qui à raison de 42 sols l'aune montent à94 livres 10 sols

19 - Les chemises sont les emballages des balles de toile.

Je reporte cette addition de l'autre côté.....364 livres 10 sols

[2]

Addition de l'autre côté ; ci.....364 livres 10 sols

J'ai en toiles blanches à la maison de restant de plusieurs pièces ou emballages, environ de 100 aunes qui, à raison de 45 sols l'aune, montent à la somme de..... 225 livres

J'ai à la maison cinq pièces de toiles blanches de n° 1 à 5, marquées comme en marge (B A), contenant 426 aunes qui, à raison de 45 sols l'aune, montent à la somme de.....
.....958 livres 10 sols

J'ai chez Monsieur Duchemin Favardière deux pièces de toile blanche, restant du lot marqué comme en marge (P-D D), de n° 25 et 30, contenant 190 aunes qui, à raison de 45 sols l'aune, montent à la somme de 427 livres 10 sols

J'ai chez ledit sieur trente et quatre pièces de toile blanche de n° 1 à 34, marquées comme en marge (P-D E), contenant 3 024 aunes et demie qui, à raison de 45 sols l'aune, montent à la somme de 6 805 livres 2 sols 6 deniers

J'ai chez ledit sieur une pièce de toile blanche, marquée comme en marge (P-D F), de n° 37, contenant 80 aunes qui, à raison de 43 sols l'aune seulement parce que le blanc en est dû, monte à 172 livres

J'ai chez ledit sieur huit pièces de toile blanche, marquées comme en marge (P-D G), de n° 1 à 8, contenant 708 aunes et demie qui, à raison de 43 sols seulement parce que le blanc en est dû, montent à..... 1 523 livres 5 sols 6 deniers

Je reporte cette addition à côté 10 475 livres 18 sols

[3]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté ; ci 10 475 livres 18 sols

J'ai intérêt dans sept factures de toile des marques en marge (AD, P-D H), qui sont à différents particuliers et à blanchir pour leur compte chez ledit sieur Favardière, de la somme de 469 livres 14 sols 3 deniers

M^{me} la veuve Rozée et Lantino Portier de Nantes me doivent pour solde de leurs comptes avec eux la somme de..... 20 livres

M^{me} la veuve et Jean Barrière fils de Bayonne me doivent pour solde de comptes avec eux la somme de 22 livres 10 sols

M. Gaultier de Bordeaux me doit pour solde de comptes avec lui la somme de 8 livres

M. Duchemin Favardière l'aîné me doit, pour argent prêté dont je porte un billet sur lui en

date du 24^e janvier 1722, la somme de.....47 livres 10 sols

MM. Gabriel et Mathias Boury de Bilbao me doivent, pour restant de quatre balles nonbattues qu'ils ont vendues de mon compte, environ de 1 240 réaux qui font environ de 30 pistoles et demie qui, à raison de 27 livres 10 sols, montent à la somme de838 livres 15 sols

J'ai, entre les mains de M. René Samson de Saint-Malo, deux balles de moyenne laise blanche, de n^o 4 et 5, marquées comme en marge (RS), de 590 varres chaque, à compte de moitié entre lui et moi, sur le pied de 28 sols la varre, dont ma moitié se monte à la somme de 826 livres

Je reporte cette addition de l'autre côté 12 708 livres 7 sols 3 deniers

[4]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part ; ci 12 708 livres 7 sols 3 deniers

J'ai, entre les mains de MM. Pierre Jolif et compagnie de Cadix, quatre ballots de toile blanche, morlaix, laise ordinaire, de n^o 1 à 4, marquées comme en marge (PD), de 600 varres chaque, desquels il y en a déjà un de vendu, mais qui m'est dû, et que j'estime tous à raison de 28 sols la varre seulement, quitte pour moi de tout, et qui se montent à la somme de 3 360 livres

Plus, j'ai entre les mains desdits sieurs, cinq ballots de rouen fleuret blanc de n^o 1 à 5 marqués comme en marge (P DC), de 250 aunes chaque de crochet²⁰, faisant 1 962 varres et demie, que j'estime à raison de 30 sols la varre seulement, quitte pour moi de tout, et qui se montent à la somme de 2 943 livres 15 sols

J'ai la rente hypothécaire de cinquante livres qui est due à D^{elle} Renée Leclerc mon épouse par les héritiers de Denis et Jean les Maslines, par contrat devant Martin Raison en date du 3^e juillet 1645, dont le sort principal est seulement de la somme de900 livres

Il m'est dû pour les arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour, suivant mon livre journal, la somme de..... 41 livres 2 sols

Je reporte cette addition ci à côté 19 953 livres 4 sols 3 deniers

[5]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté ; ci 19 953 livres 4 sols 3 deniers

J'ai ma terre, fief et seigneurie du Châtelier en Vaiges, tout ainsi qu'elle se poursuit et comporte, garnie de semences et bestiaux en ce que j'y suis fondé, la maison seigneuriale meublée, et généralement toute comme je la possède, et l'ai acquise de ma mère par contrat devant Croissant le 22^e avril 1718, laquelle j'estime valoir en tous temps généralement la somme de 20 000 livres

20 - Toutes ces unités de mesure sont définies dans les *Observations sur différentes choses concernant le commerce*. L'aune de Rouen, dite « aune à crochet » vaut 1,31 m.

Il m'est dû par les propriétaires relevant des héritages de mondit fief du Châtelier pour les arrérages des cens rentes et devoirs qui me sont dus et échus suivant mon registre à compter du jour de mon acquêt de ladite terre, environ de la somme de 130 livres

Il m'est dû par mes métayers suivant mes registres la somme de 17 livres 11 sols

J'ai ma maison et jardin, situés rue de Paradis de cette ville de Laval, avec toutes ses dépendances et tout ainsi qu'elle se poursuit et comporte, et que je l'ai acquise par décret expédié en cette ville le 19^e octobre 1720, laquelle j'estime valoir en tous temps généralement la somme de 7 000 livres

Je reporte cette addition 47 000 livres 15 sols 3 deniers

[6]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part 47 000 livres 15 sols 3 deniers

J'ai en argenterie, montres, bagues et bijoux, et généralement tous mes meubles meublant, hardes et linges à notre usage, fils et lanfoirs habillés ou en coulure²¹, provisions de tous mes grains que j'ai encore en la plus grande partie de cette année seulement, vin, cidres, fruits, bois et généralement toutes autres sortes de provisions que j'ai dans madite maison, que j'estime valoir au cours du temps présent environ la somme de 7 000 livres

J'ai en or ou argent, en caisse, suivant mon bordereau fait ce jour, la somme de 6 913 livres 14 sols 9 deniers

Livres 61 014 livres 10 sols

Tout ce que dessus n'est compté qu'à juste prix au cours du temps présent et plutôt au dessous de sa valeur qu'au dessus ; j'en porte la somme totale à la balance du présent inventaire.

De l'autre côté sont les sommes dont je suis redevable

[7]

Le total de mes effets se monte à la somme de 61 014 livres 10 sols

Contre quoi je suis redevable de dettes passives, savoir :

Je dois à M^{elle} Marie Chevalier la somme de 800 livres payable dans tout le mois de mai prochain, dont elle a mon billet du 16^e mai 1721, pour toiles blanches qu'elle m'a vendues audit temps et payables audit terme ; ci 800 livres

Je dois à MM. de la Ville Poulet Magon et fils de Saint-Malo, pour le chargement de deux

21 - Les lanfoirs sont les lins et les chanvres broyés, éventuellement mis en poupées, mais non encore filés. Les lanfoirs, le cidre et les fruits dont il est question dans cet article proviennent des métairies possédées ou gérées par Pierre Duchemin et qu'il donne en bail à moitié. Il reçoit donc pour toutes ces exploitations sa « part de maître » en nature.

balles à eux remises dès le 6^e décembre 1719, la somme de..... 6 livres

Je dois à M. René Samson de Saint-Malo pour le chargement de quatre balles à lui remises le 28^e décembre 1722 la somme de 12 livres

Je dois à M^{elle} du Moulin Leclerc deux cent livres de rente constituée par contrat devant Heulmé en date du 3^e novembre 1713, dont le sort principal est la somme de .. 4 000 livres

Plus je lui dois pour les arrérages échus jusqu'à ce jour sur ladite rente de 200 livres la somme de 9 livres 15 sols 7 deniers

Je reporte cette addition de l'autre côté..... 4 827 livres 15 sols 7 deniers

[8]

Suite de mon inventaire

Addition de l'autre part ; ci..... 4 827 livres 15 sols 7 deniers

Je dois aux D^{elles} Balleur la somme de 101 livres 8 sols 4 deniers pour les arrérages échus jusqu'à ce jour sur les deux rentes viagères de chacune 100 livres que je leur dois par contrat devant Lebreton en date du 4^e avril 1715 et 30^e janvier 1718 ; ci.....
..... 101 livres 8 sols 4 deniers

Je dois à ma mère 600 livres de rente hypothécaire par contrat devant Nupied en date du 22^e avril 1718, sur quoi elle me doit celle de 500 livres aussi de rente à quoi elle s'est engagée par mon contrat de mariage, ainsi je ne reste plus à lui en devoir que 100 livres dont le sort principal est la somme de 2 000 livres

Plus je lui dois pour les arrérages échus jusqu'à ce jour sur ladite rente de 100 livres la somme de 57 livres 15 sols 10 deniers

Je dois à M. Gigault, prêtre, la somme de 10 livres 15 sols 2 deniers pour ce qu'il y a d'échu jusqu'à ce jour de la rente de 20 livres que je lui paie pour l'honoraire d'une messe due sur ma terre du Châtelier depuis le 6^e mai dernier ; ci..... 10 livres 15 sols 2 deniers

Je dois à la fabrique de la paroisse de Vaiges 20 sols pour une messe échue le 6^e du présent mois de la rente que je dois pour l'emplacement de mon banc par contrat devant Bordin en date du 6^e novembre 1718 ; ci..... 1 livre

Je porte cette addition ci à côté..... 6 998 livres 14 sols 11 deniers

[9]

Suite de mon inventaire

Addition de ci à côté..... 6 998 livres 14 sols 11 deniers

Je dois à M. Gautier de la Vieuxcourt de Vages, la somme de 2 livres 15 sols pour arrérages échus jusqu'à ce jour de la ferme de ses prés depuis la toussaint dernière à raison de 50 livres par an ; ci..... 2 livres 15 sols

Je dois aux seigneurs, tant de ma terre du Châtelier que de ma maison, pour arrérages des

Note des parties qui m'ont entré en mains, savoir :

J'ai eu en mariage suivant mon contrat devant Heulmé en date du dernier jour d'octobre 1712, la somme de 15 000 livres

J'ai eu en mariage avec D^{elle} Renée Leclerc mon épouse ainsi qu'il paraît sur ledit contrat de ci-dessus celle de 16 000 livres

J'ai eu et reçu des D^{elles} Balleur la somme de 2 000 livres de rente viagère ainsi qu'il paraît par les contrats devant Lebreton en date du 4^e avril 1715 et 30^e juin 1718 ; ci 2 000 livres

33 000 livres

Ainsi je me trouve avoir gagné, jusqu'à ce jourd'hui 20^e novembre 1723, suivant mon présent inventaire la somme de 21 000 livres

54 000 livres

Le prix des espèces est actuellement, savoir à 69 livres le marc d'argent et à 1 012 livres 10 sols le marc d'or, le tout dans le commerce.

Quoiqu'il paraisse que j'ai affecté de mettre à l'article des effets que j'ai en caisse une somme qui en face une autre juste à la balance du présent inventaire, cela n'empêche pas que je ne l'ai effectivement, et même deux à trois pistoles de plus, et si je l'ai fait de même, cela n'a été que pour arranger une somme complète telle qu'elle est. Je compte même que MM. Picot, Hickie et compagnie de Cadix devront encore quelque chose pour solde de compte avec eux et que je n'ai cependant point compris dans le présent inventaire ne sachant combien.

[12]

Sans les billets de banque qui ont passé, j'aurai beaucoup plus que je n'ai parce qu'ils m'ont causé une perte considérable, même que j'en ai encore présentement trois montant ensemble à 70 livres que je ne compte pour rien du tout, et que je regarde comme de nulle valeur.

FIN

Chapitre IV

Les Observations sur le commerce

Observations sur différentes choses concernant le commerce, faites par moi, Duchemin du Tertre de Laval
Registre de 113 folios, sans date, Archives départementales de la Mayenne, Archives du château de Vaucenay dites « de la Tour Ronde », 1 Mi 146 R 28.

PRÉSENTATION

Le manuscrit ne comporte pas d'indication chronologique, mais il est facile de le dater approximativement car le règlement de la manufacture des toiles de Laval de 1739 y est plusieurs fois cité. Ce texte a donc été rédigé par Duchemin alors que celui-ci avait entre cinquante et soixante ans (il est né en 1691 et il meurt en 1755), à un moment où son activité commerciale n'en est plus à ses débuts. Ce n'est pas un livre de comptes ni un bilan de son activité commerciale mais un texte de portée plus générale dans lequel Duchemin a consigné toutes les informations qui lui semblaient devoir être utiles à un marchand de toiles faisant commerce avec l'étranger. Au-delà de ce que l'on peut imputer à la psychologie du personnage (son goût quasiment obsessionnel de la précision comptable que l'on observe également dans ses comptabilités agricoles), ce document présente plusieurs centres d'intérêt. On y voit les directions dans lesquelles Duchemin fait son commerce, la nature des marchandises qu'il écoule, la manière dont il confectionne les balles de toiles qu'il exporte... tout ceci est connu et a déjà été écrit. Ce n'est pas là que réside l'aspect le plus intéressant de ce document mais dans le fait qu'il permet de préciser dans quelles conditions techniques et intellectuelles était réalisé ce négoce. On approche ainsi les préoccupations et les méthodes d'un commerçant travaillant à l'échelle internationale dans la première moitié du XVIII^e siècle.

1. Les horizons de son commerce

On ne sait si ce mémoire a été rédigé par Duchemin pour son seul usage ou bien s'il s'agit d'une sorte de recueil technique destiné à l'instruction d'autres marchands, son fils aîné peut-être, mais une chose est sûre, il s'agit d'y traiter du commerce lointain, de « la vente et expédition des marchandises qu'on envoie à l'étranger ». Cet « étranger » est clairement défini : l'Espagne et les Îles. Les inventaires faits par Pierre Duchemin en 1719 et 1723 donnaient le même horizon à son activité : Cadix et la Vera Cruz, tels sont les lieux où doivent se rendre les toiles dont il fait le négoce. Dans ce mémoire, ne sont évoqués que le conditionnement et les premières étapes de l'acheminement des marchandises qui sont évoqués. Or on sait, d'après ses inventaires, que Duchemin compte dans son actif des toiles qui sont à Cadix ou sur une flotte partie pour la Vera Cruz, mais il ne dit rien des procédures d'embarquement et de financement de ces cargaisons. L'horizon sur lequel il intervient réellement semble beaucoup plus limité et, lorsqu'il calcule le coût du transport de ses marchandises, il reste dans un Ouest à peine élargi. Toutes les toiles qui sortent de sa boutique empruntent l'un ou l'autre de trois chemins pour se rendre en Espagne et en Amérique : Saint-Malo, Nantes ou Limoges. Si Duchemin inclut méthodiquement dans ses coûts tous les frais, emballage, acquits, voiture, traites, qu'entraîne leur acheminement vers une de ces trois villes, il évoque assez peu ce qui se passe ensuite. Ce n'est qu'à la fin du mémoire que sont évoquées les taxes que l'on paie à Bayonne, Bordeaux, Port-Sainte-Marie, Cadix, mais aucun des calculs n'est fait en incluant ces frais. Toutes les toiles qu'il expédie semblent voyager exclusivement par terre, même celles qui se rendent à Nantes : si elles ne prennent pas la route du nord vers Saint-Malo mais celle du sud, elles peuvent soit passer à La Gravelle soit « par-dessus l'Anjou » pour gagner Nantes. Quoique les destinations d'arrivée de ses marchandises soient assez lointaines, on observe que c'est surtout à ce qui se passe près de chez lui que Duchemin accorde le plus d'intérêt.

Il expédie divers types de toiles : des Royales au blanc de Laval, des Royales au blanc de Beauvais, des Nonbattues blanches ou grises, des Morlaix, des Pontivy, des Bretagnes ou des façons de Bretagne. Plusieurs éléments rentrent dans la définition de ce que sont ces marchandises : leur largeur, la qualité de la matière première (la toile écrue achetée au marchand tissier) et les traitements qu'elles ont subis après le tissage qui font qu'elles sont blanches ou écruées, battues ou nonbattues. La longueur des toiles n'est pas réellement un élément de leur définition. Ce n'est pas non plus vraiment l'affaire du négociant ; c'est davantage celle du marchand tissier au moment où il les fait fabriquer. Le négociant achète les pièces « en écru » au marchand, les fait éventuellement blanchir et ne s'intéresse

vraiment à leur longueur qu'au moment où il rassemble les coupons qui vont constituer une balle de toile à expédier. Par contre la laise, c'est à dire la largeur de la pièce, est l'un des éléments qui font que les toiles sont commercialisées sous un nom ou un autre. Elle est très variable ; le règlement de 1739 (qui sur ce point précis reproduit assez fidèlement les règlements antérieurs et en particulier celui de 1688) fixe les laises des toiles de Laval de la manière suivante (en aunes de Paris faisant 118 cm) :

- grande laise : trois quarts et demi d'aune, un pouce, six lignes (107 à 108 cm)
- moyenne laise : trois quarts d'aune, quatre pouces, six lignes (100,5 cm)
- laise ordinaire : deux tiers d'aune, trois pouces, deux lignes (87,5 cm)
- grand laisot : demie aune et demi quart d'aune (73, 5 cm ; non mentionné dans le règlement de 1688)
- laisot ou petite laise : demie aune, deux pouces, six lignes (65,5 cm)¹.

Les toiles de Bretagne sont également définies par des règlements² qui en spécifient la largeur : depuis le règlement de 1452, les créés larges font trois quarts d'aune (89 cm), d'autres types de toiles font trois quarts ou deux tiers d'aune. Au XVIII^e siècle, les créés larges, toujours appelées trois quarts, ne mesurent plus que deux tiers d'aune de Paris (79 cm) : telle est vraisemblablement la largeur des toiles que Duchemin commercialise sous le nom de Bretagnes larges. Dans ses inventaires, on observe qu'il évoque assez peu les largeurs des toiles, vraisemblablement car ce n'est pas une question sur laquelle il peut intervenir. Obtenir des toiles de telle ou telle laise définie par les règlements de la manufacture³ est le gros souci des marchands-tisseurs qui font fabriquer les toiles, ce n'est pas celui de Duchemin qui les achète telles qu'elles lui sont présentées au marché.

Une partie des toiles est blanchie avant d'être expédiée. À Laval, le blanchissage se fait entre le début du printemps et la fin de l'automne, ce qui implique une immobilisation assez longue des capitaux utilisés pour acheter les toiles écruées⁴. Pour les toiles qu'il fait blanchir à Laval, Pierre Duchemin s'adresse uniquement à son cousin Duchemin Favardière qui n'est pourtant pas le seul blanchisseur de cette ville⁵. Rien ne permet d'évoquer que, comme Jacques Hoisnard, il fasse blanchir des toiles à Troyes⁶, mais comme ce dernier, il fait envoyer une partie de sa marchandise à Beauvais. Le blanc de Laval est estimé par Pierre Duchemin à 4 sols par aune de toile écruée achetée ; celui de Beauvais coûte

1 - PITOU, 1995, p. 559-560.

2 - TANGUY, Jean, *Quand la Toile va. L'industrie toilière en Bretagne du XVI^e au XVIII^e siècle*, Rennes, éd. Apogée, 158 p. Voir p. 45 et svtes.

3 - PITOU, 1995, p. 289 et svtes.

4 - Ce financement fait l'objet de placement d'argent par les Lavallois. Voir l'affaire de la servante qui achète des pièces de toiles, *Mémoire de ma dépense*, folios 30 et 31.

5 - DLOUSSKY, Jocelyne, « Laval lave plus blanc... Une industrie lavalloise à la veille de la Révolution : l'apprent des toiles », *La Mayenne, Archéologie, Histoire*, 1995, 18, p. 149-180.

6 - DLOUSSKY, 1990, p. 97

un peu plus cher car il inclut des frais de transport et d'emballage des toiles. Ceci ne concerne que les toiles de meilleure qualité et les plus chères, les Royales : lors du blanchissage, à la différence de celles que Duchemin appelle les Nonbattues, elle sont martelées sur des tables ou lissées à la calandre, puis passées à l'azur et à l'apprêt. L'emballage de ces toiles est également plus soigné : elles sont enveloppées dans du papier de soie bleu puis dans des « sirures », sorte de toiles épaisses destinées à les protéger de l'humidité, lors de leur retour à Laval puis de leur expédition vers Saint-Malo, Nantes ou Cadix. Le blanchissage de 300 aunes, mesure de Laval, de toiles Royales coûte 60 livres (4 sols l'aune) à Laval, et 51 livres de plus si elles sont envoyées à Beauvais (7 sols 6 deniers l'aune compte tenu des frais liés au transport). Pour des raisons qui restent difficiles à préciser (meilleure qualité du blanc de Beauvais que de celui de Laval ou incapacité des blanchisseries lavalloises à accueillir toutes les toiles de la région), ce personnage, qui est pourtant vigilant sur son profit, n'exclut pas d'envoyer des toiles lavalloises à Beauvais pour les faire blanchir.

Telles sont les conditions du commerce toilier que ce mémoire permet de préciser ; une autre partie de son intérêt tient à ce qu'il montre les raisonnements que Duchemin applique à la gestion de cette activité. On y voit les informations dont il dispose (par exemple les règlements de la manufacture des toiles, le coût des taxes prélevées sur les cargaisons dans certains lieux) et aussi les moyens matériels et intellectuels avec lesquels il traite ces informations pour régler sa conduite... et son profit.

2. Les techniques de calcul, ou comment prouver que « deux font trois »

La première question à évoquer est celle de la mesure des toiles. Plusieurs étalons sont utilisés concurremment, ce qui oblige le négociant à se faire des tableaux de concordance.

Valeur des différentes mesures utilisées par Pierre Duchemin du Tertre

	Le pied = 32,4 cm	Le pouce = 2,7 cm	La ligne = 0,22 cm	Total en cm
L'aune de Laval (toiles)	4 pieds	4 pouces	7 lignes et 1/5 ^e de ligne	142,0
L'aune de Paris (toiles)	3 pieds	7 pouces	8 lignes	118,0
L'aune de Bretagne (toiles)	4 pieds	2 pouces		135,0
La varre d'Espagne (toiles)	2 pieds	6 pouces	10 lignes et 6/7 ^e de ligne	083,5
L'aune de Rouen, dite aune à crochets (toiles)				131,0
L'aune de Morlaix (toiles)				123,0
L'aune à draps de Laval	3 pieds	9 pouces		121,5

Outre l'aune de Laval, il travaille avec celle de Paris utilisée dans les règlements de la manufacture, celle de Rouen où il fait blanchir une partie de ses toiles, celle de Bretagne car il commercialise une partie de son stock sous cette appellation, au moins avant le règlement de 1739 qui interdit cette pratique aux négociants sous peine de 3 000 livres d'amende ; mais ce qu'il utilise le plus est la varre d'Espagne, ce qui indique la direction prépondérante de son négoce.

Pour établir les concordances entre ces diverses unités, Pierre Duchemin du Tertre n'utilise pas toujours les procédés de calcul qui peuvent maintenant nous sembler les plus simples. Ce qu'il cherche, c'est un multiplicateur qui lui permette de passer d'une unité à l'autre et comme il ne dispose pas des nombres décimaux, il ramène tous les chiffres à la plus petite unité. Quand il s'agit d'établir la concordance entre la varre d'Espagne (qui fait 2 pieds 6 pouces 10 lignes et 6/7^e de ligne) et l'aune à drap de Laval (3 pieds 9 pouces)⁷, l'ensemble est d'abord converti en lignes (une aune à draps = 576 lignes), puis en septièmes de lignes. Il obtient le résultat suivant : 2 aunes à draps de Laval font 8 064 septièmes de lignes, 3 varres d'Espagne font 8 040 septièmes de ligne. Il en conclut que la différence est très faible – « une minutie qui ne mérite pas d'y faire attention » – 24 septièmes de ligne, qui est la différence entre 8 064 et 8 040, soit effectivement moins de 1 cm par aune, et qu'il est donc très facile d'utiliser l'aune à draps de Laval pour mesure les toiles destinées à être envoyées en Espagne en considérant que 2 aunes font 3 varres, « observant d'avertir exactement le marchand à qui on fait cet envoi que deux font trois ».

Correspondances utilisées par Pierre Duchemin du Tertre entre la varre d'Espagne et les autres mesures, appliquées à des toiles expédiées en écru ou mesurées seulement après blanchissage

	en varres d'Espagne	en aunes de Paris
100 aunes de Laval (142 m)	168	
100 aunes de Bretagne (135 m)	160	114,3
100 aunes de Paris (118 m)	140	
100 aunes à crochet de Rouen (131 m)	157	
100 aunes de Morlaix (123 m)	147	
2 aunes à draps de Laval (243 m)	3	

Lecture du tableau : 100 aunes de Laval correspondent à 168 varres d'Espagne... 2 aunes à drap de Laval correspondent à 3 varres d'Espagne.

⁷ - *Observations*, folios 102-104.

Il cherche également à établir des correspondances entre la longueur « en écru » des toiles et la longueur de ces mêmes toiles « détendues » (l'allongement est estimé à 2 %), c'est-à-dire après le blanchissage.

Correspondances utilisées par Pierre Duchemin du Tertre entre l'aune de Laval et les autres mesures

	En aunes de Laval « en écru »	En aunes de Laval après blanchissage
100 aunes de Paris (« en écru »)	120	122,5
100 aunes de Bretagne (« en écru »)	105	107
100 varres d'Espagne (« en écru »)	168	171,5

Lecture du tableau : 100 aunes de Paris (en écru) correspondent à 120 aunes de Laval en écru et à 122,5 aunes de Laval après blanchissage, etc. L'aune de Laval fait 142 mètres.

Dans le prix de vente des toiles, entrent plusieurs éléments : le prix d'achat des pièces écruées qu'il se procure auprès des marchands tissiers qui fréquentent la Halle aux Toiles, son profit (qu'il se réserve de choisir à 10, 11, 12, 13, 14 ou 15 % du prix d'achat des toiles écruées), le prix du blanchissage, celui de l'emballage, l'acquit et le coût de la voiture qui les transportera à Nantes, Limoges ou Saint-Malo. A partir de ces données, et pour chacune des catégories de toiles qu'il commercialise, il établit des tableaux composés de deux colonnes disposées côte à côte et donnant le prix de l'aune de toile achetée à Laval (à la mesure de Laval, soit une aune = 1,42 m) et le prix de l'aune « rendue », c'est à dire livrée dans une des trois villes précédemment citées⁸ (à la mesure de Paris, soit 1 aune = 1,18 m). C'est bien sûr cette différence d'étalon qui explique que le prix de vente apparaît inférieur au prix d'achat sur les tableaux que fait Duchemin. Ensuite il fait varier les prix d'achat des pièces écruées (de 30 sols à 6 livres pour les Royales au blanc de Laval, de 20 ou 25 à 40 ou 45 sols pour les toiles de moindre qualité) et les prix de vente de façon concomitante et il calcule pour chaque couple de prix (achat/vente) la valeur d'une balle de toiles à l'achat puis à la vente. La différence, positive ou négative, entre ces deux chiffres lui permet de définir exactement le profit supplémentaire ou la perte qu'il fera sur l'ensemble de la balle (ceci devant être ajouté – ou retranché – aux 10 à 15 % de profit calculés à partir du prix d'achat des toiles et intégrés dans ses prix de revient). L'ensemble de ces tableaux n'a pas été reproduit en raison de leur longueur mais le mode de calcul est néanmoins intéressant à observer. Seule une partie des chiffres concernant les Royales a été transcrite ainsi que les explications fournies par Duchemin sur ses calculs⁹.

8 - Exemple de ces calculs : *Observations*, folio 5.

9 - Voir plus bas l'intégralité du document, folios 3 et suivants des *Observations*.

Prix de l'aune de Laval en blanc (sols)	Prix de l'aune de Paris rendue (sols)	Perte (livres et sols)	Profit (livres et sols)
30	28		02.15
31	29		05.00
32	30		07.05
33	31		09.10
34	32		11.05
35	32	13.00	
36	33	10.15	
37	34	08.10	
38	35	06.05	
39	36	04.00	
40	37	01.15	
41	38		10.00

Le tableau ci-dessus (*Observations*, folio 3) se lit de la manière suivante : pour une balle de 450 aunes, mesure de Laval, qui représentent 540 aunes, mesure de Paris, compte tenu des frais précédemment détaillés (emballage, acquit pour Nantes ou Saint-Malo, voiture) et sur la base d'un profit établi à 10 % du prix d'achat des toiles écruës à Laval, Pierre Duchemin aura 2 livres 15 sols de plus que son profit de 10 % pour des toiles achetées à Laval à 30 sols l'aune (de Laval) et vendues à Nantes ou Saint-Malo à 28 sols l'aune (de Paris) ; il aura 5 livres de plus sur la base de 31 sols l'aune de Laval et de 29 sols l'aune de Paris... mais si l'aune de Laval lui a coûté 35 sols et qu'il revend l'aune de Paris à 32 sols, son profit théorique de 10 % sera amputé de 13 livres par balle. Il continue le tableau de sols en sols jusqu'à 6 livres (prix d'achat en blanc qu'il estime maximum à Laval) ce qui représente 91 lignes (environ 3 pages de chiffres), puis il fait les mêmes calculs en évaluant son profit à 11 %, 12 %, 13 %, 14 % et 15 %. L'ensemble représente 546 lignes de chiffres et couvre les folios 3 à 28 des *Observations*. Pour les mêmes Royales, il fait à nouveau toutes ces opérations en calculant les prix de la balle de toile blanchie à Beauvais (le blanc de Beauvais revient à 7 sols 6 deniers par aune, mesure de Laval, alors que celui de Laval ne coûte que 4 sols par aune), ce qui occupe les folios 28 à 56 du registre. Les mêmes tableaux sont réalisés pour toutes les autres qualités de toiles citées – Nonbattues blanches ou grises, Bretagnes, Morlaix, Pontivy...

La manière dont il intègre le coût du blanchissage dans ses prix de revient est instructive sur la manière dont il utilise les pourcentages. Alors que dans certains cas on le voit faire un usage très moderne de cette notion (quand il calcule par exemple son profit à 10 ou 15 % du prix d'achat de sa marchandise), au folio 28 du *Mémoire*, on lit que le blanc de Beauvais, dont Duchemin a déjà écrit plusieurs fois qu'il revenait à 7 sols 6 deniers par aune, mesure de Laval, se calcule « sur le pied de 21 % aune de Paris »... ce qui n'est pas immédiatement compréhensible. Le coût du blanchissage semble défini ici comme correspondant à 21 % du nombre d'aunes, à la mesure de Paris, ce qui constitue un bien curieux mélange des unités (une valeur en livres et un nombre d'aunes). L'exemple qu'il prend nous montre comment il

raisonne et calcule : « blanchissage de 360 aunes de Paris à 21 % monte (à) 75 livres 12 sols » ; il utilise ici la notion de pourcentage comme un simple moyen mnémotechnique de calcul : si l'on multiplie 360 par 0,21 on obtient effectivement 75,6 (ce qui correspond à 75 livres 12 sols ramenés en système décimal). On voit donc que si Pierre Duchemin compte toujours juste, il ne dispose pas des moyens qui lui permettraient des calculs rapides ; il cherche donc des procédés pour se simplifier la tâche, mais il est contraint à faire ces interminables tableaux dans lesquels il fait varier les uns après les autres tous les éléments qui, pris ensemble, constituent le prix auquel il devra vendre ses toiles pour réaliser un bénéfice qu'il a au départ fixé entre 10 et 15 % du prix d'achat des toiles écruës. Il sait bien que d'autres éléments qu'il n'a pas pris en compte peuvent parfois intervenir dans la formation des prix, il conclut donc tous ses calculs par cette même phrase : « et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qui est marqué par le détail, le marchand doit s'en rendre raison à lui-même ».

3. La composition des balles : pliage et emballage des toiles

La matière première du travail du négociant est « la pièce » ou « la toile », grise ou « en écru ». Il l'achète aux marchands tisseurs qui fréquentent le marché de Laval¹⁰. Une partie de ces toiles est blanchie, les autres restent grises. Selon ses inventaires, Duchemin semble acheter les toiles écruës entre 100 et 130 livres pièce. S'il les achète, comme le montre le *Mémoire sur les toiles*, à 26 sols l'aune, ceci représente des pièces de 80 à 100 aunes de long (110 à 140 m). C'est effectivement ce que l'on trouve dans les inventaires des marchands tisseurs¹¹.

Toutes sont destinées à être expédiées ; elles seront découpées en coupons (avant blanchissage le plus souvent) et ces coupons seront rassemblés dans des balles. Chaque balle est enveloppée dans un sac (la « chemise ») fait de toile écruë ou grise. Le nom sous lequel elles sont commercialisées dépend de leur aspect (gris ou blanc), de la qualité du blanc, de leur largeur et aussi de la manière dont elles sont pliées. C'est sur ce dernier point que les contrefaçons sont les plus nombreuses¹². On remarque que, dans son inventaire de 1719, Duchemin évoque des Bretagnes étroites et des Bretagnes larges, ce qu'il ne fait pas dans son *Mémoire sur les toiles* (postérieur à 1742), cette appellation ayant été interdite à Laval par le règlement de 1739 ; les toiles de cette nature y sont désignées comme des façons de Bretagne, des Morlaix, des Pontivy.

10 - DLOUSSKY, 1990, p. 85-94.

11 - En 1730, Jacques Talvats, marchand tisseur, a 16 toiles, de 124 à 152 aunes, qui coûtent de 38 sols à 62 sols l'aune, ce qui signifie que chaque pièce de toile vaut de 243 à 409 livres, PITOU 1995, p. 430.

12 - DLOUSSKY, 1990, p. 98.

Les balles de toile constituent des objets lourds (de 100 à 130 kg) et encombrants. Les coupons qui les composent font 38 cm sur 84 cm pour les plus petits (les Bretagnes) mais 1,50 m sur 75 à 80 cm pour les façons de Bretagne ou les Pontivy. L'emballage nécessite de la toile écrue (les chemises), du papier et même des planches (les ais) dans le cas des Pontivy.

Pour les Royales, Pierre Duchemin évoque des balles contenant 450 aunes de Laval, soit 540 aunes de Paris, ce qui représente 640 m de toile environ : il faut donc en moyenne 6 pièces de toile écrue pour faire ensuite une balle de Royales. Ces toiles sont divisées en coupons de 15 aunes de Laval (21,30 m), chaque balle contenant 30 coupons. Pour ce type de marchandise, Pierre Duchemin ne nous donne aucune indication sur la manière de plier les coupons et de les entasser, ce qui fait que l'on ne peut imaginer les dimensions de la balle.

Les Nonbattues, expédiées blanches ou grises, forment soit des balles de 500 aunes de Paris (400 aunes de Laval pour les blanches, 416 pour les grises), chacune pesant environ 225 livres, soit des balles de 450 aunes. Dans les balles de 450 aunes, les coupons sont d'abord pliés à « 3 pouces passant une aune et demie de Paris » (1,85 m), dans celles de 500 aunes, ils sont pliés à « 6 pouces passant une aune et demie de Paris » (1,93 m). Les paquets obtenus sont ensuite pliés en quatre : ils forment donc des carrés de 90 x 50 cm environ qui sont empilés pour former les balles. On connaît donc le poids de la balle de toile (plus de 100 kg), deux de ses trois dimensions (0,5 x 0,9 mètre) mais on ne peut en calculer le volume et donc l'encombrement car on n'en a pas la hauteur.

Les Morlaix blanches ou grises sont expédiées en balles de 800 à 1 000 varres (670 à 835 m) qui pèsent chacune de 200 à 260 livres (100 à 130 kg). Les coupons sont pliés une première fois à 2,05 m ; ils sont ensuite vraisemblablement pliés en quatre pour former des paquets de 1 m sur 50 cm. Chaque balle est enveloppée dans une « chemise » qui nécessite 6 aunes (8,5 m) de toile écrue.

Pour les façons de Bretagne, Pierre Duchemin évoque des balles de 360 aunes de Bretagnes (486 m) formées de coupons de 20 aunes (27 m), pliés une première fois « à une aune de Laval de longueur avec le pouce en avant » (1,5 m) puis pliés ensuite en quatre. Chaque balle se compose donc de 18 coupons environ, formant un paquet de 84 x 38 cm. Ce paquet peut être placé entre deux planches (les ais) rectangulaires de 2 pieds 7 pouces de longueur et de 14 pouces de largeur (84 x 38 cm).

Les Pontivy sont présentées sous forme de coupons de 20 aunes de Paris ou 25 varres (21 à 23,5 m) ; ceux-ci sont d'abord pliés à 1,4 m de longueur ; ils sont ensuite pliés en huit pour donner des paquets de 35 x 38 cm. Pour former la balle, deux rangs de ces pièces sont mis côte à côte entre deux planches de même taille que pour les façons de Bretagne.

Pour faire 6 balles de Nonbattues grises faisant chacune 500 aunes de Paris, il faut 2 500 aunes de Laval. Chaque balle pèse 225 livres.

Pour faire 6 balles de Morlaix blanches de 800 varres chacune, il faut 2 764 aunes de Laval de toile plus 36 aunes de Laval de toile écrue pour faire les chemises. Chaque balle pèse 200 livres.

Pour faire 6 balles de Morlaix grises de 800 varres chacune, il faut 2 858 aunes de Laval ; s'y ajoute la toile écrue servant aux enveloppes. Chaque balle pèse 260 livres.

Pour faire 6 balles de façon de Bretagne de 360 aunes chacune, il faut 2 016 aunes de Laval de toile ainsi que la toile écrue d'enveloppe, les ais et le papier d'emballage. Chaque balle pèse 160 livres.

TRANSCRIPTION

Observations sur différentes choses concernant le commerce, faites par moi, Duchemin du Tertre de Laval

Observations sur différentes choses concernant le commerce, faites par moi, Duchemin du Tertre de Laval et très utiles aux fins de se régler sur la vente et expédition des marchandises qu'on envoie à l'étranger

Registre de 113 folios, sans date, Archives départementales de la Mayenne, Archives du château de Vaucenay dites « de la Tour Ronde », 1 Mi 146 R 28.

Ce manuscrit se compose de 5 pages non numérotées comportant le titre et le sommaire de ce mémoire puis de 113 folios numérotés de la main de Duchemin. À la différence de ce qui s'est passé pour les documents suivants, l'ordre de la reliure d'origine n'a pas été bousculé. Ce document n'est transcrit ici que partiellement : ont été supprimés tous les tableaux réalisés par Duchemin et destinés à donner le prix des toiles en fonction de différents paramètres (leur prix d'achat, leur qualité, le pourcentage de profit, le coût du blanchissage...). Seul le premier a été partiellement reproduit afin de présenter concrètement le mode de calcul utilisé par Pierre Duchemin.

La table du contenu au présent est à la page suivante pour y avoir recours à l'occasion.

Prix des Royales blanc de Beauvais¹ à 7 sols 6 deniers par aune et 10 % de profit rendues à Saint-Malo ou Nantes folio 28 à 31 et suivants

a 11 % folio 35

a 12 % folio 39

a 13 % folio 43

a 14 % folio 47

a 15 % folio 51

Nonbattues blanches² rendues à Nantes, folio 56 à 59 et suivants

Nonbattues grises rendues à Nantes, folio 62-63 et suivants

Morlaix blanches rendues à Saint-Malo, folio 66-67 et suivants

Morlaix blanches rendues à Saint-Malo, folio 70-71 et suivants

Façons de Bretagnes³ de Laval rendues à Saint-Malo, folio 74-75 et suivants

Façons de Bretagnes rendues à Limoges, folio 78 à 80 et suivants

Nonbattues blanches rendues à Limoges, folio 82-83 et suivants

Nonbattues grises rendues à Limoges, folio 86-87 et suivants

Bretagnes réduites à la varre d'Espagne⁴, folio 90-91 et suivants

1 - Il s'agit du « blanc de Beauvais » ce qui correspond à une certaine technique de blanchissage et non de toiles blanches de Beauvais. Cette technique peut être appliquée à des toiles de Laval.

2 - Duchemin écrit « nonbattues blancs » ou « nonbattues gris », parfois aussi « nombattus ».

3 - Façons de Bretagnes signifie à la façon des toiles Bretagnes ; on dit des « Bretagnes » ou bien des toiles « Bretagne ».

Nonbattues réduites à la varre d'Espagne, folio 94
 Longueur de l'aune de Laval, folio 98
 Idem de celle de Paris, folio 99
 Idem de celle de Bretagne, folio 99
 Idem de la varre d'Espagne, folio 99
 Idem de celle de Rouen, folio 100
 Aunage des pièces de toiles de Morlaix appelées créées, folio 101
 Longueur de l'aune à draps, folio 101 et suivants
 État des droits qu'on paye dans les bureaux pour l'entrée et sortie des marchandises à moi connus, de folio 105 à 109
 Temps et durées des foires de Bordeaux, folio 109
 Longueur du pliage des toiles, folio 109 à 111
 Longueur et largeur des planches qu'on met aux façons de Pontivy et Bretagnes⁵
 Longueur des filets rouges qu'on met à chaque pièce de Pontivy, folio 111
 Longueur des cordes ou ficelles qu'on emploie à ficeler les balles quand on veut les faire plomber pour expédier par acquit à caution, folio 112
 Marque qu'il faut appliquer et apposer tant sur la toile que sur les emballages, folio 112 et 113

FOLIO 1

Mémoire pour savoir à quel prix reviennent les Royales⁶ rendues dans les lieux où on les envoie comme Saint-Malo ou Nantes à proportion du prix qu'elles coûtent en éçu, du prix du blanchissage, du profit qu'on veut y prendre et de tous les autres frais généralement quelconques.

Le plus bas prix de ces toiles assez ordinairement ne commence qu'environ de 25 à 26 sols l'aune jusqu'à 6 livres en éçu aune de Laval, entre lesquels prix j'établirai mes mémoires suivants pour servir d'instruction, et comme le prix du blanchissage est bien différent de celui de Laval à celui de Beauvais puisque celui d'ici ne coûte que 4 sols par aune de Laval et que celui de Beauvais en coûte de 7 à 8 à la même aune, je me fixe en le compte suivant à celui de Laval à raison de 4 sols par aune, la réduction de l'aune de Laval à celle de Paris sur le pied de 120 % ainsi

FOLIO 2

qu'elles doivent faire en les découpant en éçu.

Je compterai sur le pied de 10 à 15 % de profit pour le marchand et en sus tous les autres frais d'emballage, acquit et voiture comme ci après.

Pour faire une balle assortie de 30 coupons de 15 aunes de Laval chacun faisant 18 aunes de Paris, elle contiendra 450 aunes de Laval et 540 aunes, aune de Paris, sur lequel pied j'établirai mon compte commençant par 26 sols en éçu ; lesquelles 450 aunes de Laval audit prix de 26 sols et 4 sols par aune de blanchissage fait ensemble 30 sols ; auquel prix de 30 sols par aune de Laval blanches, lesdites 450 aunes montent à la somme de.....675 livres
 Profit pour le marchand à 10 % sur 585 livres à quoi montent les 450 aunes audit prix de 26 sols d'achat en éçu.....58 livres 10 sols
 Emballage à 4 livres par balle..... 4 livres

4 - La varre est une unité de mesure un peu plus petite que l'aune. Les correspondances entre ces deux unités seront évoquées plus bas.

5 - Il s'agit ici des toiles façon des Bretagnes ou des Pontivy.

6 - Pour faciliter la lecture du document, les débuts de paragraphe correspondants à des entrées de la table des matières faite par Pierre Duchemin ont été mis en gras.

Acquit pour Saint-Malo ou Nantes à raison de 6 livres 10 sols ou environ en % pesant sur le pied de 150 livres la balle	9 livres 15 sols
Voiture à 6 livres par balle	6 livres
Total	<u>753 livres 5 sols</u>

FOLIO 3

Suivant le mémoire de ci-contre, la balle coûtera la susdite somme de 753 livres 5 sols et vendant ladite balle à raison de 28 sols l'aune de Paris, on en retirera la somme de 756 livres, partant, il y aura de profit sur le total de ladite balle la somme de 55 sols et ainsi du reste pour chaque prix comme ci-après.

Prix de l'aune de Laval en blanc (sols)	Prix de l'aune de Paris rendue (sols)	Perte (livres et sols)	Profit (livres et sols)
30	28		02.15
31	29		05.00
32	30		07.05
33	31		09.10
34	32		11.05
35	32	13.00	
36	33	10.15	
37	34	08.10	
38	35	06.05	
39	36	04.00	
40	37	01.15	
41	38		10.00
[...]	[...]	[...]	[...]

[Suite des calculs non transcrite]

FOLIO 6

[dernière ligne des calculs]

6 livres 5 livres 10 sols 10 livres 15 sols

Vérification de ce dernier prix, ainsi que de tous les autres, pour justifier que tout le contenu du mémoire ci-dessus est juste.

Exemple et preuve :

Que j'achète d'un particulier 450 aunes de Laval du prix en écru de 5 livres 16 sols et 4 sols pour le blanc, cela fera 6 livres l'aune qui me coûteront.....2 700 livres
À quoi joint 10 % pour mon profit sur 2 610 livres seulement à quoi montent

FOLIO 7

les 450 aunes à raison des 5 livres 16 sols l'aune prix coûtant en écru fait.....261 livres
l'emballage..... 4 livres
l'acquit..... 9 livres 15 sols
et la voiture..... 6 livres

Le tout revenant ensemble à	2 980 livres 15 sols
Les 540 aunes de Paris à raison de 5 livres 10 sols l'aune vendues aux susdits lieux montent à.....	2 970 livres
Partant il y a de perte sur cet article	10 livres 15 sols
	<hr/> 2 980 livres 15 sols

Vu et vérifié tout le contenu ci-dessus et des autres parts.

S'il y a plus ou moins de profit à prendre que les 10 % marqués ci-dessus, c'est au marchand qui achète ou fournit la marchandise d'en faire raison à lui-même à proportion du plus ou moins dont il veut charger sa marchandise.

À la suite seront les mémoires des 11-12-13-14 et 15 % au même blanc de 4 sols par aune.

FOLIO 8

Et à la suite seront aussi les mémoires de 10-11-12-13-14 et 15 % au blanc de Beauvais sur le pied de 7 sols 6 deniers l'aune de Laval.

[...]

Non transcrit

FOLIO 28

Mémoire d'instruction pour savoir à combien revient aunes⁷ de Laval. Le blanc de Beauvais sur le pied de 21 % aune de Paris, prix auquel il a été fixé audit lieu à commencer de ce printemps 1741, et eu égard aussi à tous les autres frais qui seront ci-après détaillés.

Premièrement, je forme ici mon compte sur une balle de 300 aunes de Laval faisant 360 aunes de Paris et 24 coupons de 15 aunes dite aune de Paris qui fait une demi-charge :

FOLIO 29

Blanchissage de 360 aunes de Paris à 21 % monte	75 livres 12 sols
apprêt à 10 sols par coupon, fait sur les 24	12 livres
papier bleu et soie à 2 sols 6 deniers par coupon	3 livres
voiture d'aller à 9 livres du % pesant sur 160 livres [poids] ou environ que peut peser la demi-charge.....	14 livres 8 sols
voiture de retour à 5 livres par balle.....	5 livres
emballage à 20 sols par balle.....	1 livre

Total..... 111 livres

Ainsi le blanc et tous autres frais desdites 360 aunes de Paris montent et reviennent ensemble à la susdite somme de 111 livres.

Il entre une demi-pièce de sirure⁸ à chaque balle pour l'emballage de retour qui vaut 40 sols mais comme

FOLIO 30

elle sert également à d'autres emballages, fait que je ne l'ai point employée dans le susdit compte.

Blanchissage des 300 aunes de Laval à 7 sols 6 deniers

7 - Aucun chiffre n'est indiqué : cela signifie X aunes de Laval.

8 - Sirure : toile cirée.

	2 100 livres
	150 livres
	2 250 livres
Monte.....	112 livres 10 sols

Suivant les susdits comptes, le blanc de Beauvais et tous les autres frais sont plus que payés en 7 sols 6 deniers aune de Laval, puisqu'il y a encore 30 sols de surplus sur le total de la balle. Ci-après seront les mémoires sur le pied de 7 sols 6 deniers l'aune de Laval,

FOLIO 31

le blanc de Beauvais à 7 sols 6 deniers l'aune de Laval, profit à 10 % les autres frais comme ci-devant, de sol en sol, première colonne 24 livres 15 sols d'augmentation et à la seconde 27 livres aussi d'augmentation, attendu que je compte les balles sur le pied de 450 aunes de Laval et 540 aunes de Paris comme tous les autres comptes de ci-devant et les mêmes frais d'expédition

[...]

Suivent les mêmes tableaux de chiffres que dans le cas précédent - prix de l'aune de Laval en blanc, prix de l'aune de Paris en blanc, perte ou profit - calculés successivement pour un bénéfice de 10 %, 11 %, 12 %, 13 %, 14 % et 15 % du prix d'achat.

FOLIO 56

Prix auquel reviennent les nonbattues blanches rendues à Nantes suivant les prix des toiles qu'on y veut mettre, le profit et le blanc qu'on y veut prendre.

Par exemple, pour faire 6 balles nonbattues de 500 aunes chaque de Paris, il faut 2 400 aunes de Laval de blanc, à raison de 122,5 % qu'elles donnent en blanc ou environ, et en outre 50 aunes aussi de Laval, d'écrû faisant à raison de 120 % 60 aunes de Paris pour les chemises, sur lequel nombre de balles je fais le présent mémoire, et supposé que les toiles aient coûté en écrû 17 sols *en rai* (?) aune de Laval, et en outre 3 sols par aune, ou qu'on les achète

FOLIO 57

ou qu'on les vendrait ici pour profit et blanc ou bien qu'on les achèterait ici d'un particulier quitte pour foi de tout. Ce serait 20 sols l'aune qui fait à ce prix la somme de 2 400 livres avec les 50 aunes d'écrû pour les chemises à raison de 18 sols l'aune comptant toujours l'écrû à 2 sols par aune moins que le blanc, l'emballage à 3 livres 10 sols par balle prix coûtant seulement, l'acquit de 1 080 livres qu'elles pèseront à raison de 180 livres chacune et la voiture à 6 livres par balle, le tout joint ensemble monte à la somme de 2 570 livres 10 sols ce qui revient à 17 sols 3 deniers l'aune de Paris rendue à Nantes, et à ce prix de 17 sols 3 deniers, l'on retirera 17 livres plus que les 2 570 livres 10 sols de déboursé et ainsi du reste en tout le contenu ci-après. Le calcul ci-après ne sert que

FOLIO 58

pour justifier ce que dessus par la preuve de cette opération

2 400 aunes à 20 sols	2 400 livres
50 aunes d'écrû à 18 sols	45 livres

emballage à 3 livres 10 sols	21 livres
acquit de 1 080 livres	68 livres 10 sols
voiture	36 livres
	<hr/>
Total	2 570 livres 10 sols
	<hr/>
Les 3 000 aunes de Paris à 17 sols 3 deniers montent	2 587 livres 10 sols
sur quoi déduit la susdite somme déboursée de	2 570 livres 10 sols
	<hr/>
restent de profit les	17 livres
	<hr/>

Ainsi tout ce que dessus est bien vu et bien justifié.

FOLIO 59

Et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûte ou donne plus ou moins que ce qui est marqué par le détail le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 20 à 40 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 62

Prix auxquels reviennent les Nonbattues grises rendues à Nantes selon le prix des toiles qu'on y veut mettre.

Pour faire six balles nonbattues de 500 aunes chaque de Paris, il faut 2 500 aunes de Laval à raison de 120 % sur lequel nombre je fais le présent mémoire, l'emballage et toiles écruës

FOLIO 63

d'enveloppe à 4 livres 10 sols par balle prix coûtant seulement, l'acquit de 1 350 livres qu'elles pèseront à raison de 225 livres chacune et la voiture à 10 livres par balle. Et si quelques uns des articles ci-dessous énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qu'il est marqué par le détail, le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 20 à 40 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 66

Prix auxquels reviennent les Morlaix blanches rendues à Saint-Malo suivant les prix des toiles qu'on veut y mettre.

Pour faire 6 balles de Morlaix blanches de 800 varres chaque, il faut 2 764 aunes de Laval à raison de 171,5 %

FOLIO 67

qu'elles donnent en blanc ou environ et en outre 36 aunes aussi de Laval d'écru faisant, à raison de 168 %, 60 varres pour les chemises, sur lequel nombre je fais le présent mémoire, l'emballage à 5 livres par balle prix coûtant seulement, l'acquit de 1 200 livres qu'elles pèseront à raison de 200 livres chacune et la voiture à 10 livres par balle.

Et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qui est marqué par le détail, le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 20 à 40 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 70

Prix auxquels reviennent les Morlaix grises rendues à Saint-Malo suivant le prix des toiles qu'on veut y mettre, pour faire

FOLIO 71

Six balles de Morlaix grises de 800 varres chaque, il faut 2 858 aunes de Laval à raison de 168 % sur lequel nombre je fais le présent mémoire. L'emballage et toile écrue d'enveloppe à 5 livres 10 sols par balle prix coûtant seulement, l'acquit des 1 560 livres qu'elles pèseront à raison de 260 livres chacune, et la voiture à 12 livres par balle.

Et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qui est marqué par le détail, le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 20 à 40 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 74

Prix auxquels reviennent les façons de Bretagnes rendues à Saint-Malo suivant le prix des toiles qu'on veut y mettre.

Pour faire 6 balles façons de Bretagnes de 360 aunes chaque de Bretagne,

FOLIO 75

il faut 2 016 aunes de Laval, à raison de 107 % qu'elles donnent ou environ pour revenir aux réductions ordinaires de 160 % que donne l'aune de Bretagne à la varre d'Espagne et de 171,5 % que donne l'aune de Laval aussi à la varre, sur lequel nombre je fais le présent mémoire, l'emballage, toile écrue d'enveloppe, ais et papier à 5 livres par balle prix coûtant seulement, l'acquit de 960 livres qu'elles pèseront à raison de 160 livres chacune et la voiture à 5 livres par balle.

Et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qui est marqué par le détail, le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 25 à 45 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 78

Prix auxquels reviennent les façons de Bretagnes rendues à Limoges suivant le prix des toiles qu'on veut y mettre ; pour faire

FOLIO 79

6 balles façons de Bretagnes de 360 aunes chaque de Bretagne il faut 2 016 aunes de Laval à raison de 107 % qu'elles donnent ou environ pour revenir aux réductions ordinaires de

160 % que donne l'aune de Bretagne à la varre d'Espagne et de 171,5 % que donne l'aune de Laval aussi à la varre sur lequel nombre je fais le présent mémoire, l'emballage toile écrue d'enveloppe, ais et papier à 5 livres par balle prix coûtant seulement, l'acquit de 960 livres qu'elles pèseront à raison de 160 livres chaque et la voiture à 15 livres

Et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qui est marqué par le détail, le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 25 à 45 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 82

Prix auxquels reviennent les nonbattues blanches rendues à Limoges suivant le prix des toiles qu'on veut y mettre ;

FOLIO 83

pour faire 6 balles nonbattues de 500 aunes chaque de Paris, il faut 2 400 aunes de Laval de blanc à raison de 122,5 % qu'elles donnent en blanc ou environ et en outre 50 aunes aussi de Laval d'écrue faisant à raison de 120 % 60 aunes de Paris pour les chemises, sur lequel nombre je fais le présent mémoire, l'emballage à 3 livres 10 sols par balle prix coûtant seulement, l'acquit de 1 080 livres qu'elles pèseront à raison de 180 livres chacune et la voiture à 15 livres du % pesant.

Et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qui est marqué par le détail, le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 20 à 40 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 86

Prix auxquels reviennent les Nonbattues grises rendues à Limoges suivant le prix des toiles qu'on veut y mettre.

Pour faire 6 balles nonbattues

FOLIO 87

De 500 aunes chaque de Paris, il faut 2 500 aunes de Laval à raison de 120 % sur lequel nombre je fais le présent mémoire, l'emballage et toile écrue d'enveloppe à 4 livres 10 sols par balle prix coûtant seulement, l'acquit de 1 350 livres qu'elles pèseront à raison de 225 livres chacune et la voiture à 15 livres du cent pesant.

Et si quelques uns des articles ci-dessus énoncés coûtent ou donnent plus ou moins que ce qui est marqué par le détail, le marchand doit s'en faire raison à lui-même.

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 20 à 40 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 90

Bretagnes réduites à la varre d'Espagne sur le pied de 160 % que produisent les 100 aunes de Bretagne sur le pied de 160 % que produisent les 100 aunes de Bretagne et

prix auxquels elles reviennent à la varre sur ce pied là.

FOLIO 91

Par exemple 6 balles de 360 aunes chaque de Bretagne qui coûteraient 25 sols l'aune quitte de tout, elles reviendraient à 15 sols 9 deniers la varre et à ce prix il y aurait encore 21 livres 12 sols de profit sur les 6 balles et ainsi du reste comme ci-après :

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 25 à 45 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 94

Nonbattues réduites à la varre d'Espagne sur le pied de 140 % que produisent les 100 aunes de Paris et prix auxquels ils reviennent à la varre sur ce pied là.

Par exemple 6 balles de 500 aunes chaque de Paris qui coûteraient 20 sols l'aune quitte de tout ; elles reviendraient à 14 livres 3 sols la varre, et à ce prix, il y a 7 livres 10 sols de perte sur les 6 balles et aussi du reste comme ci-après :

[...]

Mêmes calculs que précédemment à partir d'un prix d'achat allant de 25 à 45 sols l'aune de Laval (prix de l'aune de Laval, prix de l'aune de Paris rendue, perte ou profit).

FOLIO 98

Autres observations

Longueurs détendues des aunes

Savoir, l'aune de Laval contient 4 pieds, 4 pouces, 7 lignes et 1/5 de ligne conformément à l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 12^e décembre 1730 portant règlement pour la manufacture des toiles de Laval. Depuis l'arrêt ci-dessus daté, il y a eu un autre règlement intitulé Lettres Patentes sur le règlement concernant les toiles qui se fabriquent dans les villes de Laval, Mayenne, Château-Gontier et aux environs, données à Versailles le 19^e août 1739

FOLIO 99

mais qui ne change rien en l'étendue de ladite aune. L'aune de Paris, qui est celle qui règle toutes les autres, contient 3 pieds 7 pouces 8 lignes conformément au calendrier de la Cour.

L'aune de Bretagne, par les opérations que 100 aunes de Bretagne font 160 varres, doit contenir 4 pieds 2 pouces et 4/7 de ligne, et néanmoins, par les Lettres Patentes du Roi portant règlement pour les toiles appelées Bretagnes du 19^e février 1736 article 34, ne contient que 50 pouces faisant 4 pieds 2 pouces, mais la différence de l'un à l'autre n'est qu'une minutie qui ne mérite aucune attention. Et la varre d'Espagne par les mêmes opérations doit contenir 2 pieds 6 pouces 10 lignes et 6/7 de ligne.

Quand on aunera avec toutes les

FOLIO 100

susdites aunes, on doit y mettre le pouce plein en avant, c'est à dire pouce de 12 lignes de pied le Roi, et on trouvera que les 100 aunes de Laval en feront 120 de Paris en écrit avec les pouces en avant, 105 de Bretagne et 168 varres ; et attendu que 100 aunes de Laval

allongées d'environ 2 aunes au blanchissage ainsi que je l'ai vérifié plusieurs fois sur le fraudoir, fait que les 100 aunes de Laval en donneront 122 1/2 de Paris, 107 de Bretagne et 171 1/2 à la varre d'Espagne, 100 aunes de Bretagne en donneront 114 2/7 de Paris et 160 varres, et pareillement 100 aunes de Paris donneront les 140 varres, partout le susdit pouce en avant.

L'aune de Rouen payable, fait cinq quarts à l'aune de Paris, 100 aunes payables font 111 aunes de crochet et 100 aunes de crochet font 157 varres d'Espagne.

FOLIO 101

Les toiles ne s'envoient audit lieu qu'à ladite aune à crochet et la réduction ne s'en fait pour la vente que sur ledit pied de 157 %, ainsi ladite aune payable donne 175 % en écriu, et en blanc, elles donnent de l'écriu au blanc de 179 à 180 pour cent, par le règlement pour la fabrique desdites toiles du 13^e mars 1731, l'article 27, l'aunage de chaque pièce est fixé à 65 aunes.

Toutes les toiles de Morlaix appelées créés sont fixées par le règlement du 19^e février 1736, articles 8 et 9, à 49 aunes mesure de Morlaix faisant 51 aunes 1/4, 3 pouces et 10 lignes de longueur mesure de Paris, ainsi la réduction de l'aune de Morlaix se doit faire sur le pied de 147 % à la varre d'Espagne ou environ.

L'aune à draps contient 3 pieds

FOLIO 102

9 pouces de longueur ainsi que je l'ai vérifié et que j'en ai fait faire une sur l'étalon qu'ont ici les marchands de draps de soie que le sieur de Lamotte-Faisant, grand garde de leur communauté, m'a prêté à cet effet, sur lequel est gravé ces mots : mesure des aunes de la communauté des marchands de la ville de Laval 1667.

Cette aune à draps fait une varre et demie d'Espagne dont la preuve sera ci-après.

Cette aune donne à celle de Paris environ d'un seizième de plus. Si on les envoie en Espagne à l'aune à draps, elles s'y vendent à raison de 150 %, c'est à dire que deux aunes à draps font trois varres. Si on les envoie audit lieu à l'aune de Paris, elles s'y vendent à raison de 140 % ainsi que l'aune de Paris donne à la varre d'Espagne.

J'ai remis des factures en Espagne

FOLIO 103

en cette conformité d'aune à draps, comme appert par mon livre de coupes et de pesage en 1739 folios 45 et 46 et les comptes qui m'en ont été rendus les 10 octobre 1741 et 17 avril 1742 ont pareillement été en cette conformité. Ainsi, sans aucune difficulté, on vend en Espagne deux aunes à draps pour trois varres.

Preuve :

Ladite aune à draps contenant 3 pieds 9 pouces fait lignes	564
Le pouce en avant	12
<hr/>	
Lignes d'une aune.....	576
Plus même nombre de lignes pour une seconde aune aux fins de justifier que 2 font 3 varres	
576 lignes de 2 aunes	1152

Réduits en septièmes de lignes font au total 8 064 septièmes de ligne

La varre d'Espagne contient 2 pieds

FOLIO 104

6 pouces 10 lignes 6/7 de ligne faisant avec les 3 pouces en avant pour 3 varres sur lequel pied je fais le présent compte 8 040 septièmes de ligne, ainsi en comptant que l'aune à draps fait une varre et demie ou que 2 aunes font 3 varres, l'acheteur à la varre sur ce pied là gagne sur les 3 varres 24/7 de ligne mais c'est une minutie qui ne mérite pas d'y faire attention puisque cela ne fait à son avantage qu'une ligne ou environ par varre de plus.

C'est à cette aune à draps qu'il faut envoyer les étamines en Espagne et non à la varre et cependant mettre à l'aunage de l'aune à draps (varre) observant d'avertir exactement le marchand à qui on en fait l'envoi que deux font trois, et cela uniquement pour ménager les droits de douane qui sont considérables sur cette sorte de marchandise ; ci-après sera le détail des droits qu'elles paient tant ici

FOLIO 105

qu'en Espagne.

État des droits qu'on paye dans les bureaux pour l'entrée et sortie des marchandises à moi connus :

A Laval on paye savoir,

Pour Saint-Malo :

la sortie à 3 livres 10 sols du % pesant⁹

les 4 sols pour livre

l'acquit 5 sols 10 deniers

et la traite par terre à 40 sols du % pesant.

Pour Nantes :

la sortie à 3 livres 10 sols du % pesant

les 4 sols pour livre

l'acquit 5 sols 10 deniers

et la traite par terre à 40 sols du % pesant

et en outre quand les marchandises passent par dessus l'Anjou on paye les droits d'officiers qui sont 14 sols 6 deniers, le premier cent pesant et par chaque 50 dessus 6 deniers c'est à dire un sol pour chaque

FOLIO 105

cent au dessus du premier, et quand elles n'y passent point et qu'elles vont par La Gravelle les droits ne sont que comme pour Saint-Malo ci-dessus expliqués.

Les marchandises qu'on expédie par acquit à caution pour les îles de l'Amérique payent seulement savoir les droits d'officiers quand elles passent comme il est dit ci-dessus par dessus l'Anjou à 14 sols 6 deniers le premier cent pesant et 6 deniers par chaque 50 au-dessus et allant par La Gravelle ce droit n'est point dû ; ensuite 6 sols pour l'acquit et 5 sols pour le plomb de chaque balle et en outre la traite par terre à 40 sols du % pesant.

9 - Signifie « en pourcentage du poids pesant » ; ce mode de calcul est expliqué dans la présentation du document.

Les étamines qu'on expédie par acquit à caution pour l'Espagne paient seulement savoir : la sortie à 10 sols du cent pesant, les 4 sols par livre, 5 sols 10 deniers pour l'acquit, 6 sols pour le plomb de chaque balle, 13 sols 4 deniers pour les droits d'officiers pour quelque

FOLIO 107

poids que ce soit, le tout par arrêt du 2^e janvier 1742 qui a modéré ladite sortie auxdits 10 sols du cent pesant tant par Nantes que par Saint-Malo, et en outre la traite par terre à 40 sols du cent pesant.

Nota que dans trois mois du jour de l'expédition des marchandises qu'on expédie par acquit à caution pour les susdits lieux, il faut représenter au bureau de Laval les acquits déchargés en bonne et due forme.

Pour Bordeaux et Limoges, on paye savoir :

la sortie à 3 livres 10 sols du cent pesant, les 4 sols par livre, les grands droits d'officiers qui sont 28 sols 4 deniers pour le premier cent et 4 deniers par chaque 25 au-dessus, c'est à dire 16 deniers par cent au dessus du premier, et en outre les 5 sols 10 deniers pour l'acquit.

FOLIO 108

A Bayonne, on paye pour l'entrée savoir 10 livres par balle de 175 livres pesant et en outre les 4 sols pour livre ce qui va à 12 livres par balle de 175 livres pesant.

A Cadix, on paye pour les droits royaux à la douane savoir pour chaque party de Bretagne 25 piastres et le party est de 200 pièces de larges et de 250 pièces d'étroites ; pour chaque party de Morlaix, Laval, on paye pareillement 25 piastres et chaque party est de 1200 varres. Pour chaque party de créés larges on paye pareillement 25 piastres et chaque party est de dix pièces.

Pour chaque party de Rosconnes et Graciennes on paye pareillement 25 piastres et chaque party est de 20 pièces.

Pour chaque party de Rouen fleurets

FOLIO 109

on paye pareillement 25 piastres et chaque party est de 800 varres.

Pour chaque party d'étamines on paye pareillement 25 piastres et chaque party est de 600 varres.

Au Port-Sainte-Marie, chaque party ne paye que 22 piastres et quelquefois 2 piastres de plus pour droit de barre ce qui fait 24 piastres par party.

Il y a deux foires franches à Bordeaux chaque année, la première le 1^{er} mars et la seconde le 15^e octobre et durent 15 jours. Je ne fais point mention des autres foires du royaume ne les connaissant pas toutes et que d'ailleurs le détail en serait trop long.

Les pliages des toiles se font d'une longueur proportionnée à la grosseur

FOLIO 110

des balles, savoir :

les balles écrues grises de 300 aunes ou environ pour Bordeaux se plient à 4 pouces moins d'une aune et demie de Paris de longueur ;

les balles nonbattues de 450 aunes à 3 pouces passant une aune et demie de Paris ;

celles de 500 aunes à 6 pouces passant une aune et demie de Paris ;

les morlaix de 800 varres à 1 000 varres à environ d'une aune trois quarts de Paris suivant l'aunage, qualité et espèce de toile soit blanches ou grises ;

Les chemises des nonbattues se plient à 2 aunes de Paris de longueur et celles des balles de 800 varres à 1 000 varres à 2 aunes de demi-quart à un quart passant aussi de longueur suivant l'aunage des balles.

Les façons de Bretagnes coupées par 20 aunes de Bretagne se plient à une aune de

FOLIO 111

Laval de longueur avec le pouce en avant et se plient en quatre comme le nonbattu.

Les Pontivy coupées par 20 aunes de Paris ou 25 varres se plient également comme les Bretagnes à une aune de Laval de longueur et se plient en huit et on met deux rangs de pièces côte à côte.

Et quand on veut mettre des planches tant au susdites Bretagnes qu'au susdites Pontivy, il les faut de 2 pieds 7 pouces de longueur et de 14 pouces de largeur.

Quand on veut mettre aux susdites Pontivy des filets rouges autour et au long de chaque pièce, il faut couper les filets de 2 aunes juste de Bretagne de longueur dont chaque pièce est de 16 aunes de Paris de longueur et en donne pour sept coupons, laquelle pièce coûte ordinairement 4 sols ;

FOLIO 112

si elle coûte plus ou moins, cela ne dépend que de la qualité.

Quand on expédie les nonbattues par acquit à caution et qu'il faut ficeler les balles à deux rangs autour et au long, il faut couper les ficelles de 4 aunes de Laval de longueur et que les deux bouts qu'on passe dans le plomb soient d'un quart chacun de longueur pour avoir la liberté de les nouer et plomber au bureau.

Surtout, il ne faut pas oublier d'appliquer aux deux bouts de chaque pièce de toile l'empreinte du marchand et sur les balles celle de l'emballeur et inspecteur conformément au règlement de la manufacture du 19^e août 1739 sus-daté, sans quoi elles seraient confiscables.

FOLIO 113

J'ai ledit arrêt pour y avoir recours quand besoin sera ainsi que tous les autres ci-dessus énoncés.

Fin du document

TROISIÈME PARTIE

Occupations

Rurales

Chapitre V

Le Livre journal d'un propriétaire

Livre Journal pour ce qui regarde la terre du Châtelier en Vages de laquelle j'entre en jouissance de la toussaint mil sept cent dix-sept (1717-1733)

Livre Journal pour ce qui regarde la terre du Châtelier en Vages (1746-1754)
Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5.

Le premier cahier est intitulé *Livre journal pour ce qui regarde la terre du Châtelier en Vages¹ de laquelle j'entre en jouissance de la toussaint 1717* ; il se poursuit jusqu'en 1733. Il est constitué actuellement de 31 pages reliées et de 15 feuillets qui ont été découpés et distraits du cahier. Le registre et les feuillets détachés se trouvent dans deux liasses différentes du fonds 34 J. Le second registre a été intitulé par Pierre Duchemin *Livre journal pour ce qui regarde ma terre du Châtelier en Vages*. Il est certain qu'un registre semblable existait pour la période 1734-1745, mais il n'a été retrouvé dans aucun des différents fonds Duchemin des Archives, ni dans le fonds Couanier de Launay de la Bibliothèque municipale de Laval.

PRÉSENTATION

Le 22 avril 1718, Pierre Duchemin du Tertre a acquis de sa mère, Anne Gigault, la terre du Châtelier « garnie de semences et bestiaux et les meubles étant dans la maison seigneuriale » pour la somme de 14 500 livres². Si l'on en juge par les réparations qu'il y fera par la suite, les trois métairies (le Châtelier, la Massuardière et l'Homlet³) qui composent le domaine de cette petite seigneurie ne sont pas alors en très bon état et

1 - Pierre Duchemin écrit presque systématiquement *Vages* pour Vaiges ; cet usage a été conservé dans la transcription.

2 - *Dénombrement des papiers de ma maison et ma terre de Vages*, Archives départementales de la Mayenne, Chartrier du Châtelier, 48 J 19.

3 - Pierre Duchemin écrit souvent ce nom sous la forme Lhomlet.

Pierre Duchemin estime que les meubles qu'il a trouvés au Châtelier « consistent en peu de choses, la plupart étant de nulle valeur »⁴. On a vu cependant que dans l'inventaire de ses biens qu'il dresse en 1719, il estime que cette terre vaut 20 000 livres⁵.

Cette acquisition apparaît essentielle dans l'affermissement de la position sociale de Pierre Duchemin du Tertre. Elle fait de lui un propriétaire foncier qui traite avec ses « colons », un seigneur qui a des « vassaux », un bourgeois qui fait des « voyages » à la campagne. On l'a vu, Pierre Duchemin compte tout et écrit tout : il applique à sa terre les mêmes méthodes de gestion qu'à son commerce et il rédige dans le même temps un nombre considérable de registres. Il n'était pas possible de tout reproduire ici, d'autant que certains de ces écrits ne présentent pas un caractère d'originalité particulier : c'est le cas des comptabilités agricoles classiques portant sur ce que lui donnent les exploitants qui tiennent ses trois métairies en bail à moitié ; c'est aussi le cas de la majorité des documents de nature seigneuriale (remembrances accompagnées de tables, inventaires des titres et papiers de la seigneurie, projets d'aveux...).

Dès qu'il a acquis la seigneurie du Châtelier, Pierre Duchemin a ouvert un *Livre journal* pour y noter tout ce qui concernait la gestion de cette terre. On y trouve à la fois le report de tous les frais qui incombent à un propriétaire (réparation des bâtiments, participation aux achats d'engrais, défrichement de taillis, édification de haies...) et aussi la mention de tous les « voyages » que celui-ci fait sur sa terre (la seigneurie du Châtelier est située à une vingtaine de kilomètres à l'est de Laval), déplacements destinés à surveiller ou payer les ouvriers, mais aussi séjours d'agrément quand il s'agit d'aller chasser ou de faire le pommé. De ce *Livre Journal*, deux registres nous sont parvenus : celui qui concerne la période d'installation sur la terre (1717-1733) et celui qui s'achève à la mort de Pierre Duchemin (1746-1754) ; les années 1734-46 faisaient certainement l'objet d'un autre registre que nous n'avons pas retrouvé. Il aurait pourtant été des plus intéressants pour la connaissance des techniques de construction des bâtiments ruraux car les gros travaux de restauration que Duchemin a entrepris sur ses métairies n'ont fait que commencer en 1733⁶.

1. « Consistance de la terre du Châtelier »

Pierre Duchemin est entré en possession de la terre du Châtelier à la Toussaint 1717. Il est devenu en même temps le propriétaire d'un domaine d'une centaine d'hectares et le seigneur d'une petite mouvance dont il estime le rapport annuel à une soixantaine de livres⁷. Sa « maison seigneuriale » se compose d'une salle d'entrée, une cuisine et une laverie, une cave sous la salle, deux chambres par haut, une étude à coté, un grenier sur le

4 - Id.

5 - La manière dont Pierre Duchemin finance cet investissement et les raisons de cette sous-estimation sont analysées dans l'introduction du chapitre III.

6 - Une partie de la présentation du Livre journal de Pierre Duchemin a été publiée dans ANTOINE, Annie, *Fiefs et villages...* p. 433-451.

7 - *Mémoire de ce que m'a produit chaque année ma terre du Châtelier*, Chartier de Villiers, Archives départementales de la Mayenne, 242 J 14.

tout. Au bout de ce logis, il y a un autre bâtiment (vraisemblablement celui que Pierre Duchemin fait reconstruire en 1734-36) composé d'une grande salle avec une cave dessous, d'une écurie avec une grange dessus, de latrines et d'une soue à porcs. Un petit jardin « clos de haies et fossés » y est attenant, le tout est à l'intérieur d'une cour, close de murailles, fermée par un portail. Ceci constitue le centre d'un domaine composé de trois métairies : le Châtelier, l'Homlet et la Massuardière ; autour s'étend une mouvance qui ne devait guère excéder les 500 hectares, ce qui, sans être très important, ne classe pas le Châtelier parmi les plus petites seigneuries du Bas-Maine⁸. L'ensemble nous est bien connu par l'intermédiaire d'un document de 155 pages, intitulé *Consistance de la terre fief et seigneurie du Châtelier*⁹, qui se présente sous la forme d'un petit livret de 15 cm sur 20 cm. Ce manuscrit n'est pas daté, mais on sait qu'il a été rédigé après 1745¹⁰. On y reconnaît l'écriture très appliquée de Pierre Duchemin du Tertre qui indique l'avoir composé « seulement pour la commodité d'être portatif à la poche, allant à madite terre du Châtelier »¹¹. La description du domaine telle qu'elle figure dans ce document est partiellement reproduite ci-après.

Consistance de la terre, fief et seigneurie du Châtelier, située paroisse de Vaiges et autres circonvoisines, qui fut autrefois aux seigneurs de La Chapelle-Rainsouin, ladite terre relevant censivement et en nuesse¹² du Comté de Laval à 66 sols 6 deniers de devoir payable au jour d'Angevine.

1. La maison seigneuriale de ladite terre

- une salle d'entrée, cuisine, laverie, une cave sous la salle, deux chambres par haut et une étude à côté, grenier sur le tout,
 - un autre bâtiment construit à neuf au bout dudit corps de logis : une grande salle avec une cave dessous, une écurie avec une grange dessus, des latrines et une soue à porcs,
- le tout dans une cour close de murailles,
le jardin joignant lesdites choses, clos de haies et fossés,
40 cordes pour le tout.

2. La maison du métayer

- deux bouges par bas, greniers dessus et un four dans la cheminée,
 - la grange et étables tant à bœufs qu'à vaches et brebis,
 - une loge dans laquelle est le pressoir,
 - trois soues à porcs,
- le tout couvert d'ardoises et d'esseules.

8 - Pour la superficie des domaines et des mouvances du Bas-Maine, voir ANTOINE, 1994, p. 185 et 210.

9 - Chartrier du Châtelier, Archives départementales de la Mayenne, 48 J 20.

10 - Il reprend les informations contenues dans les remembrances qui ont été rédigées au moment des Assises de 1717-1724 et de 1727-1741 ; il fait référence à un bâtiment que Pierre Duchemin a fait reconstruire entre 1734 et 1736 ; y sont mentionnés des paiements effectués par les vassaux en 1745.

11 - Archives départementales de la Mayenne, 48 J 20.

12 - Relever en nuesse d'une terre signifie en relever directement et non par le moyen d'une autre. Ceci signifie que Pierre Duchemin doit porter directement au comte de Laval l'hommage qu'il doit pour sa terre du Châtelier : il n'y a pas d'échelon intermédiaire entre cette seigneurie et le comté de Laval.

- le jardin à choux du métayer, 4 journées de bêcheur,
 - un pâtis où était autrefois la grande chânaie dudit lieu, 1 journal,
 - la pièce de la Petite Tellerie, 1 journal,
 - la pièce de la Grande Tellerie, 1 journal,
 - la pièce du bois, 5 journaux,
 - le champ des Oiseaux, 2 journaux,
 - la pièce du taillis du Teil ou Grande Pièce, 5 journaux,
 - la pièce du Taillis du Milieu ou Champ Pourri, 4 journaux,
 - la pièce de la Lande dont partie est plantée de châtaigniers, 2 journaux,
 - la pièce ou noée d'Enfumé, 1 journal,
 - la pièce de l'Orgerie dont partie est plantée d'arbres fruitiers en verger, 3 journaux,
 - le pâtis où était autrefois la Grande Lande et ladite Grande Lande, 7 journaux,
 - la pièce du Longueureau, 4 journaux,
 - la pièce de l'Avenil, 4 journaux,
 - le cloteau de Devant ou de la Chênaie, 1 journal,
 - le grand pré dudit lieu, 10 hommées,
 - le cloteau du pressoir plus un verger, 2/3 de journal,
 - la pièce de la Motte, 3 journaux,
 - la pièce de la Sauvagère, 1 journal et demi,
 - la pièce de la Rachis présentement en landes et plantée de châtaigniers, 3 journaux,
 - la pièce de terre des Grands Jouberts, anciennement en taillis de bois taillable et présentement labourée, 13 journaux,
 - la pièce des Grandes Barres, 7 journaux,
 - la pièce du Fourneau, 8 journaux,
 - le pré Fardoul, 6 hommées,
 - le pré Bignon, 4 hommées,
- soit 83 journaux de terre tant labourable que non labourable et 20 hommées de pré.

2. Le lieu de la Massuardière

- une maison composée de deux bouges par bas, greniers dessus, un four dans la cheminée,
 - la grange et étables tant à bœufs qu'à vaches et brebis,
 - une loge dans laquelle est le pressoir,
 - trois soues à porcs,
- le tout couvert de tuiles, ardoises et esseules, plus les estrages et issues,
20 cordes.
- le jardin à choux, 20 cordes,
 - le grand cloteau, 1/2 journal,
 - la pièce des Bois, 6 journaux,
 - la pièce des Rochettes, 1 journal et demi,
 - le pré nommé les Rivages, 2 hommées et demi,
 - le grand pré dudit lieu, 4 hommées,
 - un petit pâtis et trois cloteaux séparés de haies, 1 journal et demi,
 - le champ de la loge, 3 journaux,
 - la pièce de la Petite Dictière, 3 journaux,
 - la pièce de la Grande Dictière, 3 journaux et demi,
 - la pièce de l'Ognionnet, 2 journaux et demi,
 - une hommée de pré divisée par bornes d'avec le surplus du pré,
 - une noée de pré, 1 hommée,
 - la noée de la Beurrière, 1 hommée et demi,
 - deux pièces de terre se joignant l'une l'autre, une haie entre deux, 8 journaux et 6 journaux,
 - la pièce des Petites Barres, 3 journaux,
 - la pièce de la Brosse, 5 journaux,
- soit 44 journaux de terres labourables et non labourables et 10 hommées de pré.

3. Le lieu de l'Homlet

- une maison : deux bouges par bas, grenier dessus, un four dans la cheminée, auprès duquel il y a deux soues à porcs,
 - la grange et les étables à bœufs, vaches, brebis,
- le tout couvert d'ardoises et d'esseules,
- une loge dans laquelle est le pressoir, couvert d'ardoises,
 - le jardin à choux,
 - les étrages, issues, vergers,
- 1 journal en tout.
- le grand pré du lieu, 2 hommées,
 - la pièce des Petits Jouberts, anciennement en taillis de bois taillable, présentement labourée,
- 7 journaux,
- la pièce de la Chênaie, 3 journaux,
 - le grand cloteau, ½ journal,
 - la pièce du Champ Taillis, 2 journaux et demi,
 - la pièce des Grandes Rebondelies, 10 journaux,
 - la pièce des Petites Rebondelies, 2 journaux,
 - le champ ou Pré Neuf, 3 hommées,
 - le cloteau de devant, 1 journal,
 - la pièce du Petit Mortier, 1 journal,
 - la pièce du Grand Mortier, 1 journal et demi,
 - la pièce ou pré du Grand Ognionnet présentement en pré y compris une noée du même nom, 3 hommées et demi,
 - la pièce ou pré des Petits Ognionnets, en pré, 1 hommée et demi,
 - la noée du pressoir ou du Bignon, 1 hommée,
 - la noée des Barres, 1 hommée,
 - la Grande Lande dans laquelle il a été faite une haie au travers, 6 journaux,
 - la petite lande, 4 journaux,
- soit 40 journaux de terre labourable et non labourable et 15 hommée de pré bon ou mauvais.

5. la moitié indivise de l'étang de Coyet,

6. « j'ai aussi dans l'église de Vages un banc pour moi, mes hoirs et ayant cause... »,

7. « et comme seigneur des fiefs de Vages, j'ai droit de place dans le banc de Monseigneur au cas qu'il en ferait mettre un dans l'église de Saint-Georges »,

8. « outre les rentes et devoirs ci-devant mentionnés, je suis encore tenu de payer chacun an la somme de 20 livres pour l'honoraire d'une basse messe célébrée à perpétuité le samedi de chaque semaine dans l'église de la Trinité de Laval »,

9. « encore dépendant de cette terre la rente foncière de 3 livre due chaque année par le sieur Douart de Fleurance sur les douves, mottes et emplacements du four à ban de Vages ».

Au total, les trois métairies du domaine couvrent ensemble un peu plus de 100 ha :

le Châtelier : 24 pièces plus un jardin, soit 43 ha de terre et 8 ha de pré (51 ha)

la Massuardière : 16 pièces plus un jardin, soit 23 ha de terre et 4 ha de pré (27 ha)

l'Homlet : 18 pièces plus un jardin, soit 21 ha de terre et 6 ha de pré (27 ha).

La description de la mouvance comprend 91 rubriques (nom du vassal, objet possédé, droits dus). Les cens et rentes qui s'y rapportent représentent globalement 40 livres 13 sols 3 deniers, 1 poule, 2 boisseaux de froment rouge, 36 boisseaux d'avoine, 1 chevreau. Cette mouvance s'étend sur un peu plus de 500 ha.

2. « Ma terre du Châtelier m'a produit... »

Pierre Duchemin rédigeait en parallèle au moins trois registres à partir desquels ces bilans peuvent être faits :

- le *Livre journal* concernant ses dépenses de propriétaire et de seigneur pour l'ensemble de la terre¹³,

- un *Mémoire du revenu annuel de la terre* dont il ne reste que le registre couvrant la période 1733-1743¹⁴, à la suite duquel sont consignés les revenus provenant de sa « part de maître » de chacune des 3 métairies du Châtelier, de la Massuardière et de l'Homlet pour 1733-1743,

- ses *Comptes avec le colon du Châtelier* pour la période 1728-1733¹⁵, document qui avait certainement un début et une suite qui ne nous sont parvenus ni l'un ni l'autre.

L'essentiel des revenus de la terre provient des trois métairies qui en composent le domaine. Le *Mémoire du revenu annuel de la terre* comporte un bilan pour la période 1718-1737 et un récapitulatif annuel pour 1733-1743.

Revenu annuel des 3 métairies de 1733 à 1743 (dépenses non déduites)

	Le Châtelier	La Massuardière	L'Homlet
1733	605 livres	352 livres	82 livres
1734	491 livres	417 livres	194 livres
1735	592 livres	341 livres	- 53 livres
1736	633 livres	370 livres	148 livres
1737	651 livres	405 livres	192 livres
1738	627 livres	443 livres	156 livres
1739	1 010 livres	549 livres	167 livres
1740	613 livres	297 livres	180 livres
1741	564 livres	396 livres	171 livres
1742	459 livres	304 livres	91 livres
1743	455 livres	298 livres	178 livres

13 - Archives départementales de la Mayenne, 34 J 5 ; ce document est transcrit à la suite de cette présentation.

14 - Ce document intitulé *Mémoire de ce que m'a produit chaque année ma terre du Châtelier et qui ne sont (sic) que la suite d'un autre registre commencé en 1718 et fini en 1732* a été retrouvé dans le chartrier de Villiers, Archives départementales de la Mayenne, 242 J 14. Document non transcrit.

15 - Archives départementales de la Mayenne, 34 J 5. Ce document est présenté et transcrit au chapitre VI.

**Bilan du revenu de la terre, 1718-1737, 1733-1743
(moyennes annuelles, dépenses non déduites)**

	1718-1737	1733-1743
Châtelier	637 livres	609 livres
Masuardière	447 livres	379 livres
L'Homlet	167 livres	146 livres
Revenus du fief	127 livres	?

Le profit de Pierre Duchemin (« quitte et libre ») – frais d'entretien déduits de l'ensemble composé par les revenus des métairies plus ceux des droits féodaux – peut être appréhendé à partir du *Livre Journal* pour le début de la période puis du *Mémoire* pour les années 1733-1743.

**Revenus de l'ensemble de la Terre du Châtelier (1718-1726 ; 1733-1743),
déduction faite des dépenses du propriétaire**

<i>Livre Journal</i> (1718-1732) – 34 J 5		<i>Mémoire</i> (1733-1743) – 242 J 14	
1718	920 livres	1733	982 livres
1719	1 488 livres	1734	- 1 316 livres
1720	1 053 livres	1735	744 livres
1721	1 512 livres	1736	65 livres
1722	1 428 livres	1737	1 123 livres
1723	822 livres	1738	838 livres
1724	653 livres	1739	1 613 livres
1725	1 696 livres	1740	1 310 livres
1726	1 091 livres	1741	997 livres
*		1742	813 livres
		1743	650 livres
Moyenne	1 184 livres	Moyenne	710 livres

* à partir de 1727, le *Livre Journal* ne donne plus l'évaluation des revenus de la terre mais seulement celle des dépenses faites par Pierre Duchemin.

Dans le *Mémoire* contenu dans le Chartrier de Villiers, Pierre Duchemin fait un bilan portant sur la période 1717-1737 : « Le revenu total de ma terre du Châtelier des 20 années de 1718 à 1737 monte ensemble à 20 530 livres ce qui fait pour chaque année 1 026 livres 10 sols tous frais déduits tant réparations, réfections, augmentation,

défrichement de taillis, tapais¹⁶ extraordinaires, curures¹⁷ de douves et fossés, bancs dans l'église de Vages, acquits de fermes et rentes féodales, achat de chênes mutuels¹⁸, meubles pour la maison du Châtelier, équipages de cheval, outils et ferrements, poches, papiers et reliure de remembrances, dixième denier et droit de franc-fief». Il explique que les revenus ont été gonflés dans les années 1718-1722 par « de belles aventures de fief¹⁹ qui ne sont pas ordinaires » ; par contre les années où les revenus de la terre fléchissent ne s'expliquent pas par la baisse du revenu des métairies mais par l'augmentation des dépenses d'entretien. C'est le cas par exemple de l'année 1734 pour laquelle Pierre Duchemin explique : « mon profit est néant, attendu que toutes les dépenses et déboursés que j'ai faits dans ladite année pour et au sujet de ma terre du Châtelier suivant et ainsi qu'il paraît par mon journal se montent à la somme de 2 492 livres 16 sols et que tous les revenus ne montent ensemble qu'à 1 176 livres 2 sols ou environ, partant mes excédents excèdent mes revenus de la somme de 1 316 livres 13 sols 9 deniers ». En 1736, son profit n'est que de 65 livres alors que ses 3 métairies lui ont rapporté 1 150 livres : « dans cette année 1736, j'ai fait refaire à neuf les étables à bœufs et vaches et brebis et la grange du lieu de l'Homlet, le tout menaçant de tomber en une ruine totale, ce qui fait que je n'ai presque rien retiré de ma terre du Châtelier cette dite année 1736 ».

3. « Toutes mes dépenses ordinaires et extraordinaires »

Les sommes dépensées par Pierre Duchemin figurent dans le *Livre Journal* pour les périodes 1718-1733 et 1746-1754 ; elles ont été calculées à partir du *Mémoire de ce que m'a produit ma terre du Châtelier* pour la période 1733-1743.

Pour les 34 années considérées, la dépense moyenne s'établit à 357 livres par an. On sait par le *Mémoire* et par les comptes des différentes exploitations que, pour la période 1718-1743 (absence d'informations ensuite), le profit annuel que Pierre Duchemin tire de sa seigneurie (« part de maître » provenant des trois métairies plus droits seigneuriaux), après déduction de tous ses frais d'exploitation, s'établit en moyenne à 1 030 livres. Il investit donc chaque année dans l'entretien de sa terre ou l'amélioration de sa maison de campagne près du quart des revenus de sa terre. L'investissement annuel n'est pas régulier, mais est gonflé par des travaux exceptionnels à certains moments ; il est de 320 livres par an en 1718-25, 229 livres en 1726-33, 640 livres en 1734-43, 158 livres en 1746-54. L'importance des sommes consacrées à l'entretien de la terre ou des bâtiments n'est pas proportionnelle au rapport de celle-ci et Pierre Duchemin ne renonce pas à être déficitaire les années où il entreprend les travaux les plus onéreux (1724, mais surtout 1734 et 1736).

16 - Il s'agit des travaux de défrichement et de remise en culture du sol qui a été laissé en friche pendant plusieurs années ou bien des taillis et des « brosses » (broussailles).

17 - Opération consistant à curer les fossés et les douves.

18 - Mutuel : mitoyen.

19 - Ce terme désigne les droits casuels par opposition aux « cens et rentes » qui sont perçus chaque année ; il s'agit essentiellement des droits de mutation – lods et ventes et rachat – perçus par le seigneur sur toute transaction concernant sa mouvance.

Ceci montre qu'il ne conçoit pas sa seigneurie uniquement comme un instrument de profit à court terme mais que l'entretien et la mise en valeur de sa terre constituent également pour lui un motif de satisfaction.

Ventilation par postes des dépenses faites sur la terre du Châtelier

	1718-1733	1718-1733	1746-1754	1746-1754
	en livres	en %	en livres	en %
Réparations aux bâtiments (achat et charroi des matériaux, rétribution des ouvriers)	2 234	48,75 %	410	35,60 %
Travaux agricoles courants ou exceptionnels, achats ou réparations du matériel	418	9,10 %	201	17,45 %
Achats d'objets personnels ou de matériel domestique pour la maison du Châtelier	210	4,60 %		
Sommes dépensées lors des « voyages »	616	13,45 %	506	43,95 %
« Affaires du fief »	168	3,60 %	35	3,00 %
Impôts	680	14,80 %		
Divers	255	5,60 %		
TOTAL EN LIVRES	4 581	100,00 %	1 152	100,00 %
MOYENNE ANNUELLE	286		144	

À une période d'installation (1718-22), succèdent quelques années où Pierre Duchemin entreprend des travaux importants (1723-24 et 1734-36) : c'est la période des réparations. La troisième période correspond à la fin de la vie de Pierre Duchemin (il meurt en 1755, âgé de 64 ans) : c'est celle où il profite de sa condition de seigneur-propriétaire foncier ; ses dépenses deviennent moins importantes mais surtout changent de destination : il s'agit beaucoup de ses frais de séjour (il fait sur sa terre des « voyages » avec sa famille et ses amis) et beaucoup moins d'entretien de la terre ou des bâtiments.

Si l'on laisse de côté pour le moment les activités du seigneur et les loisirs campagnards du Lavallois, le poste important qui apparaît dans les dépenses est celui qui concerne le propriétaire foncier responsable de l'entretien du fonds et des bâtiments de trois métairies, dont l'une comporte une maison de maître, ce qui représente une centaine de livres en moyenne de 1718 à 1733, un peu moins en 1746-54. Il est regrettable qu'il n'existe pas de registre semblable pour la période 1733-1754. En effet, les gros travaux de réparation sur la métairie et la maison seigneuriale du Châtelier commencent à partir de

1730 et se poursuivent au moins jusqu'en 1736²⁰. Les dépenses, qu'elles concernent la terre ou les bâtiments, correspondent soit à des travaux ordinaires d'entretien soit à des travaux extraordinaires de reconstruction ou de remise en culture. Pour la période 1718-33 (16 ans) l'ensemble des dépenses (réparations aux bâtiments, travaux agricoles) atteint 2 651 livres. Les travaux agricoles, occasionnels ou réguliers, ont une grande importance dans le *Livre journal* ; ils ne représentent pourtant dans cette période que moins de 10 % des dépenses de Pierre Duchemin : 20 à 25 livres en moyenne par an (peut-être 30 si l'on considère qu'une partie des dépenses qui sont classées avec les frais de « voyages » sont le paiement de journées d'ouvriers). Sur les trois métairies, qui sont exploitées par des colons partiaires, les dépenses agricoles courantes du propriétaire consistent essentiellement à faire édifier ou réparer des haies²¹, mettre des plants dans les pépinières puis planter les sauvageaux sur les haies et dans les vergers. Pierre Duchemin s'est réservé l'usage d'un jardin et d'un verger et il acquiert quelques instruments (pelle, hache, scie...) qui ne sont pas destinés aux métayers. Il fait tailler ses arbres et sa vigne (1719) par son jardinier et il fait plusieurs fois mettre des « choux de pomme » dans son jardin ainsi que des pois, des asperges et des oignons.

Les travaux agricoles extraordinaires ont consisté à curer les douves de la maison du Châtelier en 1719 pour en recueillir le limon et l'épandre sur les terres, à défricher une « brosse » en 1720 et un taillis en 1728²². En octobre 1719, douze ouvriers ont curé les douves pendant environ une semaine, ce qui a coûté 40 livres à Pierre Duchemin : « ils en ont tiré environ de 300 charretées... l'on doit en espérer un bon produit car tout ce qui en a été tiré est fort bon ». Pierre Duchemin n'a pas demandé au métayer de contribuer à la dépense, mais « seulement de charroyer la boue sur le grand pré et ailleurs où besoin sera, où on le jugera à propos pour le bien et l'avantage de tous ensemble ». Cette boue est mise essentiellement sur les prés et aussi dans le bois que Pierre Duchemin a le projet de faire défricher. Le travail a été préparé l'année précédente par l'édification de haies puisqu'une partie destinée à être cultivée doit être enclose. À la fin du mois de février, il achève de faire défricher cette brosse²³ (89 journées de travail soit un coût de 44 livres 10 sols) et au mois de juin, il paie 22 livres à Châtelier et à Massuardière qui ont « cherrué la brosse » ; elle est alors enssemencée en sarrasin puisque cette céréale se sème en mai-juin, toujours en tête d'assolement. Le résultat de l'opération le satisfait probablement puisqu'en 1728, il décide de faire défricher une autre portion de taillis : « Voyant le bon marché auquel on vend les fagots à Vages, le long terme qu'il faut attendre pour en être payé et le vol et le pillage qui se fait dans mon taillis du Châtelier, m'a fait déterminer à le faire défricher pour le mettre en état d'être labouré et enssemencé ainsi que je fis il y a quelques années de la

20 - Voir le *Mémoire récapitulatif* évoqué ci-dessus.

21 - L'entretien des haies existantes est mis dans les baux à la charge de l'exploitant ; mais la construction de nouvelles haies pour réorganiser le parcellaire de l'exploitation ou pour mettre de nouvelles parcelles en culture est à la charge du propriétaire.

22 - On retrouve de nombreux développements à ce sujet dans les *Comptes avec le colon du Châtelier*, cf. chapitre VI.

23 - Brosse : espace occupé par des broussailles.

Brosse de laquelle je me suis bien trouvé et je tire un meilleur produit qu'en bois ». Pour ce faire, il ouvre un chantier : « Ce qui fait qu'aux environs de la toussaint dernière, j'ai proposé à plusieurs ouvriers de Vages et de Saint-Georges-le-Flécharde le dessein : savoir de faire défricher mon taillis à la condition que je leur donnerai le bois du défrichement et outre la somme de 10 livres par chaque journal pour leur aider à payer l'usure de leurs ferrements²⁴, à laquelle condition ils y ont travaillé et ont défriché depuis la toussaint environ 5 journaux ». Le 15 juin 1728, il paie 45 livres 15 sols de salaire aux 15 personnes qui y ont travaillé. Il marchandise aussitôt pour 8 livres 10 sols l'arrachage des dernières souches qui restaient à l'intérieur des cinq journaux. En 1730, il verse encore quelques livres à des journaliers qui ont achevé de défricher le taillis²⁵.

L'entretien des bâtiments des trois exploitations et de sa maison personnelle²⁶ est un travail d'une beaucoup plus grande importance. De 1718 à 1733, Pierre Duchemin y consacre la moitié de ses dépenses totales, environ 150 livres chaque année, destinées à acheter des matériaux, les faire transporter et payer des salaires. Il ne se limite pas à l'entretien de ses bâtiments, il fait reconstruire à neuf une partie d'entre eux. Il n'est que peu d'années où il n'achète des ardoises, des esseules, « du clou », et à chaque voyage qu'il fait au Châtelier, il verse des salaires pour réparation d'une fenêtre à sa maison, travaux de couverture ou de maçonnerie sur l'une ou l'autre des trois exploitations. En 1723 et 1724, il fait reconstruire une partie des bâtiments d'exploitation de l'Homlet et du Châtelier. Les travaux commencent par faire « bêcher et tirer de la pierre » ; à la fin du mois d'avril, Massuardière effectue le transport de 48 charretées de pierre à l'Homlet et de 48 autres charretées au Châtelier (il reçoit 36 livres pour ce travail) et Pierre Duchemin achète 12 milliers d'ardoises à la Moisière (174 livres) et sept pipes de chaux que ses métayers vont chercher. Les travaux de maçonnerie commencent au début du mois de juin à la loge de l'Homlet. Une loge est un bâtiment d'assez grandes dimensions (plus haut que les granges et étables) construit en pierre, couvert d'ardoises, servant à abriter les récoltes. Pierre Duchemin acquiert « du clou » (30 milliers pour 52 livres) et fait abattre des arbres sur l'exploitation pour construire la charpente. Le 12 juillet a lieu la levée de la charpente ; il se rend à l'Homlet le lendemain. Dans les « menus frais » de ce voyage, il compte : « un mouton que j'ai pris à l'Homlet, que j'estime 4 livres, dont j'ai régalé mes ouvriers et métayers à la levée de la charpente ».

Il continue à payer quelques journées d'ouvriers au delà du mois de juillet lors de ses voyages ; il estime finalement que la reconstruction de la loge de l'Homlet lui a coûté 730 livres. Cette somme est faite de main-d'œuvre pour près de la moitié. La pierre et le bois ont été pris sur l'exploitation ; les clous, les ardoises et la chaux ont été achetés pour 325 livres. Cette construction terminée, Pierre Duchemin fait rapporter sur la métairie du

24 - Ferrements ou fermans : instruments aratoires, DOTIN, p. 202.

25 - Dans les années qui suivent, à chaque récolte, Pierre Duchemin fait un bilan particulier de ce que lui a rapporté cette nouvelle parcelle pour laquelle il a acquis une quantité considérable de cherrée (engrais) et il conclut toujours sur le fait qu'il a eu bien raison de la faire défricher, cf. chapitre VI, *Comptes avec le colon du Châtelier*.

26 - Pierre Duchemin la désigne comme « la maison » ou « la maison du Châtelier ».

Châtelier les restes de bois (les « pointes » des arbres) destinés à être travaillés et à Laval ce qui servira de bois de chauffage. Il a fait abattre en tout 24 arbres (dont 19 chênes et 4 châtaigniers) qui ont servi à faire la charpente de la loge et les réparations du pressoir de l'Homlet, 9 barrières neuves, la réparation de la porte du jardin et de plusieurs autres barrières au Châtelier. Il a en outre fait venir 16 charretées de ce bois à Laval pour le chauffage de sa maison, ce qui lui a coûté 96 livres. Le coût de ce charroi lui apparaît tellement élevé qu'il ne peut s'empêcher de noter qu'il ne voit aucun profit dans cette récupération du bois de chauffage. Il estime néanmoins que « s'il avait fallu acheter tout le bois entré dans les ouvrages ci-dessus, le tout aurait coûté de 11 à 12 cents livres ». L'année suivante, il réalise une opération très semblable sur la métairie du Châtelier. Pour reconstruire la loge qui abrite le pressoir, il utilise la pierre qu'il récupère en faisant détruire et remblayer la cave voûtée de sa maison de maître. La loge du Châtelier lui revient à 940 livres. Comme dans le cas précédent, il acquiert les clous (à lattes et à ardoises), les ardoises (il estime que cela revient moins cher que les esseules compte tenu du prix du bois), la chaux, ce qui lui coûte environ 450 livres. Le rapport entre le coût de la main-d'œuvre et celui des matériaux est le même que dans le cas précédent.

Les gros travaux reprennent vers 1730. Pierre Duchemin fait alors faire des réparations importantes à sa propre maison du Châtelier. Il commence par l'extérieur : il fait blanchir (« pourfrir ») le muret qui entoure sa cour, réparer le portail et poser dessus une plaque de cuivre de sept livres poids sur laquelle il a fait graver « Sauvegarde au Roy » et peindre les armes du roi, arguant d'un brevet qui aurait donné ce droit aux propriétaires de la terre du Châtelier. En 1733, lorsque prend fin le *Livre journal*, il a fait recarreler sa maison, il commence à faire tirer de la pierre et invite maçons et couvreurs à indiquer quels travaux doivent être faits pour réparer la tour du Châtelier. C'est en 1734 et 1736 qu'ont lieu les dépenses les plus importantes : à ce moment le *Livre journal* est interrompu.

De la lecture du *Livre journal* de Pierre Duchemin, ressort l'impression qu'un très grand nombre d'ouvriers travaillaient épisodiquement sur les métairies à l'initiative des propriétaires. Pour les 16 années étudiées (1718-1733), les sommes représentant des salaires sont au moins de 1 542 livres²⁷ ce qui représente le tiers de ses dépenses totales. Ces sommes comportent des variations annuelles importantes : les années 1723 et 1724 sont celles où Pierre Duchemin fait reconstruire des bâtiments d'exploitation à l'Homlet et au Châtelier ; en 1720, il a fait défricher une brosse, en 1728 un taillis. Ces dépenses peuvent être classées en trois rubriques : les charrois, les travaux agricoles, la mise en état des bâtiments d'habitation et d'exploitation.

27 - Ce chiffre a été obtenu en additionnant toutes les sommes versées pour « journées » ou pour avoir fait un travail particulier. Il est à peu près certain qu'il est sous estimé : en effet, Pierre Duchemin profite de ses voyages au Châtelier pour payer ses ouvriers. À chaque fois, il note dans son *Livre journal* les « menus frais » de son voyage. Ceux-ci ne sont pas toujours détaillés (achat de nourriture, location d'un cheval, pourboires, salaires...) et il est donc probable que certaines sommes supplémentaires auraient dû entrer dans ce calcul. Le chiffre obtenu doit donc être considéré comme une valeur par défaut.

On remarque à nouveau le coût des transports qui représentent 20 % des salaires versés. Les charrois rémunérés s'ajoutent à ceux qui doivent être faits sans salaire par les métayers, essentiellement pour apporter à Laval la part de récolte du propriétaire. Ces charrois sont ceux de pommes, de bois et de matériaux de construction. Ce sont toujours des métayers qui effectuent ces charrois ; ils transportent aussi parfois la famille de Pierre Duchemin lorsque celle-ci vient au Châtelier ; on lit par exemple, à la fin de l'année 1720 : « plus j'ai payé à Busson 16 livres pour m'avoir amené et ramené mes enfants au Châtelier²⁸, amené ici quatre sommes de pommé et deux sommes de pommes à migeot²⁹ ». Les travaux agricoles représentent le quart des salaires versés par Pierre Duchemin ; ce sont des travaux ordinaires (mettre des plants dans les pépinières des différentes exploitations, planter ensuite les sauvageaux, les enter et les tailler, réparer les haies, les barrières et les échaliers, planter des choux dans le jardin) et surtout des travaux extraordinaires : défricher la brosse (1720) et le taillis (1728). Mais le poste le plus important est celui des salaires des maçons, couvreurs, charpentiers et de leurs aides puisque Pierre Duchemin fait reconstruire une partie de ses bâtiments.

Pendant les 16 années étudiées, une cinquantaine de personnes sont citées de façon régulière ou occasionnelle. Ce sont d'abord les jardiniers, « les deux Diguët », Guillaume et Vincent, ainsi que Georget, parfois accompagné de son fils, « petit Georget ». Ils plantent les sauvageaux et les choux, taillent et greffent les arbres, « raccommoient » le pressoir, les haies, les barrières, les échaliers, le ruisseau du pré... Ils viennent aussi pour « rompre du bois », pour « tirer de la pierre » et aider à la maçonnerie. Lors des travaux extraordinaires, défricher et curer les douves, apparaissent des journaliers nombreux et plus inconnus : 12 personnes en 1720 pour curer les douves, et pour défricher des taillis 5 au moins en 1720, une quinzaine en 1728. Pour les charrois, 7 métayers sont évoqués, toujours par le nom de leur exploitation : Grand Cléré, Hardière... et bien sûr les 3 métayers de Duchemin, Châtelier, Massuardière et l'Homlet. Les réparations et constructions sont faites par des artisans spécialisés et par des ouvriers occasionnels qui sont payés à « servir les maçons » ou faire des « journées ». Les artisans qui viennent travailler au Châtelier sont des maçons (Le Terme, Dubois, Manceau), des menuisiers et charpentiers (Angot, Ravault) des couvreurs (Gohon qui accompagne Duchemin en 1723 lorsque celui-ci va choisir de l'ardoise, Deffay qui lui fabrique en 1726 une « corde nouée » à cause de « la difficulté d'en trouver dans ce pays », indispensable pour monter sur le toit de la tour et du pavillon), des forgerons (les deux Guillois de Saint-Georges et de Vaiges) qui réparent la vis du pressoir. Tous ceux-ci, à la différence des journaliers, sont appelés maîtres dans le *Journal* de Duchemin.

Le coût de la journée est variable selon le type de travail effectué. Exceptionnellement, il est de 1 livre. En 1733, Chopin et Laigneau, sans doute maçons, couvreurs ou charpentiers, se rendent au Châtelier pour déterminer quelles réparations il

28 - Les services des métayers étaient employés par les bourgeois de Laval pour aller chercher leurs enfants pensionnaires, RICHARD, 1922.

29 - Les pommes à migeot sont des pommes à couteau, par opposition aux pommes à cidre, DOTTIN, p. 350.

convient d'entreprendre à la tour : Pierre Duchemin leur remet chacun une livre « pour leur journée ». Plus généralement, les maçons, couvreurs, menuisiers et charpentiers reçoivent 16 sols. Les travaux consistant à « tirer de la pierre » ou à « servir » les maçons sont payés 12 ou 14 sols. Rompre du bois, faire des barrières ou des échaliers, édifier des haies rapporte en général 10 sols par jour. Les travaux de jardinier sont payés 6 sols en 1718, 10 sols à la fin de la période. On peut donc considérer que le coût moyen d'une journée d'ouvrier, spécialisé ou non, employé sur l'exploitation, est voisin de 12 sols. Ce qui signifie que Pierre Duchemin a utilisé entre 1718 et 1733, 2 570 journées de travail, soit une moyenne de 160 journées par an. Si l'on ajoute à cela un ou deux domestiques salariés en permanence par le métayer, parfois une servante, l'utilisation épisodique par ce dernier de quelques journaliers, ses trois métairies apparaissent donc comme d'importantes pourvoyeuses d'emploi. Encore une fois, il faut rappeler que ce document n'est peut-être pas représentatif : tous les propriétaires ne font peut-être pas tant de travaux sur leurs exploitations. Mais il est certain qu'un propriétaire attentif est un employeur important.

4. « Il m'en a coûté dans mon voyage... »

C'est sous ce terme de « voyages » qu'il note dans son *Livre journal* ses déplacements au Châtelier, situé à une vingtaine de kilomètres de sa résidence lavalloise. L'évolution du rythme et de la durée de ses séjours, celle de ses activités lorsqu'il est au Châtelier montrent comment il s'installe progressivement dans sa condition de propriétaire-seigneur. Pendant les seize années 1718-33 et les huit années 1746-54 (absence d'information pour l'année 1747), Pierre Duchemin a été 142 fois au Châtelier soit en moyenne 6 fois par an. Il y a passé 664 jours soit 27 jours et demi par an. Sur ces 142 déplacements, il en a fait 81 seul et 61 accompagné de membres de sa famille, d'amis, de serviteurs. Le rythme, la durée et la finalité de ces déplacements permettent de distinguer trois périodes :

- les premières années sont celles de la prise de possession des lieux. Pierre Duchemin y fait seul de fréquents séjours qui excèdent rarement une journée : il s'agit de rendre la terre productive et la maison habitable ;

- vient ensuite la période où il aménage sa résidence et y amène progressivement tous les membres de sa famille pendant des durées variables ;

- dans la troisième période enfin, après 1745, il ne fait plus de gros travaux sur sa terre, mais par contre il profite au maximum de sa résidence campagnarde. Il est alors exceptionnel qu'il s'y rende seul, ses séjours s'allongent ainsi que la liste des produits consommés pendant ceux-ci. A partir du Châtelier, il se rend sur ses autres exploitations (la Baste à Changé, la Chopinnièrre à Bonchamp), à Parné où son fils Gabriel est prêtre, à Poligné. Dans la plupart des cas, le « voyage » est une expédition assez importante pour nécessiter un arrêt à Soulgé afin de se restaurer.

Il y fait son premier voyage en décembre 1717, il en fera 9 autres en 1718, autant en 1719. Il semble qu'une partie au moins de ces premiers voyages soient effectués avec un cheval de louage. Ils sont consacrés à faire planter des arbres fruitiers sur les métairies et à y faire les premières réparations ordinaires (faire une haie et réparer le puits à l'Homlet, réparer le pressoir au Châtelier...) et surtout à payer les salaires de tous les journaliers qu'il emploie. Dans son propre jardin, Pierre Duchemin fait planter des pois, des oignons et des choux pommes ; il fait mettre des carpes et des tanches dans ce qu'il nomme « les douves » et, dans son verger, un demi-cent de poiriers « achetés à un orléanais ». Il fait rentrer du bois de chauffage et mettre en réserve des châtaignes. Il fait réparer la contre-fenêtre de sa chambre ; il acquiert une hache et une pelle, une échelle, « sept tonneaux neufs sortant de vin » ainsi que du foin et un équipage de cheval pour ses voyages futurs. Son implantation dans la paroisse est symbolisée par la concession d'un banc dans l'église de Vaiges, faite devant notaire, avec le syndic de la paroisse.

L'année suivante, il fait placer une croix de bois pour indiquer les directions de Laval et de Vaiges et éviter que le passage ne se fasse par le Châtelier ; mais la grande affaire de l'année 1719 est la préparation et la tenue des Assises du fief³⁰. Il fait relier par M. Ambroise³¹ d'anciennes remembrances, il lui achète trois cents formulaires pour faire des quittances de fief, de la toile pour faire les 32 poches qui serviront à mettre « les papiers du fief » et deux mains de papier marqué pour y écrire les remembrances. Il mentionne pour la première fois à cette occasion des voyages faits avec sa famille, ses frères et ses sœurs. Ceci lui occasionne des frais inhabituels : « en louage de chevaux et pratique de garçon 11 livres, pour un garçon pendant une semaine payé 43 sols, pour le vin que j'ai pris à Vaiges 16 livres 5 sols, verres et autres ustensiles 50 sols, provisions extraordinaires, c'est-à-dire plus que nous n'aurions dépensé ici en pain, viande, beurre, dépenses à Soulgé en passant, le tout ensemble monte à 27 livres, payé à des ouvriers pour mon service dans la maison, payé aux curés pour les publications 20 sols... ». Au total, il apparaît cette année-là que les dépenses liées directement ou indirectement à la tenue des Assises ont absorbé un peu plus d'une centaine de livres soit presque la moitié des dépenses annuelles. Sur la première page de la Remembrance, on reconnaît l'écriture de Duchemin. Les Assises se sont tenues « dans la maison seigneuriale dudit lieu » (celle du Châtelier), le sénéchal était François Perrier de la Courteille, le procureur fiscal François Leclerc, sieur du Moulin (frère de l'épouse de Duchemin), et le greffier, Pierre Chatizel (notaire lavallois). Pierre Duchemin était à l'ouverture des Assises (Chatizel a noté sur la première page du registre « Monsieur présent »). La rédaction des Remembrances se poursuit dans les années suivantes : Pierre Duchemin continue à acheter du papier « marqué » pour écrire la Remembrance, à salarier Chatizel pour ce travail ainsi qu'à lui

30 - Lors des Assises du fief, les vassaux et sujets sont convoqués ; ils doivent « obéir » leur bien, en donner la description et énumérer les droits et charges auxquels ils sont contraints. C'est à cette occasion que sont créées les Remembrances qui constituent le papier terrier du fief. Pour plus de précisions sur cette question, ANTOINE, 1994, p. 240 et svtes.

31 - Libraire et imprimeur à Laval. Rôle des Habitants de Laval en 1753, Archives départementales de la Mayenne, 17 J 94.

remettre quelques présents, argent ou tabac. Le libraire de Laval en effectuera la reliure : « 2 livres 15 sols, payés à M. Ambroise pour avoir relié et couvert ma Remembrance cotée M et m'avoir fourni deux vieux couvercles »³². En 1727, Pierre Duchemin tient à nouveau des Assises de fief pour mettre son papier terrier en ordre ; cette fois, les Assises se tiennent à Laval, au Palais, et le sénéchal est Ambroise Hardy de Lévaré³³. Pierre Duchemin continue dans les années suivantes à faire écrire les déclarations de ses censitaires : en 1730, il donne 12 livres à Chatizel « tant pour ses peines que pour une main de papier employée dans ma Remembrance qui continue » ; en 1732, il lui verse à nouveau 6 livres « pour ses peines d'avoir écrit pendant deux ou trois jours les affaires du fief » et il lui achète pour 1 livre un cahier de 6 feuilles de papier pour la suite de la Remembrance. En 1732 et 1733, il achète à nouveau du papier, et paie encore 12 livres à Chatizel ; il lui fait également cadeau d'une demi-livre de tabac. C'est de ces deux Remembrances (1718-1724 et 1727-1741) que Pierre Duchemin a tiré l'*État et consistance de la Terre du Châtelier*³⁴ qui a été cité plus haut.

Dans un inventaire des papiers concernant la maison et la terre de Vaiges³⁵, Pierre Duchemin recense un « Mémoire des meubles que j'ai trouvés dans la maison seigneuriale du Châtelier... lesquels consistent en peu de choses, la plus grande partie étant de nulle valeur ». Avant d'y entreprendre des voyages familiaux et d'agrément, il va donc devoir meubler ce qui constitue sa résidence secondaire. Il y fait d'abord des réserves : du bois de chauffage dans la salle, des châtaignes dans la cave – « un quart de belles châtaignes de la Maisonneuve³⁶ mises dans la cave dans du sable » – des choux pommes dans le jardin, des arbres fruitiers dans le verger, des tanches et des carpes dans la pièce d'eau. Il fait également réparer le puits et le pressoir, y accumule un peu du matériel nécessaire à la campagne (hache, pelle, échelles) et commence à meubler sa maison. L'ensemble représente une valeur modeste : une quarantaine de livres dépensées en vaisselle, qui reste d'étain, et peu de mobilier, mis à part une planche disposée dans la cuisine. Pierre Duchemin ne meuble pas sa maison du Châtelier de façon luxueuse ni même abondante : le confort y sera rudimentaire, mais il y aura assez de vaisselle pour y accueillir famille et amis. En 1726, il rénove une partie de sa vaisselle d'étain, et fait un bilan de ce qu'il possède : 15 plats grands et petits, 14 assiettes grandes et petites, 1 égouttoir, 2 écuelles à

32 - Cette Remembrance, cotée M et conservée avec les documents de la terre du Châtelier, couvre la période 1718-1724. Archives départementales de la Mayenne, 48 J 12.

33 - Remembrance cotée N (1727-1741), Archives départementales de la Mayenne, 48 J 13. Une troisième remembrance est commencée en 1746 (id., 48 J 14) : Pierre Duchemin achète à nouveau à l'imprimeur Ambroise des quittances pour délivrer aux sujets qui s'acquittent alors de leurs cens, ainsi que deux cahiers pour transcrire la remembrance.

34 - *État et Consistance de la terre du Châtelier*, Archives départementales de la Mayenne, 48 J 20. Ce document qui décrit le domaine et la mouvance a très vraisemblablement été fait par Pierre Duchemin lui-même pour se faire payer plus facilement ses arrérages de cens.

35 - *Dénombrement des papiers de ma maison et de ma terre de Vaiges*, Chartrier du Châtelier, Archives départementales de la Mayenne, 48 J 19.

36 - Il s'agit de la métairie éponyme de son frère Ambroise.

oreilles, 4 tasses et 1 vaisseau de chopine, 12 cuillers et 12 fourchettes. Ses acquisitions de l'année suivante portent à 26 ses disponibilités en assiettes.

Jusqu'en 1725 (sauf pendant l'année 1719 où il a fait tenir ses Assises), Pierre Duchemin se rend en général seul au Châtelier. Ses voyages durent une journée utilisée à surveiller les travaux et à payer les ouvriers. Dans la seconde période (1725-1732), s'il y fait toujours des séjours courts destinés à la surveillance de travaux, il y amène de plus en plus souvent des membres de sa famille pour des séjours de plus en plus longs, entre août et novembre. Après 1746, il est exceptionnel que Pierre Duchemin aille seul au Châtelier. Les séjours en famille durant une ou deux semaines se multiplient et s'étalent pratiquement sur toute l'année. En 1750, le temps d'occupation de la maison atteint deux mois, il approche les trois mois en 1753.

Sur son *Livre journal*, Pierre Duchemin note ses dépenses sous la rubrique « menus frais de mon voyage ». On sait qu'il a, à cette occasion, payé des journées d'ouvriers ou de journaliers, acheté des matériaux de construction parfois. Il note aussi de temps à autre l'existence de dépenses extraordinaires. Celles-ci restent très modestes jusqu'en 1733. En 1719, Pierre Duchemin semble avoir amené pour la première fois au Châtelier sa famille et ses frères et sœurs. Le séjour du mois de septembre 1721 lui a coûté 26 livres « y compris les dépenses extraordinaires qu'a pu nous coûter le voyage où étaient tous mes frères ». Mais pendant toute cette première période, les « dépenses extraordinaires » engagées au cours des voyages en famille sont contenues par Pierre Duchemin dans des proportions très modestes : le coût moyen s'établit autour de 15 livres et n'a jamais dépassé 30 livres (et encore inclut-il le versement d'un certain nombre de salaires). Le Châtelier, garni d'un peu de vaisselle, a cependant commencé à jouer son rôle de résidence secondaire : en 1731, Pierre Duchemin y a séjourné du 18 au 29 novembre « avec (son) épouse pour faire du pommé ».

Les voyages semblent devenir beaucoup plus onéreux, et surtout beaucoup plus divertissants, après 1746. La tenue du registre, moins rigoureuse, laisse imaginer que Pierre Duchemin est beaucoup moins impressionné qu'auparavant par les dépenses « extraordinaires ». En 1725, il renonce même à faire, comme par le passé, la liste des provisions consommées pendant un séjour estival, sous le prétexte que « le mémoire en serait trop long et ennuyeux ». Si les travaux d'entretien faits sur les terres et les bâtiments sont toujours mentionnés dans le Livre journal, ce ne sont plus eux qui occupent le plus de lignes, mais la liste des hôtes et celle des produits consommés pendant les voyages. En 1748, Pierre Duchemin séjourne trois fois au Châtelier : en mai avec Marion Boutruche³⁷, en juin avec Marion et sa « fille Du Châtelier », puis avec Marion seulement. Ces trois séjours ont servi à surveiller les réparations faites sur la métairie de la Massuardière et à faire pêcher l'étang de Coyet, ce qui lui a permis de mettre « un millier de carpes et de

37 - Tout au long du Livre journal, elle n'est jamais nommée autrement que Marion, une seule fois Marion Boutruche. L'inventaire de 1755 (Archives départementales de la Mayenne, minutes Chatizel, 3 E 25/271) nous apprend que Duchemin doit 500 livres à « Marion Boutruche, sa servante ».

tanches » dans sa douve. Le troisième poste est celui de « toutes mes dépenses ordinaires et extraordinaires » : 64 livres 11 sols. Il se compose essentiellement de victuailles et de boissons (44 livres 13 sols) ; Pierre Duchemin verse de plus en plus de petites sommes pour services rendus et comme pourboire (11 livres 13 sols), par contre les journées de travail sont peu importantes (8 livres 5 sols).

Les hôtes de Duchemin au Châtelier (1718-1733), (1748-1754)

1719	?	ma famille, mes frères, mes soeurs
1720	?	Busson a amené et ramené mes enfants au Châtelier
1721	septembre	Voyage où étaient tous mes frères
1722	23 août-7 septembre	?
1725	9-28 septembre	Voyage de « toute ma maison »
1726	4-10 mai 1-25 août	avec mon frère des Loges avec mon épouse et ma soeur Duchemin
1727	6-7 mai 14-30 septembre	avec mon frère du Tertre avec mon épouse et tous mes enfants
1728	5 septembre-1 ^{er} octobre	avec toute ma famille et mes deux soeurs
1729	11-30 septembre	avec toute ma famille
1730	25-27 juin 29 août-3 septembre 3 septembre -6 octobre	avec mes deux frères les abbés. avec mes deux fils aînés avec les deux abbés, Maisonneuve et mes trois fils
1731	13-14 août 23-28 septembre 18-29 novembre	avec Gabriel avec mon frère Maisonneuve, mes trois fils, MM. Favardière, le garçon et la servante avec mon épouse pour faire du pommé
1733	12-16 juillet 3-4 septembre 11-16 octobre 11-14 novembre	avec mes deux fils avec Gabriel avec MM. de la Roche Bourdonnerie et des Jouannières avec mes deux fils
1748	11-22 mai 3-12 juin 24-28 juin	avec Marion avec ma fille du Châtelier avec Marion

1749	23-28 mars	avec Marion
	14-27 juin	avec mes deux filles et Marion
	13-18 juillet	avec Marion
	31 août-6 sept.	avec ma fille et Marion
	28 sept.embre-3 oct.obre	avec Marion
	8-13 décembre	avec du Châtelier et Janneton
1750	15-21 mars	avec Marion
	2-8 mai	avec Janneton
	5-17 juillet	avec mes deux filles et Marion Boutruche. Venue de des Loges et du Bourg les 14 et 15 juillet
	9-13 août	avec Marion Boutruche
	30 août-4 septembre	Duchemin seul ?
	9-11 septembre	avec Janneton Houdu
	20 septembre-	avec mes deux filles, le prieur, Melle du Panival, Marion Boutruche...
	21 novembre	Duchemin rentre à Laval le 9 octobre avec sa fille et Janneton 20 Octobre : retour à Laval du prieur et de Marion M ^{elle} Duchemin et Châtelier retournent au Châtelier le 4 novembre, le prieur y retourne le 15. Retour à Laval le 21 novembre.
	1751	30 juin-9 juillet
3-8 septembre		avec Janneton
12-16 septembre		avec Marion
20-26 septembre		avec Janneton, du Châtelier, Jean St. Jean, Rond et Prétention
1752	14-31 mai	avec du Châtelier, Melle du Châtelier, Janneton Houdu et Prétention
	9-15 juillet	avec Marion Boutruche
	13-15 août	avec Jean de Parené
	9-24 novembre	Janneton séjourne seule au Châtelier pour aller au mariage de sa sœur
1753	1-23 février	avec du Châtelier et Marion
	11-28 mars	avec Janneton
	29 avril-18 mai	avec M. et M ^{elle} du Châtelier et Marion
	2-14 juillet	avec M ^{elle} Duchemin et Janneton
	15-22 août	avec Marion
	25-28 août	avec Prétention
	3-10 novembre	avec Gustin, Prétention, Rond, Saint-Jean, Marion
1754	28 avril-5 mai	avec Janneton Houdu et Prétention
	1-5 juillet	avec Janneton Houdu et Prétention
	25 août-5 sept.	avec M ^{elle} du Châtelier, Prétention, Marion.

L'année 1750 est celle où la maison du Châtelier fut occupée pendant le plus grand nombre de jours et où y résida le plus grand nombre de personnes. Pendant un séjour qu'il y fait en juillet avec Marion Boutruche et ses deux filles, Duchemin y reçoit la visite

de son frère et de son neveu qu'il appelle « des Loges » et « du Bourg »³⁸. Il s'y installe ensuite à partir du 20 septembre et c'est de là qu'il part le 25, toujours accompagné de ses filles et de Marion, à la métairie de la Baste (Changé) qu'il possède, et à celle de la Chopinière (Bonchamp) qu'il tient à ferme, pour aller faire la mesurée des grains. Ils en reviennent le lendemain. Duchemin rentre à Laval le 9 octobre avec ses deux servantes, Marion et Janneton, et ses filles. Jusqu'au 15 novembre, le Châtelier est habité par les uns ou les autres de ses enfants accompagnés de Marion, de Janneton ou d'un nouveau serviteur appelé Prétention³⁹. Les dépenses de cette année en viande, vin, pain, beurre, œufs, volaille, poivre, sel, poudre, plomb et chandelle, pourboire et rémunération de services variés sont de 140 livres environ. Le pommé a été fait au Châtelier, une chasse y a eu lieu sans doute pour la première fois ainsi qu'une « partie de campagne ».

Une chasse est à nouveau organisée en novembre de l'année suivante, qui fait intervenir tous les domestiques et quelques journaliers ; beaucoup de victuailles ont été consommées. Ce ne sont pas des cerfs et des sangliers que chasse Duchemin sur sa petite seigneurie mais des proies beaucoup plus modestes : « Pendant la semaine, a été tué 5 lièvres et 1 lapin, 16 perdrix et 1 bécasse, 10 merles clagues ou tourets, et si le temps avait été beau on en aurait eu bien davantage ». En 1753, du 3 au 10 novembre, Duchemin va à nouveau chasser au Châtelier en y entraînant plusieurs domestiques. Une quinzaine de livres sont dépensées en nourriture. Il a été tué 3 lièvres, 9 lapins, 29 perdrix et 1 bécasse ; 1 lapin, 2 perdrix et la bécasse ont été mangés au Châtelier. Pour ramener à Laval les 38 pièces restantes, Duchemin paie 3 livres 13 sols de droits de tarif. En 1754, le Livre journal prend fin avant que la saison de la chasse n'ait commencé.

38 - Gabriel Duchemin des Loges est le frère cadet de Pierre Duchemin du Tertre. Son fils, Gabriel Duchemin du Bourg est né en 1726.

39 - Les Lavallois avaient l'habitude de donner des surnoms à leurs serviteurs : « on les entend répondre à ces noms familiers de Nanon, Jeanneton, Renotte, Perrine, que l'usage avait consacrés, pendant que les valets portent des surnoms comme les troupiers des vieux régiments », RICHARD, 1922, p. 349.

TRANSCRIPTION

Livre Journal de la terre du Châtelier (1717-1733)

Livre Journal pour ce qui regarde La terre du Châtelier en Vages de laquelle j'entre en jouissance de la toussaint mil sept cent dix sept (1717-33)
Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5.

Dans ce registre, Duchemin répète presque toujours les sommes déboursées et les porte en marge de chaque paragraphe. Dans la transcription, elles n'ont pas été répétées, mais ont été renvoyées systématiquement en bout de ligne. Pour faciliter leur repérage, les récapitulatifs faits par Duchemin chaque année ont été portés en gras.

PREMIER,

Du 6^e décembre [1717] et jours suivants, j'ai eu au Châtelier les deux Diguets pendant 4 jours pour lesquels je leur ai payé 3 livres 4 sols ; ils m'ont planté 19 châtaigniers, 19 poiriers et 5 pommiers, rompu deux charretées de bois que j'ai mis dans ma salle, planté 7 douzaines de choux de pomme qui m'ont coûté 4 sols, plus il m'en a coûté en faux frais pour ce voyage 34 sols y compris 3 sols que j'ai payés pour avoir raccommo^dé la poêle. Ils m'ont raccommo^dé les talles¹ de 15 châtaigniers qui furent plantés il y a un an et commencé un échelier pour le bas du taillis pour lequel on a abattu deux pieds de châtaigniers secs, mis environ un quart de belles châtaignes de la Maisonneuve dans le saloir dans la cave dans du sable..... 5 livres 2 sols 6 deniers

1718

Du 9^e mars et jours suivants j'ai eu Georget au Châtelier 12 jours pour lesquels je lui ai payé 3 livres 10 sols ; j'ai fait planter 1 100 petits sauvageaux dans les jardins des 3 métayers et dans le mien fait 3 planches de pois nains, une planche d'oignons, mis mes châtaignes en terre, enté² des cerisiers, des pruniers et des poiriers, taillé tous les arbres de mon jardin 3 livres 10 sols

J'ai payé aux Diguets 15 livres pour avoir fait une haie neuve dans la lande de Lhomlet et pour avoir fait six écheliers neufs pour planter sur le lieu, pour faire lesquels on a abattu un châtaignier sec et une émousse³, et raccommo^dé le puits ; il y a pour les haies de prix fait 14 livres et 20 sols pour tout le reste ; ils m'ont dit avoir semé un boisseau de glands dans ladite haie..... 15 livres

1 - Talles : souches.

2 - Enter : greffer.

3 - Émousse : chêne ou châtaignier dont le tronc a été sectionné et dont les branches forment une coupelle.

J'ai payé à Landelle 6 livres 10 sols pour deux contre-fenêtres neuves qu'il m'a faites à la croisée de la grande chambre, plus 20 sols pour 3 planches d'essif qu'il m'a fournies pour le puits..... 7 livres 10 sols

J'ai payé à Cormier, pour plusieurs choses qu'il m'a faites au Châtelier..... 2 livres 10 sols

J'ai payé à Guillois 2 livres pour une hache que j'ai fait faire pour laisser au Châtelier et 10 sols pour une main-morte qu'il m'a faite pour le puits et raccommodé la chaîne⁴, fait ensemble..... 2 livres 10 sols

J'ai déboursé en menus frais dans le voyage 2 livres

J'ai payé à ma mère pour onze cents et demi de méchantes ardoises quoique neuves qui est (*sic*) au Châtelier 10 livres et pour 12 livres de clou qui y est aussi 4 livres 12 sols à raison de 23 sols le millier et 3 livres pesant le millier ; elle m'a donné environ de 3 paquets de lattes qui sont dans la cave du Châtelier et quelques esseules⁵ que je n'ai point comptées.....
..... 14 livres 12 sols

J'ai payé à maître Platier 50 sols pour une pelle que je laisserai au Châtelier et j'ai fait rapporter la méchante qui y était 2 livres 10 sols

Du 29^e mars j'ai renvoyé au Châtelier par le métayer deux douzaines et demie de choux de pomme qui m'ont coûté 5 sols, trois carpes – deux femelles et un mâle – qui m'ont coûté 32 sols et huit petites tanches qui m'ont coûté 18 sols pour mettre, savoir, les tanches dans le canal et les carpes dans la douve d'autour de la maison..... 2 livres 15 sols

Châtelier a eu deux boisseaux de son pour ses petits cochons et Lhomlet en a eu un pour tous les siens, le tout a coûté 21 sols

Du 19^e mai j'ai payé à Diguët 48 sols pour quatre journées qu'il a employées à scier mes deux grandes échelles et à les percer 2 livres 8 sols

J'ai payé à Guillaume 25 sols pour cinq journées que je l'ai eu au Châtelier à me servir
..... 1 livre 5 sols

J'ai déboursé en menus frais dans mon voyage 4 livres 10 sols

J'ai baillé le 6^e juin à Châtelier et à Massuardière chacun un boisseau de son pour leurs cochons..... 1 livre 8 sols

Du 8^e juin j'ai déboursé en menus frais dans mon voyage d'un jour 2 livres 1 sol

J'ai envoyé au Châtelier deux pièces de fer pour porter la perche avec les couettes qui m'ont coûté 2 livres 10 sols

4 - Duchemin écrit *la cheigne*.

5 - Esseules ou essentes : petites plaques de bois (châtaigniers) servant à faire les toitures des bâtiments d'exploitation.

J'ai eu en juillet de Maître Tesnier 200 esseules pour 40 sols que je lui ai payés, plus j'ai payé ou tenu compte à Châtelier de 3 livres et à Massuardière de 2 sols pour clou et latte pour réparations sur les bâtiments, plus il m'en a coûté en faux frais pour mon voyage du 10^e juillet 3 livres ; fait ensemble la somme..... 8 livres 2 sols

Du 20^e juillet j'ai payé à Garanche 4 livres 10 sols pour 520 livres [poids] de foin qu'il m'a fournies 4 livres 10 sols

En août j'ai acheté sept tonneaux neufs sortant de vin qui m'ont coûté 60 sols chaque pour envoyer au Châtelier et lesquels j'y ai envoyés, ainsi j'ai déboursé pour cet effet.....
..... 21 livres

J'ai déboursé en menus frais pour mon voyage du 1^{er} août..... 1 livre 5 sols 6 deniers

J'ai déboursé en menus frais pour mon voyage du 7^e août..... 6 livres 16 sols

J'ai acheté dans ce mois un équipage de cheval neuf et garni d'un bout en l'autre qui m'a coûté..... 33 livres

J'ai payé à Busson 20 sols pour deux journées de son cheval que j'ai oubliées à comprendre dans les frais du dernier voyage de ci-dessus 1 livre

J'ai rendu à Châtelier 2 livres 10 sols qu'il a payés pour moi à des ouvriers qui ont fait une vis et un écrou au pressoir du Châtelier et lui ai aussi payé 20 sols pour leur nourriture ; fait ensemble..... 3 livres 10 sols

Ils ont pris la vis sur la terre mais l'écrou a été pris dans les rebuts de Maître Tesnier auquel j'ai payé dix sols à quoi lesdits ouvriers l'ont estimé 10 sols

J'ai déboursé en menus frais pour mon voyage du 16^e octobre..... 2 livres 8 sols

J'ai acheté de Diguets une pièce de bois pour faire une auge à cochons pour laquelle je lui ai payé 20 sols, plus je lui ai payé pour l'avoir faite 8 sols..... 1 livre 8 sols

J'ai déboursé en menus frais pour mon voyage du 23^e octobre..... 7 livres 10 sols

Plus pour journées aux Diguets 16 sols ; ils en ont fait cinq entre eux deux, mais cela se trouve compris ailleurs 16 sols

Du 6^e novembre 1718 j'ai fait une concession avec le Général des habitants de Vages pour l'emplacement d'un banc dans l'église de ladite paroisse du côté de l'évangile attenant la muraille dans la nef, onze pieds au-dessous de la chapelle du rosaire, le banc de 5 pieds de largeur et de 5 pieds de longueur pour moi, mon épouse et mes hoirs et ayant cause, au moyen de quoi j'ai donné la somme de quinze livres pour droit d'entrée et en outre je continuerai moi, mon épouse, mes hoirs et ayant cause de payer chacun an à la fabrique de ladite paroisse la somme de 20 sols de rente payable au jour 6^e novembre, jour de la concession ; j'ai fourni le banc, ma mère me l'ayant laissé et donné au nombre des meubles qui étaient au Châtelier ; ci 15 livres

Plus j'ai payé au Sieur Bordin pour ladite concession une copie pour moi et pour mettre au trésor de la fabrique de ladite paroisse, papier, salaires, contrôle et autres choses, la somme de 3 livres 12 sols

J'ai déboursé en menus frais pour mon voyage du 5^e novembre la somme de
..... 4 livres 12 sols

Du 13^e novembre, j'ai acheté d'un orléanais demi-cent de bons poiriers bien choisis et de toutes sortes à raison de 3 sols pièce pour lesquels j'ai payé 7 livres 10 sols

J'ai déboursé en menus frais pour mon voyage à aller les faire planter par Georget, son payement, et planté 14 douzaines de choux de pomme, plein le carré ou étaient les asperges et autres choses, 3 livres 12 sols.
3 livres 12 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année 1718 pour au sujet de ma terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent à la somme de 200 livres ; ci 200 livres.

1718 - Libre : 920 livres

1719

Du 22^e janvier j'ai fourni à Massuardière et à Châtelier chacun un boisseau de son pour leurs cochons qui m'a coûté 40 sols le tout..... 2 livres

J'ai envoyé au Châtelier une broche à rôtir que j'ai fait faire qui m'a coûté 30 sols.....
..... 1 livre 10 sols

Du 4^e février j'ai acheté 1 100 sauvageaux pour planter en pépinière sur la terre qui m'ont coûté 42 sols, plus pour mon voyage à aller les faire planter, six journées de mon jardinier pour cet effet et tailler tous mes arbres et la vigne, le tout ensemble se monte à
..... 7 livres 14 sols

J'ai payé pour un panneau que j'ai fait faire et une sangle que j'ai achetée, le tout m'a coûté 36 sols 1 livre 16 sols

Plus j'ai payé à Bignon pour deux journées de son cheval que j'ai oublié à comprendre dans les frais du voyage de ci-dessus 20 sols..... 1 livre

J'ai acheté et payé ci-devant de M. Ambroise 300 quittances pour le fief, six livres, pareil à celui-ci et 2 autres pour faire des écrous⁶, qui coûtent, le tout ensemble, la somme de onze livres, j'avais oublié à les porter ci-devant ; ci..... 11 livres

6 - Les quittances et les écrous sont utilisés lors de la tenue des Assises de fief, lorsque tous les vassaux sont convoqués pour « obéir » leur bien, en faire la déclaration (descriptif) et énumérer les cens, rentes et éventuellement corvées qu'ils doivent pour raison de ces biens. À ce moment, ils s'acquittent des sommes qu'ils doivent pour l'année en cours et pour les années passées pour lesquelles ils sont souvent en retard. Ils reçoivent alors une quittance des sommes payées ; s'ils ne comparaissent pas, un écou est dressé. Les quittances sont très fréquentes dans les chartriers du Bas-Maine ; elles se présentent sous la forme de petits morceaux de papier imprimés sur lesquels il n'y a plus qu'à remplir à la main le nom du vassal. Ce sont ces petits papiers que Duchemin achète à l'imprimeur lavallois Ambroise pour les utiliser pendant les Assises de

J'ai payé ci-devant à Maître Brodier pour deux porte-perches de fer 50 sols pour les couettes du Châtelier, cela est déjà écrit ci-devant 2 livres 10 sols

J'ai payé ci-devant à M^{me} Dutertre 23 livres pour toile qu'elle m'a vendue dont a été fait 32 poches ; ci 23 livres

J'ai payé ci-devant à M. du Moulin 8 livres pour deux mains de papier marqué pour faire une remembrance⁷ 8 livres

J'ai payé au Sieur Ambroise pour avoir relié et couvert à neuf huit de mes remembrances la somme de 5 livres

Plus j'ai payé pour un boisseau de son donné à Massuardière 1 livre

J'ai déboursé en menus frais pour mon voyage du 27^e avril 1 livre 10 sols

Du 3^e juin j'ai payé à M^{lle} Besnier 16 livres 4 sols pour une pipe de chaux que j'ai envoyé quérir au Pontpineau et pour 957 esseules que j'ai prises sur les lieux et qui cependant étaient à eux 16 livres 4 sols

J'ai payé au Terme, maçon, pour réparations faites au Châtelier et à Lhomlet 7 livres 16 sols

J'ai payé aux Diguets pour 31 journées à 10 sols qu'ils ont employées à faire les haies tout autour du grand taillis la somme de 15 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 3^e juin 3 livres 15 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage à Soulgé à la Saint-Médard 21 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 13^e juillet 18 sols

Dudit jour j'ai donné à Lhomlet pour qu'il donne à Maître Jouen, couvreur 5 livres 2 sols 6 deniers pour clou et réparations faites sur lesdites couvertures 5 livres 2 sols 6 deniers

Il m'en a coûté 20 sols pour mon exhibition⁸ faite aux officiers de Monseigneur le 19^e juillet pour le Châtelier 1 livre

son fief. Comme son fief est petit (environ 500 hectares, 89 vassaux cités dans le document réalisé à partir des remembrances de 1718-1724 et 1746-1757, voir présentation « Consistance de la Terre du Châtelier »), il n'a besoin que de 300 quittances.

7 - Les remembrances sont les documents qui sont rédigés lors de la tenue des Assises de Fief. Y sont portés les noms des vassaux, la description de leurs possessions, la liste de ce qu'ils doivent pour ces biens. Ceci constitue ce que l'on appelle le papier terrier de la seigneurie. Dans la région lavalloise, ces remembrances sont toujours reliées alors qu'elles se présentent sous forme de feuilles volantes dans le nord du Bas-Maine.

8 - La petite seigneurie du Châtelier relève du comté de Laval (« Monseigneur » désigne ici le comte). Duchemin a été convoqué aux Assises du comte pour « obéir » son bien. Il a donc dû faire une « exhibition » : il a rédigé une description de sa seigneurie du Châtelier (domaine et fief), il a montré (« exhibé ») ses actes de propriété, il a énuméré ce qu'il doit pour raison de ce bien. Il s'agit de la même procédure que celle qui est évoquée à la note précédente, chaque seigneur suzerain organisant périodiquement des Assises de fief (30 ans

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 26^e juillet 42 sols 2 livres 2 sols

Payé pour une sangle et une boucle 23 sols

Payé à Maître Angot 60 sols pour une croix qu'il m'a fournie de 12 pieds de long, le bras de 4 pieds et 1/2 et de 1/2 pied en carré et gravé dessus LA + MALLET, auquel prix j'ai convenu avec lui pour le tout..... 3 livres

Payé aux Diguets pour l'avoir placée à la cornière de la pièce de la Turrelière de la Massuardière sur le chemin tendant à aller à Avaizelle (*pas d'indication de somme*).

Plus 4 livres 10 sols pour toile ou canevas employé à faire des sacs pour mettre le papier du fief et autres..... 4 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 5^e août..... 8 livres 8 sols

Plus pour deux journées de cheval..... 1 livre

J'ai rendu à Châtelier 14 sols qu'il a payés pour avoir fait raccommoder le pressoir 14 sols

J'ai envoyé au Châtelier quatre bouteilles de guerlande⁹ qui m'ont coûté 12 sols

Il m'en a coûté, pour la tenue de mes assises du Châtelier¹⁰ et pour tous les voyages que j'ai faits, ma famille mes frères et mes sœurs, depuis le 9^e septembre 1719 jusqu'au 6^e octobre suivant et aussi pour les réparations que j'ai fait faire sur ma maison et matières que j'ai achetées pour cet effet et journées faites pour lesdites réparations, la somme de quatre-vingts livres suivant le détail que j'en fais de l'autre coté par curiosité ; ci 80 livres 8 sols

Détail par curiosité des 80 livres de l'autre part.

(les alinéa ne figurent pas dans le texte)

PREMIER,

en louage de chevaux et pratiques de garçons, 11 livres,
 pour un garçon pendant une semaine, payé 43 sols ,
 payé pour le vin que j'ai pris à Vages 16 livres 5 sols, verre et autres ustensiles 50 sols,
 provisions extraordinaires, c'est à dire plus que nous n'aurions dépensé ici en pain viande
 beurre, dépensés à Soulgé en passant, le tout ensemble monte à 27 livres,
 payé à des ouvriers pour mon service dans la maison, 50 sols,

en moyenne, mais parfois beaucoup plus fréquemment) pour mettre à jour le papier du fief en faisant une nouvelle remembrance.

9 - Guerlande : terre cuite.

10 - Il s'agit des Assises de fief (voir notes ci-dessus). Duchemin a fait tenir ses premières Assises dès qu'il a eu acheté la terre du Châtelier, en 1717-1724. À cette occasion a été réalisée la remembrance qu'il a cotée M ; il fait tenir de nouvelles Assises entre 1727 et 1741, puis à partir de 1746. Ceci correspond à trois registres de remembrances qu'il a fait relier et qu'il a cotés respectivement M, N, O. Ces trois registres figurent dans le Chartier du Châtelier (Archives Départementales de la Mayenne, 48 J 12, 13, 14) et on y reconnaît sur certaines pages l'écriture de Pierre Duchemin.

payé aux curés pour les publications¹¹, 20 sols,
payé au Sieur Besnier pour une pipe de chaux, 8 livres et pour 22 pieds de bois de soliveaux, 33 sols,
payé à Gohon pour ses journées à couvrir sur ma maison 4 livres 8 sols, et pour du clou, 28 sols,
payé au Terme pour ses journées à maçonner dedans et dehors la maison, 51 sols.
Tout ce que dessus monte ensemble à la somme de 80 livres 8 sols.

Dans le mois d'octobre 1719, les nommés Pelourdeau, Martignié, Dupin, Bodinier, Morin, Dioré, Querau, Hacbin, Carfour, Gandouin, Guillaume Diguët et Rivière ont curé au Châtelier les douves du verger et de la chenaie ; ils en ont tiré environ de 300 charretées, pour cela il a été fait soixante et quatorze journées à 10 sols et huit journées et demie à 7 sols, pour tout quoi j'ai payé la somme de quarante livres à quoi cela se monte ; l'on doit en espérer un bon produit car tout ce qui en a été tiré en est fort bon ; je n'ai rien demandé au métayer pour contribuer à cette dépense seulement le soin de la charroyer sur le grand pré et ailleurs où besoin sera [et] où on le jugera à propos pour le bien et l'avantage de tous ensemble ; je regarde qu'il lui en coûtera encore bien pour la charroyer, l'étendre, émotter et trier, et tirer les pierres de dessus le pré, usure d'*apied* (?) et grand nombre de journées ; eu égard à tout cela, c'est pour quoi je ne lui en ai rien demandé et en ai fait toute la dépense entière ; il m'a témoigné en être bien reconnaissant et avec bonne volonté d'en bien user pour nous en procurer les profits à l'un et à l'autre dans la suite du temps ; ci 40 livres,
plus j'ai encore payé en outre 10 sols pour une journée à aider à amonceler les boues ; fait ensemble.....40 livres 10 sols

Il en a été mis une vingtaine de charretées ou environ dès cette année 1719 dans le bois, plus 60 et quelques charretées dans le grand pré.
Dans les temps, les ouvriers ou autres ont estimé qu'il y en avait en tout de tiré à l'estimation de 300 charretées ; cela se trouvera répandu sur le pré et toutes les pièces de [terre] aux environs dès aujourd'hui (?) octobre 1720 ; je me suis bien aperçu du bien que cela nous a fait par le produit des terres et pré ou il en a été mis.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 7^e novembre, journées pour avoir planté 15 douzaines de choux de pomme et pratiques données aux serviteurs du Châtelier, 3 livres 15 sols ; les choux ne m'ont rien coûté les ayant pris dans mon jardin.
3 livres 15 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année 1719 pour et au sujet de ma terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent à la somme de deux cent soixante et trois livres neuf sols six deniers ; ci 263 livres 9 sols 6 deniers.
Aujourd'hui 8^e décembre 1719

1719 - libre : 1 488 livres 5 sols

11 - Il s'agit de la publication de la convocation que Duchemin adresse à ses vassaux lorsqu'il veut les faire comparaître à ses Assises. Le coût de l'opération, 20 sols, laisse imaginer que cette convocation a été lue au prône par le curé de Vaiges ; les 20 sols ont été remis au curé qui a lu la publication. Dans d'autres régions du Bas-Maine, la convocation est individuelle et se fait « par attache » sur la porte de chaque vassal.

[1720]

Les 19 - 20 - 21 - et 22^e février 1720 j'ai fait faire dans la brosse¹² 89 journées pour achever de la défricher pour lesquelles j'ai payé à raison de 10 sols par jour la somme de.....
 44 livres 10 sols

Plus il m'en a coûté en menus frais de mon voyage de la semaine et paiement de Georget pour tailler les arbres la somme de 7 livres 2 sols 6 deniers

Plus j'ai payé pour un carrelet 2 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 13^e mai..... 6 livres 3 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 6^e juin..... 1 livre 14 sols

Du 18^e juin 1720, j'ai payé ou passé en compte à Châtelier et à Massuardière 22 livres 5 sols pour avoir charrué la brosse et j'en ai encore eu bonne composition, plus j'ai payé par ailleurs pour avoir fait des *anteures* dans ladite pièce et aux Diguets pour avoir suivi la charrue 5 livres 15 sols, de sorte que les deux articles se montent ensemble à la somme de..
 28 livres

J'ai envoyé à M. du Moulin une bouteille d'huile qui m'a coûté 10 livres 5 sols dont je n'ai rien voulu prendre et la lui ai présentée..... 10 livres 5 sols

Du 5^e juillet j'ai présenté à Chatizel¹³ une pièce de..... 7 livres 10 sols

Il m'en a coûté de mon voyage du 10^e août 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 7^e septembre 7 livres 10 sols

J'ai payé à Garanche pour 500 livres [poids] de foin qu'il m'a fourni 7 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 2^e octobre..... 2 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais ou dépenses extraordinaires de mon voyage du 2^e novembre au 2^e décembre 1720 la somme de 30 livres

Plus j'ai payé 17 livres 10 sols à Hardière pour le charroi de 7 pipes de cidre qu'il m'a amenées ici et que mes métayers avaient amenées chez lui pour moi, et ce à raison de 50 sols par pipe ; ci..... 17 livres 10 sols

Je lui ai payé à Bignon 7 livres pour m'avoir amené six sommes de pommes à migeot et mené deux sommes au Châtelier et ce à raison de 20 sols par somme ; ci..... 7 livres

Plus j'ai payé à Busson 16 livres pour m'avoir amené et ramené mes enfants au Châtelier, amené ici quatre sommes de pommé et deux sommes de pommes à migeot et ce à raison de 40 sols par somme ; ci..... 16 livres

12 - Brosse : taillis, broussaille.

13 - Chatizel est un notaire Lavallois dont Duchemin utilise les services pour la rédaction de sa remembrance.

Dans les 30 livres de l'autre part sont compris les paiements faits aux ouvriers Georgets et les Diguets, les présents de toile, dépenses en provisions au dessus de ce qu'on aurait dépensé ici, et généralement tous les paiements et dépenses extraordinaires qu'a pu nous causer le voyage.

Du 10^e décembre j'ai acheté une croupière neuve ayant perdu la mienne ; elle m'a coûté.....
..... 15 sols

Toutes les dépenses que j'ai fait cette année 1720 pour et au sujet de ma terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent à la somme de 198 livres 9 sols 6 deniers, mais sur cette somme il faut déduire les 22 livres 5 sols dont j'ai tenu compte à Châtelier et à Massuardière pour avoir travaillé dans la brosse en ce que j'en comprends une partie dans les déboursés de leurs mémoires ; en outre il faut aussi déduire les 17 livres 10 sols payés à Hardière et les 7 livres payées à Bignon pour voiture de cidre et fruits en ce que je ne les compte dans les mémoires qu'à bas prix à cause de déduction qu'il faut faire de ces déboursés là ; ainsi ces trois articles diminués de la somme totale de ci-dessus, je ne me trouve plus avoir dépensé pour et au sujet de ladite terre que 151 livres 14 sols.

Aujourd'hui 15^e décembre 1720

1720 - Libre : 3 053 livres 18 sols

1721

En janvier j'ai payé à Dodu pour une éclotoire.....30 sols

Du 26^e mars j'ai envoyé à Châtelier par Massuardière un millier de clou¹⁴ à latte et un millier d'ardoises pour lesquels j'ai payé 70 sols à raison de 35 sols le millier et ce pour faire réparer les bâtiments chez lui ; quand on achète le clou au poids, le millier pèse 2 livres et ½ et il ne s'en trouve que de 630 à 650 clous, au lieu que quand on le prend au compte, on en a un millier entier, la différence qu'il y a, c'est que au compte il est bien plus menu qu'au poids ; quand c'est pour faire à neuf il vaut encore mieux prendre au poids, quoique le nombre n'y soit pas, que de le prendre au compte, au compte il pèse également 2 livres ½, il n'y a donc de différence que de ce qu'il est plus menu 3 livres 10 sols

Du 22^e avril j'ai payé aux deux Diguets, à Carfour, son frère et Feurperier, 18 livres pour avoir défriché une portion du grand taillis et fait charruer, et en outre leur ai donné un boisseau de carabin¹⁵ pour ensemercer à 16 sols le tout fait 18 livres 16 sols

Du 22^e avril j'ai payé à M. Dagoreau 14 livres pour un millier d'essentes et demi-cent de lattes pour lequel j'ai payé 20 sols, le tout pour le Châtelier, et fait ensemble..... 15 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 20^e avril..... 7 livres

Du 4^e mai j'ai payé à M. Bertrand 36 sols pour un boisseau mesure de Sablé qu'il m'a acheté à Sablé ; ci..... 1 livre 16 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 3^e juillet..... 3 livres 8 sols

14 - Utilisation du singulier : on dit alors « du clou » et non des clous.

15 - Carabin : sarrasin.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 9^e août..... 7 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 26^e août 1 livre 2 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 27^e septembre, y compris les dépenses extraordinaires qu'a pu nous causer le voyage où étaient tous mes frères, la somme de
..... 26 livres

J'ai payé à M. Guillois 70 sols, savoir, 50 sols pour une palette de feu et une pincette et 20 sols pour une clef de fer à mettre à la barrière de mon pré Bignon ; ci..... 3 livres 10 sols
J'ai baillé la vieille pincette à Châtelier et la vieille palette me reste.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 4^e octobre..... 3 livres 3 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 8^e octobre..... 5 livres

J'ai payé 15 livres à M. Dagoreau, à Massuardière pour les lui donner, pour un millier d'essentes qu'il lui a fournies dès le mois de juillet..... 15 livres

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année dernière 1721 pour et au sujet de ma terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent à la somme de 112 livres 15 sols ; ci 112 livres 15 sols
Aujourd'hui 1^{er} mars 1722.

1721 - Libre : 1 512 livres 15 sols 6 deniers

1722

J'ai présenté à M. du Moulin une bouteille d'huile de 6 livres 5 sols dès le 8 février.....
..... 6 livres 5 sols

Du 17^e mars j'ai donné à Châtelier ici deux douzaines de choux de pomme pour qu'il les plante dans mon jardin ; ils m'ont coûté..... 6 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 25^e avril la somme..... 4 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 5^e juillet..... 2 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 12^e août 3 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 23^e août au 7^e septembre 13 livres 4 sols en vin, 45 sols à M^{me} Lasnier et en pratiques ou autres choses données aux enfants ou serviteurs ; cela va ensemble à..... 18 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 16 au 18^e dudit mois de septembre
..... 2 livres 1 sol

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 13^e octobre..... 1 livre 3 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 4 au 6^e novembre..... 1 livre

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 1^{er} au 6^e décembre, y compris 18 journées de jardinier aux Diguets à planter, la somme de 12 livres 14 sols 6 deniers

Du 7^e décembre payé à M^{me} Marest 25 livres pour un cent de sauvageaux que j'ai eu chez elle à Livet d'Arquené, savoir 60 pommiers et 40 poiriers..... 25 livres

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année dernière 1722 pour et au sujet de ma terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent ensemble à la somme de 75 livres 19 sols 6 deniers ; ci 75 livres 19 sols 6 deniers.

Aujourd'hui 1^{er} février 1723

1722 - Libre : 1 428 livres 6 sols

Les cinq années ci-dessus vont à 1 680 livres 13 sols 6 deniers par an les unes dans les autres, mais il faut remarquer qu'il y a eu de belles aventures de fief qui ne sont pas ordinaires.

1723

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 23 au 30^e janvier..... 13 livres 1 sol

Le 24^e janvier j'ai payé à M. Guillois de Vages 8 livres 2 sols pour une lieue de fer qu'il m'a fournie pesant 27 livres à 6 sols et un sol d'aiguillette, fait ensemble 8 livres 3 sols

Plus j'ai payé à Charles le Terme 8 livres 8 sols pour 14 journées qu'il a faites à bêcher de la pierre à raison de 12 sols par jour ; ci..... 8 livres 8 sols

La 4^e février j'ai payé audit Leterme 6 livres pour 10 journées à 12 sols à tirer de la pierre ; ci 6 livres

Le 9^e mars j'ai envoyé au Terme, par Lhomlet, 13 livres 4 sols pour 22 journées à 12 sols qu'il m'a mandés, par lui avoir [été] faites à tirer de la pierre ; ci 13 livres 4 sols

Le 27^e mars j'ai envoyé au Terme, par Lhomlet, 10 livres à valoir sur les journées qu'il a faites depuis le dernier paiement dont on comptera à la suite ; ci 10 livres

Ledit Le Terme n'a fait que 14 journées qui, à 12 sols valent 8 livres 8 sols, et les 32 sols restant, il les a mis entre les mains de son frère auquel j'ai, le 25^e avril, payé 8 livres 6 sols qui font ensemble 9 livres 18 sols pour neuf journées de lui à 12 sols et 9 journées de son fils à 10 sols, de sorte que je me trouve quitte avec ces tireurs de pierre de toutes les journées qu'ils ont faites ; ci..... 8 livres 6 sols

Le 27^e avril j'ai donné aux Dubois, maçons, une pièce de 50 sols pour la première pierre posée ; ci..... 2 livres 10 sols

Ledit jour j'ai payé à Massuardière 18 livres pour le charroi de 48 charretées de pierre à Lhomlet à raison de 7 sols 6 deniers chaque ; ci 18 livres

Le 28^e dudit j'ai aussi payé à Châtelier 18 livres pour le même nombre de charretées ; ci
 18 livres

Ledit jour j'ai aussi payé à Lhomlet 6 livres pour le charroi de 16 charretées ; ci 6 livres

Le 29^e avril j'ai payé à M^{elle} Besnier 98 livres pour 7 pipes de chaux à raison de 14 livres la pipe, à la condition que j'en aurai une busse de don parce que je ne la voulais payer qu'à 13 livres, à quoi elle s'est accordée ; ci 98 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 24 au 29^e avril 7 livres ; ci 7 livres

J'ai payé à Guillaume Diguët pour deux journées qu'il a faites au Châtelier à raccommoder le ruisseau du pré de Lhommais ; ci 1 livre 4 sols

J'ai présenté à M. du Moulin une bouteille d'huile de 10 livres 7 sols 6 deniers le 5^e avril
 10 livres 7 sols 6 deniers

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 18 au 21^e mai 8 livres 4 sols

Le 20^e mai j'ai acheté douze milliers d'ardoises à la Moisinière de Saint-Denis à raison de 14 livres 10 sols le millier et donné 3 sols de denier à Dieu, et le 21 et 22^e dudit mois mes trois métayers sont allés la quérir et leur ai donné 174 livres pour le paiement des 12 milliers afin qu'ils la paient au marchand, ce qu'ils m'ont dit avoir fait ; ci
 174 livres 3 sols

J'ai payé ledit jour à Maître Gohon 25 sols pour sa journée d'être venu avec moi pour la choisir ; ci 1 livre 5 sols

Du 8^e juin j'ai payé à Maître Dubois 33 livres pour 44 journées qu'il a faites à maçonner la loge¹⁶ de Lhomlet à la hauteur des murailles, sans le pignon ; ci 33 livres

Ledit jour j'ai payé à Vincent Diguët 12 livres 12 sols pour 21 journées qu'il a faites, savoir 19 à servir les maçons et 2 à abattre du bois ; ci 12 livres 12 sols

Ledit jour j'ai payé à Guillaume Diguët 12 livres pour 20 journées qu'il a faites, savoir 19 à servir les maçons et une à abattre du bois ; ci 12 livres

J'ai payé à mes trois métayers 21 livres 15 sols pour les charrois qu'ils m'ont faits à aller quérir l'ardoise à Saint-Denis et la chaux au Pontpineau ; ci 21 livres 15 sols

16 - La loge est un bâtiment parallélépipédique, construit en pierre et souvent couvert d'ardoise. Il comporte souvent une unique grande porte et à une élévation supérieure à celles des maisons d'habitation, des granges et des étables. Ce type de bâtiment se développera tout particulièrement au XIX^e siècle en Mayenne. Il sert à protéger les récoltes des intempéries. Quand Duchemin relate les pluies continuelles du mois d'août 1738, il explique : « Heureux dans ce temps ceux qui ont des loges car il y a bien des tas [de grain] endommagés » (Voir *Notes Historiques*), justifiant ainsi pour lui-même les dépenses qu'il a engagées sur ses métairies pour y construire des loges.

Le 7^e juin 1723 j'ai acheté de M. Bouvet sa part du chêne qui est sur la haie d'entre les Rebondelies et les Noés Pourries pour 25 livres que je lui ai payées et dont il m'a donné une quittance ; ci 25 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 6 au 9^e juin 4 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 15^e juin.....22 sols

Du 17^e juin j'ai payé à la cloutière la somme de 52 livres 8 sols pour trente milliers de clou à ardoise à raison de 32 sols le millier au poids auquel je remarque qu'il n'y a qu'autour de 670 clous au millier du poids de deux livres et demie, et en outre 8 livres de clou savoir 4 livres de couyau¹⁷ à 10 sols et 4 livres d'espèce de palatre¹⁸ pour *asester* (?) à 12 sols, tout quoi fait ladite somme de..... 52 livres 8 sols

Je n'ai point demandé de quittance à la cloutière ; pour les trente milliers de clou, j'en ai eu 76 livres [poids] c'est une livre de bon que je n'ai point payée.

Du 20^e juin j'ai payé à Vincent Diguët 4 livres 4 sols pour 7 journées qu'il a faites à rompre du bois ; ci 4 livres 4 sols

Ledit jour j'ai payé à Guillaume Diguët 60 sols pour 5 journées qu'il a faites aussi à rompre du bois ; ci 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 20 au 23^e juin la somme de.....
..... 3 livres 17 sols 6 deniers

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 7^e juillet..... 1 livre

Du 12^e juillet j'ai payé à Maître Ravault 59 livres 4 sols pour 74 journées à raison de 16 sols chaque, et en outre a eu ses coupeaux¹⁹, plus ledit jour je lui ai donné 5 livres pour la cheville que j'ai mise à la charpente, fait en tout la somme de..... 6 livres 4 sols

Ledit jour j'ai payé à Maître Gohon 8 livres 13 sols avec 50 sols que je lui avais donnés ci-devant et 5 livres qu'il me devait pour les menues pointes de 15 pieds de chêne que je lui ai vendues ce prix là, fait ensemble 16 livres 3 sols pour 19 journées à raison de 17 sols chaque ; ci..... 16 livres 3 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 11 au 13^e juillet y compris un mouton que j'ai pris à Lhomlet que j'estime 4 livres dont j'ai régalé mes ouvriers et métayers à la levée de la charpente, vin et autres choses extraordinaires, tout ensemble monte à la somme de 13 livres 10 sols

Du 12^e juillet j'ai payé à Guillaume et à Vincent Diguët chacun 12 sols pour leur journée d'avoir aidé à lever ma charpente ; ci 1 livre 4 sols

17 - Couyau : sorte de clou.

18 - Palatre : plâtre, débris de vieux murs, DOTTIN, p. 381.

19 - Coupeaux : copeaux. Il s'agit vraisemblablement des chutes de bois qui sont laissées au charpentier.

Du 13^e juillet j'ai payé à M. Raillon de la Ville au Moine 96 livres pour douze charretées de bois qu'il m'a fait venir du Châtelier ici à raison de 8 livres par chaque charretée, et en outre j'ai nourri les métayers et lui ai donné une pièce de 25 sols de denier à Dieu en en faisant le marché ensemble ; ces 12 charretées de bois ont sorti des pointes des chênes et châtaigniers que j'ai fait abattre pour faire ma charpente de Lhomlet, déduit ce que j'ai payé pour le charroi et aux Diguets pour l'avoir abattu et travaillé, je trouve que je ne retire ou que chaque charretée de mon bois ne me vaut tout au plus que 3 livres 10 sols.

Du 3^e août j'ai payé à la cloutière 66 sols pour deux milliers de clou à ardoise à raison de 33 sols le millier au poids ; ci..... 3 livres 6 sols

Du 9^e août j'ai payé à Maître Gohon 35 livres 14 sols pour 12 journées qu'il a faites à raison de 17 sols chaque, et en outre je lui ai donné une pièce de 50 sols pour boire à raison de la première ardoise posée, fait ensemble 38 livres 4 sols

Ledit jour je lui ai donné 4 livres pour qu'il les donne à M. Coillier pour 200 lattes qu'il m'a livrées ; ci..... 4 livres

Plus j'ai payé à M. Delays 35 sols pour un millier de clou à ardoise ; ci 1 livre 15 sols

Du 10^e août j'ai donné à Lhomlet pour qu'il paye Maître Ravault la somme de 50 livres 8 sols pour 63 journées qu'il a faites à raison de 16 sols par jour tant à Lhomlet qu'au Châtelier et à faire 9 barrières neuves et raccommoder d'autres ; ci..... 50 livres 8 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 8 au 10^e août la somme de.....
..... 4 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 16^e août 2 livres 15 sols

Du 16^e septembre j'ai donné à Châtelier pour qu'il paye les Dubois 11 livres 18 sols qu'ils ont dit leur être dus pour les journées qu'ils ont faites à Lhomlet ; ci..... 11 livres 18 sols

Ledit jour je lui ai aussi donné pour qu'il paye à Saint Marc 5 livres 8 sols pour neuf journées qu'il a faites à Lhomlet à servir les maçons à raison de 12 sols chaque et 20 sols pour 4 journées qu'il a faites à servir les maçons au Châtelier à raison de 5 sols chaque et a été nourri, pour quoi j'ai payé à Châtelier 7 sols par jour fait 28 sols et en tout
..... 7 livres 16 sols

Le 10^e septembre j'ai acheté de M. Gigault, prêtre, et de ses sœurs leur part du chêne qui est sur la haie d'entre la pièce de Lousche de Vages et la pièce des Petites Barres pour 15 livres que je lui ai payées et dont il m'a donné une quittance signée d'eux comme leur appartenant en commun ; ci..... 15 livres

Du 13^e septembre j'ai payé à 4 métayers 32 livres pour 4 charretées de bois qu'ils m'ont amenées du Châtelier à raison de 8 livres par chaque charretée et en outre j'ai donné 1 sol d'aiguillette par chaque témoin, et pour les métayers ces 4 charretées de bois ont sorti des pointes des chênes et châtaigniers que j'ai fait abattre pour faire ma charpente de Lhomlet, le pressoir, neuf barrières neuves et raccommoder la palissade et la porte du jardin du Châtelier, déduit ce que j'ai payé aux métayers pour le charroi et aux Diguets pour l'avoir

abattu et travaillé, je trouve que je ne retire, ou que chaque charretée de mon bois ne me vaut tout au plus que 3 livres.

J'ai payé à Châtelier 23 sols pour un charroi au Pontpineau et 23 sols pour le charroi de 5 charretées du bois de charpente de la loge de Lhomlet ; ci..... 2 livres 6 sols

J'ai payé à M. Guillois de Saint-Georges 72 sols pour la ferrure du pressoir de Lhomlet et à son frère de Vages 27 sols pour *filette* (?) qu'il a fourni et entretenu ma lieue de fer, fait ensemble..... 4 livres 19 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 28 au 29^e septembre la somme de.....
..... 1 livre 10 sols

J'ai payé à Vincent Diguët 48 sols pour 4 journées qu'il a faites à émonder tous mes jeunes chênes et rompre le bois des 4 charretées de ci à côté ;
plus j'ai aussi payé à son frère Guillaume Diguët 60 sols pour cinq journées employées au même ouvrage de ci-dessus fait ensemble..... 5 livres 8 sols

J'ai payé à Lhomlet pour 31 charretées tant de pierre, sable, que de bois de charpente qu'il a charroyé la somme de..... 6 livres 13 sols

Après avoir examiné sur le présent journal la dépense que j'ai faite pour ma loge de Lhomlet je remarque qu'elle m'a coûté d'argent déboursé la somme de sept cent trente livres ainsi qu'il paraît ci-dessus ; ci 730 livres.

Dans les 730 livres que je dis avoir déboursées pour ladite loge je remarque que la lieue de fer me reste, qu'il y a eu quelques journées des ouvriers employées à mes autres bâtiments aussi bien que plusieurs sortes de matières, mais quoique ceci considéré, le déboursé de ladite loge seul se monte néanmoins bien à ladite somme de 730 livres parce qu'il m'en a coûté de menus frais que je n'ai point écrit, bien des voyages et bien des peines.

Outre les dépenses de madite loge, déboursés que j'ai faits pour et au sujet de ma terre du Châtelier, jusqu'à ce jour 1^{er} octobre 1723, se monte suivant mon dit journal à la somme de 71 livres 13 sols.

Mémoire des chênes et châtaigniers que j'ai fait abattre sur les métairies du Châtelier et de Lhomlet pour faire la charpente de la loge que j'ai fait faire audit lieu de Lhomlet aussi bien qu'un pressoir garni d'un bout en l'autre placé dans icelle, le tout fait dans cette année 1723, l'abat desdits bois consistant en 24 pieds.

Savoir :

un chêne au bas du taillis pour les sablières²⁰, les filières²¹ et le faîte,
un châtaignier au bas du taillis pour seize chevrons,
un chêne sur le Longuereau pour seize chevrons,
un chêne sur la noé des Barres pour seize chevrons,
un chêne sur les grandes Barres pour un tirant,
un chêne au bas de la Lande pour un tirant,
un chêne sur le champ des Oiseaux pour un tirant,

20 - Duchemin écrit *les sablaires*. Les sablières sont les pièces horizontales de la charpente.

21 - Filières : pièces de charpente

un chêne sur l'Ognionet pour des aiguilles,
 un chêne sur la douve pour de la chanlatte²²,
 un autre chêne sur la douve pour de menues pièces,
 un chêne sur la Vacherie pour de la latte,
 un chêne sur le taillis aussi pour de la latte,
 un chêne dans le taillis pour une auge de pressoir,
 un chêne sur l'Ognionet pour les carreaux²³ du pressoir,
 un chêne sur le champ de la Chesnaye aussi pour les carreaux de lame dudit pressoir,
 un chêne sur les Grandes Rebondelies pour une jumelle du pressoir et l'écrou,
 un autre chêne dans ledit Rebondelies pour l'autre jumelle,
 deux petits chênes sur le taillis pour les fûts du pressoir,
 un petit chêne corblé²⁴ sur le pré neuf pour de menues pièces de pressoir,
 un petit *allier* (?) sur la noé des Barres pour la vis du pressoir et un poulain,
 un châtaignier sur la haie du taillis pour des barrières,
 un châtaignier dans la Petite Tellerie aussi pour des barrières,
 et un châtaignier corblé dans le taillis de la Lande pour du barreau des barrières.

Fait en tout lesdits 24 pieds.

Dans les 24 pieds que j'ai fait abattre, on en a tiré toute la loge et le pressoir, équipé d'un bout en l'autre neuf barrières neuves avec les ponteaux de devant et de derrière, raccommode la porte du jardin du Châtelier, rembarré et raccommode plusieurs barrières, et de tous les déchets ou pointes qui n'ont pu servir pour l'utilité ou entretien des lieux je les ai fait venir en ma maison à Laval pour mon chauffage qui ont consisté en seize charretées ainsi qu'il paraît ci-devant, mais le gros charroi que j'en paye pour les faire venir ou autres dépenses fait que je n'en compte pour ainsi dire rien à mon profit ou toujours peu de chose.

S'il avait fallu acheter tout le bois qui entre dans les ouvrages de ci-dessus le tout aurait coûté plus de onze à douze cents livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 7 au 10^e novembre la somme de
 5 livres 6 sols

Du 16^e décembre 1723 j'ai payé à Châtelier la somme de 51 livres 1 sol pour les journées qui ont été faites à détruire la cave voûtée du Châtelier pour en avoir la pierre à muraille la loge, lesquelles 51 livres 1 sol il avait payé aux ouvriers par mon ordre au moyen de quoi je m'en trouve quitte avec eux et avec lui; on a estimé qu'il y en avait au moins 120 charretées; ci.....51 livres 1 sol

Je devrai encore toutes les journées pour la remplir de délivrage, lesquelles ont commencé de lundi dernier.

22 - Le terme est peut-être ici simplement synonyme de latte. Il peut aussi désigner des chevrons qui se posent dans le même sens que les lattes ou bien des pièces de bois destinées à faciliter l'écoulement des eaux du toit.

23 - Les carreaux d'un pressoir sont de grosses pièces de bois qui sont posées sur les fruits. La vis du pressoir sert à abaisser progressivement les carreaux de manière à presser les fruits qui ont été mis dans la cuve.

24 - Corblé ou corbelé : Se dit d'un chêne qui commence à se dessécher. Dottin, p. 298.

Du 17^e février 1724, j'ai payé à Châtelier 19 livres 15 sols pour les journées qui ont été faites à remplir de délivrage la cave voûtée que j'ai fait détruire de ci-dessus lesquelles il a ci-devant payées aux ouvriers de sorte que je me trouve quitte avec lui et avec eux ; ci
..... 19 livres 15 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites l'année dernière 1723 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent ensemble à la somme de 147 livres 15 sols ;
et en outre les 730 livres qu'il m'en a coûté dans ladite année pour le coût et déboursé de ma loge de Lhomlet qu'il paraît ci-devant ; ci 730 livres.

Ainsi le tout monte à 877 livres 15 sols.

Aujourd'hui 20^e février 1724 ; ci 877 livres 15 sols

1723 – Libre : 822 livres 15 sols 6 deniers

Dans les déboursés de ci-dessus sont compris les 70 livres 16 sols des deux derniers articles employés à détruire la cave voûtée pour en faire la loge du Châtelier.

1724

Février, j'ai présenté à M. du Moulin Leclerc une bouteille d'huile d'environ..... 11 livres

Du 17^e mars j'ai payé à la cloutière la somme de 31 livres 5 sols pour dix milliers de clou à latte et cinq milliers de clou à ardoise à raison de 35 sols le millier au poids, et dix livres de grand clou à raison de 10 sols la livre, qui fait ensemble ladite somme de.....
..... 31 livres 5 sols

Porté au Châtelier le clou de ci-dessus pour la loge.

J'ai payé à M. Guillois ou à Châtelier pour lui, 5 livres 10 sols pour son travail à raccommoder les lieues, pics et mas de fer qui ont servi à la destruction de la cave voûtée ; ci 5 livres 10 sols

Le 20 et 21^e mars 1724 j'ai fait entièrement détruire la loge du Châtelier aussi bien que le pressoir par la nécessité absolue qu'on y voyait le tout étant bien ruiné et près de tomber suivant toutes les apparences ; et pour cet effet j'ai résolu après l'avoir détruite de la rétablir entièrement et d'une manière bien plus solide, aussi bien que le pressoir ;
et ledit jour 21^e mars j'ai payé à Maître Gohon 34 sols pour deux journées qu'il a employées à cette destruction ; ci..... 1 livre 14 sols

Ledit jour j'ai payé à Maître Ravault 5 livres 12 sols pour 7 journées aussi employées à la destruction de ladite loge et ce à raison de 16 sols par jour ; ci 5 livres 12 sols

Payé au petit Georges pour une journée employée à faire les fondements..... 11 sols

Payé à Arthuis pour une journée comme dessus..... 12 sols

Payé à Pelourdeau pour 3 journées comme dessus..... 1 livre 16 sols

Payé à Vincent Diguët pour 3 journées comme dessus 1 livre 16 sols

Payé à Saint Mars pour 3 journées comme dessus 1 livre 16 sols

Le 24^e mars j'ai donné aux Dubois pour avoir posé la première pierre 61 sols ; ci
 3 livres 16 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 18 au 24 mars la somme de 7 livres 6 sols
 8 deniers ; le tout uniquement pour et au sujet de la loge, à la réserve du paiement de
 Georget qui a taillé les arbres, planté des choux de pomme et semé des pois ; ci
 7 livres 6 sols 8 deniers

À ce dernier voyage, j'ai mis dans les douves du Châtelier six carpes qui m'ont coûté
 6 livres et 12 tanches qui m'ont coûté 3 livres 10 sols, fait ensemble 9 livres 10 sols

Du 29^e mars j'ai payé à la cloutière 35 livres pour 20 milliers de clou à ardoise à raison de
 35 sols le millier au poids, auquel je remarque qu'il n'y en a que 616 au millier, et ce pour
 couvrir la loge du Châtelier, ayant résolu de la couvrir en ardoise à cause de la cherté de
 l'essente de laquelle j'offre 15 livres et on ne veut pas me la donner à moins de 16 livres ;
 ci 35 livres
 Porté ledit clou au Châtelier.

Du 1^{er} mai j'ai remboursé à Châtelier ce qu'il avait payé pour moi, savoir :
 à Beaupié pour six journées à faire deux civières, 3 livres, et pour du bois 12 sols, pour sa
 nourriture 30 sols,
 au sieur Guillois pour la ferrure 35 sols,
 à Jean Tremblay pour 17 journées à 12 sols, 10 livres 4 sols,
 plus à Tremblay 5 journées audit prix, 3 livres, lesquelles ont été employées à servir les
 maçons, plus audit et audit service 5 autres journées audit prix, 3 livres,
 à Pelourdeau pour avoir tiré des pierres et servi les maçons 12 journées, fait 7 livres 4 sols,
 à Vincent Diguët 7 journées et 1/2 audit prix et au même fait 4 livres 10 sols,
 à Arthuis 2 journées audit prix et audit service fait 24 sols,
 fait ensemble 35 livres 19 sols

Le 2^e mai j'ai acheté à la Moisinière de Saint-Denis 16 milliers d'ardoises à raison de
 15 livres le millier, 21 pour 20, comme si je prenais la fourniture entière, desquels le
 4^e dudit mois j'en ai fait venir huit au Châtelier et en outre 400 à quoi se monte le 21. Et le
 6^e dudit mois j'ai envoyé au Normand qui est le vendeur, par un de ses ouvriers qu'il m'a
 envoyé ici, la somme de 120 livres pour le paiement des 8 milliers que j'ai fait enlever ; ci.....
 120 livres

J'ai donné *derre* (?) pour ledit marché d'ardoise 2 sols 3 deniers

J'ai payé à Maître Gohon 17 sols pour sa journée à être venu avec moi faire ce marché ; ci...
 17 sols

J'ai payé à Lhomet 4 livres pour un charroi qu'il m'a fait à l'ardoise et 1 sol 6 deniers ; ci.....
 4 livres 1 sol 6 deniers

J'ai payé à Lhomet 3 livres et 1 sol 6 deniers pour un charroi qu'il m'a fait à l'ardoise, ce paiement est passé à son compte ; ci..... 3 livres 1 sol 6 deniers

J'ai payé à M. de Courchampel 5 livres pour un fût de pressoir de dessous qu'il m'a vendu ; ci 5 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 30 avril au 5^e mai la somme de 6 livres

Ledit jour 5^e mai j'ai payé à Vincent Diguët 3 livres pour 5 journées à 12 sols employées dans le taillis et ailleurs ; ci..... 3 livres

M^{elle} Besnier m'a fourni pour ma loge du Châtelier huit pipes de chaux qui, à raison de 13 livres la pipe, montent à la somme de 104 livres, que je lui ai payée ci-devant par avance avec celle de ma maison, qu'elle me doit livrer ; aussi je me trouve quitte avec elle de cette dite somme de..... 104 livres

Du 19^e mai j'ai donné aux charpentiers pour la première cheville 5 livres

Ledit jour je leur ai payé 44 livres pour 55 journées à raison de 16 sols par jour ; ci 44 livres

Ledit jour j'ai payé aux Dubois 60 livres 16 sols pour 76 journées aussi à raison de 16 sols par jour ; ci 60 livres 16 sols

Ledit jour j'ai payé à Maître Gohon 10 livres 4 sols pour 12 journées à raison de 17 sols par jour ; ci..... 10 livres 4 sols

Ledit jour j'ai payé à Petit Jean 5 livres 8 sols pour 9 journées à raison de 12 sols par jour ; ci 5 livres 8 sols

Ledit jour j'ai payé à Pelourdeau 2 livres 8 sols pour 4 journées à raison de 12 sols par jour ; ci 2 livres 8 sols

Ledit jour j'ai payé à Diguët 3 livres 12 sols pour 6 journées à raison de 12 sols par jour ; ci 3 livres 12 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 18 au 20^e dudit mois de mai, uniquement pour la levée de la charpente, la somme de..... 15 livres

J'ai payé à M. Guillois pour avoir raccommoqué un pic et matière la somme de 18 sols

J'ai payé à la cloutière 48 sols pour 4 livres [poids] de clou à faîter ; ci..... 2 livres 8 sols

Du 27^e mai j'ai envoyé à Châtelier par Bignon 48 livres pour qu'il les donne à M. Lemarchand pour 16 cents de lattes à raison de 30 livres le millier qu'il m'a livrées ; ci 48 livres

Du 8^e juin j'ai payé au fils du Normand la somme de 118 livres 10 sols pour 8 milliers d'ardoises moins un cent qu'il m'a livrés à raison de 15 livres le millier, 21 pour 20, et en outre j'ai donné pour boire une pièce de 8 sols 4 deniers ; ci.....118 livres 18 sols 4 deniers

Ledit jour j'ai payé à Maître Gohon 28 livres 11 sols pour 35 journées, 23 à 17 sols et 12 à 15, et par là, la loge est à moitié couverte ; ci.....28 livres 11 sols

Ledit jour j'ai payé à Maître Ravault 27 livres 4 sols pour 34 journées à 17 sols, lesquelles il a fini tant pour la loge que le pressoir, 3 barrières, un clan au jardin du Châtelier, fait 2 ou 3 portes au Châtelier et à Lhomlet, clos d'essif la loge de Lhomlet, et fait comme cela plusieurs autres choses nécessaires audits lieux ; ci.....27 livres 4 sols

Ledit jour j'ai donné aux couvreurs une pièce de 50 sols pour boire à raison d'une ardoise que j'ai posée sur la loge ci.....2 livres 10 sols

Ledit jour j'ai payé à maître Dubois 6 livres 8 sols pour 8 journées à 16 sols par lesquelles il a fini tout ouvrage de la loge et de deux petits ponts faits entre mon écurie et les étables ; ci6 livres 8 sols

Ledit jour j'ai payé à Châtelier pour qu'il paye Petit Jean 3 livres pour cinq journées à 12 sols à avoir servi les maçons ; ci3 livres

Ledit jour j'ai payé à Châtelier pour qu'il paye Lhomlet 4 livres pour son charroi de deux milliers d'ardoises et en outre 1 sol 6 deniers d'aiguillettes²⁵ pour son garçon ; ci.....4 livres 1 sol 6 deniers

Ledit jour j'ai payé à Châtelier pour qu'il paye à Vincent Diguët et à Pelourdeau 42 sols pour 3 journées à 12 sols employées à tirer de la pierre ou autres choses au sujet de la loge ; ci2 livres 2 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 8^e juin, y compris 30 sols qu'il m'en a coûté pour raccommoder la selle de mon cheval de louage qui a été rompue et y compris aussi 3 livres 6 sols 8 deniers qu'il m'en a coûté pour raccommoder un de mes pistolets qui a aussi été cassé, la somme de7 livres 5 sols

Du 9^e juin j'ai payé à la cloutière 16 livres pour dix milliers de clou à latte à raison de 32 sols le millier qu'elle m'a livré et que j'ai envoyé au Châtelier pour la loge ; ci16 livres

Du 28^e juin j'ai payé à la cloutière 8 livres pour cinq milliers de clou à ardoise à raison de 32 sols le millier pour la loge du Châtelier ; ci8 livres

Du 8^e juillet j'ai renvoyé au Châtelier un millier de clou à ardoise et deux milliers de clou à latte qui valent.....4 livres 16 sols

Du 16^e juillet j'ai remboursé à Châtelier 45 livres 16 sols qu'il avait payés pour moi aux couvreurs pour 56 journées qu'ils ont employées à achever de couvrir la loge du Châtelier, savoir 41 à 17 et 15 à 15 sols, fait ladite somme de45 livres 16 sols

25 - Aiguillettes : pourboire.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 16 et 17 dudit mois..... 1 livre

Des seize milliers d'ardoises qu'on avait eues pour couvrir ladite loge il en a resté environ de demi millier et quelque peu de clou de quoi je ne diminue rien sur les déboursés faits au sujet de ladite loge, ayant par ailleurs bien des faux frais que je n'ai point écrits.

Plus j'ai payé à mes métayers, outre ce qui est écrit de ci-dessus, la somme de 33 livres 4 sols 6 deniers pour les charrois qu'ils ont faits à la pierre, au sable et à l'ardoise, ainsi qu'il paraît à leurs comptes entre eux et moi ; ci..... 33 livres 4 sols 6 deniers

Après avoir examiné sur le présent journal la dépense que j'ai faite pour ma loge du Châtelier je remarque qu'elle m'a coûté, d'argent déboursé la somme de neuf cent quarante et une livres deux sols neuf deniers ainsi qu'il paraît ci-dessus. Et en outre il y a plusieurs faux frais que j'estime qui peuvent aller à l'accomplissement de la somme de neuf cent cinquante livres ; ci 950 livres.

Outre les dépenses de ma loge, les déboursés que j'ai faits pour et au sujet de ma terre du Châtelier jusqu'à ce jour 17^e juillet 1724 montent, suivant mon dit journal, à la somme de 34 livres 15 sols.

Les deux civières me restent que j'avais fait faire pour charroyer les matières.

Mémoire des bois que j'ai fait abattre pour la charpente et le pressoir de la loge du Châtelier consistant en 5 chênes et 4 châtaigniers, le tout de peu de valeur parce que presque tout le vieux a resservi.

PREMIER,

3 chênes sur la haie de la Raie du côté du taillis,
un chêne sur la haie du taillis du côté de l'Ognionet,
et un autre chêne sur la haie du bois de Vages,
et les 4 châtaigniers dans la lande des Barres.
9 pieds.

J'ai payé à Gohon par les mains de Châtelier 8 livres pour son travail de 10 journées, 5 à 15 sols et 5 à 17, employées sur les bâtiments ; ci..... 8 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 15 au 18^e août..... 4 livres 11 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 29 au 31^e octobre 30 sols ; ci.....
..... 1 livre 10 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année dernière 1724 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent ensemble à la somme de 919 livres 2 sols 9 deniers.

En ce que dessus sont compris les déboursés faits pour et au sujet de la loge du Châtelier et de plusieurs autres réparations ou réfections de bâtiments ; ci 919 livres 2 sols 9 deniers.

1724 - Libre : 653 livres 18 sols 1 denier

1725

Du 13^e mars j'ai envoyé à Vincent Diguët par Châtelier 4 livres 16 sols pour 8 journées qu'il a faites à réparer les haies d'autour du taillis ; ci..... 4 livres 16 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 8 au 13 avril la somme de.....30 sols

Le 24^e avril mes trois métayers m'ont amené jusqu'à moitié chemin 3 charretées de bois des pointes ou déchets des chênes et châtaigniers employés dans les ouvrages que j'ai fait faire aussi bien que des déchets de la loge qui a été détruite, desquelles trois charretées les charrois et autres frais payés je n'en estime à mon profit que pour environ de 3 livres 10 sols chaque charretée, qui fait..... 10 livres 10 sols

Plus le 2^e mai Grand Cléré m'a amené une charretée de bois des restes des déchets de la loge du Châtelier qu'il y est allé quérir et pour lequel je lui ai payé 5 livres 3 sols et nourri. C'est plus que ne vaut la charretée ici à l'acheter.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 8^e juin la somme de 3 livres 5 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 17^e juillet la somme de 1 livre 2 sols

Je compte qu'il m'en a coûté de mon voyage de toute ma maison du 9^e septembre au 28 dudit environ de la somme de vingt livres ; ci..... 20 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 16 au 19^e octobre la somme de.....
..... 2 livres 19 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année 1725 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent ensemble à la somme de 32 livres 12 sols.

1725 - Libre : 1 696 livres 1 sol 8 deniers

Manquent quelques pages
(1726)

[...] chaudronnière de dessus le pont pour envoyer au Châtelier ; ci..... 7 livres 10 sols.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 16 et 17 septembre 1 livre

Le 28 septembre j'ai payé à M^{elle} Besnier en présence de sa fille pour 1 200 esseules à raison de 15 livres le millier que j'ai eues des Grasselinières où elle en avait, et ce employé à la Massuardière ; ci..... 18 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 20 au 30 septembre avec mon épouse et tous mes enfants..... 5 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 26 au 29^e octobre la somme de.....30 sols

J'ai payé à M. Le Fresne pour un paquet de lattes que j'ai eu ci-devant de lui pour la Massuardière ; ci 1 livre 15 sols

J'ai payé à M. Du Cléré 70 sols pour deux busses qu'il m'a vendues et à ma mère 30 sols pour une busse qu'elle m'a aussi vendue, fait ensemble 5 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 15 au 20 décembre avec Georget, son garçon et Pelourdeau pour avoir planté 220 sauvageaux de mes pépinières sur mes trois métairies 7 livres

J'ai payé à Maître Vetier pour une égoïne à enter, et à Duchemin 3 sols pour le manche de buis tourné, fait 18 sols

J'ai payé pour un cent de foin que j'ai acheté 30 sols 4 deniers

Plus j'en avais acheté l'été dernier pour 50 sols

J'ai présenté une bouteille d'huile à M. du Moulin qui m'a coûté la somme de 5 livres 11 sols

J'ai payé à M. Deffay la somme de 14 livres pour une corde, des sangles et des crochets de fer, le tout qu'il m'a fait faire ici et livré pour ce servir à couvrir les bâtiments du Châtelier, ne pouvant réparer sur la tour ni sur le pavillon sans une corde nouée, et la difficulté d'en trouver dans ce pays là ni d'en porter d'ici m'ayant fait prendre le parti de faire faire celle là pour s'en servir à l'occasion ; elle pèse 34 livres à 6 sols la livre, les trois sangles 20 sols pièce, et les trois crochets 16 sols, le tout faisant ladite somme de 14 livres

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année 1726 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier suivant ce présent livre journal se montent ensemble à la somme de 137 livres 13 sols 7 deniers.

En cette somme il y a plusieurs meubles de valeur qui me restent.

Libre : 1 091 livres 10 sols 2 deniers

1727

Le 22^e février j'ai payé à Vivière 19 livres 10 sols pour un millier et ½ d'esseules qu'il a livrées à Massuardière par mon ordre pour employer aux réparations des bâtiments dudit lieu et ce à raison de 13 livres le millier ; ci 19 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 1^{er} au 6 mars, y compris 700 sauvageaux, que j'ai fait mettre en pépinière dans mon jardin du Châtelier et sur celui de Lhomlet qui m'ont coûté 56 sols, et 24 sols pour 2 journées de bûcheurs à avoir abattu un chêne dans la Beurriere de la Massuardière que j'ai fait venir au Châtelier pour employer en réparations, tout ensemble se monte à 9 livres 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 2 au 4 avril la somme de 60 sols ; ci 3 livres

Le 26^e avril j'ai payé à M^{elle} Besnier 21 livres pour 2 pipes de chaux que Massuardière a pris par mon ordre à Pontpineau le jour précédent pour faire des réparations audit lieu
 21 livres

J'ai été au Châtelier du 6 au 7 mai avec mon frère du Tertre

J'ai payé à Vincent Diguët 15 sols pour 3 journées qu'il a employées aux entures²⁶ de dessus toute la terre, les métayers l'ont nourri 15 sols

Plus j'ai payé à Châtelier 4 livres 16 sols pour qu'il les donne aux bûcheurs qui ont employé 8 journées à 12 sols à abattre et rompre le gros chêne des Rebondelies que j'avais ci-devant acheté de feu M. Bouvet à qui en appartenait la moitié, et duquel j'ai eu 8 charretées de bois de chauffage sans aucune emplette ; j'en avais acheté la moitié pour 25 livres et je n'en ai eu que 8 charretées qui ne valent sur la place que 3 livres 10 sols, de sorte que le prix coûtant et le bûchage font qu'il ne m'en revient rien de bon, et encore je ne tire rien de ma part dans ledit chêne ; j'ai payé le charroi de ces 8 charretées à M. Guillois de Saint-Georges à 5 livres par charretée et nourri les métayers avec 2 sols d'aiguillettes, ainsi je ne porte rien à ce compte de cet abat.

Plus j'ai fait venir une charretée de bois de la coupelle du chêne que j'avais fait abattre ci-devant dans la Beurière de la Massuardière dont je ne compte rien ici, la chose n'en valant pas la peine, à cause de la cherté du charroi, que j'ai pareillement payé à 5 livres

Plus j'ai payé au petit Georges 10 sols pour une journée employée aux réparations dans les haies du grand taillis 10 sols

Le 24^e juin j'ai payé à Massuardière 33 livres 16 sols pour qu'il en donne aux Dubois 21 livres pour l'ouvrage qu'ils ont fait à refaire le pignon de l'étable aux vaches à Naneau 4 livres 14 sols pour son ouvrage à ladite étable, et à Vivière 6 livres 10 sols pour demi-millier d'esseules aussi employées à ladite étable, et 32 sols pour du clou, le tout faisant la somme de 33 livres 16 sols

Ce pignon me coûte avec les deux pipes de chaux de l'autre part la somme de
 54 livres 16 sols

Le 19^e juillet 1727 j'ai présenté à M. Chatizel un écu de 6 livres pour ses peines ; ci
 6 livres

Ledit jour j'ai payé à M. Ambroise 55 sols pour avoir relié et couvert ma remembrance cotée M et pour m'avoir fourni deux vieux couvercles ; ci 2 livres 15 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 5^e août 60 sols ; ci 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 17 au 19^e août la somme de 46 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 14 au 30 septembre avec mon épouse et tous mes enfants la somme de 10 livres

26 - Entures : greffes des arbres.

J'ai fait tirer du pied du chêne de la Beurrière ce ci-devant abattu par Feuiperier 987 lattes et en outre j'ai fait abattre un vieux châtaignier de dessus la haie du taillis duquel il a tiré 246 barres ou barreaux pour des barrières, tout quoi j'ai mis dans mon grenier du Châtelier pour se servir à l'occasion, et ai aussi en outre fait abattre sur ladite haie du taillis un vieux pied de cerisier ; on a tiré de quoi faire un plancher dans la loge de Lhomlet et des branches ou rebuts de tous ces pieds j'en ai fait venir ici deux bonnes charretées de bois de chauffage pour la voiture desquelles j'ai payé à M. Guillois 10 livres et ai nourri les métayers et donné des aiguillettes ; ces deux charretées aussi bien que les neuf de ci-devant venues valent bien de profit pour moi quitte et libre de tous frais au moins 3 livres chaque charretée, ainsi je compte que ces 9 et ces 2 me valent 33 livres mais comme j'avais acheté le chêne des Rebondelies fait que pour si peu de chose de revenant bon je n'en porterai rien ici.

J'ai payé ou tenu compte à Feuiperier de 45 sols pour 4 journées et ½ à 10 sols et nourri employées aux ouvrages de ci-dessus ce que je ne porte point à la marge à cause du revenant bon de ci-dessus.

Le 20^e septembre j'ai porté au Châtelier une douzaine d'assiettes neuves d'étain que j'ai achetées chez le sieur Cormier qui pèsent 13 livres $\frac{3}{4}$ pour lesquelles je lui ai payé, à raison de 24 sols la livre, la somme de 16 livres 10 sols ; je n'y ai fait mettre aucune marque ; ci.....
..... 16 livres 10 sols

Plus j'ai porté au Châtelier ledit jour un chandelier de main de cuivre qui vaut.....20 sols

J'ai fait abattre un chêne sur la noé des Barres pour en avoir des carreaux de pressoir pour Châtelier qui l'a fait scier par Le Rouge qui en a tiré cinq carreaux biens bons, et de la pointe on en fera deux bonnes barrières, c'est à dire deux bons dessus ; Châtelier a payé l'ouvrage à l'acquit des journées qu'il doit, ainsi je n'en porte rien ici.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 17 au 19^e novembre la somme de
..... 2 livres 15 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année dernière 1727 pour et au sujet de ma terre du Châtelier suivant ce présent livre journal montent ensemble à la somme de 132 livres 7 sols, plus les rentes 6 livres 16 sols 6 deniers, plus pour la messe 20 livres.

Tout monte ensemble à 159 livres 3 sols 6 deniers

En cette somme il y a plusieurs meubles de valeur qui me restent comme la vaisselle et le chandelier.

1728

Le 2^e février j'ai présenté à M. du Moulin une bouteille d'huile de 8 livres 10 onces qui m'a coûté la somme de 7 livres 5 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 5 au 11^e juin la somme de.. 6 livres 17 sols

Voyant le bon marché auquel on vend les fagots à Vages, le long terme qu'il faut pour en être payé, et le vol et le pillage qui se fait dans mon taillis du Châtelier, m'a fait déterminer à le faire défricher pour le mettre en état d'être labouré et ensemencé, ainsi que je fis il y a quelques années de la brosse de laquelle je me suis bien trouvé et dont je retire un bien meilleur produit qu'en bois.

Ce qui fait qu'aux environs de la toussaint dernière je proposai à plusieurs ouvriers de Vages et de Saint-Georges le dessein que j'avais de faire défricher mon taillis, à la condition que je leur donnerais le bois de leur défrichement et en outre la somme de dix livres par chaque journal pour leur aider à payer l'usure de leurs ferments, à laquelle condition plusieurs y ont travaillé et ont défriché depuis la toussaint jusqu'à ce jour 5^e juin 1728 environ et à l'estimation de 5 journaux, pour lesquels je leur ai payé le 6 dudit en ma maison du Châtelier la somme de 45 livres 15 sols 4 deniers, savoir :

à Julien de la Perrerie 10 livres dont j'avais convenu avec lui dès la toussaint dernière ; ci 10 livres

à Guillaume Dioré pour ½ journal, 5 livres

à M. du Puits, 1 livre 5 sols

au petit Georges pour un tiers de journal, 3 livres 6 sols 8 deniers

à M. Chamblanc pour un tiers de journal, 3 livres 6 sols 8 deniers

à Dubois pour un tiers de journal, 3 livres 6 sols 8 deniers

à César Le Terme pour un tiers de journal, 3 livres 6 sols 8 deniers

aux Beudrières pour un tiers de journal, 3 livres 6 sols 8 deniers

à Charles Le Terme et Feurperier pour un quart, 2 livres 10 sols

à Bignon pour ?, 1 livre

au Tourneur, Le Rable et La Lande pour ?, 2 livres

à Cornuau et Marteau pour ?, 2 livres

à M. de La Pinellière Bertonnière et autres, pour ½ journal, 5 livres

donné à ses deux garçons, 5 sols

plus donné au fils du petit Georges et à la fille de Pelourdeau, 2 sols.

Comme il avait resté des restes à défricher dans l'étendue des 5 journaux je les ai marchandés à défricher, savoir

à Guillaume Dioré, pour une portion, 3 livres qu'il a faite et que je lui ai payée le 10^e dudit ; ci 3 livres

plus marchandé au petit Georges et à Pelourdeau une autre portion pour 5 livres qu'ils ont aussi défriché et auxquels j'ai aussi payé ledit jour lesdites 5 livres

plus j'ai payé à Pelourdeau 10 sols pour une journée qu'il a employée à aider à Lhomlet à charruer ; ci 10 sols.

..... 54 livres 5 sols 4 deniers

Le 10^e juin j'ai payé à M. Dubois 6 livres pour 8 journées à 15 sols employées à refaire à neuf la muraille de devant l'étable aux vaches de la Massuardière ; ci 6 livres

Plus j'ai payé à Massuardière pour qu'il paye à M. Guillois de Vages 4 livres pour de l'essif qu'il a eu de quoi faire une porte à l'étable aux vaches et aussi deux dessous de barrière ; ci ..

..... 4 livres

J'ai donné à Lhomlet valant 4 livres 10 sols pour le récompenser de ce qu'il a fait pour et au sujet du défrichement de mon taillis et ainsi qu'il est marqué sur son livre de compte ; ci

..... 4 livres 10 sols

Le 15^e juillet j'ai payé à M^{elle} Besnier 55 sols pour un quart de pipe de chaux que Massuardière a eu chez elle pour l'ouvrage fait ci-devant à l'étable aux vaches ; ci

..... 2 livres 15 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 6^e août..... 1 livre

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 18 au 20 août avec mon frère du Tertre....
..... 3 livres 18 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 22 au 24 août la somme de..... 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 9^e septembre au 1^{er} octobre avec toute ma famille et mes deux sœurs, y compris 31 sols que j'ai payés à Fouciboude pour 4 journées employées à abattre et à poser un petit pied de chêne à servir de poutre à l'étable aux vaches de la Massuardière et un autre petit pied de chêne qu'il a abattu et scié au long en limande, de quoi j'ai fait une mue qui est et qui restera dans le grenier du Châtelier pour y mettre des volailles, 5 journées employées par Vincent Diguët à mon service, 6 journées de Georget, 8 livres [poids] de clou, les voitures des chevaux ou toutes autres dépenses faites pendant ledit voyage, au moins la somme de 30 livres

J'ai payé à Rivière 6 livres 10 sols pour un demi-millier d'esseules qu'il a fournies à Châtelier pour réparer sa maison ; ci..... 6 livres 10 sols

J'ai payé ci-devant ainsi qu'il paraît au compte de Châtelier, en avril dernier, 5 livres 4 sols pour une année du 50^e denier et en outre j'en ai encore payé dans ce mois de septembre, à Marchis collecteur la même somme encore pour une année, qui font les deux ensemble

..... 10 livres 8 sols

**Toutes les dépenses que j'ai faites cette année dernière 1728 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier suivant ce présent livre journal montent ensemble à la somme de 140 livres 8 sols 4 deniers, plus pour les rentes 6 livres 16 sols 6 deniers, plus pour la messe 20 livres, plus pour le banc 1 livre.
168 livres 4 sols 10 deniers**

Le défrichement cause une grande augmentation à cette dépense.

1729

Le 22^e janvier 1725 j'ai payé à monsieur Duval de la Pennière commis et receveur au bureau de Meslay des francs fiefs²⁷ et autres droits y joints la somme de 200 livres à valoir sur les francs fiefs que je dois à cause de l'acquisition de la terre du Châtelier dont il m'a donné quittance sans préjudice du surplus et des frais attendant de Monsieur l'intendant le règlement sur l'opposition que je fais devant lui aux demandes qu'on m'a signifiées ; ci

..... 200 livres

Le 28^e mars 1729 j'ai présenté à M. du Moulin une bouteille d'huile qui m'a coûté..... 6 livres

27 - Impôt acquitté au roi par les roturiers détenteurs de terres nobles ou hommages (un vingtième du revenu de la terre).

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 24 au 29^e avril la somme de.....
 10 livres 5 sols

Dans ledit voyage j'ai payé aux défricheurs de mon taillis, savoir, à Dioré 16 livres 4 sols, à Georges et Pelourdeau 3 livres 7 sols, à Dubois 1 livre, à Vannier 1 livre, à Gruau et Niaffe 7 sols, à Cosnunau 4 sols, ce qui fait ensemble la somme de..... 22 livres 2 sols

Plus j'ai payé à M. Guillois pour l'usure des ferments à avoir charrué dans le taillis 3 livres 11 sols suivant son mémoire et 3 livres 10 sols que j'ai passé au compte à Châtelier, qu'il a payés à Bodinier pour avoir tenu la charrue, qui fait ensemble 7 livres 1 sol

En avril 1729, j'ai fait abattre sur le Châtelier et dans les taillis 14 pieds de chênes et châtaigniers de peu de valeur pour faire des barrières et des échaliers pour les 3 endroits, des pointes desquels j'ai une croisée de bois que je ferai venir ici pour ma dépense ; j'ai fait venir ici 3 charretées de bois pour les charrois desquelles j'ai payé à M. Guillois 15 livres, cette voiture payée et les menus frais de nourriture des métayers. Les 3 charretées peuvent me valoir environ de 12 livres.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 26 au 27 juin y compris ce que j'ai payé à Feurperier à Vincent Diguët et au Rouge pour ouvrage qu'ils ont fait environ des barrières neuves et raccommodé de vieilles pour les trois endroits, des échaliers, des auges à cochons pour la Massuardière, un tour sur le puits de Lhomlet et autres choses nécessaires aussi bien et pour deux louves en façon de rets pour pêcher, environ de la somme de..... 23 livres

J'ai acheté du foin pour 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 29 au 31 août la somme de.....
 6 livres 2 sols 6 deniers

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 11 au 30 septembre avec toute ma maison y compris une vergette boucle et rideaux au grand lit de ma chambre, journées de Georget, Vincent, Le Rouge, Bodinier ou autres pour les ouvrages de toutes façons et un pied de chêne de 9 pieds de long que j'ai acheté de M. Guillois dont je lui ai payé 4 livres et dont a été faite une auge à cochons pour le Châtelier et une planche sur le ruisseau de la forme²⁸ au fumier, pratiques ou autres choses, la somme de 30 livres

Plus j'ai eu chez M. Dagoreau 120 carreaux à 18 sols pièce, c'est pour 9 livres

Plus un quart de pipe de chaux pour..... 2 livres 10 sols

Et un cent de tuiles pour..... 12 livres 5 sols

Je lui dois le tout. Le 15 novembre 1731 j'ai payé à son fils et à sa fille pour le tout 13 livres dont j'ai quittance du fils.

Tout cet article a été employé aux réparations de Lhomlet de ma maison et de la Massuardière pour leurs fours.

28 - Forme : fosse où l'on entasse le fumier.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 15 au 18 octobre la somme de.....
..... 5 livres 12 sols

Plus payé à M. Guillois pour un pic qu'il m'a fourni 1 livre 16 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 26 février au 3 mars y compris 500 de
petit plant mis en pépinière et choux de pomme la somme de 11 livres

**Toutes les dépenses que j'ai faites cette année dernière 1729 pour et au sujet de ma
terre du Châtelier suivant ce présent registre montent ensemble, y compris 8 livres
5 sols que j'ai donnés à Guillaume Dioré, et une pipe et ½ de poire de Lhomlet à
5 livres 10 sols la pipe à valoir sur le défrichement qu'il fait dans mon taillis, à la
somme de 338 livres 3 sols 6 deniers.**

**Sur quoi déduit les 12 livres pour le bois que j'ai fait venir ici, reste à la somme de
326 livres 3 sols 6 deniers, plus pour les rentes 3 livres 10 sols, et 3 livres 6 sols
6 deniers, pour la messe 20 livres, et pour le banc 1 livre.**

Tout monte à 354 livres.

Les francs fiefs causent une grande augmentation à la dépense de ci-dessus.

Les cherrées²⁹ employées à l'ensemencé du défrichement du taillis sont portées au compte
du revenu du Châtelier.

1730

Le 6^e avril j'ai présenté à M. du Moulin une bouteille d'huile qui m'a coûté..... 7 livres 7 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 25 au 27 juin avec mes deux frères les
abbés, 4 livres 10 sols, nous nous en sommes revenus par le Tertre 4 livres 10 sols

Le 8^e juillet 1730 j'ai payé à M. Duval Pennière receveur des francs fiefs au bureau de
Meslay la somme de 460 livres qui, avec les 200 livres que j'avais payées ci-devant fait
660 livres pour les francs fiefs auxquels j'ai été taxé pour raison de mon acquisition de la
terre du Châtelier, et les 60 livres pour les 2 sols pour livre de ladite somme dont du tout
ledit sieur m'a donné quittance, et en outre il m'en a coûté 15 sols pour frais et 16 sols pour
une feuille de parchemin sur quoi est fait les quittances desdites sommes, ainsi que je porte
ici 460 livres,

frais 15 sols,

parchemin 16 sols,

frais qu'il m'en a coûté par ailleurs pour et au sujet des francs fiefs au moins la somme de
8 livres 9 sols..... 470 livres

J'ai payé à M^{me} Garancher 4 livres 16 sols pour 320 livres [poids] de foin à 15 livres le
millier et pour l'avoir engrangé 4 sols, fait..... 5 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 23 au 25 août 1 livre 8 sols

J'ai acheté du sieur Angoulvent une plaque de cuivre pesant 4 livres pour laquelle je lui ai
payé, à raison de 40 sols la livre, 8 livres,

29 - Cherrée : engrais composé par les cendres qui ont été utilisées par les blanchisseries.

plus au sieur Panard pour avoir gravé ces mots Sauvegarde du Roy, 30 sols,
 plus au sieur Bodard peintre pour avoir dessiné et peint les armes du Roi sur ladite plaque
 ainsi qu'il a été permis à mes prédécesseurs propriétaires de la terre du Châtelier de le faire
 par le brevet dont je suis porteur et de les faire apposer à ladite terre, 3 livres 12 sols, fait
 ensemble et j'ai payé 13 livres 2 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 29 août au 3 septembre avec mes 2 fils
 aînés..... 3 livres

Le 9 septembre j'ai payé à Rivière 5 livres 4 sols pour 400 esseules qu'il a livrées à Châtelier
 à raison de 13 livres le millier ; ci..... 5 livres 4 sols

J'ai payé à M. Vetier 40 sols pour 6 crochets de fer pesant 8 livres [poids] à 5 sols pour
 attacher la plaque de cuivre de ci-dessus sur le portail du Châtelier ; ci 2 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 20 septembre 1 livre

J'ai payé le 6^e octobre à Maître Dubois maçon 21 livres pour 28 journées à 15 sols
 employées à pourfrir³⁰ le tour de ma cour du Châtelier tant par dehors que par dedans et
 avoir refait le dessus du portail qui avait tombé, posé la plaque dont est fait mention ci a
 côté sur icelui portail et autres choses nécessaires ; ci..... 21 livres

Plus j'ai payé à Dioré qui les a servis 4 livres pour 8 journées à 10 sols employées auxdits
 ouvrages ; ci..... 4 livres

Plus j'ai payé audit Dioré 3 livres pour reste de ses ouvrages et récompenses de son travail
 fait au sujet du défrichement du taillis qui, avec 8 livres 5 sols que je lui avais déjà donnés il
 y a un an en une pipe et ½ de poire de Lhomlet, fait ensemble 8 livres 5 sols

Je ne compterai [pas] pour les 3 livres ayant compté l'année dernière 8 livres 5 sols pour les
 poires.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 30 septembre au 6^e octobre avec les deux
 abbés Maisonneuve et mes 3 fils..... 20 livres

Le 11^e octobre j'ai présenté à M. Chatizel, tant pour ses peines que pour une main de
 papier marqué employée en la remembrance qui continue et dont ce papier est fini par le
 folio 73, la somme de douze livres ; ci..... 12 livres

Le 14 novembre j'ai payé au sieur Cribier fermier du Pontpineau 27 livres pour trois pipes
 de chaux qu'il m'a livrées dès le mois d'octobre dernier à raison de 9 livres la pipe lesquelles
 ont été employées autour de ma cour du Châtelier tant à pourfrir les murs qu'à rehausser le
 dessus du portail, faire la muraille du bûcher de ma cour, qu'en autres endroits où il en a
 été besoin ; ci 27 livres

J'ai acheté dès le mois d'octobre dernier de Rivière et Hautcoyer une pièce de bois pour
 faire une auge de pressoir qui m'a coûté 12 livres que j'ai données à Châtelier pour les leur

30 - Pourfrir : maçonner et enduire de chaux.

payer, et en outre j'ai donné à Châtelier 6 livres pour la faire faire ainsi qu'il paraît à son compte ; ci..... 18 livres

Il [ne] m'en a coûté que 4 livres 5 sols pour faire faire l'auge ainsi il m'en a coûté 35 sols moins que ce que dessus.

J'ai payé ainsi qu'il paraît au compte à Châtelier, savoir, pour du clou 14 sols, pour ouvrage de M. Guillois 3 livres, pour ouvrage de Feurperier 4 livres 17 sols 6 deniers, et pour ouvrage de Dubois 4 livres 10 sols, fait ensemble 13 livres 16 sols 6 deniers sur quoi déduits les 35 sols de ci-dessus reste à 11 livres 16 sols 6 deniers

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année dernière 1730 pour et au sujet de ma terre du Châtelier suivant le présent registre montent ensemble à la somme de 629 livres 7 sols 6 deniers, plus pour les rentes 3 livres 10 sols, et 3 livres 6 sols 6 deniers, pour la messe 20 livres, et pour le banc 1 livre.

Monte ensemble à 657 livres 4 sols.

Les francs fiefs ont causé une grande augmentation à la dépense de l'autre part de l'année 1730.

1731

Le 17^e avril j'ai payé à Rivière 26 livres pour deux milliers d'esseules, qu'il a livrées à Châtelier et à Lhomlet par moitié à chacun ; ci..... 26 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 7 juin..... 1 livre

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 13 au 14 août avec Gabriel.....
..... 1 livre 10 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 23 au 23 août en tout 5 livres

Le 24 août j'ai payé à M^{elle} de la Cheverie 10 livres pour un demi-millier d'ardoises qu'elle m'a livrées et que ledit jour Châtelier a emmenées pour réparer sa maison du Châtelier ; ci...
..... 10 livres

Le 20 septembre j'ai payé à la cloutière 9 livres 5 sols pour 5 milliers de clou à latte et ardoise à 28 sols le millier pesant 2 livres [poids] ½ à raison de 800 au millier ou environ et 5 livres [poids] de grand clou à 9 sols la livre et ce pour réparer les bâtiments du Châtelier ; ci 9 livres 5 sols

J'ai payé pour ouvrage fait au pressoir du Châtelier 8 livres 2 sols 6 deniers

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 23 au 28 septembre avec mon frère Maisonneuve, mes 3 fils, les 2 MM. Favardière, le garçon et la servante, au moins la somme de 18 livres

J'ai payé pour du clou employé aux réparations de Lhomlet 39 sols ; ci 1 livre 19 sols

J'ai payé à Maître Deffay 8 livres 8 sols pour 12 journées employées aux réparations des couvertures de ma maison du Châtelier à raison de 14 sols par jour fait ladite somme de 8 livres 8 sols, plus donné pour boire 7 sols, fait..... 8 livres 15 sols

Le 19^e octobre j'ai donné à M. Chatizel 6 livres pour ses peines d'avoir écrit ici pendant 2 à 3 jours pour les affaires du fief ; ci 6 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 9^e novembre 1 livre 15 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage avec mon épouse du 18 au 29 novembre pour faire du pommé au moins.....

Le 5 décembre j'ai payé à M. Chatizel 20 sols pour un cahier de 6 feuilles de papier pour la suite de ma remembrance, lequel commence par folio 74..... 1 livre

Toutes les dépenses que j'ai faites, cette année dernière 1731 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier, montent ensemble à la somme de 108 livres 6 sols 6 deniers plus pour les rentes 3 livres 10 sols et 3 livres 6 sols 6 deniers, pour la messe 20 livres, et pour le banc 20 sols, qui tout ensemble monte à la somme de 136 livres 3 sols 6 deniers, ainsi la dépense de 1731 monte à la somme de 136 livres 3 sols.

1732

Le 8^e février j'ai présenté à M. Chatizel demi-livre de tabac qui m'a coûté.....30 sols

Le 20^e février j'ai payé à M. Chatizel 40 sols pour demi-main de papier marqué pour ma remembrance, le 1^{er} cahier commençant par folio 85 et le second par folio 98 ; ci.....40 sols

Le 10^e juin j'ai présenté à M. Chatizel 6 livres

Plus ledit jour je lui ai payé 20 sols pour un cahier de papier marqué pour ma remembrance ; ci..... 1 livre

J'ai omis d'écrire ci-dessus que j'ai présenté une bouteille d'huile à M. du Moulin de.....
..... 6 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 20 juin une pièce de 24 sols que j'ai donnée aux 2 garçons de M. Lebreton pour m'avoir amené 3 sommes de pommes, de ces 3 chevaux et de celui sur lequel je suis allé, il n'en a rien voulu prendre ; ci24 sols

J'ai acheté du foin pour 2 livres

Le 9^e septembre j'ai payé à M. Bigot 5 livres pour 20 pintes de vin qu'il m'a fournies pendant mes mesurées ; ci 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mes voyages pendant mes mesurées 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 28 au 29 octobre 41 sols ; ci.....
..... 2 livres 3 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites cette année 1732 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier suivant le présent registre montent ensemble à la somme de 29 livres 17 sols, plus pour les rentes 3 livres 6 sols 6 deniers et 3 livres 10 sols, pour la messe 20 livres, et pour le banc 20 sols, tout quoi ensemble monte à la somme de 57 livres 13 sols 6 deniers, ainsi la dépense de 1732 monte ensemble à ladite somme de 57 livres 13 sols 6 deniers.

1733

Le 20^e février j'ai présenté à M. du Moulin une bouteille d'huile qui m'a coûté.....
..... 5 livres 6 sols

Le 24 mars j'ai payé à M. Chatizel 40 sols pour deux cahiers de papier marqué pour ma remembrance qui, par eux, se trouve cotée jusqu'à folio 144 ; ci 2 livres

Ledit jour je lui ai présenté un écu de six livres pour ses peines ; ci..... 6 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 14 et 15 avril..... 2 livres 8 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage avec mes deux fils du 12 au 16 juillet la somme de..... 7 livres 13 sols

J'ai payé a M^{elle} Besnier pour une pipe et ½ de chaux 15 livres, à M^{me} Dagoreau pour 400 de carreau 4 livres 4 sols, à Bertonnière pour 7 journées à 12 sols 4 livres 4 sols, à Gary pour 6 journées audit prix 3 livres 12 sols employées à tirer de la pierre pour faire un mur de clôture autour de l'aire du Châtelier, à Maître Venerand 30 sols pour 3 journées de François à recarreler la maison du Châtelier et autres réparations nécessaires attendu que je l'ai nourri. Tout quoi ensemble revient à la somme de..... 28 livres 10 sols

J'ai payé aux Dubois pour 18 journées et ½ à 15 sols, 13 livres 17 sols 6 deniers,
à Niaffe pour 5 journées à 12 sols 3 livres,
à Barrier pour 4 journées à 12 sols 48 sols,
à Bertonnière pour 2 journées à 12 sols 24 sols,
et à Gary aussi pour 2 journées à 12 sols 24 sols.
Le tout revenant ensemble à 21 livres 13 sols 6 deniers

Toutes les journées de ci-dessus employées pour et au sujet de la clôture de l'aire du Châtelier laquelle m'a coûté en tout et pour tout la somme de 45 livres.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 23 au 25 août..... 3 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage avec Gabriel du 3 au 4 septembre
..... 4 livres 4 sols

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage avec Maître Chopin et Maître Laigniau du 6 octobre pour voir ce qui convient d'être fait à la Tour du Châtelier, y compris chacun 20 sols que je leur ai payés pour leur journée, la somme de..... 4 livres 11 sols

J'ai payé à M. Lebreton 40 sols pour 8 bottes de foin pesant 200 livres qu'il m'a fournies
..... 2 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 11 au 16 octobre, avec mes fils, MM. de Laroche Bourdonerie et des Jouanières, y compris 3 journées de couvreur, environ la somme de vingt et deux livres ; ci..... 22 livres

J'ai payé à M. Guillois 14 sols pour un ais que j'ai mis en forme de dressoir dans la cuisine du Châtelier laquelle (sic) il m'a fourni ; ci 14 sols

Bertonniere a fait 10 journées à 10 sols employées sur le Châtelier à différentes choses pour lesquelles je lui ai payé, en deux pipes et $\frac{1}{2}$ de pomme à 30 sols et une busse vide pour 25 sols, la somme de..... 5 livres

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 11 au 14 novembre avec mes deux fils la somme de 5 livres 2 sols

J'ai payé à Ralu pour $\frac{1}{2}$ journée qu'il a faite sur les bâtiments de Lhomlet..... 7 sols

Plus j'ai donné à Bertonnière le 14 janvier 6 livres à compte de ses journées à tirer de la pierre ; ci.....

J'ai fourni à Gary en fruits pour 3 livres 10 sols et en outre, lui ai envoyé par Bertonniere 3 livres, fait ensemble 6 livres 10 sols, le tout à compte de ses journées à tirer de la pierre ; ci 6 livres 10 sols

Toutes les dépenses que j'ai faites l'année dernière 1733 pour et au sujet de ma Terre du Châtelier suivant le présent registre montent ensemble à la somme de 132 livres 18 sols 6 deniers, plus pour les rentes 3 livres 6 sols 6 deniers et 3 livres 10 sols, pour la messe 20 livres, et pour le banc 20 sols. Tout quoi ensemble monte à la somme de 160 livres 15 sols ainsi la dépense de l'année 1733 monte ensemble à la somme de 160 livres 15 sols.

Fin du registre

TRANSCRIPTION

Livre Journal de la terre du Châtelier (1746-1754)

Livre Journal pour ce qui regarde La terre du Châtelier en Vages de laquelle j'entre en jouissance de la toussaint mil sept cent dix sept (1746-1754)
Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5.

Dans cette partie de son Livre Journal, Duchemin n'a qu'exceptionnellement reporté les sommes en marge ; dans la transcription, elles n'ont donc pas été renvoyées en bout de ligne comme cela avait été fait dans le document précédent.

PREMIER,

Le 6^e avril 1746 ayant donné au château de Laval par déclaration¹ ma terre du Châtelier et fief en dépendant, il m'en a coûté 15 livres.

Plus j'ai payé au sieur Chatizel 6 livres pour le temps qu'il m'a donné à la mettre en règle.

Plus j'ai payé 30 sols pour une demi-main de papier marqué que j'ai employée à la faire de ma main.

Ainsi le tout m'a coûté ensemble la somme de 22 livres 10 sols.

Il m'en a coûté en menus frais de mon voyage du 5 au 6 mai 1746 avec Jean Guillet 6 sols.

Il m'en a coûté dans mon voyage du 21 avril au 7 mai 1746 ce qui suit :

PREMIER,

payé à Bigot pour 24 pintes de vin, 8 livres 8 sols,

à Sougé d'aller et revenir, 20 sols,

à Bignon pour avoir porté sur ses deux chevaux le nécessaire, 15 sols,

à Terrier pour de l'huile, 15 sols,

à Guyon à compte du clou dont j'aurai besoin, 6 livres,

à Salmon pour une miche, 15 livres,

aux Feurperiers pour 36 journées à 15 sols, 27 livres,

à René Le Terme pour 6 journées à 10 sols, 60 sols,

à Marion Terrier 6 sols, à François 2 sols, à Jean Mansais 17 sols, ensemble 25 sols,

à Anne Leffry, 12 sols,

à Guillois et Bézier pour 2 journées de leurs chevaux, 40 sols,

et aux Prétention² pour 7 journées à 5 sols, 35 sols,

pour dépense extraordinaire de provisions, 10 livres.

Tout le contenu au présent mémoire monte ensemble la somme de 64 livres ; ci 64 livres.

1 - Il s'agit de la déclaration faite aux Assises du comté de Laval pour la seigneurie du Châtelier. Voir le document précédent.

2 - Les domestiques sont souvent désignés par un surnom, RICHARD, 1922.

J'ai payé au sieur Ambroise 50 sols pour son travail de m'avoir fait et préparé 300 quittances pour les rentes dues au fief du Châtelier et pour ce je lui ai fourni 3 mains et 2 feuilles de papier valant 12 livres.

Plus donné à Jeannette de Lhomlet 12 sols.

Pendant les deux susdits voyages j'ai fait faire et poser les deux croix ainsi qu'il sera expliqué ci après.

Savoir :

Une au carrefour des Rebondelies, les bras tendant de Laval à Vages sur lesquels sont gravés ces mots **LAVAL** et **VAIGES**³, et ce aux fins de faire suivre les troupes le long du grand chemin et non par Lhomlet, et les Grasselinières par lesquels lieux elles allaient souvent, faute de connaître en ce carrefour par où elles devaient aller, ça été Maître Guédon prêtre vicaire de Saint-Georges qui m'a gravé les deux susdits mots avec le ciseau, et dans laquelle gravure j'ai mis de l'ocre, c'est à dire du noir de fumée avec de l'huile ; quant à la seconde croix, je l'ai fait poser à la cornière de la lande de la Pierre Ilarion dépendante de la closerie des Bourdonnières à M^{elle} de Courgé à laquelle j'ai demandé permission de l'y faire placer, ce qu'elle m'a accordé avec bien de la politesse sur la représentation que je lui ai fait ainsi qu'on me l'avait fait faire, que de là les troupes s'avisait souvent de prendre la gauche au lieu de la droite pour aller à Vages, qu'à ce moyen elles passaient par Lhomlet et les Grasselinières auxquels lieux elles faisaient toujours du pillage, à quoi voulant pourvoir, j'ai pris le parti de faire placer les deux croix pour leur donner le chemin par dessus la chaussée de l'étang de Coyet et non par dessus le pont dudit étang.

Le sieur Guédon m'a aussi fait deux cadrans et en a posé un dans mon jardin du Châtelier sur un pieu neuf, et j'ai fait porter l'autre ici pour le placer aussi sur un pieu neuf dans mon jardin ; il lui reste encore deux morceaux d'ardoise de quoi me faire deux autres petits cadrans, et du cuivre aussi ; j'ai eu ces ardoises, savoir une belle de M. Le Chapot père dont sera fait mon cadran de ville et les deux petits, et quant à l'autre, ledit sieur Guédon l'a eue de M. des Landes du Mortier, de laquelle a été fait le cadran posé au Châtelier.

Toutes deux données.

Le 15^e février 1748 j'ai payé au sieur Raveneau serrurier 4 livres pour la ferrure de mon boisseau rentier mesure de Vages ci-devant payé 30 sols à M. le curé de Saint-Georges qui me l'avait commandé et fait faire, ainsi il m'a coûté le tout 5 livres 10 sols.

Ledit Raveneau m'a imprimé dessus avec le fer rouge **VAIGES - 42 L**

Mémoire de tous mes déboursés de trois voyage que j'ai faits au Châtelier, savoir :

Du 11 au 22^e mai 1748 avec Marion,

Du 3 au 12 juin avec ma fille du Châtelier et Marion⁴,

Et du 24 dudit mois de juin au 28^e du même mois avec Marion.

3 - Pierre Duchemin écrit ici Vaiges et non Vages ainsi qu'il le fait le plus souvent.

4 - Il s'agit de Marion Boutruche, la servante de Pierre Duchemin, qui l'accompagne dans beaucoup de ses « voyages ». Pierre Duchemin est maintenant veuf (Renée Leclerc est décédée en 1742) et il ne va plus seulement au Châtelier pour y faire faire des réparations ou y rencontrer son colon : les séjours y sont l'occasion de repas importants ; une servante est donc indispensable.

Lesdits déboursés divisés en trois articles dont le premier est ce qu'il m'en a coûté pour la réparation et réfection de ma grange et loge de la Massuardière et autres bâtiments dudit lieu, le second touchant la pêche de l'étang de Coyet, et le troisième pour toutes mes dépenses ordinaires et extraordinaires pendant et au cours dudit temps ci-dessus spécifié.

1° Pour ce qui regarde la Massuardière :

J'ai eu de M. de Monfrand 1 450 tuiles que je n'ai payées que pour 1 400, pour lesquelles à 16 livres le millier, je lui ai payé la somme de 22 livres 8 sols ;

plus j'ai eu de lui une portoirée de chaux que je lui ai payée 1 livre.

J'ai eu de M. Besnier par Joseph Feurperier 2 500 esseules pour lesquelles, à 12 livres le millier, je lui ai payé la somme de 30 livres ;

plus j'ai eu des sieurs Brillet aussi par ledit Joseph Feurperier 29 paquets de latte pour lesquels à 18 sols le paquet je lui ai payé la somme de 26 livres 2 sols ;

plus j'ai eu du cloutier de Vages 14 milliers et $\frac{1}{2}$ de clou à 21 sols et 12 livres $\frac{1}{2}$ [poids] de grand clou à 6 sols, pour tout quoi je lui ai payé la somme de 18 livres 19 sols 6 deniers.

J'ai payé :

à Joseph et Louis Feurperier d'ensemble 33 journées à 15 sols par jour montant 24 livres 15 sols ;

à René Feurperier 13 journées audit prix et payé 9 livres 15 sols

à Guillaume Feurperier 7 journées audit prix et payé 5 livres 5 sols, tous les susdits couvreurs ;

plus payé à Bignon pour seize journées de ses fils à servir les susdits couvreurs à 10 sols, 8 livres.

De ces 16 journées il y en a une employée sur le Châtelier à la bonde de la douve.

Ouvrage de Marteau, charpentier tiré de deux chênes qu'il a abattus, l'un au haut du pré Bignon sur le chemin de la (?), et l'autre dans les hommées de la Massuardière sur le bord de la rivière.

PREMIER :

pour le sciage de 24 pièces de coyau⁵ de 4 pieds, 96 pieds

21 pièces de coyau de 8 pieds, 168

56 pièces de contre-latte de 17 pieds, 952

14 pièces de contre-latte aussi de 17 pieds, 238

33 pièces de contre-latte de 8 pieds, 264

32 pièces de contre-latte de 12 pieds et $\frac{1}{2}$, 400

8 pièces de doublier⁶ aussi de 12 pieds et $\frac{1}{2}$, 100

plus autres 8 pièces de doublier aussi de 12 pieds et $\frac{1}{2}$, 100.

Total 2 318 pieds

Les susdits 2 318 pieds à raison de 3 deniers du pied pour le sciage montent à la somme de 28 livres 19 sols 6 deniers que j'ai payée audit Marteau.

Plus je lui ai payé pour 21 journées à 14 sols la somme de 14 livres 14 sols dont 11 ont été employées à la Massuardière et 10 au Châtelier ; ci 14 livres.

Total : 189 livres 18 sols.

Tout le susdit article ce trouve monter et revenir ensemble à la somme de 189 livres 18 sols et ne regarde que les réparations de la Massuardière à cela près les 10 journées de Marteau

5 - Cuyau ou coyau : il s'agit de pièces de charpente qui forment l'avancée du toit et sur lesquelles se pose l'extrémité inférieure des chevrons.

6 - Autre pièce de la charpente, se plaçant au bas de la couverture, dernière volige.

de ci-dessus spécifiées et la journée de Bignon dont ci-devant a été fait mention, lesquelles 11 journées ont été faites au Châtelier, mais aussi j'ai fourni quelques tuiles qui me restaient au Châtelier que je ne compte point.

J'ai vendu audit Marteau les coupelles⁷ des deux susdits chênes pour 6 livres qu'il m'a payées comptant ;

plus j'ai aussi vendu audit Joseph Feurperier un des noyers de la Massuardière proche la grange aussi pour 6 livres qu'il m'a pareillement payées comptant.

2° Pour ce qui regarde la pêche de l'étang de Coyet :

Ayant convenu ensemble M. de la Haye et moi de faire la pêche de notre étang à frais communs, fait que les 10 et 11^e juin 1748, j'y ai employé de ma part, savoir :

deux hommes des Grasselinnières auxquels j'ai payé 3 livres,

deux de Lhomlet auxquels j'ai aussi payé 3,

un du Châtelier auquel j'ai payé 2,

un du Bois de Vages auquel j'ai payé 2,

et enfin j'ai payé pour un pot d'eau de vie 2.

J'ai payé en tout 12 livres et en outre je les ai nourris.

M. de la Haye a payé les hommes qu'il a employés et son métayer de Coyet faisant pour lui a partagé le poisson avec moi dont j'ai mis ma part dans ma grande douve du Châtelier, au nombre d'environ un millier tant carpes que tanches grosses et menues, et quant à M. de la Haye il a perdu sa part totalement pour l'avoir mis en de l'eau trop froide où il a péri.

3° Pour ce qui regarde toute la dépense faite au cours des susdits trois voyages :

PREMIER,

j'ai payé au Sieur Bézier pour quatre journées de son cheval 4 livres,

j'ai payé à Fortin pour une chopine de vin, 7 sols,

j'ai payé à Freuslon pour 8 chopines de vin, 2 livres 8 sols,

j'ai payé à Dubois pour 23 chopines de vin, 6 livres 18 sols,

j'ai payé à Renard pour la viande qu'il m'a fournie, 10 livres 2 sols,

j'ai payé à la veuve Salmon pour du pain que j'ai eu, 9 sols 6 deniers,

j'ai payé à Georget pour m'avoir rasé deux fois au Châtelier, 6 sols,

j'ai payé pour du beurre que j'ai eu de différentes personnes, 4 livres 19 sols 6 deniers,

j'ai payé pour du tabac, 12 sols 6 deniers,

j'ai payé à la Liziard de Soulgé pour cidre qu'elle a donné aux garçons, 6 sols,

j'ai payé à Trudelle pour une tabatière que j'ai donnée à Georget, 12 sols,

j'ai donné à la métayère du Châtelier pour pain, cidre, œufs, sel pendant mes voyages, 4 livres 4 sols,

à ses deux enfants, 17 sols 6 deniers,

j'ai donné à Jacques des Grasselinnières pour m'être venu quérir et ramené la journée à Parené, 10 sols,

j'ai donné à Jean Mançais, 1 livre 3 sols,

à Pierre Gruau, 7 sols,

à Jeannette, 16 sols,

aux filles de la Perrerie, 19 sols 6 deniers,

à Perrine des Grasselinnières, 2 sols,

au fils à Bignon pour être allé à Évron, 12 sols,

à Gilles le Terme pour une journée, 15 sols,

7 - Les coupelles sont les têtes des arbres dont le tronc a été sectionné (émousses) ; elles se composent de nombreuses branches de faible diamètre.

plus j'ai payé à Marteau pour 10 journées à 14 sols, 7 livres que j'ai omis de porter à son article de ci-devant ; ci 7 livres,
j'ai donné 4 sols de pratiques au garçon de M. de Monfrand en allant quérir la tuile de ci-devant ; ci 4 sols,
j'ai eu du poivre pour 1 sol,
j'ai donné au fils à Bignon pour sa journée d'être venu quérir mes chevaux en ville, 10 sols,
j'ai donné au meunier pour récompense de quelques poissons, 4 sols,
j'ai donné à M^{elle} Nanon 5 sols,
j'ai payé à la métayère du Petit Rocher pour 5 poulets, 1 livre,
J'ai donné au fils à Grand Rocher 2 sols et au fils à Petit Rocher 2 sols, ensemble 4 sols.

Ce 3^{ème} article monte ensemble à la somme de 51 livres 5 sols.

Du 1er article : 189 livres 18 sols
et du second article : 12 livres
En tout 253 livres 3 sols.

Sur laquelle somme déduit les 12 livres des bois vendus ainsi qu'il est marqué ci-devant et encore 4 livres pour un petit pied de chêne que j'ai vendu à Bignon lequel était placé au haut de ma noé du Bignon, portant son ombrage sur son estrage⁸, ce qui lui faisait tort, fait ensemble 16 livres, ce qui réduit la somme de ci-dessus à celle de 237 livres 3 sols.

Plus j'ai payé à Bignon 40 sols pour 4 journées de ses fils employées à déraciner les châtaigniers du taillis de la Lande ; ci 2 livres.

Le 17^e juillet 1748 j'ai payé à M^{elle} Breton 15 livres pour une charretée de foin qu'elle m'a vendue et livrée ledit jour, elle pouvait peser 1 500 livres [poids] ; elle m'a fourni ses engrangeurs auxquels j'ai donné à boire seulement et quant au métayer je l'ai nourri et donné 3 sols d'aiguillettes ; ci 15 livres 3 sols.

1749

Le 23^e mars je suis allé au Châtelier avec Marion, et nous en sommes venus le 28 dudit.

Le 14^e juin 1749, je suis allé au Châtelier avec mes deux filles et Marion, et nous en sommes venus le 27 dudit.

Le 13^e juillet 1749 je suis allé au Châtelier avec Marion, et nous en sommes venus le 18 dudit.

J'ai payé a Maître Bouteloup, couvreur, 11 livres 5 sols pour 15 journées à 15 sols de son travail, employées à réparer généralement toutes les couvertures du Châtelier et de Lhomlet,
plus payé au cloutier pour le clou, 6 livres 8 sols 6 deniers,
plus payé au sieur Brillat pour 3 paquets de lattes à 18 sols et un à 12 sols, 3 livres 6 sols.
J'avais envoyé environ 3 cents d'ardoises par Bignon qui y ont été employées.

8 - Estrage ou érage : cour sur laquelle donnent les bâtiments des exploitations. Ces parties peuvent être privées (si l'exploitation est isolée) ou communes si plusieurs exploitations sont proches.

Le 20^e juillet 1749 j'ai payé à M^{elle} Le Breton 183 livres pour une charretée de foin d'environ 1 500 qu'elle m'a fournie.

Le 31^e août 1749 je suis allé au Châtelier avec ma fille du Châtelier et Marion et nous en sommes venus le 6^e septembre.

Le 28^e septembre je suis allé au Châtelier avec Marion et nous en sommes venus le 3^e octobre ; pendant cette semaine là, Maître Geslot, charpentier et menuisier, a employé les planches d'essif que j'avais fait débiter il y a 4 ans à faire les deux grandes portes de ma cour du Châtelier, mais n'ayant pas tout le bois nécessaire pour le faire, on a eu de Joseph Terrier 45 pieds de limande pour lesquels, à 3 sols le pied, je lui ai payé 6 livres 15 sols, plus on a eu de bois d'autre part pour 23 sols, que j'ai payés, et pour faire et poser lesdites portes, ledit Geslot de Bazougers y a employé 22 journées pour lesquelles à 18 sols par jour, je lui ai payé la somme de 19 livres 16 sols.

J'ai payé à Renard pour 10 livres [poids] de viande à 3 sols 6 deniers, 35 sols, à Terrier pour du tabac 5 sols, à Landelle pour 1 livre [poids] de beurre 8 sols ; j'ai donné à Jeannot pour aller et venir, 12 sols, à Janneton⁹, 6 sols, à Marion, 4 sols, à Francin, 2 sols et à Margot, 1 sol.

J'ai été au Châtelier avec du Châtelier¹⁰ et Janneton le 8^e décembre et nous en sommes revenus le 13^e dudit.

1750

Le 15 mars je suis allé au Châtelier avec Marion et nous en sommes venus le 21 dudit.

Le 2 mai je suis allé au Châtelier avec Janneton et nous en sommes venus le 8 dudit.

Aujourd'hui 5^e juillet 1750, je suis arrivé au Châtelier avec mes deux filles et Marion Boutruche et nous en sommes venus le 17 dudit ; mes neveux des Loges et du Bourg y sont venus le 14 et s'en sont retournés le 15.

Aujourd'hui 9^e août 1750, je suis arrivé au Châtelier avec Marion Boutruche et nous en sommes venus le 13 dudit.

Aujourd'hui 30^e août 1750, je suis arrivé au Châtelier et m'en suis revenu le 4^e septembre.

Le 9^e septembre 1750, j'allai au Châtelier avec Janneton Houdu. Je m'en revins seul le 11^e dudit et Janneton resta.

Le 20 dudit nous allâmes, moi, mes deux filles, avec M^{elle} du Panival et Marion Boutruche ; je me blessai à la jambe le jeudi 24^e dudit et, le lendemain 25, Marion et moi nous en revinres (*sic*) par la Chopinière et par la Baste mesurer des carabins et y dîner ; le lendemain samedi 26 dudit nous retournâmes à Vages, le prier, Marion et moi, le vendredi 2^e octobre le prier et Marion s'en vinrent par la Chopinière et par la Baste, achevèrent d'y mesurer les carabins et y dînèrent ; le prier et Marion revinrent à Vages le 4 dudit et le vendredi 9^e dudit mois d'octobre je m'en revins de Vages à Laval avec M^{elle} Duchemin et Janneton ; le mardi 20 dudit le prier s'en est revenu, Marion s'en est revenue

9 - Janneton Houdu est, comme Marion Boutruche, servante de Pierre Duchemin.

10 - Il s'agit ici de l'un de ses fils.

le mercredi à midi et Janneton y a retourné l'après-midi sur le même cheval, M^{lle} Duchemin y a retourné avec Châtelier le jour de la foire 4^e novembre. Le 15 dudit le Prieur y est retourné seul sur sa cavale et sont tous revenus le samedi 21^e novembre 1750 par Parené où ils ont dîné et de là couché ici ; j'ai mis les chevaux coucher chez Paré, pour la couchée desquels, au nombre de 6, j'ai payé à raison de 8 sols pour chacun, 48 sols et 4 sols d'aiguillettes au garçon et ce, sans avoine.

Mémoire de mes déboursés pendant le cours des susdits voyages :

PREMIER,

Payé au Sieur Freuslon, cabaretier à Vages, pour les 60 pintes de vin blanc qu'il a fournies du 31 août au 21 novembre, à raison de 9 sols la pinte, la somme de 27 livres,

plus payé au Sieur Fortin aussi cabaretier à Vages pour 35 pintes et chopine de vin rouge qu'il a fournies du 26 septembre au susdit jour 21 novembre à raison de 12 sols la pinte, la somme de 21 livres 6 sols,

plus d'autre part, 2 livres 16 sols.

Payé à Joseph Renard boucher pour 127 livres [poids] de viande à 4 sols et trois têtes de veau qu'il a fournies la somme de 26 livres 10 sols.

Payé au Terme de la Bourierie pour 8 journées employées à mon service, 2 livres 10 sols.

Payé différentes personnes pour du pain, du beurre, des œufs, plomb, poudre, chandelle, poivre, sel, volaille, et Georget notre barbier, tout ensemble la somme de 19 livres 9 deniers.

Payé au Sieur du Puits, chirurgien, pour 5 saignées qu'il a faites à Janneton Houdu notre servante 35 sols ; ci 1 livre 15 sols.

Payé 2 chandeliers de bois 3 sols.

Donné aux enfants du Châtelier, domestiques dudit lieu et autres qui ont rendu service pendant la partie de campagne, 3 livres.

J'ai payé à Marteau pour 18 journées à 14 sols par lui employées à la réparation de mes presses la somme de 12 livres 12 sols.

J'ai payé à Terrier pour un sac de plomb, de l'huile et du clou la somme de 4 livres 4 sols.

J'ai donné à Saint-Jean et à Rond chacun 4 livres 4 sols pour 4 jours qu'ils ont chassé a deux reprises de chacune deux jours ; ci 8 livres 8 sols.

J'ai donné à Prétention 6 livres pour depuis le 4 novembre jusqu'au 22 dudit qu'il a été au Châtelier aider à faire le pommé et en outre une petite potée de pommé ; ci 6 livres.

J'ai donné à Jean de la Prieuré pour pareil temps de chasse que Saint-Jean et Rond et pour être allé m'acheter le vin à Saint-Germain 6 livres dont je ne compte pour mes campagnes que 3 livres.

1751

Le 28^e avril j'ai payé au Sieur Trois 24 livres pour un millier d'ardoises qu'il a livrées ledit jour à Roblot de Vages qu'il m'a emmenées au Châtelier sur ses 4 chevaux, et pour la voiture duquel millier je lui ai payé 4 livres plus 4 sols pour aiguillettes à son garçon et remboursé 2 sols qu'il a payés pour la coutume ; ainsi ce millier d'ardoises me coûte, rendu au Châtelier quitte de tout, la somme de 28 livres 6 sols, c'est bien cher mais je n'ai pu mieux faire étant ici chère et rare.

Le 30^e juin 1751 je suis allé au Châtelier avec Marion Boutruche et nous en sommes venus le 9^e juillet, pendant lequel temps j'ai payé, savoir :

à M. Besnier de Soulgé pour une pipe de chaux qu'il m'a livré audit lieu, 12 livres,

à Prétention pour les allées et venues dudit voyage, 2 livres,
 pour vin payé à Soulgé et à Vages, 1 livres 9 sols,
 à Renard pour 15 livres [poids] de viande, 3 livres,
 à Bignon pour 4 livres [poids] de beurre, 1 livre 8 sols,
 à la métayère du Châtelier une aune de toile blanche et une aune de toile grise pour récompenses de travaux au pommé valant 2 livres 10 sols,
 donné à Pierre Gruau et aux enfants, 15 sols,
 j'ai remboursé à Châtelier 6 livres 15 sols qu'il a payés à Bouteloup pour 9 journées à 15 sols à réparer mes couvertures ; ci 6 livres 15 sols,
 je lui ai pareillement remboursé pour (*un blanc*) de clou.

Le 3^e septembre je suis allé au Châtelier avec Janneton et nous en sommes venus le 8 dudit.

Le 12^e septembre je suis allé au Châtelier avec Marion et nous en sommes venus le 16 dudit.

Le 20^e novembre 1751 je suis allé au Châtelier avec Janneton et nous en sommes venus le 26 dudit et y ont été pendant la semaine : du Châtelier, Jean Saint-Jean, Rond et Prétention.

Pendant lequel temps, j'ai payé, savoir : pour une livre de poudre 35 sols, pour 4 livres [poids] 1/2 de plomb 31 sols 6 deniers, pour deux sacs à plomb 5 sols, pour les trois quartiers d'une brebis 30 sols, pour pain et vin chez Freuslon 24 sols, pour vin à Soulgé 12 sols, pour 6 journées à Bourcerie 60 sols, pour 7 journées aux Bignon 70 sols, pour les 4 susdits chasseurs chacun 60 sols, ensemble 12 livres, pour 4 journées à Gilles le Terme 60 sols, pour 3 livres [poids] de beurre, 24 sols et enfin pour aiguillettes, donné 20 sols.

Total : 30 livres 11 sols 6 deniers

Pendant la semaine il a été tué 4 lièvres et un lapin, 16 perdrix et une bécasse, 10 merles *clagues* (?) ou *tourets* (?), et si le temps avait été beau on en aurait eu bien d'avantage.

Le 14^e mai 1752 je suis allé au Châtelier avec du Châtelier, M^{lle} du Châtelier, Janneton Houdu et Prétention, et nous en sommes revenus par Parené la vigile du sacre 31^e dudit, et avons été à Poligny.

Mémoire de mes déboursés pendant ledit voyage :

PREMIER,

J'ai payé au Sieur Renard pour 52 livres [poids] de viande qu'il nous a fournie à 4 sols et une tête de veau 10 sols, ensemble payé 10 livres 18 sols,
 payé au Sieur Freuslon pour 19 pintes de vin à 12 sols, 11 livres 8 sols,
 plus payé pour dépense faite chez lui, 1 livre 7 sols
 payé au Sieur Chesnays pour 6 livres [poids] de beurre qu'il a fourni à 9 sols, 2 livres 14 sols,
 pour aiguillettes données aux uns et aux autres, 1 livre 10 sols,
 à Marie du Prieuré, 12 sols,
 à Prétention tant pour le susdit temps que pour aller et venir lors de l'achat de mon vin de Saint-Germain, payé 6 livres,

et enfin à Bignon pour avoir porté le nécessaire, 18 sols,
plus payé à Terrier pour du tabac tant pour du Châtelier que pour moi, 10 sols ; ci 10 sols,
plus donné à du Châtelier et à M^{elle} du Châtelier pour le double de leurs mois ainsi qu'a
M^{elle} Duchemin, 6 livres,
pour pain acheté, 10 sols,
Total : 42 livres 7 sols.

Plus j'ai présenté au Sieur Pennier un tire-bouchon qui m'a coûté 12 sols.

Le 9^e juillet 1752 je suis allé au Châtelier avec Marion Boutruche et nous en sommes venus
le 15 dudit.

Mémoire de mes déboursés pendant ledit voyage :

PREMIER,

Payé au Sieur Lasnier pour 13 pintes de vin rouge à 8 sols, 5 livres 4 sols,
payé à Renard pour 12 livres [poids] de viande à 4 sols, 2 livres 8 sols,
au Sieur Guillois pour tout son ouvrage concernant mon rôtissoir, 3 livres 5 sols
à Bignon pour l'avoir porté, 9 sols,
plus pour m'avoir apporté toutes mes laines en une somme, 5 sols,
au garçon de la Massuardière, 5 sols
aux garçons du Châtelier pour aiguillettes des bestiaux vendus, 1 livre 4 sols,
au Sieur la Chesnays pour 2 livres [poids] de beurre, 16 sols,
aux filles de la Perrerie et aux Grasselinières pour 6 œufs, ensemble 6 sols
aux enfants du Grand Rocher, 5 sols,
et à Prétention pour nous avoir menés et ramenés, 1 livre 10 sols
Total : 16 livres 7 sols

Le 13^e août 1752 je suis allé au Châtelier avec Jean de Parené et nous en sommes revenus
par le Prieuré.

Le 15 dudit il m'en a coûté en menus frais de mon voyage 50 sols.

Le 27^e Août 1752 je suis allé au Châtelier avec Marion et nous en sommes venus le jour de
l'Angevine 8^e septembre.

Mémoire de mes déboursés pendant ledit voyage :

PREMIER,

Payé au sieur Renard pour 18 livres [poids] de viande à 4 sols, 3 livres 12 sols,
Payé au sieur Freuslon pour 21 pintes de vin à 10 sols, 10 livres 10 sols,
payé au sieur Trudelle pour 3 livres [poids] de beurre à 7 sols, 1 livre 1 sol,
pour aiguillettes données, 7 sols,
pour une journée de Prétention, 12 sols,
Total : 16 livres 2 sols

Mes deux filles, M^{elle} du Panival et Janneton ont été au Châtelier depuis le 17^e
octobre 1752 jusqu'au 9^e novembre suivant, le prieur du Châtelier et moi y avons été une
partie du temps allant et venant, Gustin y a été deux semaines pour lesquelles payé 6 livres,

Rond y a été à plusieurs reprises et y a tiré plus de 60 perdrix, plusieurs cailles, 5 à 6 lièvres, quelques lapins, un renard, une *écouphle* (?), et m'a satisfait et rendu bien content pour raison de quoi je lui ai donné en argent 12 livres et une paire de bas que j'ai payée à M^{elle} Duchemin 35 sols. Il a été consommé bien du plomb et de la poudre, Jean Guillet y a été aussi auquel j'ai donné 3 livres, M. Bouvier y a été plusieurs jours ainsi que M. Denuault, il a été consommé bien du vin de la viande et du pain, je n'en tirerai point le mémoire, il serait trop long et trop ennuyeux, je dirai seulement que Bouteloup y a fait 5 journées à réparer les couvertures pour quoi payé 75 sols et pour 58 sols de clou, Le Terme une journée payée 15 sols et pour 36 sols de briques et chaux, à Guillois pour ferrure du portail 18 sols.

Le 19^e octobre le prieur tomba dans l'escalier du Châtelier et fut saigné deux fois et remandé¹¹, pour quoi payé 4 livres 4 sols.

Ils s'en sont tous venus par Parené ou ils ont dîné.

Tout généralement ce qui a été acheté pendant ledit temps a été bien et dûment payé.

Le 19 novembre Janneton est allée au Châtelier pour être aux noces de sa sœur de la Bridellerie et s'en est revenue le 24 dudit.

Dés le 27 juillet 1752, je payai 24 sols pour un cahier de remembrances et aujourd'hui, 17^e janvier 1753, j'ai donné à M. de la Maisonneuve 60 sols pour en avoir un autre, le surplus pour lui ; ci ensemble 4 livres 4 sols.

Le 11^e février 1753 je suis allé au Châtelier avec du Châtelier et Marion, du Châtelier s'en est venu le 17 dudit et Marion et moi le 23 dudit.

Le 11^e mars 1753 je suis retourné au Châtelier avec Janneton et nous en sommes revenus le 28 dudit.

Le 29^e avril 1753 je suis allé au Châtelier avec M. et M^{elle} du Châtelier et Marion et nous en sommes revenus le 18 mai par La Baste.

Mémoire des ouvrages et des dépenses que j'ai faites depuis le 1^{er} voyage jusqu'au dernier c'est à dire depuis le 11^e février jusqu'au 18^e mai 1753 :

PREMIER,

Mon métayer du Châtelier m'ayant requis et prié de lui faire une haie et fossé au travers des Grands Jouberts ou taillis, disant que cette pièce de 13 journaux est trop grande, j'y ai consenti et l'ayant arpentée, il s'est trouvé qu'elle a 142 toises de longueur ; pour laquelle faire j'ai convenu avec René et François Le Terme de la Bourcerie, Pierre et Jean Angot du Bignon, tous quatre associés pour mes ouvrages à la somme de 36 livres, qu'ils ont faite et parfaite suivant nos conventions, quoi faisant, je leur ai payé ladite somme de 36 livres.

Et ayant acquis de M. Bouvet de la Rousselière le pré de Salvvert ainsi que les deux pièces de terre qui sont au long des Petits Jouberts ou de la Brosse, j'ai convenu avec les quatre dits associés à la somme de 30 livres pour défricher la haie qui est tout au long tant du pré

11 - Remandé : soigné.

de Salvert qu'au long de mondit pré de Lhomlet aux fins de joindre aux deux prés le chemin qui est entre lesdits prés et mes Grands Jouberts, plus de défricher la haie du haut de mondit pré de Salvert, je veux dire de Lhomlet, sur l'estrage et en refaire une neuve en droite ligne, plus de défricher une haie plate¹² qui est au long du champ du Bignon et en refaire une de clôture pour exploiter ma noé du Bignon, et ce tout quoi étant fait ainsi qu'il a été convenu entre nous, je leur ai payé ladite somme de 30 livres.

L'entrée du grand chemin au coin des Grands Rebondelies vis a vis de la croix étant étroite et peu visible j'ai fait abattre le coin de la haie ainsi qu'une grosse émousse qui y était, plus j'ai fait abattre et défricher la haie qui était entre les Grands et Petits Oignonnets de Lhomlet pour réunir en un seul pré les deux, et ayant pris aussi le parti de joindre et annexer à madite pièce des Grands Jouberts ou taillis le chemin qui était au long et au tour de ladite pièce, fait que j'ai fait abattre et défricher ladite haie en ce qu'il m'en a convenu de faire à l'exception de ce qu'il est convenu laisser pour l'exploit¹³ des prés de la Perrerie, à tout quoi et pour tout l'ouvrage que ces entreprises ont occasionné, comme rompre bois et fagoter les pointes, monter les fagots en mon grenier, arranger le bois en l'écurie, etc. Les 4 dits associés ont employé le nombre 99 journées et demie pour lesquelles je leur ai payé la somme de 49 livres 15 sols.

Pierre et Jean Angot en ont eu pour 51 journées, 25 livres 10 sols,
René Le Terme en a eu pour 24 journées, 12 livres 5 sols,
et François Le Terme pour 24 journées, 12 livres.

Total : 99 journées et ½, 49 livres 15 sols,
premier marché : 36 livres,
et second marché : 30 livres

Total payé aux 4 associés : 115 livres 15 sols.

J'ai payé au Breton du Grand Rocher et au Terme de la Chauvelière 7 livres 4 sols pour 12 journées à 12 sols par eux employées au traitement de partie de mes bois ; ci 7 livres 4 sols.

J'ai payé à Marteau 39 livres 5 sols pour 53 journées de son travail employées tant à l'abat et traitement de partie de mes bois, relevage de 24 charretées, façons de barrières et échaliers tant neuves que vieilles dont 22 journées à 14 sols et 31 à 15 sols, et en outre 12 sols donnés à son fils pour aiguillettes ; ci 39 livres 5 sols.

J'ai payé à Châtelier 8 livres 10 sols pour 17 journées d'ouvriers qu'il a fait employer au défrichement de la haie du taillis vis a vis les Oignonnets jusqu'au bas du chemin ; ci 8 livres 10 sols.

J'ai payé au sieur Guillois de Vages 30 sols pour les réparations des tranches fourchées¹⁴ qu'on a empruntées de Bignon et de Gros Chêne pour servir aux ouvrages susdits ; ci 1 livre 10 sols.

12 - Haie plate : désigne une haie qui est plantée au niveau du sol par opposition aux autres haies qui sont édifiées sur un talus de terre bordé d'un fossé.

13 - Exploit : accès.

14 - La tranche est une houe à deux dents qui sert lors des travaux de défrichement ou de remise en culture d'un sol abandonné depuis plusieurs années.

Tous les paiements ci-dessus faits pour et à l'occasion des ouvrages mentionnés au présent mémoire se trouvent monter et revenir ensemble à la somme de 172 livres 4 sols.

Mémoire de mes autres dépenses pendant et au cours de mes trois susdits voyages :

PREMIER,

J'ai payé au sieur Renard boucher la somme de 17 livres 8 sols pour 87 livres [poids] de viande à 4 sols qu'il m'a fournie au Châtelier ; ci 17 livres 8 sols.

J'ai payé au sieur Freuslon pour vin pris chez lui 59 sols et à Fortin pour une miche 6 sols, ensemble 3 livres 5 sols.

J'ai payé pour le beurre qui m'a été fourni par Bignon et par Bourcerie la somme de 3 livres 19 sols.

J'ai payé à Georget pour les barbes qu'il a faites au cours des trois susdits voyages 1 livre 10 sols.

J'ai payé à Bouteloup 15 sols pour une journée employée à réparer mes couvertures ; ci 15 sols.

J'ai payé au sieur Guillois de Saint-Georges 40 sols pour une serrure qu'il a faite et posée à la porte d'entrée de ma fille du Châtelier avec quatre loquets, le loqueteau et le crampon faits par La Jeunesse son garçon ; ci 2 livres.

J'ai payé au sieur Gautier de cette ville pour avoir réparé mes vitres et celle de la maison à Châtelier où [ont été] employés 12 carreaux, 18 livres.

J'ai payé tant à Bignon qu'aiguillettes données à ses filles de son consentement pour toutes les voitures d'aller et de venir, 3 livres 3 sols.

J'ai payé à Terrier et à Béziers chacun 15 sols pour une journée de leurs chevaux ; ci 1 livre 10 sols,

plus payé à Terrier pour huile et tabac ainsi qu'une demi-livre de poudre, 1 livre 13 sols 6 deniers.

J'ai donné d'une part, au Rond, à Jean de Parené et à Prétention chacun 60 sols, ensemble 9 livres,

plus donné à Prétention d'une autre part au retour des trois susdits voyages, 1 livre 16 sols, plus donné à Prétention d'une autre part au retour des trois susdits voyages, 3 livres,

et en outre un boisseau de mélot qui vaut 40 sols,

plus donné au Rond pour son dernier voyage ... livres, (*aucune somme indiquée*).

J'ai donné à la métayère du Châtelier une aune de toile valant 1 livre 15 sols,

et enfin, j'ai donné pour aiguillettes tant aux enfants, qu'aux garçons qui sont allés et venus pour nous quérir, et menue dépense faite à Soulgé pour environ la somme 5 livres.

J'ai payé en œufs et autres menues denrées environ 1 livres 10 sols.

J'ai donné aux filles à Perrerie pour récompense du lait qu'elles nous ont apporté, 12 sols.

Le total de ce second mémoire se trouve monter et revenir ensemble à la somme de 58 livres 14 sols.

Il a été planté sur ma haie neuve ou taillis 35 sauvageaux pris dans ma pépinière et deux entes qui se sont trouvées en leur rang, ainsi il y en a 37 sur icelle.

Des bois qui ont été abattus tant de défrichements que d'éclaircissements et baliveaux ecottés¹⁵, j'ai 24 charretées levées de beau et bon bois de chêne à faire venir ici, l'atelier bien garni dans mon écurie, et de trois à quatre cents de fagots dans mon grenier ; et j'ai vendu quelques pieds d'empette à Châtelier pour 16 livres qu'il m'a payées, et en outre j'ai donné tant à Châtelier qu'à Lhomlet toutes les émousses et talles des bois abattus qui se sont trouvées au défrichements de leurs territoires, ainsi que bien des bois pour leur atrasus¹⁶ de chartes, d'étables, d'échelles.

Il a été fait six barrières neuves et au moins huit échaliers.

Je n'ai pas hésité à défricher les susdites haies et joindre les chemins à mes terres¹⁷ parce que, probablement, les chemins avaient été faits et pris sur le taillis pour en tirer le bois, et que d'ailleurs d'aucuns endroits ne prenaient leur passage par là ; avant de le faire, j'en ai prévenu M. le procureur fiscal à cause de son lieu de la Perrerie, qui m'a approuvé lui laissant le chemin libre pour l'exploit de son lieu, et que d'ailleurs j'ai fait mettre des barrières au haut et au bas dudit chemin dont il pourra se servir tant et si longtemps que bon lui semblera, ainsi que tous autres propriétaires dudit lieu de la Perrerie.

Jacques Cartier a fait tout comme moi et a barré le chemin qui descendait du carrefour aux susdits chemins d'autour de mon taillis.

Le 2 juillet 1753 je suis allé au Châtelier avec M^{elle} Duchemin et Janneton et nous en sommes revenus le 14 dudit.

Le 13 dudit j'ai payé au Sieur Guillois 144 livres pour les charrois des 24 charretées de bois que j'avais à faire venir à raison de 6 livres par charretée et ai en outre donné à son fils 3 livres d'aiguillettes ainsi qu'il avait été convenu quand j'en fis le marché ; lesquelles 24 charretées m'ont été rendues et le même jour j'ai vendu audit Sieur Guillois les bois employés dans le mémoire que je lui en ai fourni avec la quittance au pied, dont ci-après est la copie conforme à celle que je lui ai donnée.

Mémoire des bois que moi, Duchemin du Tertre, ai vendus à Maître Guillois aujourd'hui 12^e juillet 1753 :

PREMIER,

1. Ce qui m'appartient en un vieux chêne qui est sur la haie mutuelle du pré du Bignon, en y entrant à main droite, dont il s'entendra avec M^{me} de Fleurance comme bon lui semblera.
2. Deux chênes qui sont proches l'un de l'autre, au bas dudit pré et sur la même haie ci-dessus spécifiée.
3. Ce qui m'appartient en un vieux gros chêne qui est sur l'autre haie mutuelle dudit pré en y descendant, à main gauche, dont il s'entendra avec ledit Sieur de Fleurance aussi comme bon lui semblera.

15 - Un arbre écolté ou écotté est un arbre dont on a sectionné le tronc à 3 ou 4 mètres du sol pour en faire une émousse.

16 - Atrasu : ensemble des instruments nécessaires à une profession particulière (pêche, chasse, culture du sol...), DOTTIN, p. 34.

17 - On observe ici que Pierre Duchemin a modifié le système des chemins d'exploitation. Il rattache à sa métairie ceux qui servaient à l'exploitation du taillis qu'il a fait défricher ; il laisse seulement un droit de passage à la métairie voisine.

4. Un autre chêne sur la même haie, un peu au dessous de celui ci-dessus spécifié, et au cas que ledit Sieur de Fleurance prétendit quelque chose, ledit Sieur Guillois s'entendra avec lui comme bon lui semblera.

5. Un autre petit chêne qui est sur la haie entre le pré de Fardoul et le champ de la Chauvellerie, le 3^e au dessous de l'échalier d'entre ladite pièce et pré ;
et enfin un gros chêne qui est sur la haie du bas du pré de la Croix dépendant de mon lieu de Lhomlet, avec le petit chêne ou chêneau qui est le plus proche et au dessous dudit gros chêne.

Je soussigné reconnais avoir reçu de Maître Guillois marchand maréchal la somme de 156 livres pour le prix des bois que je lui ai vendus, contenus et détaillés au présent mémoire, desquels il fera l'abat et enlèvement quand bon lui semblera non excédent néanmoins l'année prochaine, à la charge par lui d'en faire la déclaration à ses frais et de rétablir les brèches¹⁸ qu'il fera pour et à l'occasion desdits bois, reconnaissant en outre qu'il a donné 3 livres pour mes domestiques en faveur de marché, de tout quoi il demeure quitte, fait à Vages le susdit jour 12 juillet 1753, signé, etc.

Le 15^e août 1753 je suis allé au Châtelier avec Marion et nous en sommes revenus le 22 dudit.

Le 25^e août 1753 je suis allé au Châtelier avec Prétention et nous en sommes revenus le 28 dudit.

Il y a quelque temps j'ai donné au Sieur Rallier, clerc de M. Chatizel, 60 sols sur quoi il avait payé un cahier de papier de 24 pour ma remembrance, le surplus pour lui ;
plus le 19^e septembre 1753 donné au Sieur Maisonneuve, clerc dudit Sieur Chatizel, même chose et pour idem, ledit cahier commençant par folio 97.

Le 3^e novembre 1753 je suis arrivé au Châtelier avec Gustin, Prétention et Marion, Rond est arrivé aussi le même jour, Saint Jean y a arrivé le 4 dudit et s'en est retourné le 9, et Rond le 10, pour quel temps je leur ai donné chacun 6 livres.
Ensemble 12 livres.

Ledit jour 10^e novembre, nous nous en sommes revenus et pour les 8 jours de Gustin et de Prétention à 8 sols par jour je leur ai donné chacun 64 sols.

Ensemble 6 livres 8 sols.

Donné au garçon de Lhomlet, 5 sols,

à Bignon, 6 sols,

pour 1 livre [poids] de beurre de M. Milloué, 10 sols,

à Renard pour 15 livres [poids] de viande, 3 livres,

à Freuslon pour vin pris chez lui, 4 livres 10 sols,

à la métayère du Châtelier pour des œufs, 7 sols,

plus à ladite métayère pour différentes choses par elle fournies et aiguillettes de ses enfants, 3 livres,

et enfin pour une journée du cheval à Fortin, 15 sols.

18 - Faire des brèches dans une haie consiste à y ouvrir un passage pour la traverser. Cette pratique est toujours autorisée quand le chemin n'est pas utilisable. Il faut ensuite « rétablir » la haie, c'est-à-dire obstruer la brèche.

Total : 31 livres 1 sol.

Plus un bon agneau pris sur les Grasselinières qui valait bien 4 livres.

Il a été tué dans la semaine 42 pièces de gibier, savoir : 3 lièvres, 9 lapins, 29 perdrix, 1 bécasse ;
dont j'ai apporté en ville : 3 lièvres, 8 lapins, 27 perdrix [soit] 38 pièces et mangé le surplus au Châtelier.

J'ai payé à la barrière de Saint-Michel pour les droits de tarif des susdites 38 pièces de gibier la somme de 3 livres 13 sols 8 deniers.

Le 26^e mars 1754 j'ai payé à Gilles le Terme ou quoi que ce soit à Châtelier pour les lui donner 13 livres 1 sol pour les journées contenues en son mémoire employées à réparer la muraille de la grange du Châtelier ; ci 13 livres 1 sol.

Le 28 avril 1754 je suis arrivé au Châtelier avec Janneton Houdu, Prétention, François Ory et Jacques Moreau mes bûcheurs, et nous en sommes tous revenus le 5^e mai suivant.

État de mes déboursés pendant le susdit temps :

PREMIER,

Du 29^e avril au 4^e mai, quatre ouvriers m'ont défriché les haies du coin du petit champ du Bignon ci-devant de Salvert, au bas de ma brosse de Lhomlet, et que j'ai joint pour rendre lesdits deux champs carrés et la haie du verger dudit lieu de Lhomlet sur la noé ou pré dudit lieu pour aussi le rendre carré, auxquels défrichements ils ont employé 16 journées qui, à 10 sols par jour, montent 8 livres, et ont refait 44 toises de haies et fossés neuves dont 27 toises sur ledit champ du Bignon et 17 sur ledit verger, lesquelles à 5 sols de la toise, montent 11 livres et les deux dites sommes ensemble à celle de 19 livres, que je leur ai payée entre les mains de René le Terme, de Laboucerie, pour la partager entre eux.

Plus j'ai mené d'ici François Ory et Jacques Moreau mes bûcheurs qui ont employé les six jours de la semaine à abattre et à traiter les bois qui étaient sur lesdites haies, desquels j'ai neuf charretées levées de bon bois de chêne, et pour lesquelles 12 journées à 12 sols par jour, je leur ai payé 7 livres 4 sols ;
plus j'ai donné aux défricheurs pour boire une pièce de 12 sols.

Ainsi tout le susdit ouvrage me coûte d'argent déboursé la somme de 26 livres 16 sols.

J'ai laissé et donné à Lhomlet toutes les pointes de chênes et lui en ai bien fait étrouesser¹⁹ de jeunes pour décharger les haies, ce qui lui a bien donné du bois de quoi faire du fagot.

J'ai aussi fait abattre plusieurs cerisiers que j'ai vendus à Bignon pour 4 livres.

J'ai donné à Michel Houdu qui nous a menés et ramenés 10 sols.

Pour 2 livres [poids] de beurre, payé 1 livre 5 sols.

Pour 38 livres [poids] de viande et une tête de veau tant pour Vaiges que pour Laval, payé à Renard, 8 livres 5 sols.

Pour 13 chopines de vin blanc vieux à 4 sols, payé à Freuslon 2 livres 2 sols.

19 - Étrouesser : couper la tête d'un arbre pour le transformer en trouesse ou é mousse. On trouve aussi le forme écolter.

Plus payé à Prétention pour 8 journées de son service, 3 livres,
et enfin pour menues dépenses ou aiguillettes, 1 livre 12 sols.
Toutes les sommes ci-dessus revenant ensemble à celle de 43 livres 10 sols.

Le 5 juillet 1754 que je m'en suis revenu du Châtelier et où j'étais allé le 1^{er} dudit avec Janneton et Prétention.

J'ai payé et débourse ce qui suit :

PREMIER,

J'ai payé au Sieur Bordin notaire 12 livres. pour une pièce de bois ou rebut de dessus la Chauvellière dont je ferai faire une auge de pressoir pour la Massuardière, celle qui y est ne valant plus rien.

J'ai payé à Prétention 40 sols pour 5 jours qu'il a été avec moi.

J'ai payé au Sieur Guillois de Saint-Georges 4 livres pour le charroi de neuf charretées de bois qu'il m'a fait venir de Lhomlet, et donné à son fils pour aiguillettes 4 livres.

J'ai payé à Marteau 9 livres pour 12 journées à 15 sols dont 11 employées à faire une carie autour au puits de Lhomlet et aux carrières dudit lieu, et l'autre à réparer le pressoir de la Massuardière ; je lui ai donné 4 sols pour ½ livre [poids] de clou qu'il a eu de Terrier.

J'ai payé à Bouteloup 45 sols pour 3 journées qu'il a faites, dont deux sur mes bâtiments et une sur le Petit Rocher dont je compterai avec M. de Launay, plus je lui ai donné 16 sols pour demi-millier de clou et ½ livre [poids] de grand clou qu'il a eu de Béziers pour lesdites réparations.

J'ai payé à Freuslon 28 sols pour 4 pintes de vin que j'ai eues de lui pendant lesdits jours.

J'ai payé à Bignon 10 sols pour une livre [poids] de beurre que j'ai eue de lui,
payé à Soulgé en allant 8 sols,

et enfin pour aiguillettes données ... (*page coupée*),

plus payé à Châtelier pour une planche d'essif pour le puits de Lhomlet 18 sols.

Le 25 août 1754 je suis allé au Châtelier avec M^{elle} du Châtelier, Marion et Prétention et nous en sommes revenus le 7^e septembre, pendant lequel temps j'ai payé comme suit.

PREMIER,

à Renard pour 32 livres [poids] de viande à 4 sols, 6 livres 8 sols

à Freuslon pour 27 pintes de vin à 7 sols, 9 livres 9 sols

à Prétention pour ses deux semaines, 6 livres

à Béziers pour 2 journées de louage de son cheval, 30 sols

à Soulgé en allant, 15 sols

pour 3 livres [poids] de beurre, 30 sols

pour des œufs, 12 sols

à Terrier pour 1 livre [poids] de cassonade, 11 sols

à Bouteloup pour une journée sur Lhomlet et le Châtelier, 30 sols

à Georget pour 4 barbes, 8 sols

pour aiguillettes données, 24 sols

à Marion Terrier étant ici à (*page coupée*), ½ aune de toile, 17 sols.

FIN DU REGISTRE

Chapitre VI

« J'ai compté avec Châtelier... »

Comptes faits entre Pierre Duchemin et le colon du Châtelier (1728-1736)
Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5.

PRÉSENTATION

Pour la période 1728-1736, Duchemin nous a laissé un autre document d'un grand intérêt : le registre de ses comptes avec le colon du Châtelier. Ce manuscrit est différent des comptabilités agricoles que l'on rencontre habituellement en pays de métayage et qui ne portent que sur la part de la récolte qui est revenue au propriétaire : ici, tout est mentionné (volume total de la récolte, prélèvements sur le « monceau commun », réserve des semences, ventes et achats de bétail, avances au métayer, livraisons périodiques de fruits cuits ou crus, de pommé, de châtaignes... dans la demeure lavalloise de Pierre Duchemin). Il ne s'agit pas pour Pierre Duchemin d'un document comptable mais d'un journal sur lequel il note tout ce qui concerne ses rapports avec son métayer. Pour les dépenses qui n'incombent qu'au seul propriétaire, il fait plusieurs renvois à ce qu'il appelle le *journal* (« porté sur le journal ») qui est le *Livre journal de la terre du Châtelier* présenté au chapitre précédent. Le manuscrit ne comporte pas de titre : il se présente comme la suite d'un autre registre semblable qui devait porter sur la période 1717-1727 ; un autre registre devait commencer en 1737. Ni l'un ni l'autre n'a été retrouvé. Le grand intérêt de ce document réside dans le fait qu'on y voit presque au jour le jour le fonctionnement de l'exploitation et qu'on y lit en filigrane les relations entre un propriétaire et son colon. Par contre, pour connaître en valeur ce qu'a été exactement la part de Duchemin, c'est un autre document qu'il faut utiliser : le *Mémoire de ce que m'a produit chaque année ma terre du*

*Châtelier*¹ sur lequel Duchemin a fait le récapitulatif par postes, pour ses trois métairies du Châtelier, de l'Homlet et de la Massuardière, de ce qu'a été sa « part de maître » de 1733 à 1743.

1. « Le Châtelier m'a produit »

Châtelier, c'est Jean Mansais, le colon de la métairie. Son nom n'apparaît qu'exceptionnellement sous la plume de Pierre Duchemin car, de même que ses voisins, Massuardière, L'Homlet, La Motte, Mouette, Grasselinières..., c'est toujours par le nom de son exploitation qu'il est désigné. Sur le rôle de taille de 1730², il est taxé à 92 livres ce qui le fait apparaître comme un des principaux agriculteurs de la paroisse de Vaiges ; Jacques Berger, métayer à l'Ébaudière est également taxé à 92 livres, la veuve Mathurin Lelièvre qui exploite avec son fils le lieu du Petit Rocher à 93 livres, Pierre Guillois métayer à Courtré à 98 livres et Michel Lerouge, métayer au Haut Coyet à 106 livres. On a ici la demi-douzaine d'exploitants les plus riches de la paroisse, tous métayers.

Châtelier a un bail à moitié des plus classiques : Pierre Duchemin lui fournit la totalité du bétail dont il a été fait la « prise » lorsqu'il est entré sur le lieu ; les semences sont partagées par moitié (elles sont prélevées sur le monceau commun au moment de la récolte ou achetées ensuite) ; les achats d'engrais (cherrée) sont financés pour les 2/3 par le propriétaire. Enfin, ce dernier contribue au salaire d'un domestique employé sur la métairie (20 livres par an). Le partage par moitié s'applique à tout ce qui est produit sur l'exploitation : les céréales, les fruits et les « lanfoirs » (lin et chanvre), les « profits de bestiaux » ; il s'applique également à toutes les dépenses de fonctionnement – achat de bétail, « médecines » pour les vaches ou les bœufs – mais aussi aux pertes (mort accidentelle d'un animal, achat exceptionnel de foin ou d'avoine si la métairie ne semble pas pouvoir nourrir tous les bestiaux pendant l'hiver). Châtelier doit aussi fournir quelques « subsides » : l'agneau de Pâques, le boisseau de la fouace au moment de la mesurée, du beurre et des volailles. Il doit aussi payer les droits seigneuriaux dus pour la métairie (« rentes ») qui représentent 3 livres 6 sols 6 deniers.

Les productions de la métairie du Châtelier sont constituées par des céréales (49 %), du bétail (33%) et des « divers », fruits, plantes textiles, châtaignes... (18 %)³. On est ici en présence d'une métairie dans lequel l'élevage bovin tient une place importante : ceci est caractéristique des paroisses situées à l'est de Laval et tout particulièrement affirmé dans cette exploitation d'une cinquantaine d'hectares, plus vaste que la moyenne des métairies. On observe aussi la part importante des « divers » dans le revenu du propriétaire, mais cela tient peut-être seulement à la qualité du document alors que ce

1 - Archives départementales de la Mayenne, 242 J 14. Ce document a été présenté et partiellement utilisé au chapitre précédent.

2 - Archives départementales de la Mayenne, C 278.

3 - Ces chiffres proviennent de l'exploitation du *Mémoire du revenu annuel de la terre* (1733-1743) conservé dans le chartrier du Châtelier (Archives départementales de la Mayenne, 242 J 14). Voir chapitre précédent, note 10.

poste est plus difficile à mettre en lumière dans les comptabilités plus sommaires dont nous disposons pour d'autres exploitations. Enfin, il faut remarquer l'importance du froment : près de la moitié en volume et plus encore en valeur de la récolte totale de céréales⁴.

Recettes et dépenses du propriétaire de la métairie du Châtelier Ventilation par postes (1733-1743)

Valeurs exprimées en livres et sols	Céréales	Bétail	Autres revenus	Total des entrées	Dépenses	Bilan
1733	358.05	225.17	153.04	737.06	88.19	648.07
1734	269.17	161.00	108.11	539.08	29.07	510.01
1735	328.19	232.00	88.05	649.04	57.01	592.03
1736	372.11	219.13	105.18	698.02	65.00	633.02
1737	426.10	157.14	155.10	739.14	88.11	651.03
1738	414.10	164.16	143.05	722.11	95.09	627.02
1739	561.00	464.05	150.01	1 175.10	165.03	1 010.07
1740	389.05	251.19	131.19	773.03	184.19	588.04
1741	268.02	249.11	192.12	710.05	170.06	539.19
1742	295.15	249.10	72.08	617.13	158.04	459.09
1743	251.14	253.15	121.17	627.06	170.06	457.00
Total en livres	3 936.08	2 630.00	1 423.14	7 990.02	1 273.05	6 716.17
En pourcentage	49,26 %	32,91 %	17,81 %	100 %		

Ce tableau a été réalisé à partir du *Mémoire de ce que m'a produit chaque année ma terre du Châtelier*; les chiffres portent donc sur la seule « part de maître ». Les achats de bétail et ceux de semences contribuent à alimenter le poste « dépenses ».

Nature des dépenses de Pierre Duchemin pour la mise en valeur de la métairie du Châtelier (1733-1743)

Achats de bétail	551 livres	43 %
Nourriture et « médecines »	57 livres	4 %
Semences de céréales et de pois	37 livres	3 %
Achat de cherrée, de fumier, de boues	316 livres	25 %
Gages d'un domestique	220 livres	17 %
Travaux payés au métayer (charrois)	71 livres	6 %
Achats de matériaux de réparation	2 livres	
Dîme	15 livres	1 %
Autres postes de dépenses	2 livres	

On observe que ce sont essentiellement les achats de bétail qui gonflent les dépenses du propriétaire⁵. Il faut donc affiner les résultats en calculant les pourcentages non plus à

4 - ANTOINE, 1994, p. 308-309 : chiffres portant sur d'autres exploitations du Bas-Maine. Le bétail s'inscrit entre 25 et 40 %, les céréales entre 49 et 75 %.

5 - Il s'agit ici seulement des dépenses d'exploitation, celles qui sont partagées avec le métayer. Les dépenses d'entretien font l'objet d'un compte spécial qui a été étudié au chapitre précédent.

partir du produit mais à partir du revenu par poste, déduction faites des dépenses. Pour les 11 années considérées (1733-1743), le bilan peut s'établir de la façon suivante.

Revenus par postes de la métairie du Châtelier (1733-1743)

	Produit	Dépenses	Bilan en valeur	Bilan en %
Céréales	3 936 livres 8 sols	Semences : 37 livres 11 sols	3 898 livres 17 sols	53 %
Bétail	2 630 livres	Achats : 551 livres 6 sols Nourriture : 57 livres 2 sols	2 021 livres 12 sols	28 %
Autres revenus	1 423 livres 14 sols		1 423 livres 14 sols	19 %
Produits – dépenses pour les trois postes ci-dessus			7 344 livres 3 sols	100 %
Autres dépenses		Engrais : 316 livres 13 sols Main d'œuvre : 291 livres Dîmes : 15 livres 8 sols Autres : 4 livres 19 sols	628 livres	
Bilan			6 716 livres 3 sols	

La métairie du Châtelier apparaît parfaitement représentative de la polyculture du Bas-Maine (53 % de profits céréaliers, 28 % de profits tirés de l'élevage et 19 % pour les autres productions). Le bail à moitié n'est pas ici synonyme de pauvreté et l'activité du métayer est largement tournée vers la commercialisation (au moins pour tout ce qui concerne les produits de l'élevage).

La comptabilité tenue par Pierre Duchemin dessine le rythme des activités entraînant des entrées ou des sorties d'argent et aussi celui des livraisons faites à Laval. Le début de l'automne est marqué par le partage de la récolte de céréales et Pierre Duchemin se rend alors au Châtelier (« j'ai mesuré au Châtelier ») ; le sarrasin, qui n'est récolté qu'au milieu du mois d'octobre, fait l'objet d'un second partage qui ne ramène pas toujours Pierre Duchemin sur sa métairie. La suite de l'automne est ponctuée par des livraisons de fruits crus ou cuits, de cidre, de châtaignes. En novembre a lieu le partage des cochons : Pierre Duchemin en fait rapporter un ou deux à Laval dont il poursuit l'engraissement et au début de janvier, il les vend ou les met au saloir. Les ovins sont vendus entre octobre et mars ; Duchemin en fait le compte au moment où il perçoit sa part de laine. Les bœufs et les bouvards (jeunes bœufs) sont vendus ou échangés d'avril à août essentiellement.

Toutes ces activités impliquent des déplacements importants pour le propriétaire mais plus encore pour le métayer. La seigneurie du Châtelier est située à une vingtaine de kilomètres de Laval et cependant les contacts sont fréquents entre Châtelier et Pierre Duchemin. Si ce dernier, parfois accompagné des membres de sa famille et de ses domestiques, fait de fréquents « voyages » sur sa terre, les métayers viennent aussi très souvent à Laval. Il n'est pas de page du registre où Duchemin ne note un déplacement de

Châtelier ou de l'un de ses voisins. Les baux font obligation aux colons de faire un certain nombre de charrois pour le compte de leur propriétaire, notamment pour livrer à leur domicile leur part de la récolte. Mais les charrois sont beaucoup plus fréquents et dès que Pierre Duchemin a besoin de faire transporter quelque chose, il s'adresse à un métayer, Châtelier ou l'un de ses voisins, qui seuls disposent des charrettes et des bœufs nécessaires ; le charroi leur est alors payé. Cette activité procure aux métayers des rentrées d'argent assez importantes.

2. « Châtelier a mis la truie en hiver »

Dans ce registre, sont mentionnées – avec leur date plus ou moins précise – toutes les transactions portant sur le bétail (achats, ventes, échanges), ce qui permet de décrire de manière assez rigoureuse la rotation des bêtes sur l'exploitation⁶.

Les porcs sont partagés dans le courant du mois de novembre. En général, Duchemin emporte deux grands cochons qu'il engraissera dans sa maison de Laval et il en reste deux à Châtelier : celui-ci en tue un et « met en hiver » la truie. De nouveaux porcelets naissent au printemps : 4 d'entre eux sont conservés pour être engraisés, les autres sont immédiatement vendus. Ceux-ci ne seront pas partagés avant l'automne de l'année suivante, de telle sorte que l'hiver la métairie nourrit une truie et les 4 nourritureaux nés au printemps précédent, et l'été 3 ou 4 grands cochons ainsi que 4 jeunes nourritureaux. La mortalité de ces animaux est assez fréquente : lorsque ceux-ci sont partagés au mois de novembre de l'année suivante, il n'est pas rare qu'ils ne soient plus que trois.

Le « bergail » fait l'objet de ventes échelonnées d'octobre à mars (18 à 19 bêtes par an) portant sur les vieilles brebis et les bêtes nées au printemps précédent. Ce troupeau est l'objet de peu de soins ; à la différence des bovins ou des porcs pour lesquels des fourrages sont achetés et des céréales réservées, il n'est jamais question de son alimentation : les ovins semblent vivre en quasi-liberté et en plein air même pendant l'hiver. Les pertes de brebis ou d'agneaux sont de ce fait assez fréquentes (25 janvier 1730 : « le loup a mangé deux brebis, il en est mort une » ; février 1731 : « Châtelier a perdu une méchante brebis lourde »...). Exceptionnellement, le métayer achète quelques agneaux (2 à 3 en moyenne par an s'il a eu des pertes importantes ou si les naissances n'ont pas été suffisantes) pour compléter le troupeau, ou bien en vend lorsque ceux-ci semblent devoir mal se développer. Ce troupeau est compté au moment où il est tondu, en mai ou juin. On ne voit pas, avec les ovins comme avec les bovins, la volonté de réaliser sur certaines bêtes choisies les profits les plus importants : les agneaux ne sont pas échangés comme le sont les veaux. La seule préoccupation semble être de vendre chaque année autant de bêtes qu'il en est né, c'est-à-dire en moyenne un agneau pour deux brebis.

6 - Les remarques qui suivent ont été partiellement présentées dans ANTOINE, Annie, *Fiefs et Villages... op. cit.* et « Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 4, 2^e semestre 1995, p. 105-136.

Exceptionnellement un agneau est consommé sur la métairie au moment de la mesurée (1729, 1732) où lors d'une fête comme celle qui a lieu en juillet 1731 lorsque Châtelier marie sa fille : il tue pour l'occasion une brebis et un veau, ce qui est encore plus rare.

Les bovins sont en revanche l'objet de soins beaucoup plus importants et de spéculations beaucoup plus réfléchies. Les revenus du commerce des bovins constituent les trois quarts du profit que le propriétaire tire du bétail ; les transactions concernant les bovins sont nombreuses et la gestion du troupeau ne semble absolument pas laissée au hasard comme l'est celle des ovins. Sur la métairie du Châtelier, il a été vendu en moyenne pendant les 9 années étudiées (1728-1736) un peu plus de 7 bovins chaque année, soit 4 ou 5 bœufs ou bouvards, 1 ou 2 vaches, 1 veau ou 1 génisse. Des bovins – bœufs, vaches et surtout veaux – sont également achetés presque chaque année (2,7 en moyenne).

Chacune des 4 ou 6 vaches de l'exploitation a en général un veau chaque année. Ceci est à peine suffisant pour la reproduction du cheptel puisque l'on constate que la métairie pendant ces 9 ans a vendu 9 veaux mais en a acheté 11. Les ventes et achats ainsi que les échanges de veaux (5 cas en 9 ans) montrent la volonté de ne nourrir que les bêtes de meilleure constitution (Duchemin explique parfois que Châtelier a vendu un veau « mal venu »), et sont également imposés par la nécessité de se procurer plus de veaux mâles que de veaux femelles. On a en effet remarqué que cette exploitation vend beaucoup plus de bœufs et de bouvards (42 en 9 ans) que de vaches et de génisses (15 en 9 ans). L'échange de veaux sert donc en partie à créer ce déséquilibre. Ces échanges se font essentiellement entre février et mai, c'est-à-dire peu de temps après la naissance de ces animaux.

Lorsqu'ils atteignent un an, les veaux femelles ou mâles sont appelés génisses ou génissons ; cette exploitation n'en fait pas le commerce. Des génisses ne sont conservées que pour remplacer les vaches de l'exploitation lorsqu'elles deviennent trop vieilles. On constate qu'il est vendu chaque année en moyenne 1,5 vache : ceci correspond donc au renouvellement des anciennes et à l'élimination précoce de quelques mauvaises bêtes, malades, estropiées ou incapables d'avoir des veaux. Sur les 5 veaux qui sont en moyenne élevés chaque année, il y a donc 1 ou 2 femelles et 3 ou 4 mâles. Avant la fin de leur seconde année, ces derniers servent une fois à la reproduction avant d'être transformés en bœufs. L'exploitation ne nourrit pas un taureau en permanence : à deux reprises, en 1729 et en 1732, Châtelier est d'ailleurs obligé d'en acheter un.

Certains bœufs sont vendus rapidement : ce sont des bouvards de deux ou trois ans en général. Il en est vendu 2 par an en moyenne ; ces ventes de bouvards se font entre juin et octobre. Cette pratique laisse une assez grande souplesse à la gestion de l'exploitation : selon les possibilités alimentaires qui apparaissent pour l'hiver à venir, les bouvards pourront en effet être vendus ou conservés. La plupart des bœufs vivent un peu plus longtemps sur l'exploitation : ils servent alors au travail de la terre. Un seul d'entre eux sera vendu en 1735 comme « bœuf gras » ; tous les autres quittent la métairie avant que leur engraissement ne soit entièrement achevé. La période de vente des bœufs se situe essentiellement au printemps et se poursuit pendant le début de l'été : les labours

d'automne ou de mars ont été faits et les bœufs ont eu le temps de se « rafraîchir » dans les prairies avant d'être vendus. Le livre de comptes de Duchemin ne permet pas de savoir quel âge ont les bovins qui sont vendus en tant que « bœufs » ou « grands bœufs » : il n'y a aucune raison de penser qu'ils soient très âgés, ce qui ne leur donnerait pas de valeur supplémentaire mais aurait nécessité de les nourrir plus longtemps. Il semble donc qu'il y ait une rotation assez rapide des bovins sur cette exploitation. Cette pratique qui consiste à vendre des bœufs de 4 ou 5 ans pour racheter des bœufs un peu plus jeunes (donc moins cher) permet de répartir sur plusieurs années les profits tirés de leur engraissement partiel. Elle constitue une originalité de l'élevage bovin du Bas-Maine, différent en cela du « modèle normand » qui, mettant sur le marché un produit fini – le bœuf gras de 7 à 8 ans –, permet des profits plus spectaculaires mais implique une beaucoup plus grande immobilisation de capital.

Des ventes occasionnelles de bétail existent : en 1730, Châtelier a vendu « sa vieille jument grise », en 1732 « un bouvard malade », en 1733 une vache malade (Duchemin porte dans ses dépenses les « médecines pour la vache ci-dessus »), en 1736, une truie « par rapport aux dommages qu'elle faisait dans les ensemencés »... Mais la plupart des ventes sont régulières et calculées : leur périodicité en serait une preuve indépendamment des remarques faites par Duchemin à ce sujet. Cette métairie devait disposer du cheptel suivant :

Hiver	Été (supplément)
- 30 à 40 brebis	- 15 à 20 agneaux
- 1 truie et 3 ou 4 cochons	- 4 « nourritureaux »
- 1 cheval et 1 jument	
- 4 à 6 vaches, 1 ou 2 génisses	- 4 à 6 veaux
- 6 à 8 boeufs et bouvards	

Évaluées en nombre de têtes de bétail, les ventes apparaissent plus importantes en automne et en hiver qu'au printemps et en été. En valeur, elles sont assez bien réparties dans l'année. Si l'on excepte la vente ou l'échange de veaux qui ne porte que sur des sommes minimales, on observe trois périodes importantes : les agneaux nés au printemps sont vendus d'octobre à février ou mars de l'année suivante ; la vente des bœufs, qui rapportent les plus grosses sommes d'argent, a lieu de mars à juin essentiellement, et se poursuit jusqu'en septembre, chevauchant alors celle des bouvards (juin à octobre).

Mais la métairie doit parfois, comme en 1731 et 1732, se livrer à des ventes forcées de bétail. La première indication des difficultés qui vont entraîner ces ventes, apparaît lors de la mesurée du 22 août 1731, bien que celles-ci ne soient pas liées au manque de céréales : « Châtelier a levé sur le monceau d'avoine avant de le mesurer 20 valais pour ses bestiaux à cause du peu de foin qu'on a cette année » ; Pierre Duchemin ne porte

pour cette raison aucune somme au passif de son métayer, ce qui montre que, pour lui, les produits de l'exploitation doivent d'abord nourrir le bétail : si les fourrages variés qui y sont destinés n'y suffisent pas, quelques céréales y sont consacrées, prises sur le « monceau commun » ; Pierre Duchemin participe également pour moitié à l'achat de fourrages complémentaires lorsque cela est nécessaire. Ces difficultés ne sont pas celles de la seule métairie du Châtelier : les ventes forcées de bestiaux ont dû être générales dans la région de Laval car le Procureur Fiscal du comté note le 31 août 1731 que « depuis la foire de la mi-carême dernière, les bestiaux ont considérablement diminué de prix, que cette diminution est au moins de moitié »⁷. Quelques lignes plus bas, les difficultés du métayer sont confirmées : « Châtelier a perdu le meilleur de ses bœufs et en a vendu la peau et autres choses, pour ma moitié de tout quoi il me doit, la dépense qu'il lui en a coûté pour les médecines déduite, la somme de 5 livres 14 sols... Châtelier a vendu au Marié le bœuf pareil à celui de ci-dessus perdu pour la somme de 94 livres dont j'ai reçu pour ma moitié 47 livres ».

En 1732, la situation s'aggrave : le fourrage est peu important et des bêtes meurent de maladie (2 vaches). Châtelier vend des bêtes : 2 bœufs, une vache, un cochon.. À la fin de l'été 1732, 6 autres bœufs seront vendus pour 150, 108 et 80 livres, deux seulement seront achetés pour 125 livres. On voit donc que si les difficultés fourragères n'ont finalement entraîné la mort que de trois bêtes - un bœuf et deux vaches - elles ont vidé temporairement la métairie d'une partie de son cheptel.

Comment se reconstitue le cheptel à l'issue de cette période de difficultés ? En interrompant les ventes de bouvards (aucun n'est vendu en 1731 et 1732 alors qu'il en est vendu deux toutes les autres années), en remplaçant en 1733 les deux vaches qui sont mortes en 1732 et surtout en achetant 5 veaux en 1732 et 1733, alors que les autres années les veaux ne font l'objet que d'échanges et non d'achats. On voit que de cette manière, les difficultés sont surmontées sans que l'exercice n'ait jamais été négatif. Les pertes se limitent en définitive aux trois bêtes qui sont mortes. Le métayer ayant dû restreindre temporairement le nombre des bêtes de son exploitation, a en fait enregistré des profits plus importants en 1732 et en 1733. Par contre, c'est en 1734 que les revenus de la métairie faiblissent, les ventes étant différées pour permettre la reconstitution du cheptel sans engager d'achats supplémentaires. On remarque à nouveau la souplesse de gestion de ce type d'exploitation qui tolère des difficultés sans que le revenu du métayer ni celui du propriétaire ne s'effondrent. Cette souplesse de gestion résulte d'abord de la possibilité qu'ont les métayers de se débarrasser d'une partie du bétail lorsqu'ils prévoient des difficultés (ce qui entraîne des rentrées d'argent) ; elle découle également de la superficie de l'exploitation qu'il n'est pas nécessaire d'emblaver entièrement : ceci met à la disposition des métayers plusieurs aliments de substitution pour remédier à l'insuffisance

7 - Remontrance du Procureur Fiscal du Comté concernant le prix de la viande de boucherie. Archives départementales de la Mayenne, B 943.

temporaire du foin, des regains, des pailles de froment, de seigle et d'avoine qui servent ordinairement à la nourriture des bestiaux.

3. « Ainsi nous ne nous devons rien l'un à l'autre »

Ces rapports sont confiants mais très stricts. Les comptes faits par Pierre Duchemin sont particulièrement minutieux, jamais arrondis ni approximatifs. Tout ce que fait Châtelier et qui n'est pas prévu par le bail est rigoureusement évalué : en 1735, Pierre Duchemin a fait faire des travaux exceptionnels au Châtelier et le métayer a trempé la soupe aux trois maçons, deux fois par jour pendant 23 jours ; la soupe étant évaluée à 6 deniers l'écuellée, Pierre Duchemin rétrocède 69 sols à son métayer⁸. La même année, Châtelier « a donné 2 sols d'aiguillettes⁹ pour un des bouvards achetés » ; Duchemin lui rembourse la moitié de cette somme. Châtelier n'a rendu qu'une seule fois en 9 ans un service gratuit : en août 1735, il est venu apporter à Laval une busse de cidre (son charroi lui est payé), mais au retour, il s'est chargé d'apporter au Châtelier du mobilier pour la maison de maître de Pierre Duchemin (trois tables avec des pliants et les rideaux des tours de lits). On trouve quelques cas de compensation en nature : la même année, Châtelier qui a transporté quelques charretées de pierres et quelques tonneaux de sable lors de la reconstruction de la grange, reçoit en contre partie quelques arbres qui avaient été abattus par le vent. Tout se paie, donc. Mais le mémoire ne laisse pas apparaître la moindre contestation, ni de la part du métayer, ni de celle du propriétaire. Pierre Duchemin prend toujours soin de noter scrupuleusement que lui-même a fait une bonne affaire et que Châtelier est content. Il fait parfois des avances en nature à son métayer ; il note le 22 janvier 1729 : « j'ai envoyé à Châtelier par Massuardière un boisseau d'avoine qu'il me demande. Il vaut 18 sols ». Des avances en argent sont effectuées de part et d'autre à l'occasion d'achats de bestiaux. Châtelier semble le plus souvent disposer de l'argent nécessaire pour ces opérations, il ne demande qu'assez rarement à Pierre Duchemin de lui faire une avance pour conclure une affaire. Par contre Pierre Duchemin confie des sommes importantes à son métayer lorsque celui-ci effectue pour son compte le règlement de journées d'ouvriers. Pendant les 9 années que dure le bail et que couvre le registre, Châtelier n'a emprunté que deux fois de l'argent à son propriétaire ; le 22 février 1731 – « j'ai prêté à Châtelier 6 livres dont il m'a dit avoir à faire pour sortir d'avec Vannier » – et le 30 octobre 1732, 30 livres « pour payer jusqu'à Pâques son garçon Jacques ». La seule avance d'argent vraiment importante faite par Pierre Duchemin sert à

8 - Pour une bonne compréhension de cette anecdote, il faut savoir que les baux du Bas-Maine déchargent en général les colons des réparations ordinaires (locatives) en contrepartie du versement par ces derniers d'une somme forfaitaire annuelle. Mais les colons doivent nourrir les ouvriers qui viennent faire sur leurs exploitations ces réparations ordinaires. Ici, Duchemin fait reconstruire la grange du Châtelier : ce sont des réparations extraordinaires (celles qui incombent au propriétaire) et le métayer n'a donc pas à nourrir les ouvriers.

9 - Aiguillettes : pourboires. Voir chapitre précédent. Alors que Duchemin distribue de plus en plus d'aiguillettes au fur et à mesure que sa vie s'écoule et que sa position sociale s'affirme, cette pratique apparaît exceptionnelle de la part du métayer.

financer l'achat de cherrée (48 livres) destinée à mettre en 1729 dans le taillis nouvellement défriché. L'achat est fait par Châtelier qui doit en financer le tiers.

Les comptes sont précis, les rapports sont bons, mais les cadeaux sont rares. Le terme « donné » largement employé dans le texte de Pierre Duchemin pourrait laisser croire à une grande générosité de ce dernier avec son métayer. Il n'en n'est rien : ce verbe signale toujours une avance, et « du plus ou moins on comptera par la suite ». C'est le cas lorsque Pierre Duchemin contribue à la nourriture des bestiaux : « je lui ai donné 3 boisseaux ras de glands pour ses bestiaux, 1 livre » (1728) ; « donné à Châtelier 2 boisseaux ras d'orge pour ses bêtes, ils valent 30 sols » (1735). Les objets donnés sans contrepartie ne sont jamais d'une grande valeur. En 1728, Pierre Duchemin note sur son registre : « donné un petit cochon estropié que Châtelier dit ne valoir pas la peine d'être nourri ni vendu. Ainsi je lui ai donné pour l'amender et en faire son profit ». En 1729, « il y avait quelques livres de lin de moscovie, les lui ai données parce qu'elles ne valaient pas la peine d'être habillées ». Deux fois seulement en 9 ans, Pierre Duchemin a fait un vrai cadeau à son métayer : en juin 1731 il a « donné à Châtelier un vieux chapeau » et en juillet 1736, lorsque celui-ci a marié sa fille, il lui a abandonné sa moitié du petit veau et de la brebis qui ont été tués pour le repas de noces. On le voit, chez Pierre Duchemin tout est compté, même la générosité. Mais Châtelier sait qu'en cas de grosses difficultés, il aura l'aide de son propriétaire, aide non gratuite certes mais qui lui permet de traverser des difficultés passagères.

Ce document permet également de préciser les attributions réciproques du métayer et du propriétaire dans la gestion de l'exploitation. Pierre Duchemin est toujours présent pour faire la mesurée des céréales d'été (le froment, le seigle, l'avoine et l'orge), par contre celle du sarrasin qui a lieu à la fin du mois d'octobre ne l'amène pas toujours à se déplacer. C'est également souvent lui qui partage la laine en juin, et qui compte à cette occasion combien il y a de brebis et d'agneaux sur la métairie. Il partage aussi les cochons en novembre. Ces voyages sont loin d'être les seuls qu'il fait sur son exploitation¹⁰.

Par contre tout ce qui concerne le bétail – achat, ventes, échanges – semble être du ressort du métayer. Il est impossible de dire avec certitude d'après ce document, si les décisions concernant la gestion du bétail sont prises en commun, unilatéralement, ou après discussion, mais on observe que Châtelier est le sujet de toutes les actions qui concernent le bétail ; Pierre Duchemin ne semble pas se rendre sur les champs de foire. Le bétail, bien que fourni par le propriétaire, est toujours présenté comme appartenant à Châtelier : « Châtelier a perdu une jument qui est morte, le loup lui a mangé deux de ses brebis » (1730) ; « Châtelier a vendu sa vieille jument grise, 25 livres, il m'en doit la moitié » (1731) ; « Châtelier a perdu le meilleur de ses bœufs » (1731), (en fait la perte est partagée par moitié). C'est encore Châtelier qui semble prendre l'initiative en 1728 de semer de la graine de lin de moscovie dont Pierre Duchemin finance à moitié l'achat. C'est encore lui qui effectue tous les achats de cherrée et il a probablement le libre choix de ses

10 - Voir chapitre précédent, présentation : les « voyages » du propriétaire.

fournisseurs. Dans certains cas, il apparaît assez nettement qu'il a pris personnellement l'initiative de faire une dépense à laquelle Pierre Duchemin décide ensuite de contribuer (achat d'engrais, travaux sur les haies ou les terres). Il vend des fruits ou du cidre produits sur la métairie au même titre que Pierre Duchemin et, que le marché ait été conclu par l'un ou par l'autre, le bénéfice en est partagé par moitié. Enfin, Châtelier sert d'intermédiaire lorsqu'il faut payer les ouvriers qui ont travaillé sur l'exploitation et il reçoit à cette occasion des sommes importantes. Si l'on considère l'ensemble des paiements faits par Châtelier, on observe que le métayer d'une belle exploitation (50 hectares pour le Châtelier, ce qui est largement au-dessus de la moyenne) est amené à gérer, au cours de son bail, des sommes relativement importantes, que cela soit pour son propre compte ou pour celui de son propriétaire.

TRANSCRIPTION

*Comptes faits entre Pierre Duchemin et le colon du Châtelier
(1728-1736)*

Comptes avec le colon du Châtelier (1728-1736)
Archives départementales de la Mayenne, Fonds Duchemin 34 J 5.

Ce manuscrit ne comporte ni titre, ni page de garde. Il est la suite d'un autre registre qui n'a pas été retrouvé. À la différence de ce qu'il faisait dans la première partie du Livre journal (1717-1733) et sans doute parce qu'il ne s'agit pas d'un document comptable, Pierre Duchemin ne renvoie pas les sommes d'argent en fin de ligne ; cette pratique a été suivie dans la transcription du texte.

Châtelier me doit pour solde de compte arrêté avec lui le 10 décembre 1727 la somme de 40 livres ainsi qu'il est marqué sur mon vieux registre qui reste nul au moyen de ce que je le porte ici ; ci 40 livres.

1728

Châtelier a vendu au Marié une vache et 2 brebis pour 36 livres, j'en ai reçu pour ma moitié 18 livres.

Châtelier a acheté une autre vache pour 38 livres 2 sols 6 deniers, je lui en ai payé pour ma moitié 19 livres 1 sol 3 deniers que je lui ai envoyés par Massuardière le 6 février avant ; ci 19 livres 1 sol 3 deniers.

Je lui ai donné 3 valais¹ ras de glands pour ses bestiaux qui valent 1 livre.

Le 9 avril j'ai fourni à Châtelier 1 valais d'orge pour semer ; il en fournira autant à droit² parce qu'il espère en semer plus qu'il en a levé à la mesurée.

Plus je lui ai donné un valais pour ses veaux et pour 7 petits cochons qu'il a eus d'une de ses truies.

Je lui ai promis de payer la moitié de la graine des moscovies³ qu'il achètera à semer.

J'ai reçu un chevreau.

Le 28 avril j'ai donné à Châtelier 9 livres pour payer le 50^e denier et à compte de quelque cherrée qu'il a achetée dont on comptera à la suite. Il a payé pour le 50^e denier aux collecteurs de 1726, 5 livres 4 sols ; ainsi il me redoit des 9 livres de ci-dessus 3 livres 16 sols.

1 - Valais désigne le boisseau dans la région de Vaiges, soit 32,78 décalitres, DOTTIN, p. 516.

2 - À droit : pour sa part.

3 - Moscovies : lin de moscovie.

Châtelier a vendu 2 bœufs pour 125 livres dont j'ai reçu pour ma moitié 62 livres 10 sols.

Il a vendu 2 petits cochons pour 3 livres, il m'en doit pour la moitié 30 sols.

Je lui ai donné pour les cochons 2 valais des guerleures⁴ qui valent 30 sols.

Plus 3 valais de glands qui valent 20 sols ; ce gland est déjà compté ci-dessus, ainsi cet article reste nul, l'ayant couché ici une seconde fois par inadvertance.

Châtelier a eu de la cherrée pour 6 livres 2 sols ; je lui dois pour les 2/3, 4 livres 1 sol.

Il a acheté un veau pour 6 livres 2 sols ; je lui en dois pour la moitié 3 livres 1 sol.

Il a acheté de la graine de moscovie pour 6 livres ; je lui en dois pour la moitié 3 livres.

Le 7 juin, Châtelier m'a dit qu'il avait acheté l'année dernière les deux agneaux qu'il devait de dîme pour 4 livres, dont je lui dois pour la moitié d'un, 20 sols, attendu qu'il me devait celui de Pâques de ladite année dernière 1727 ; ci 20 sols.

Ledit jour j'ai partagé la laine du Châtelier, j'en ai eu pour ma part 36 livres [poids] ; il y a 38 brebis et 23 agneaux.

Il a présentement 5 petits cochons et 5 veaux de lait.

Il m'a donné en argent 3 sols 6 deniers.

Ledit jour 7 juin j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier, il me doit pour solde jusqu'à ce jour la somme de 34 livres, ainsi que nous en avons convenu ensemble ; ci 34 livres.

Il ne doit que les trois livres de beurre de l'année courante 1728.

Le 10 juin 1728 j'ai donné à Châtelier une prolongation de bail de sept années qui commenceront à la toussaint prochaine aux mêmes charges et conditions de sa dernière prolongation, à la réserve que je lui paierai à l'avenir la somme de 20 livres par an au lieu de celle de 15 livres que je lui payais ci-devant pour les gages d'un garçon, et en outre que j'annexe d'avec ledit lieu le taillis des Grands Jouberts pour le faire valoir à mesure qu'il sera défriché et mis en état d'être labouré, ainsi qu'il est expliqué plus au long dans l'acte de prolongation devant Bordin, notaire audit Vages, en date dudit jour.

J'ai reçu une livre de beurre.

Châtelier a vendu à Chéméré une vache pour 36 livres ; j'en ai reçu pour ma moitié la somme de 18 livres.

Le 23 août 1728 j'ai mesuré au Châtelier. Il a levé de semence :

de froment rouge.....	28 valais
de méteil.....	22
de mélot ⁵	14

64 valais

J'ai eu de froment	35 valais
de méteil.....	120
de mélot	23
d'orge.....	17

Il y avait 11 valais de jarosse, les semences qu'il en avait fournies il y a un an reprises, mais il me les a demandées et m'a donné en la place 11 valais d'orge qu'on a pris sur le monceau commun ; ci.....

ci.....	11
et d'avoine.....	10

fait 18 charges

216 valais

4 - Guerleures : déchets que l'on recueille dans la guerle (crible) après le nettoyage des grains.

5 - Mélot : mélange de froment et d'avoine.

J'ai eu le boisseau de la fouace⁶ ; il a levé les deux boisseaux des rentes, ainsi il me doit les 3 livres 6 sols 6 deniers.

Il a eu la cherrée de cette année.

J'ai reçu un valais de pois de mon jardin.

Il a emmené une pipe et huit busses.

Outre l'avoine que j'ai eue, j'en ai encore bien laissé à l'aire 7 à 8 valais et 2 qu'ils ont pris en battant, pour les cochons.

Le 14 septembre Châtelier a vendu à Ballée 2 bouvards de 2 ans pour 91 livres dont j'ai reçu pour ma moitié 45 livres 10 sols.

Plus il a vendu à Montsûrs un de ses grands cochons pour 18 livres dont j'ai reçu pour ma moitié 9 livres.

Il a donné à Salvvert un de ses petits cochons pour rien, attendu qu'il ne valait rien.

J'ai reçu 2 livres de beurre, une oie, une cane et un poulet.

J'ai reçu du Châtelier par Bignon une somme de pommes à migeot dont je lui ai payé la voiture.

Plus j'ai reçu par Busson aussi une somme de poires et de coings de mon jardin dont je lui ai aussi payé la voiture.

Le 27 septembre j'ai mesuré le carabin. Châtelier a repris la semence qu'il avait fournie la semaison dernière et en outre il a relevé pour semer 4 valais, et j'en ai eu pour ma part 20 valais.

J'ai reçu du Châtelier par La Motte d'Argentré 3 pipes de cidre de poire que j'ai vendues et livrées à M. de la Favardière à raison de 12 livres la pipe pour lesquelles il m'a payé la somme de 36 livres ; j'ai payé à La Motte 6 livres pour ces 2 charrois ; j'ai reçu les tonneaux.

J'ai payé à Châtelier 8 livres 6 sols 8 deniers pour mes deux tiers d'une charretée de cherrée qu'il a achetée pour 12 livres 10 sols.

J'ai reçu 4 canes et 2 poulets.

Des 3 grands cochons qui restaient au Châtelier il en remet une truie en hiver et, des 2 autres, j'en ai reçu le 25 octobre un mâle qui rapporte au sien 10 sols francs que je lui dois⁷ ; ci 10 sols.

Je l'estime 20 livres. Le 10 décembre je l'ai vendu et livré à M. de la Favardière qui me l'a payé pour 34 livres et une pièce de 12 sols pour ma servante.

Châtelier a vendu au Marié 14 bergails⁸ pour 60 livres ; il m'en doit pour la moitié 30 livres laquelle il m'a payée ; ci 30 livres.

Le 29 octobre j'ai reçu du Châtelier par La Motte d'Argentré 3 busses de cidre de pomme qu'il est allé quérir audit lieu et auquel j'ai payé pour son charroi 6 livres ; je les ai mises dans ma cave.

Je dois à Châtelier pour l'acquit des 3 busses de cidre de ci-dessus, 14 sols 6 deniers.

Je dois à Châtelier 15 livres pour l'année présente 1728 des gages d'un garçon ; ci 15 livres.

J'ai reçu de Châtelier 10 oies, 4 livres et demie de plume pour ma part.

J'ai reçu 6 livres pour châtaignes qu'il a vendues, plus il en a livré un valais à M. de La Haye par mon ordre dont je m'entendrais avec ledit sieur ; il vaut 16 sols, j'en ai fait remise audit sieur, plus j'en ai reçu ici à l'estimation de 2 valais.

J'ai reçu 3 valais de méteil pour ma moitié de ce qui a resté des semences⁹ ; ci 3 valais.

Des 4 petits cochons qui restaient au Châtelier il y en a un estropié que Châtelier dit ne valoir pas la peine d'être nourri ni vendu ; ainsi je le lui ai donné pour l'amender et en faire son profit.

J'ai reçu du Châtelier 5 chapons et 1 poulet.

J'ai reçu environ de demi boisseau de châtaignes et environ de 2 valais de fruits cuits.

6 - Fouace : sorte de gâteau. Un boisseau de grain est donné en cadeau au propriétaire avant le partage de la récolte.

7 - La truie reste sur la métairie (Châtelier « met la truie en hiver ») et les deux cochons sont partagés entre Châtelier et Duchemin. Comme celui de Duchemin vaut une livre de plus que celui de Châtelier, il doit lui rétrocéder 10 sols (celui de Duchemin « rapporte » 10 sols à celui de Châtelier).

8 - Désigne les ovins, brebis, moutons ou agneaux.

9 - Il s'agit des grains qui avaient été prélevés sur le tas commun au moment de la mesurée et qui n'ont pas été semés.

Le 22 janvier j'ai envoyé à Châtelier par Massuardière un boisseau d'avoine qu'il m'a demandé ; il vaut 18 sols.

Châtelier a vendu au Marié 5 bergails pour 10 livres dont il me doit la moitié qui est 5 livres.

Le 9 février 1729 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier. Il me doit pour solde jusqu'à ce jour, ainsi que nous en avons convenu ensemble ledit jour, la somme de 26 livres 2 sols ; je lui ai rendu 6 sols qu'il a payés pour du clou employé aux réparations des bâtiments ; ci 6 sols.

Châtelier me doit pour mon agneau de Pâques de cette année dernière 1728, 20 sols.

J'ai 87 livres de chanvre écoché¹⁰ et 15 livres de lin fait ensemble 102 livres.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a produits cette année dernière 1728 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite des déboursés, j'en retire quitte et libre la somme de 589 livres 2 sols 3 deniers.

Et en outre, il a mis dans ma cave du Châtelier 2 busses de cidre dont une est pour ma dépense et l'autre je l'ai vendue à Massuardière le 29 avril 1729 pour 5 livres, ce que je ne comprends point dans le mémoire de ci-dessus.

Il y avait quelques livres de lin de moscovie que je lui ai données parce qu'elles ne valaient pas la peine de les habiller¹¹.

1729

Le 19 mars j'ai fourni à Châtelier 3 valais combles d'orge à semer ; il en fournira à droit ; j'en ai compté avec lui.

Ledit jour j'ai donné à Châtelier 12 livres pour acheter de la cherrée dont on comptera à la suite ; ci 12 livres.

Le 15 avril j'ai reçu 2 chevreaux et, comme il n'y en avait que 3, je lui en dois la moitié d'un qui est 7 sols 6 deniers attendu qu'on en a vendu un des deux pour 15 sols ; ci je lui dois 7 sols 6 deniers.

Je dois à Châtelier 3 livres 10 sols pour ouvrage qu'il a fait faire dans le taillis par Bodinier ; ci 3 livres 10 sols.

Le 29 avril j'ai donné à Châtelier 36 livres à compte des cherrées qu'il achètera ; ci 36 livres.

Il a eu de sa truie 9 petits cochons.

Quoique, par la prolongation de bail que j'ai donnée à Châtelier le 10 juin dernier, il paraisse que je lui ai mis en bon état de réparation les haies d'autour du taillis que j'ai annexé audit lieu, je reconnais néanmoins que je ne les y ai pas mises, et sur ce qu'il m'a requis de ne le pas faire attendu qu'il s'en chargerait dans l'état qu'elles sont au moyen d'en faire la montrée à quoi j'ai consenti, et sur cela le métayer du Marchis a estimé que pour mettre lesdites haies en état de réparation, il fallait 25 journées dont je lui ai donné mon billet de reconnaissance le 29 avril 1729 ; on n'a point compté les troussards¹².

Copie du billet que j'ai donné à Châtelier

Quoique par la prolongation de bail que j'ai donnée à Châtelier le 10 juin dernier 1728 il paraisse que je lui ai mis en bon état de réparation les haies d'autour du taillis des Grands Jouberts que j'ai annexé audit lieu, je reconnais néanmoins que je ne les y ai pas mises, sur ce qu'il m'a requis de ne le pas faire, attendu qu'il s'en chargerait dans l'état qu'elles sont au moyen d'en faire la montrée ; à quoi j'ai consenti et sur cela le métayer du Marchis s'y est transporté et a estimé que, pour mettre

10 - Chanvre (ou lin) qui a été broyé et battu avec une écoche, DOTTIN, p. 177.

11 - Habiller : préparer la filasse, DOTTIN p. 3.

12 - Troussards ou trouessards : désigne très probablement les émousses (arbres dont le tronc a été sectionné et dont la tête forme une coupelle de branches régulièrement émondées).

lesdites haies en bon état de réparation, il fallait 25 journées et je reconnais en outre qu'en ladite année 1728 j'ai fait abattre tout le bois de dessus ledit trouessard du tour dudit taillis. À Laval ce 29 avril 1729.

Châtelier a vendu à Ballée 2 bœufs pour 145 livres ; il m'en doit pour la moitié 72 livres 10 sols dont j'ai reçu à compte 66 livres.

Il a vendu 5 petits cochons pour 15 livres ; il m'en doit pour la moitié 7 livres 10 sols.

Il a acheté un taureau pour 24 livres ; je lui en dois pour la moitié 12 livres, de sorte que de ces achats et ventes, il ne m'est dû que 40 sols ; ci 2 livres.

Le 27 mai 1729 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier. Il me doit pour solde jusqu'à ce jour la somme de 25 livres 4 sols 6 deniers ainsi que nous en avons convenu ensemble ledit jour 27 mai 1729 ; ci 25 livres 4 sols 6 deniers.

Et il lui reste en main les 48 livres que je lui ai données de l'autre part pour employer en cherrée pour le taillis dont on comptera dans la suite.

Il a perdu 2 brebis dont il a vendu les peaux pour 28 sols ; j'en ai reçu pour ma moitié 14 sols.

Il lui reste 4 petits cochons.

J'ai donné un boisseau d'avoine pour ses cochons qui vaut 20 sols.

Le 28 juin 1729 j'ai partagé la laine du Châtelier ; j'en ai eu pour ma moitié 38 livres ; il y a 38 brebis et 16 agneaux.

Il a vendu une vache pour 30 livres et un veau pour 4 livres 10 sols ; j'en ai reçu pour ma moitié 17 livres 5 sols.

Châtelier a acheté deux charretées de cherrée pour le taillis qui lui ont coûté 32 livres 10 sols.

Plus il en a acheté sur le pays pour 21 livres 3 sols 6 deniers et en outre pour 22 sols que me devait Georget de Vages pour restant de fagots à lui vendus, de sorte que les comprenant ç'en est pour 22 livres 5 sols 6 deniers de cet article ; il a remarqué qu'il en a eu une bonne charretée qui ne lui a pas coûté plus de 14 livres de différents particuliers, laquelle charretée ne sera point comptée sur le taillis mais bien sur le lieu, et pour son tiers de laquelle il m'a payé la somme de 4 livres 13 sols 4 deniers de sorte qu'il m'en coûte à moi pour mes deux tiers 9 livres 6 sols 8 deniers qu'il a payés ; ainsi il a donc déboursé pour cherrée 32 livres 10 sols, 21 livres 3 sols 6 deniers, qui fait ensemble 53 livres 13 sols 6 deniers sur quoi déduit 4 livres 13 sols 4 deniers pour son tiers de 14 livres, reste 49 livres 2 deniers, et il n'avait à moi pour acheter ces cherrées que les 48 livres de ci-devant ; ainsi je lui redois 20 sols 2 deniers que je lui ai payés, ainsi nous nous trouvons quittes l'un vers l'autre à la réserve du dernier arrêté de compte de 25 livres 4 sols 6 deniers qu'il me doit.

Ainsi il n'y a encore de cherrée pour mon taillis jusqu'à ce jour que pour la somme de 40 livres 15 sols 6 deniers qui font pour 2 charretées et demie.

J'ai rendu à Châtelier 3 livres qu'il avait payées à Feurprier pour de l'ouvrage qu'il a fait, environ des barrières et échaliers, ce que je porterai sur le journal¹³.

J'ai reçu 5 poulets.

Châtelier a vendu à la Sainte-Anne à Soulgé un cheval pour 30 livres et un génisson d'un an pour 16 livres 10 sols ; il m'en doit pour la moitié 23 livres 5 sols.

Il a acheté 2 charretées de paille de M. le curé pour 16 livres que je lui paierai à l'entier pour et en la place d'une charretée de cherrée pour le taillis ; ainsi je les lui dois ; ci 16 livres.

Plus il a acheté 3 charretées de cherrée pour 48 livres 15 sols que je lui dois aussi à l'entier pour le taillis ; voyez ci-après.

Plus je lui dois, dont j'ai convenu avec lui, 9 journées à 5 sols pour avoir fait taper¹⁴ sur le lieu d'extraordinaire ; fait 2 livres 5 sols.

13 - Il s'agit du *Livre journal* qui a été présenté au chapitre précédent.

1729

Le 30 août j'ai mesuré au Châtelier :

Il a levé de semences de froment rouge	54 valais
et de méteil	14 valais
.....	68 valais
et d'orge	22 valais
J'ai eu pour ma part de froment rouge	34 valais et ½ ,
de méteil	56
de mélot	39
et d'orge	12
.....	141 valais et ½

J'ai eu le boisseau de la fouace.

Il a levé les 2 boisseaux de méteil pour les rentes au moyen de quoi il me doit les 66 sols 6 deniers¹⁵ ; ci 3 livres 6 sols 6 deniers.

J'ai eu un quart de pois de mon jardin.

Il a emmené 3 busses.

Châtelier a vendu ici 2 bouvards pour 80 livres, j'en ai reçu pour ma moitié la somme de 40 livres.

L'Homlet lui a donné une de mes busses vides.

Le 29 septembre 1729 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier et lui ai payé tant pour solde des rentes, des ventes du cheval et génisson, que pour les pailles, cherrées et journées la somme de 40 livres 8 sols 6 deniers au moyen de quoi il me doit encore néanmoins les 25 livres 4 sols 6 deniers du précédent arrêté de comptes ; ci 25 livres 4 sols 6 deniers qu'il me doit aujourd'hui 29 septembre 1729 pour solde.

Et par ici j'ai payé pour le taillis 6 charretées et demie de cherrée ainsi qu'il paraît ci-devant ; ci 6 charretées et ½.

J'ai tué au Châtelier un petit agneau qui n'était point compté, j'en ai payé à Châtelier pour sa part 12 sols.

J'ai reçu de Châtelier tout le beurre de cette année 1729 ainsi il ne m'en doit plus.

J'ai reçu une oie.

J'ai reçu de mon jardin¹⁶ une somme et demie de fruits et coings dont j'ai payé la voiture à Bignon.

Châtelier a acheté un agneau de dîme à droit de celui qu'il me devait à Pâques de cette année, ainsi il en demeure quitte.

J'ai reçu 2 livres [poids] de plume.

Le 17 octobre j'ai mesuré la carabin du Châtelier il en a levé de semences 2 valais et nous en avons eu chacun 40 valais dont la plus grande partie a été cueillie dans le grand taillis¹⁷.

14 - « Faire taper d'extraordinaire » ou « faire des tapais extraordinaires » (expression employée dans le *Livre Journal*) signifie défricher un sol depuis longtemps non cultivé en utilisant la tape ou houe à écobuer pour couper les racines et retourner les mottes de terre.

15 - Il s'agit des rentes seigneuriales dues pour la métairie du Châtelier. Ici comme dans la plupart des cas, c'est le métayer qui est chargé d'en assurer le versement (cette clause figure son bail). Elles sont dues en grains : Châtelier prélève donc sur la récolte ce qu'il faut pour les acquitter ; il devra en rétrocéder la valeur à son propriétaire.

16 - Duchemin qui ne semble pas avoir de jardin à Laval fait venir les produits de son jardin du Châtelier.

17 - Il s'agit du taillis dont Duchemin a fait entreprendre le défrichement les années précédentes (cf. *Livre Journal* présenté au chapitre précédent).

Le 18 et 19 dudit j'ai reçu 6 busses de cidre du Châtelier le tout de poires, pour la voiture entière desquelles, avec une charretée de carabin dans laquelle a entré 36 valais du carabin de ci-dessus, j'ai payé à M. Guillois 15 livres à raison de 5 livres par chaque charretée ; Châtelier pour y contribuer de quelque chose m'a donné 2 valais combles de carabin que j'ai reçus avec les 4 valais passant les 36 de ci-dessus.

(*en marge* : j'en ai vendu une à mon oncle Duchemin pour 9 livres qu'il m'a payées, plus j'en ai vendu une au neveu de Jeanne du Séminaire pour 9 livres qu'il m'a payée ; reçu les tonneaux).

J'ai marqué ci-devant avoir payé pour le taillis 6 charretées et demie de cherrée mais comme on lui en a fourni une de moins que ce qu'on lui avait promis, fait qu'il m'a rendu les 16 livres 5 sols pour une dite charretée, ainsi je n'en ai donc plus payé que 5 charretées et demie.

Le 20 octobre j'ai reçu par Bignon une somme de pommes, 2 valais de châtaignes et 1 *manquin* (?) de bouteilles pour la voiture de tout quoi je lui ai payé 30 sols et nourri.

Des 4 grands cochons du Châtelier il en remet une truie en hiver et des 3 autres, dont il y a une truie de 2 ans que Châtelier a gardée, avec un nourritureau des 4 qu'il avait pour sa part, et les 2 autres sont mâles que j'ai reçus ici le 31 octobre sans report ; ainsi il ne lui reste en hiver que la truie et 3 nourritreaux ; mes 2 valaient 18 livres, le 5 décembre j'en ai vendu un à Georget pour 27 livres, c'est le meilleur ; j'en ai compté avec lui et le 3 janvier j'ai tué l'autre il valait 30 livres.

J'ai reçu de Châtelier 6 valais de froment rouge pour ma moitié du reste des semences.

Il reste encore à m'amener un valais de méteil aussi de reste de semence pour ma part que j'ai reçu.

J'ai reçu par Bignon une somme de poires pour la voiture de laquelle je lui ai payé 15 sols et 10 deniers.

J'ai reçu quelques châtaignes.

Je dois à Châtelier pour l'acquit de 3 busses de cidre 14 sols 6 deniers moins 10 deniers.

Je dois à Châtelier la somme de 20 livres pour l'année des gages d'un garçon échue de la toussaint 1729 ; ci 20 livres.

J'ai reçu 2 oies.

Plus reçu 3 oies et 3 poulets.

Plus reçu 6 livres pour châtaignes vendues.

Plus reçu ½ boisseau de châtaignes et ½ boisseau de fruits cuits.

Plus reçu un valais de châtaignes et c'est tout ; plus ½ valais.

Le 25 janvier j'ai reçu de Châtelier par Bignon 30 livres 2 sols 3 deniers pour 18 bergails qu'il a vendus 60 livres 4 sols 6 deniers ; ci 30 livres 2 sols 3 deniers.

Châtelier a perdu une jument qui s'est morte (*sic*) et le loup lui a mangé 2 de ses brebis.

Châtelier a acheté de la lande¹⁸ de Querrière pour 6 livres que je lui paierai à l'entier, attendu le grand coût de la coupe et charroi ; ci 6 livres. ;

J'ai fourni à Châtelier 3 valais d'avoine pour semer que je relèverai à la mesurée prochaine ; reçu.

Le 2 mars 1730, j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier, et je lui redevais 29 sols 2 deniers pour solde que je lui ai payés, au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à ce dit jour.

J'ai reçu 137 livres [poids] de lanfoirs¹⁹ plus 15 livres [poids] et c'est tout.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a produits l'année dernière 1729 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite des déboursés, j'en retire quitte et libre la somme de 437 livres 3 sols 7 deniers.

18 - Il s'agit de la lande coupée (ajonc et autres végétaux) servant à faire de l'engrais.

19 - Lanfoirs : lin et chanvre en bottes après récolte et rouissage.

1730

Châtelier a changé un veau et a payé pour l'échange 10 sols. Je lui en dois pour la moitié 5 sols, que je lui ai payés.

Il a acheté un cheval pour 32 livres 10 sols, je lui ai payé pour ma moitié 16 livres 5 sols.

J'ai reçu un chevreau.

Il a 8 petits cochons.

Châtelier a vendu 2 bœufs pour 212 livres 10 sols. Il en a racheté 2 autres pour 126 livres. J'ai reçu pour ma moitié du surplus, 43 livres 5 sols.

Je lui ai donné un boisseau d'avoine pour ses cochons, 20 sols.

Le loup a mangé deux brebis.

Plus j'ai reçu un chevreau.

Nous ne nous devons rien l'un à l'autre.

Des 8 petits cochons de ci-dessus, Châtelier en a donné un à la dîme et en a gardé 4 pour lui ; les 3 autres, il les a vendus à Massuardière pour 8 livres 8 sols. Comme c'est pour chez moi²⁰, il ne m'en est rien dû. Il en est mort un.

Le 26 juin, j'ai partagé la laine, j'en ai eu pour ma part 26 livres [poids]. Il y a 32 brebis et, je crois, 19 agneaux.

Châtelier a vendu sa vieille jument grise pour 25 livres, il m'en doit pour la moitié 12 livres 10 sols que j'ai reçus.

Le 30 août 1730, j'ai mesuré au Châtelier :

on a levé de semence de froment rouge.....	55 valais
et de méteil	5

60 valais

J'ai eu pour ma part de froment rouge.....	152 valais
de méteil.....	85 valais
d'orge.....	10 valais
et d'avoine.....	2 valais

249 valais

et en outre le boisseau de la fouace.

Il a pris les deux boisseaux pour les rentes, ainsi il me doit les 3 livres 6 sols 6 deniers.

Il m'a rendu les 3 valais d'avoine que je lui avais fournis à semer.

Je lui ai laissé au moins 7 valais d'avoine ou d'orge à commun²¹ pour ses cochons.

De ma part de froment, il y en a environ de 80 boisseaux ou valais du produit d'environ 6 journaux du taillis qui ont été semés pour la première fois, les semences reprises.

Il a eu 3 busses²².

J'ai reçu une oie.

J'ai reçu une demi-livre de beurre.

Reçu un poulet, plus une demi-livre de beurre.

Châtelier a vendu ici à l'Angevaine²³ 2 bouvards de 3 ans pour 130 livres. J'en ai reçu ma moitié : 65 livres.

20 - La métairie de la Massuardière, comme celle du Châtelier, appartient à Pierre Duchemin : les deux colons se vendent donc leur cochons pour la moitié seulement de leur prix, l'autre moitié appartenant à Pierre Duchemin.

21 - À commun : pris sur le tas commun.

22 - Il s'agit de busses vides que Duchemin renvoie au Châtelier pour y mettre le cidre de la prochaine récolte.

23 - La foire de l'Angevaine a lieu à Laval le 9 septembre.

Plus il a vendu à Montsûrs 2 bouvards de 2 ans pour 100 livres. J'en ai reçu pour ma moitié 50 livres.

J'ai remboursé à Châtelier 14 sols pour du clou qu'il a acheté pour moi. Porté sur le journal.

Châtelier a levé 3 valais de carabin à semer, il m'en a mené pour ma part 12 valais.

J'ai vendu à Châtelier 9 boisseaux d'avoine mesure de Vages à raison de 20 sols le boisseau, pour lesquels il me doit 9 livres.

Plus je lui en ai fourni 4 boisseaux mesure de Vages, à semer ; il en a fourni à droit de ci-dessus.

J'ai vendu du Châtelier au Rouge et à Doré 3 pipes de poires à raison de 5 livres 10 sols la pipe pour lesquelles j'ai reçu 16 livres 10 sols.

J'ai acheté de Rivière et de Haut Louhiers une pièce de bois qui est dans la lande de Folivet qui a 11 pieds de longueur, pour 12 livres, que j'ai données à Châtelier pour les leur donner, et ce pour faire une auge de pressoir. Porté sur le journal.

Plus j'ai donné à Châtelier une pièce de 6 livres pour payer le travail de la faire, dont on comptera la suite. Porté sur le journal.

Il ne lui en a coûté que 4 livres 5 sols, ainsi il me doit le surplus qui est 35 sols.

J'ai reçu 2 livres de beurre, ainsi ils sont quittes de cette année 1730.

Il me doit pour l'agneau de Pâques de cette année 1730. Il en a acheté un de Pelourdeau, à droit, ainsi il en demeure quitte.

J'ai payé à M. Guillois 3 livres pour son travail au sujet du taillis et de la porte de ma cour. Porté sur le journal ; ci 3 livres.

J'ai payé à Feurpvrier 4 livres 17 sols pour 6 journées et demi à 15 sols employées aux réparations des bâtiments du Châtelier. Il a travaillé une pièce de bois pour le dessus du portail de ma cour dont il a abattu le pied sur la noée des Barres. Porté sur le journal ; ci 4 livres 17 sols.

J'ai reçu par Bignon deux sommes de pommes dont je lui ai payé pour la voiture 30 sols.

Plus reçu deux autres sommes et payé la voiture. J'ai reçu jusqu'à présent environ de 3 valais de châtaignes.

Le 31 octobre, Châtelier m'a amené un cochon ; il en a un à droit sans report de part ni d'autre.

Le troisième qui était à commun il l'a vendu pour 14 livres ; il m'en doit pour la moitié 7 livres ; ci 7 livres reçues.

J'estime celui qu'il m'a amené ici 18 livres. Le 15 décembre on l'a tué, il valait au moins 50 livres²⁴.

Le 4 novembre, j'ai reçu un valais et demi de méteil pour ma moitié du reste des semences.

J'ai reçu une livre de plume.

J'ai reçu deux sommes de fruits dont Châtelier paiera la voiture à Bignon.

Le 8 novembre j'ai reçu 3 busses de cidre de pomme par la Motte, auquel j'ai payé pour la voiture, 3 livres.

Le 23 août, j'en ai vendu une avec une de l'Homlet pour 19 livres, à Rouland, que j'ai reçues, et les tonneaux aussi.

Je dois à Châtelier pour acquit 14 sols 6 deniers.

Il en a mis une busse dans ma cave du Châtelier pour ma dépense.

J'ai renvoyé au Châtelier par la Motte deux busses et un tonneau pour mettre du marc et je lui ai vendu un tonneau pour 50 livres qu'il m'a payées.

Il a délivré une des busses à Massuardière et l'autre il l'a emplie de cidre de pomme et mis dans ma cave du Châtelier, voyez ci-après.

Je dois à Châtelier la somme de 20 livres pour l'année échue de la toussaint 1730 des gages d'un garçon ; ci 20 livres.

J'ai reçu de Châtelier 12 livres pour ce qu'il a vendu de châtaignes de notre part ; ci 12 livres.

24 - On note ici que Duchemin finit d'engraisser chez lui les cochons qu'il rapporte du Châtelier et on observe qu'ils acquièrent rapidement de la valeur.

Châtelier a payé aux Dubois, maçons, pour ouvrages qu'ils ont fait au Châtelier 4 livres 10 sols pour 6 journées à 15 sols, ainsi je lui dois les 4 livres 10 sols ; porté sur le journal.

J'ai reçu 3 oies.

J'ai reçu un valais de châtaignes.

J'ai reçu un valais et demi de fruits cuits et demi valais de pruneaux.

Châtelier a vendu 10 bergails pour 43 livres 10 sols, j'en ai reçu pour ma moitié 21 livres 15 sols.

Le 29 décembre, j'ai vendu à Richer la busse de cidre que j'avais au Châtelier ainsi qu'il est marqué de l'autre part, pour 8 livres, fût et perte, de laquelle somme Châtelier me tiendra compte pour lui ; ci 8 livres.

J'ai reçu 2 valais de châtaignes et c'est tout ce qui en reste.

Reçu 2 poulets.

Châtelier a acheté ci-devant de la cherrée pour 12 livres 4 sols, je lui en dois pour les deux tiers 8 livres 2 sols 8 deniers.

Le 22 février 1731, j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier, je lui dois 11 livres 5 sols 8 deniers pour solde jusqu'à ce jour, laquelle somme je lui ai payée, au moyen de quoi nous nous trouvons quitte l'un avec l'autre ce jour-ci ; ci 11 livres 5 sols 8 deniers que je lui ai payés.

Ledit jour 22 février 1721 j'ai prêté à Châtelier 6 livres dont il m'a dit avoir affaire pour sortir d'avec Vannier ; ci 6 livres.

Il m'a dit avoir perdu une brebis depuis la toussaint dont il vendu la peau, 16 sols ; j'en ai reçu 8 sols.

J'ai reçu 107 livres [poids] de chanvre.

Plus 52 livres de petit lin et c'est tout.

Châtelier a perdu une méchante brebis lourde.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a produits cette année dernière 1730 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite de tous ce que j'ai déboursé, j'en retire quitte et libre la somme de 747 livres 6 sols 10 deniers.

1731

Châtelier a vendu à Soulgé deux bœufs pour la somme de 148 livres, et il a racheté une vache pour 61 livres, et vendu une autre 43 livres ; de ces achats et ventes il m'est dû pour ma moitié 65 livres 5 sols que j'ai reçus ; ci 65 livres 5 sols.

Le 1^{er} mai j'ai envoyé à Châtelier par l'Homlet 49 livres 10 sols pour payer 3 charretées de cherrée qu'il a achetées à raison de 16 livres 10 sols chacune ; ci 49 livres 10 sols.

Le 25 mai j'ai envoyé à Châtelier par Massuardière 18 livres à compter des cherrées qu'il a achetées ou achètera ; ci 18 livres.

J'ai reçu un chevreau ; je dois à Châtelier pour un chevreau qu'il m'a vendu 42 sols.

Le 7 juin j'ai partagé la laine du Châtelier ; j'en ai eu pour ma part 45 livres ; il y a 38 brebis et 17 agneaux.

Châtelier a acheté de Massuardière 2 bœufs de 4 ans pour 114 livres dont il lui a payé sa part, je n'ai rien reçu de la mienne comme restant chez moi.

Châtelier a vendu à l'Homlet 2 petits cochons pour 6 livres dont l'Homlet a payé à Châtelier sa moitié, je n'ai reçu de la mienne comme restant chez moi ; il en reste 4 à Châtelier.

Il a vendu une vache à Soulgé pour 31 livres ; j'en ai reçu pour ma moitié 15 livres 10 sols.

J'ai payé à Châtelier pour qu'il le donne à M. Guillois 8 livres 5 sols pour les ferrures²⁵, qui lui sont dus, à cause du taillis ; ci 8 livres 5 sols.

25 - Instruments en fer qui ont servi à défricher le taillis et qu'il faut ensuite réparer.

J'ai payé à Châtelier 10 livres et 4 sols pour 34 journées à 6 sols employées à curer les douves du tour de ma maison, et lui a nourri les ouvriers ; ci 10 livres 4 sols.

Châtelier a acheté 2 charretées de cherrée pour 33 livres, et comme je ne lui avais envoyé ci-devant par Massuardière que 18 livres, fait que je lui en redoie de reste 15 livres, que je lui ai payées ; ci 15 livres.

Et par cet article j'en ai fourni et payé pour le taillis 10 charretées et demie, ainsi je demeure quitte de ce je m'étais obligé d'en fournir.

J'ai payé à Châtelier 3 livres 15 sols pour 15 journées d'un homme à avoir aidé à charruer dans le taillis ; ci 3 livres 15 sols.

Châtelier a vendu un veau pour 50 sols ; il m'en doit pour la moitié 25 sols.

Le 22 juin 1731, j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier et lui ai payé ce que je lui devais ainsi qu'il est marqué ci à côté et lui, il m'a payé les 6 livres qu'il me devait de ci-devant et les 25 sols du veau de ci à côté, ainsi nous ne nous devons plus rien l'un à l'autre jusqu'à ce dit jour 22 juin 1731.

En faveur des tapais²⁶ extraordinaires qu'il a faits cette année, je me suis obligé de faire venir à mes dépens le carabin qu'il plaira à Dieu nous donner cette année.

J'ai payé à Châtelier 7 livres pour 14 journées à 10 sols employées à tirer de la pierre pour enfoncer²⁷ la mare du taillis ; ci 7 livres.

J'ai donné 2 boisseaux d'avoine ras 32 sols.

J'ai donné à Châtelier un vieux chapeau.

J'ai reçu quelques fruits.

Le 22 août 1731 j'ai mesuré au Châtelier ;

on a levé de semences de froment.....	62 valais
de méteil.....	7
et d'avoine.....	9
	<hr/>
	77 valais

J'ai eu pour ma part de froment rouge.....	129 valais
de méteil.....	21
et d'avoine.....	24
	<hr/>
	174 valais

fait 14 charges²⁸ et demie,
et en outre le boisseau de la fouace.

Châtelier a levé sur le monceau d'avoine avant de le mesurer 20 valais pour ses bestiaux à cause du peu de fourrage qu'on a cette année²⁹.

Il a levé les 2 boisseaux des rentes au moyen de quoi il me doit lesdites rentes qui montent à 3 livres 6 sols 6 deniers.

Châtelier a perdu le meilleur de ses bœufs et en a vendu la peau et autres choses ; pour ma moitié de tout quoi il me doit, la dépense qui lui en coûté pour les médecines déduites, la somme de

26 - Tapais : travaux de défrichement (voir note ci-dessus).

27 - Enfoncer : combler.

28 - Charge : contenu d'une charrette.

29 - On observe ici que lorsque le fourrage manque, Duchemin contribue à la dépense pour assurer la subsistance du bétail et ne pas avoir à le vendre.

5 livres 14 sols que j'ai reçue, ce qu'il en a salé³⁰ lui reste pour le récompenser d'avoir battu les dîmes.

Il a emmené 4 busses.

Châtelier a eu la cherrée cette année, ce sera Massuardière qui l'aura l'année prochaine.

Châtelier a vendu au Marié le bœuf pareil à celui de ci-dessus perdu, pour la somme de 94 livres dont j'en ai reçu pour ma moitié 47 livres.

J'ai reçu quelques fruits.

Châtelier a acheté un des deux agneaux de dîme qui étaient dus cette année, au moyen de quoi il se trouve quitte de l'agneau de Pâques de cette année.

Châtelier me doit 50 sols pour un tonneau que je lui ai vendu ; ci 50 sols, lesquels il m'a payé.

Le 26 septembre j'ai mesuré le carabin du Châtelier ; j'en ai eu pour ma part 72 valais mesurés à mon grand boisseau de Sablé, desquels j'en ai fait venir 65 en une charte, pour lequel charroi j'ai payé à M. Guillois 6 livres attendu que je m'y étais obligé avec Châtelier pour le récompenser des tapais extraordinaires qu'il a faits pour le taillis³¹, les 7 valais restants, il me les a amenés.

J'ai eu un quart de pois de mon jardin.

J'ai reçu 2 livres [poids] de beurre.

J'ai reçu de La Meslier 40 sols pour une pipe de poires qu'elle a eue au Châtelier.

J'ai reçu de Julien Le Rouge 67 sols 6 deniers pour une pipe et demie de poires qu'il a aussi eue au Châtelier et 25 sols pour une busse vide.

Lelièvre de Landelle en a aussi eu une pipe pour laquelle il me doit 45 sols ; c'est Châtelier qui me les doit.

M. Delalande en a aussi eu trois busses pour lesquelles il me doit 67 sols 6 deniers, reçu.

Je dois à Châtelier 7 livres 12 sols qu'il a payés à Maître Raveau pour 8 journées à 14 sols et 4 à 10 sols employées à refaire ma *mair* (?) du pressoir pour laquelle on a abattu 2 petits chênes, plus 6 deniers qu'il a donnés d'aiguillettes, et à Dioré 10 sols pour sa journée à avoir traité le bois, ainsi fait ensemble que je lui dois 8 livres 2 sols 6 deniers ; porté sur le journal.

Châtelier me doit pour fruits qu'il a vendus la somme de 52 sols 6 deniers.

J'ai reçu une oie, 3 canes et 3 poulets, plus par Bignon une somme de coings et une somme de poires de mon jardin dont Châtelier a payé la voiture ainsi qu'il les doit par son bail.

Le 2 octobre j'ai reçu par Choisière d'envoi par M. Guillois 2 busses de cidre de poire et une de pomme pour la voiture desquelles j'ai payé audit sieur Guillois 6 livres ; nourri les métayers. J'ai vendu une des busses de ci-dessus à Georget pour 7 livres qu'il m'a payées et l'autre à M. Guays pour 8 livres qu'il m'a aussi payées.

Je dois à Châtelier 14 sols 6 deniers pour l'acquit des 3 busses de ci-dessus.

J'ai reçu 4 valais de froment à compte de ce que Châtelier prévoit qu'il en restera de semences ; ci 4 valais.

Envoyé 4 pots pour le pommé dont un cassé en chemin, plus renvoyé 2.

J'ai reçu de Châtelier 12 livres 10 sols pour 5 pipes de pommé qu'il a vendues et livrées à 50 sols la pipe ; ci 12 livres 10 sols.

J'ai reçu par Bignon 2 sommes de poires dont je lui ai payé sa voiture plus envoyé 4 pots pour le pommé, plus un.

Châtelier a vendu 2 pipes de pommé pour 5 livres qu'il a reçues ; il me les doit ; ci 5 livres reçues.

30 - La mention de viande de bœuf salée est très rare. Il semble que, sauf cas exceptionnel, les métayers ne tuent jamais de bovins adultes ; à la différence de ce qui se passe en Bretagne où l'on trouve beaucoup de viande de vache salée dans les inventaires après-décès des agriculteurs, les métayers du Bas-Maine ne semblent pas consommer de viande de vache ou de bœuf salée.

31 - Au terme du bail, le métayer doit apporter la part du propriétaire à son domicile. Ici Châtelier en est dispensé car il fait des travaux importants de défrichement sur la métairie.

J'ai reçu par Bignon 2 sommes de poires desquelles je lui ai payé la voiture ; j'ai reçu 35 sols pour une busse de pommé qu'il a livrée à Bertonnaire, plus reçu de Feurte pour 2 pipes de poires qu'il a eues au Châtelier, 6 livres 15 sols.

Plus reçu de M. Aoustin pour une pipe de poires, 3 livres 10 sols.

Le 9 septembre j'ai partagé les cochons, j'en ai eu 2 grands et Châtelier un avec un nourritureau ; les 2 miens reportent au sien 40 sols francs que je lui dois ; ci 2 livres.

Châtelier en a vendu un à Georget de Vages pour 11 livres sur quoi j'ai reçu 6 livres à valoir, reçu les (*blanc*) ; l'autre, il me l'a envoyé ici le 13 dudit, vaut 23 livres, tué le 4 janvier, il valait 35 livres.

Je dois à Châtelier pour l'année des gages d'un garçon échue de la toussaint dernière 1731, 20 livres.

Plus reçu par Bignon 2 sommes de pommes et payé la voiture.

Plus envoyé 2 pots et une busse, reçu une livre [poids] de beurre et par là il est quitte des 3 livres [poids] de cette année 1731.

Plus reçu par Bignon 2 sommes de pommes et payé la voiture.

Plus reçu par Bignon 2 sommes de pommes et payé la voiture et envoyé 2 pots, plus envoyé une busse et 8 pots pour le pommé.

Châtelier a livré une busse de pommes à M. de La Chesnaie pour 30 sols qu'il a reçus qu'il me doit ; ci 30 sols reçus.

Châtelier a vendu au Marié 16 brebis pour 68 livres ; j'en ai reçu pour ma moitié 34 livres.

Châtelier me doit pour 2 busses vides que j'ai vendues à Jacques son garçon 40 sols, ainsi qu'ils en ont convenu ensemble.

Je dois à Châtelier pour mes 2/3 de 39 sols que lui ont coûté 3 boisseaux de cherrée, 26 sols.

Plus je lui dois pour médecines de bestiaux 8 sols.

Le 28 novembre 1731 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier et lui ai payé la somme de 22 livres 7 sols que je lui devais pour solde jusqu'à ce jour, au moyen de quoi nous ne nous devons rien à l'autre.

J'ai reçu pour châtaignes vendues 3 livres 14 sols.

Plus reçu 5 valais de châtaignes.

Plus reçu 6 chapons, sur quoi redonné pour la moitié d'un qui était commun, 2 sols 6 deniers.

Plus reçu 3 livres [poids] de plume.

Plus reçu 3 boisseaux de fruits cuits.

Plus reçu ½ boisseau de fruits cuits.

Plus reçu 1 valais de froment de reste des semences.

Du 18 au 29 novembre 1731 nous avons fait au Châtelier, et rien que des fruits dudit lieu, 16 grandes potées de pommé et 4 petites dans lesquelles il n'a entré que de 10 à 12 pipes de tous fruits.

Le 3 décembre j'ai reçu dudit lieu par La Motte d'Argentré 3 busses de cidre pour la voiture desquelles je lui ai payé en tout 3 livres 16 sols.

J'ai remboursé à Châtelier 14 sols 6 deniers pour l'acquit.

J'ai reçu par Bignon une somme de pommes et poires dont je lui ai payé la voiture.

J'ai reçu 8 oies et nous en avons mangé une au Châtelier.

Il me reste une busse vide au Châtelier qui est dans ma salle n'ayant point fait de cidre pour la cave dudit lieu.

Le loup a mangé une brebis au Châtelier (*un blanc*) les fêtes de Noël.

Plus il en est morte une dont Châtelier a vendu la peau 14 sols ; j'en ai reçu pour ma moitié 7 sols.

J'ai reçu pour châtaignes vendues 54 sols.

Plus j'en ai reçu 2 valais.

Plus reçu 14 sols 9 deniers pour châtaignes vendues.

J'ai reçu de tous lanfoirs 50 livres [poids] de lin et 36 livres [poids] de chanvre et c'est tout.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a produits cette année dernière 1731 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite de tout ce que j'ai déboursé, j'en retire quitte et libre la somme de 499 livres 3 sols 6 deniers.

1732

Le 11 mars j'ai donné à Châtelier 12 livres à compte du cidre et sel qu'il a donnés à ses bestiaux pour leur faire manger les fourrages pendant cet hiver n'ayant pas de foin, du plus ou du moins on comptera ; ci 12 livres.

Plus je lui ai donné un boisseau ras d'orge pour ses veaux.

Châtelier a perdu 2 vaches qui sont mortes ; il en donné les deux peaux à tanner au nommé Le Fresne de Vages.

Le loup lui a mangé une jument.

Il a vendu 2 bœufs pour 84 livres, une vache 36 livres 10 sols, et un grand cochon 13 livres, fait ensemble 133 livres 10 sols ; plus un veau 40 sols, fait ensemble 135 livres 10 sols.

Sur quoi il a racheté un veau d'un an, 21 livres 2 sols, et un veau de lait 3 livres 6 sols, plus un autre veau 7 livres 12 sols, plus un taureau de 2 ans 31 livres 10 sols ; plus il a payé pour médecines de bestiaux 5 livres ; plus il a acheté de la cherrée pour 7 livres 12 sols dont je dois pour mes deux tiers 5 livres 1 sol 4 deniers.

Plus une brebis un agneau et un mouton 8 livres.

De tout ce que dessus j'en dois 48 livres 6 sols 4 deniers et Châtelier me doit pour ma moitié des 135 livres 10 sols à quoi montent les ventes 67 livres 15 sols ; ainsi il m'est redu 24 livres 8 sols 8 deniers que Châtelier m'a payés.

Au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à ce jour 17 juin 1732.

Il a eu 9 petits cochons dont il y en a eu un pour la dîme ; il en a gardé 4 pour lui et vendu les 4 autres à Massuardière et l'Homlet, chaque d'eux à 4 livres la pièce ; il ne m'en est rien dû étant pour chez moi.

Le 20 juin j'ai partagé la laine du Châtelier ; j'en ai eu pour ma part 51 livres [poids] ; il y a 38 brebis et 17 agneaux.

Le 12 juillet j'ai reçu mon agneau de Pâques de cette année 1732, 3 livres.

Châtelier a vendu à Chéméré 4 bœufs, savoir 2 pour 150 livres et 2 pour 108 livres, fait 258 livres sur quoi il en a racheté 2 autres pour 125 livres 6 sols 4 deniers, reste à partager 132 livres 13 sols 8 deniers dont j'ai reçu pour ma moitié 66 livres 6 sols.

J'ai reçu 8 canetons.

J'ai reçu quelques poires.

Le 3 septembre 1732 j'ai mesuré au Châtelier :

il a levé de semence de froment	36 valais
de méteil avec bien peu de blé.....	32 valais
et d'avoine.....	8 livres
	<hr/>
	76 valais
	<hr/>
J'ai eu de froment	201 valais
de méteil.....	9 valais
de mélot	12 valais
et d'avoine.....	14
	<hr/>
	236 valais
	<hr/>

fait 19 charges 8 valais et en outre le boisseau de la fouace.

Des 201 valais de froment il y en avait 175 du taillis ; la preuve est qu'il en a mené à M. de la Grandmaison fermier des Noualles 35 valais en ayant battu les dîmes pour la paille.

Il a levé 2 boisseaux de méteil pour les rentes, ainsi il me doit les 3 livres 6 sols 6 deniers.

Il a tué une brebis pour la mesurée.

Il a emmené 3 busses.

J'ai reçu du Châtelier par La Motte 3 busses de cidre de poire pour lesquelles je lui ai payé la voiture, 3 livres 12 sols.

Je dois à Châtelier pour l'acquit 14 sols 6 deniers.

Châtelier m'a fourni 4 canes pour lesquelles je lui dois 30 sols.

Châtelier a vendu un cheval pour 35 livres et 2 bœufs pour 80 livres ; fait ensemble 115 livres dont il me doit pour la moitié 57 livres 10 sols.

Il a acheté 2 charretées de cherrée pour 32 livres 10 sols ; je lui en dois pour les 2/3 21 livres 13 sols 4 deniers.

Il a acheté un de ses agneaux de dîme pour 50 sols ; j'en dois pour la moitié 25 sols.

Châtelier a livré à Bertonnaire et à Jacques chacun une pipe de poire pour lesquelles il me doit 8 livres et en outre il me doit 30 sols pour une busse que j'ai vendue à Jacques ; fait ensemble 9 livres 10 sols.

J'ai reçu quelques fruits.

Le 13 octobre 1732 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier ; il me doit pour solde jusqu'à ce jour ainsi que nous en avons convenu ensemble la somme de 45 livres 3 sols 8 deniers qu'il m'a payée ; au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à ce jour 13 octobre 1732.

J'ai reçu 3 livres [poids] de plume.

J'ai reçu 42 valais de carabin et il n'a point levé de semences.

J'ai reçu demi valais de pruneaux comble.

J'ai reçu quelques châtaignes et quelques fruits.

De 2 grands cochons au Châtelier, j'en ai pris et fait venir un ici que j'estime 17 livres ; celui que Châtelier a à droit rapporte au mien 50 sols francs qu'il m'a payés, et de 2 nourritureaux nous en avons eu chacun un qui valent 8 livres 10 sols chaque, et attendu que Châtelier m'a vendu le sien pour ladite somme de 8 livres 10 sols ; je les lui ai payés et les ai fait venir tous trois ici ; le 18 décembre je les ai vendus tous 3 pour 66 livres 10 sols³².

Châtelier a acheté un blin³³ pour 5 livres 10 sols ; je lui en ai payé pour ma moitié 55 sols.

Je lui ai payé 30 sols pour avoir battu les dîmes du taillis.

J'ai reçu 5 livres 8 sols pour châtaignes vendues.

Le 29 octobre j'ai payé à Châtelier les 20 livres pour l'année de cette toussaint prochaine des gages d'un garçon ; ci 20 livres.

Je lui ai donné et permis d'abattre dans le taillis deux petits pieds de chêne pour faire un timon et 2 banchards ; il les a abattus.

Le 30 octobre j'ai envoyé à Châtelier par l'Homlet 30 livres qu'il m'a prié de lui prêter pour payer son garçon Jacques ; ci 30 livres.

J'ai reçu 2 sommes de fruits dont j'ai payé la voiture à Bignon.

Plus quelques châtaignes.

Plus 2 valais de méteil du reste des semences ; plus un quart de froment.

J'ai reçu 3 chapons et 4 oies plus un boisseau de châtaignes.

32 - On observe à nouveau ici l'augmentation rapide de la valeur des cochons que Duchemin fait venir à Laval pour les engraisser. Il est certain qu'il a plus de moyens que Châtelier pour les engraisser rapidement et qu'en procédant ainsi, il se réserve donc ainsi tout le profit de l'opération au lieu de partager avec son métayer.

33 - Blin ou blé : bélier, DOTTIN, p. 84.

Le 21 novembre j'ai reçu du Châtelier par La Motte une busse de cidre dont je lui ai payé la voiture.

Je dois à Châtelier pour l'acquit de 3 busses 14 sols 6 deniers que je lui ai payés et pour 4 douzaines d'œufs 14 sols.

J'ai reçu 4 oies et un boisseau de châtaignes.

J'ai reçu de Châtelier 52 sols 6 deniers pour ma moitié des 2 peaux des vaches qu'il a perdues cette année ; ci 52 sols 6 deniers.

Je comptais que Châtelier me donnerait 24 sols qui, avec les 28 sols 6 deniers de ci-dessus, feraient les 52 sols des deux peaux au moyen de quoi j'avais marqué en être payé, mais je ne lui ai point donné les 22 sols 6 deniers et lui ne m'a rien donné aussi, ainsi il me doit encore les 24 sols qu'il m'a dit de porter à compte ; ci 1 livre 4 sols.

J'ai reçu les 24 sols de ci-dessus.

Châtelier a vendu 17 bergails pour 81 livres et en a racheté 3 pour 11 livres, ainsi restent à partager 70 livres dont j'ai reçu ma moitié ; ci 35 livres.

J'ai reçu pour ma moitié de tous les lanfoirs de cette année 242 livres [poids] dont de chanvre 67, de grand lin 125, de petit lin 42 et de moscovie 8.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a produits cette année dernière 1732 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite de tous ce que j'ai déboursé j'en retire quitte et libre la somme de 642 livres 2 deniers.

1733

Châtelier a vendu à Soulgé ses deux grands bœufs pour 200 livres dont j'ai reçu pour ma moitié 100 livres et 40 sols en plus avant, ainsi je lui dois lesdits 40 sols.

Il a acheté une vache 50 livres 4 sols, j'en dois pour la moitié 25 livres 2 sols.

Plus il a acheté un mouton 3 livres, j'en dois pour la moitié 30 sols ; ainsi je dois de ces trois articles 28 livres 12 sols lesquels déduits des 30 livres que je lui avais prêtées le 30 octobre, reste qu'il m'en doit et pour solde de tous comptes jusqu'à ce jour 15 avril la somme de 28 sols ; ci 1 livre 8 sols.

J'ai reçu un chevreau.

Je dois à Châtelier pour un chevreau 20 sols.

Châtelier a vendu la vache de ci-dessus, au moyen de quoi on lui a rendu les 50 livres 4 sols dont nous aurons à compter ensemble, et sur lequel argent il a acheté à Grez un veau d'un an pour 22 livres 15 sols, ainsi il lui reste encore de cet argent à employer 27 livres 9 sols.

Il a eu 10 petits cochons de sa truie dont il en garde 4 pour lui ; il en a vendu 3 à Massuardière pour 7 livres 10 sols et 2 à Lhomlet pour 5 livres desquelles il ne me doit rien étant pour chez moi, le dixième a été pour la dîme.

Châtelier a acheté un veau d'un an pour 30 livres 5 sols et, comme il ne lui restait plus que les 27 livres 9 sols de ci-dessus, fait qu'il lui en a coûté 56 sols de plus dont je lui dois pour ma moitié 28 sols, sur lesquels déduits les 8 sols qu'il me redoit de ci à côté, reste que je lui dois 20 sols que je lui ai payés ; ci 20 sols.

Il a acheté de l'orge à semer pour 8 livres 15 sols ; je lui en ai payé pour ma moitié 4 livres 7 sols 6 deniers.

Nous ne nous devons rien l'un à l'autre.

J'ai eu au Châtelier 50 livres [poids] de laine, il y a 41 brebis et 23 agneaux.

J'ai vendu à Terrier 36 livres [poids] de la laine de ci-dessus à raison de 12 sols 6 deniers la livre, 21 pour 20, pour lesquels j'ai reçu le paiement, le surplus qui était de la brune, je l'ai reçu.

J'ai fait clore d'une muraille faite à chaux et sable l'aire du Châtelier, laquelle muraille m'a coûté en tout et pour tout 45 livres, porté sur le Journal.

Châtelier a vendu un bouvard malade pour 16 livres, il m'en doit pour la moitié 8 livres.

Le 3 septembre 1733 Châtelier a levé de semences :

de froment.....	61 boisseaux
de méteil.....	7
et d'avoine.....	6

74 boisseaux

J'ai eu de froment.....	65 boisseaux
de méteil.....	100
de mélot.....	63
d'orge.....	20
et d'avoine.....	19
plus 5 boisseaux du déchet des guerleures.....	5

272 boisseaux

plus le boisseau de la fouace.

Châtelier a levé les 2 boisseaux de méteil des rentes au moyen de quoi il me doit les 66 sols 6 deniers pour icelles ; ci 3 livres 6 sols 6 deniers.

Châtelier a vendu 2 bouvards pour 104 livres, il m'en doit pour la moitié 52 livres.

Il a vendu une vache pour 41 livres et il en acheté une autre pour 35 livres 5 sols, de l'achat à la vente il y a 5 livres 15 sols dont il me doit pour la moitié 57 sols 6 deniers.

Il lui en coûté pour médeciner la vache de ci-dessus vendue, 32 sols ; j'en dois pour la moitié 16 sols.

Il a acheté 2 charretées de cherrée pour 30 livres 10 sols que je lui dois, attendu qu'il fournira de ce qu'il en a acheté ailleurs la sienne pour son tiers ; ci 30 livres 10 sols.

Le 1^{er} octobre 1733 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier il me doit pour solde jusqu'à ce jour la somme de 34 livres 18 sols qu'il m'a payée au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à cedit jour.

Il a perdu jusqu'à présent 6 brebis ainsi que les peaux.

J'ai reçu du Châtelier 3 livres [poids] de plume.

J'ai reçu 12 valais du carabin.

Il a repris 2 valais qu'il avait fournis de semences il n'en a point levé d'autres.

J'ai reçu une oie.

J'ai remboursé à Châtelier 7 sols 6 deniers qu'il avait payés pour du clou employé aux réparations des couvertures.

J'ai reçu 2 livres [poids] de beurre.

J'ai reçu 15 sols pour une busse de fruits que Châtelier a vendue et livrée.

Plus il en a livré à Bertonnaire 2 pipes et demie à 30 sols la pipe dont je compterai avec Bertonnaire.

Le 7 novembre j'ai reçu du Châtelier par La Motte d'Argentré 3 busse de cidre de pomme, pour la voiture desquelles je lui ai payé 3 livres 12 deniers.

Je dois à Châtelier pour l'acquit 14 sols 6 deniers que je lui ai payés.

J'ai payé à Châtelier 3 livres pour médecine de bestiaux.

J'ai payé à Châtelier la somme de 20 livres pour l'année des gages d'un garçon échue de la toussaint dernière 1733.

J'ai reçu 3 livres 10 sols pour 2 pipes de pommé que Châtelier a vendues et livrées, plus j'ai reçu 3 livres 15 sols pour une pipe et demie de migeot que j'ai vendue et livrée.

J'ai reçu 21 sols pour châtaignes vendues.

Le 31 septembre de 2 grands cochons j'en ai eu un sans report autre que les 4 livres [poids] de beurre qu'il me devait dont il demeure quitte ; j'estime le mien 20 livres à ce moyen Châtelier se trouve quitte du beurre jusqu'à l'Angevine dernière 1733 et pour le satisfaire ledit jour je lui ai donné une quittance générale du beurre, des journées dont il est chargé par son bail, ainsi que des rentes qu'il m'a payées jusques et compris cette dite année 1733 de sorte que nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à ce jour 13 novembre 1733.

Il a délivré à Lhomlet pour semer le Grand Ognionnet à apprécier 2 valais et demi du reste des semences.

J'ai reçu 2 sommes de fruits dont Châtelier a payé la voiture, plus j'en ai reçu 5 sommes dont j'ai payé la voiture.

J'ai reçu environ de 6 boisseaux de châtaignes.

Châtelier a livré à Garry une pipe et demie de pommes à 30 sols la pipe et une busse de migeot dont je compterai avec lui.

J'ai reçu 5 petits chapons et 4 poulets.

J'ai reçu 7 oies.

J'ai reçu 2 valais de froment du reste des semences.

J'ai reçu 4 livres 5 sols pour fruits que Châtelier a vendus, plus j'ai reçu 40 sols pour une pipe de pommes.

Châtelier me doit 2 pipes de poires à cidre c'est pour 3 livres.

M. Aoustin a eu du Châtelier 5 pipes de pommes à cidre à 40 sols fait 10 livres, plus 6 valais un quart de châtaignes à 12 sols, fait 3 livres 15 sols, et en tout 13 livres 15 sols qu'il me doit ; reçu.

J'ai eu environ de 2 boisseaux de fruits cuits.

Châtelier a vendu 17 bergails pour 72 livres dont j'ai reçu pour ma moitié 36 livres le 12 mars.

J'ai reçu 80 livres [poids] de chanvre et 63 livres de lin, plus 50 livres de lin, plus 42 livres de lin, plus 75 livres et c'est le reste.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a procurés cette année dernière 1733 au plus juste prix qu'ils valent et déduction de tout ce que j'ai déboursé j'en retire quitte et libre la somme de 605 livres 15 sols 6 deniers.

1734

Le 29 mai j'ai reçu un chevreau.

Châtelier a vendu à Montsûrs 2 bœufs pour 145 livres ; j'en ai reçu pour ma moitié 72 livres 10 sols.

J'ai eu au Châtelier 40 livres de laine décrottée et 7 livres de bouchon ; il y a 41 brebis et 19 agneaux point dîmés.

J'ai donné à Châtelier pour ses cochons un boisseau d'orge et un d'avoine.

Châtelier a vendu à Chémeré un bouvard 50 livres ; j'en ai reçu pour ma moitié 25 livres.

Il a perdu un de ses agneaux.

Le 26 août 1734 j'ai mesuré au Châtelier :

il a levé de semence de froment	34 valais
de méteil.....	34
et d'avoine.....	8

76 valais

J'ai eu pour ma part de froment	159 valais et la fouace
de méteil.....	9

d'avoine.....	18
et de pois.....	5
	<hr/>
	191 valais
	<hr/>

Plus de guerleures.....2 valais

Il a pris les 2 boisseaux pour les rentes au moyen de quoi il me doit les 66 sols 6 deniers.

Je lui dois pour la moitié de ce que lui avaient coûté les pois qu'il sema l'année dernière 40 sols 6 deniers.

Il a perdu 2 agneaux.

Châtelier a eu la cherrée cette année, ce sera Massuardière qui l'aura l'année prochaine.

Il a eu de sa truie 6 petits cochons desquels il en garde 4 et a vendu les 2 autres pour 5 livres, il m'en doit pour la moitié 50 sols.

Le 12 juillet j'ai acheté de M. de Lerpentière l'agneau de dîme qui lui appartenait pour 50 sols que je lui ai payés ainsi Châtelier m'en doit pour la moitié 25 sols, il n'est dû audit sieur aucun reste ; ci 25 sols.

Je veux dire qu'il n'était dû aucun reste de vieux ; ainsi des 18 agneaux qu'il y avait sur le lieu quand il est venu dîmer il n'en reste plus présentement à recommencer que 7.

J'ai eu 19 valais de carabin ; il a relevé la semence qu'il avait fournie l'année dernière et en a relevé 2 valais pour semer l'année prochaine.

Il a vendu à Montsûrs 2 bouvards, 66 livres ; j'en ai reçu pour ma moitié la somme de 33 livres.

Châtelier a charroyé cette année 1734 pour et à l'occasion de mes bâtiments que j'ai fait faire au Châtelier 209 charretées, savoir :

54 de pierre du haut et bas du Fourneau,

124 de sable du carrefour des Barres,

4 de sable d'au-dessus de la Perrerie,

2 de terre de l'étang,

22 de bois de charpente,

2 de carreaux du Lamberdier

et un de meubles de chez le menuisier de Vages,

209 charretées

pour les charrois desquels je lui dois, prix convenu avec lui, la somme de 63 livres 8 sols, sur laquelle somme, je lui ai donné ce jourd'hui 14 septembre, la somme de 30 livres à valoir.

Le prix des charrois est, savoir les 54 charretées de pierre, les 4 de sable d'au-dessus de la Perrerie, les 2 de terre de l'étang et celle des meubles à raison de 8 sols par chaque charretée faisant ensemble le nombre de 61 charretées, les 124 de sable des Barre et les 22 de bois de charpente à raison de 5 sols par charretée et pour les 2 charretées de carreaux 50 sols, tout quoi ensemble à raison desdits prix monte à ladite somme de 63 livres 8 sols.

Il me doit les 3 livres de beurre de cette année 1734 et les 2 agneaux de Pâques de l'année dernière 1733 et de celle-ci 1734.

Je lui dois pour avoir battu les dîmes des Grands Jouberts 30 sols.

J'ai eu au Châtelier 2 pipes de poires que j'ai vendues et livrées à Niaffe avec lequel j'en ai compté et dont je suis payé à raison de 70 sols la pipe.

Plus il m'a fait 3 busses de cidre aussi de poire que j'ai reçues par Grand Savigny le 6 octobre auquel j'ai payé pour sa voiture 3 livres 2 sols.

Je dois à Châtelier pour l'acquit desdites 3 busses 14 sols 6 deniers.

Je dois à Châtelier la somme de 20 livres pour l'année échue à la toussaint 1734 des gages de son garçon ; ci 20 livres.

J'ai reçu 8 canetons dont 5 m'appartiennent et les 3 autres sont pour les 3 livres de beurre de cette année 1734 au moyen de quoi ils en sont quittes.

J'ai reçu 2 oies, 2 livres [poids] de plume et 2 boisseaux de châtaignes.

J'ai reçu par Bignon de tous fruits à migeot 2 sommes de poires, quelques pommes de reinette et quelques coings, desquelles 2 sommes j'ai payé la voiture.

Châtelier est quitte de l'agneau de Pâques de l'année 1733 et me doit pour celui de 1734, 25 sols, dont il est quitte au moyen de celui de dîme écrit ci-devant.

Il a acheté de la cherrée pour 4 livres 4 sols, j'en dois pour les 2/3 56 sols.

Il a changé un veau et a donné 15 sols de retour, j'en dois pour la moitié 7 sols 6 deniers.

Le 5 novembre 1734, j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier je lui dois pour solde jusqu'à ce jour la somme de 50 livres 15 sols laquelle je lui ai payée ledit jour, au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à cedit jour 5 novembre 1734.

La raison pour quoi Châtelier se trouve quitte avec moi des 2 agneaux de Pâques de 1733 et de 1734 c'est qu'il acheta en 1733 de M. Cailler les 2 agneaux de dîme qui lui étaient dus et comme je n'en ai rien payé, cela me tient lieu de mes 2 agneaux de Pâques de 1733 et 1734 ainsi qu'il est expliqué ci à côté, et il m'a seulement tenu compte des 25 sols pour sa moitié des 50 sols que j'ai acheté celui de dîme de cette année ainsi qu'il est marqué ci-devant.

J'ai reçu un valais de châtaignes.

De 4 grands cochons, j'en ai eu 2 pour ma part que j'ai fait venir ici la vigile de Saint-Martin, et Châtelier a eu les 2 autres à droit avec un petit nourritureau sans report de part ni d'autre ; il lui reste encore à mettre en hiver une truie d'un an et 3 nourritureaux ; les 2 de ma part valent 26 livres.

Le 28 octobre j'ai tué un des deux cochons, le meilleur de 40 sols que l'autre, et attendu le bon marché où ils sont cette année, il ne vaut que 28 livres ; il restait encore deux couches au fond du saloir du meilleur lard de l'année dernière, ainsi le saloir étant plein, comme il est c'en sera pour 2 années.

Le 7 janvier 1735 j'ai vendu l'autre pour 26 livres 5 sols à M. Lemesle du faubourg.

J'ai reçu 4 oies.

J'ai reçu 8 livres 9 sols 7 deniers pour châtaignes vendues.

Plus j'en ai reçu un boisseau.

Le loup a mangé une brebis.

J'ai reçu 175 livres de lanfoirs et c'est tout, dont environ de 75 livres sont de l'année précédente 1733 ; ainsi je n'en compterai pour cette année que 100 livres.

En 1735 j'ai disposé de tous mes lanfoirs.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a produits cette année dernière 1734 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite de tout ce que j'ai déboursé, j'en retire quitte et libre la somme de 491 livres 10 sols 1 denier.

1735

Châtelier a vendu 9 bergails pour 27 livres, j'en ai reçu pour ma moitié 13 livres 10 sols.

J'ai payé à Châtelier 24 sols pour la haie et le fossé qu'il a faits entre le cloteau et la motte, plus je lui ai rendu 9 sols qu'il a payés pour le raccommodage d'une pente et 2 cents de clou et ardoises, plus je lui ai rendu 10 sols au sujet des cochons qu'il avait vendus à Boudellerie, tout quoi ensemble monte à 43 sols.

Le 11 mars j'ai vendu à Châtelier des bois abattus par le vent pour la somme de 5 livres qu'il me doit ; ci 5 livres.

Il y a au moins sur tout ledit lieu 28 arbres tombés ou écoltés³⁴ par le vent du jour Saint-Guillaume 10 janvier dernier 1735.

Le 9 mars il a encavé³⁵ une brebis.

J'ai donné à Châtelier 2 boisseaux ras d'orge pour ses bêtes, ils valent 30 sols.

Châtelier a vendu 11 bergails pour 54 livres, il m'en doit pour la moitié 27 livres qui avec les 5 livres de bois de ci-dessus fait 32 livres qu'il me doit, sur laquelle somme je lui dois savoir :

(les alinéas ne figurent pas dans le texte)

pour mes 2/3 des 45 sols qu'il a acheté de la cherrée, 30 sols,

pour ma moitié de 33 sols 6 deniers qu'il lui en a coûté à médeciner son bœuf, 16 sols 9 deniers,

pour ma moitié de 62 sols qu'il lui en a coûté de plus d'un veau vendu à un autre racheté, 31 sols,

pour une journée qu'il a payée à Fautrar pour avoir abattu un chêne sur le pré neuf, à faire venir ici pour l'employer en planches de Bretagne, lequel a 11 pieds de longueur, et 3 charretées de bois de chauffage, y compris un autre petit pied qu'il a aussi abattu sur ledit pré neuf, 10 sols,

pour 3 journées d'un de ses garçons employé à faire le canal, à tirer les eaux des caves, 30 sols,

plus 3 sols qu'il a payés au sieur Guillois pour un fer mis à la soue aux porcs,

tout quoi ensemble monte à 6 livres 9 deniers, lesquels déduits des 32 livres, reste à 25 livres 19 sols 3 deniers que Châtelier me doit d'arrêté de comptes avec lui au Châtelier le 13 mai 1735 ; ci 25 livres 19 sols 3 deniers.

Je lui ai remboursé 2 sols 6 deniers pour un cent de clou employé aux réparations.

Il a 7 cochons de sa truie.

Les 10 sols et 30 sols seront portés sur le journal.

Châtelier a vendu à Soulgé un bouvard 30 livres, plus 3 cochons 9 livres, fait 39 livres, il m'en est dû pour la moitié 19 livres 10 sols et j'ai reçu 21 livres, partant je lui redois 30 sols.

Il a acheté un génisson d'un an, 10 livres, je lui en dois pour ma moitié 5 livres.

J'ai donné 2 boisseaux ras d'avoine pour ses veaux.

Il a vendu une vache 33 livres, il m'en doit pour la moitié 16 livres 10 sols.

J'ai reçu 24 livres à compte de ce que Châtelier me doit ; ci 24 livres.

Le 1^{er} juillet 1735 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier, il me doit pour solde jusqu'à ce jour la somme de 11 livres 19 sols 3 deniers, ainsi que nous en avons convenu ensemble ledit jour ; ci 11 livres 19 sols 3 deniers.

Le susdit jour Châtelier m'a apporté 38 livres de laine pour ma moitié, il y a 35 brebis et 16 agneaux, diminution faite de ce qu'il en a perdu jusqu'à ce jour, les agneaux ne sont point encore dîmés.

Dans les 35 brebis de ci à côté est compris un petit mouton qu'il a acheté du garçon de la Massuardière, au moyen de quoi il se trouve quitte avec moi de l'agneau de Pâques de cette année 1735, et à l'égard des peaux des brebis qu'il a perdues, je lui ai fait remise du prix qu'il en a vendu les peaux.

J'ai donné demi-boisseau de blé pour aider à engraisser un bœuf, 10 sols.

Châtelier a vendu à Chémeré un bœuf *soulage* (?) pour 70 livres, il m'en est dû pour la moitié 35 livres, et j'en ai reçu 36 ainsi je lui redois 20 sols.

Le 3 août Châtelier m'a amené 2 charretées de bois de chauffage pour la voiture desquelles je lui dois, à raison de 5 livres par chacune, prix convenu avec lui, la somme de 10 livres ; ci 10 livres (*rayé*). Nul, voyez ci-après.

Il a emmené 6 busses,

3 tables avec les pliants,

et les rideaux de tous les lits et de la couchette.

34 - Arbre écolté : arbre dont la partie supérieure du tronc a été coupée ou cassée.

35 - Encavé : enterré.

Châtelier a vendu à Liénart un bœuf gras pour 97 livres et a racheté un bouvard de 2 ans, 14 livres 10 sols, restent à partager 82 livres 10 sols, ma moitié est 41 livres 5 sols et il m'a donné 48 livres, par conséquent c'est 6 livres 15 sols de plus que je lui dois ; ci 6 livres 15 sols.

Le 17 septembre 1735 j'ai mesuré au Châtelier :

il a levé de semences de froment.....	65 valais
et de mélot.....	10 valais
	75 valais
J'ai eu de froment	66 valais
de méteil.....	133
et de mélot.....	29 valais et demi
plus le boisseau de la fouace	1 valais et demi
	230 valais

Il y avait quelque avoine que j'ai donnée pour les bestiaux.

Il a levé les 2 boisseaux des rentes au moyen de quoi il me doit les 66 sols 6 deniers.

Au lieu des 10 livres de ci-devant écrites pour les 2 charrois de bois que Châtelier a faits, il n'a amené ses 4 charretées de grains qu'à la métairie de Mouette, et j'ai payé à Mouette pour les 4 charrois, 12 livres, ainsi que j'en ai convenu avec Châtelier et nous ne nous en devons rien.

Il a vendu à Ballée un bouvard 33 livres et un autre à Montsûrs 25 livres 15 sols, fait 58 livres 15 sols, et il en a racheté un autre 36 livres, reste à partager 22 livres 15 sols, ma moitié est 11 livres 7 sols 6 deniers qu'il me doit.

Il a acheté 2 charretées de cherrée pour 28 livres 10 deniers, j'en dois pour mes 2/3 19 livres.

Il a acheté une brebis de Georges pour 70 sols, j'en dois pour la moitié 35 sols.

Il a donné 2 sols d'aiguillettes pour un des bouvards achetés, j'en dois 1 sol.

Je dois à Châtelier 69 sols prix convenu avec lui pour 23 jours de 3 maçons auxquels il a trempé la soupe 2 fois par jour à 6 deniers par chaque écuellée.

Comme il a charroyé quelques charretées de pierres du verger et quelques tomberellées de sable des Barres dont je lui devais récompense, fait que je lui ai donné tous les arbres que le dernier vent a abattus, au moyen de quoi je ne lui en dois plus rien.

J'ai porté les 69 sols de ci-dessus sur le journal.

Le 30 septembre 1735 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier et lui ai donné 5 livres 6 sols 9 deniers que je lui redevais pour solde jusqu'à ce jour, au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à ce jour 30 septembre 1735.

Je le tiens quitte des 3 livres de beurre de cette année 1735 sur la prière qu'il m'en a faite.

J'ai eu 3 livres [poids] de plume.

Le 6 octobre j'ai reçu du Châtelier 24 valais de carabin pour octobre et il en a levé 2 valais pour semences.

Ledit jour j'ai reçu du Châtelier par le moyen de M. Guillois de Saint-Georges une busse de cidre de poire et 30 boisseaux d'avoine mesure de Vages de l'année de Vermallière et deux années de la Bordinière³⁶ pour lequel charroi je lui dois la somme de 5 livres ; je lui ai payé l'acquit de ladite busse.

36 - Il s'agit de rentes féodales dues à Duchemin pour les deux lieux de Vermallières et de la Bordinière. Ils sont mentionnés dans les Remembrances de la terre du Châtelier et dans le registre intitulé « Consistance de la terre du Châtelier » (Archives départementales de la Mayenne, 48 J 20. Ce document a été présenté au chapitre précédent). Le lieu de la Bordinière appartient à Douart de Fleurance qui doit chaque année 14 sols et 12 boisseaux d'avoine à la mesure de Vaiges, et le lieu de Vermaillière appartient au Prieur de Vaiges qui doit 24 boisseaux d'avoine mesure de

J'ai vendu pour 4 livres ou environ de choux de pomme et en ai bien eu pour la dépense de la maison.

J'ai reçu environ de 2 valais de châtaignes.

Le 4 septembre j'ai partagé les cochons du Châtelier, j'ai eu 2 mâles dont un a 4 grains de meselleté³⁷ et lui a une truie de 2 ans et une gore, lesquelles rapportent aux 2 miens 50 sols francs qu'il me doit ; ci 50 sols.

Mon bon vaut bien 20 livres et le méseau 10 livres ; je les ai fait venir ici le 7 novembre pour les graisser ; le 15 décembre j'ai vendu au marché celui qui était piqué à Baroche, quêteur aux Jacobins, pour 22 livres et ledit jour j'ai vendu mon bon à M. de la Favardière pour 30 livres.

J'ai reçu du Châtelier 2 sommes de poires pour la voiture desquelles j'ai payé à Bignon 30 sols.

J'ai reçu 3 sommes de pommes desquelles je n'ai payé la voiture que d'une ; ci 15 sols.

J'ai reçu environ de 2 valais de châtaignes et environ d'1 valais de froment de reste des semences.

J'ai reçu 6 oies.

Le 24 novembre j'ai donné à Châtelier 27 livres dont nous compterons à la suite.

Je dois à Châtelier 20 livres pour l'année présente 1735 des gages d'un garçon ; ci 20 livres.

Je dois à Châtelier pour semences de froment et mélot, qu'il a fournies à Michel Gruau pour semer à l'Homlet ainsi que nous en avons convenu ensemble, la somme de 13 livres 7 sols 6 deniers ; consistant en 8 valais $\frac{1}{4}$ de froment à 30 sols fait 12 livres 7 sols 6 deniers, plus il lui a donné 2 valais de mélot, il lui restait de reste de nos semences mais comme il lui en appartient 1, fait que je le lui dois, qu'il a estimé 20 sols, ce qui fait ensemble la susdite somme de 13 livres 7 sols 6 deniers.

Le 16 décembre j'ai reçu du Châtelier par Mouette ou autre de sa part 3 busses de cidre pour la voiture desquelles j'ai payé 4 livres 11 sols ; j'en dois à Châtelier pour l'acquit 14 sols 6 deniers.

Châtelier a vendu à M. Bigot 12 bergails pour 48 livres, j'en ai reçu pour ma moitié 24 livres.

J'ai reçu environ de 2 boisseaux de fruits cuits qui valent environ de 60 sols.

J'ai eu 38 livres de chanvre et 52 livres de petit lin, tout quoi j'ai vendu à Châtelier à 3 sols la livre, ce que je porte à son compte à la suite ; ces 90 livres [poids] montent à 13 livres 10 sols.

Les fruits vendus de ci-après montent à la somme de 11 livres de cette année 1735 ; ci 11 livres.

Comptant les revenus du Châtelier de cette année 1735 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite de tout ce que j'ai déboursé, j'en retire quitte et libre la somme de 592 livres 1 sol 9 deniers.

Châtelier a vendu 2 vaches pour la somme de 113 livres et il en a racheté 2 autres pour 83 livres 2 sols, ainsi reste à partager 29 livres 18 sols dont ma moitié est 14 livres 19 sols qu'il me doit ; ci 14 livres 19 sols.

Il a vendu un cochon pour 12 livres 10 sols, il m'en doit pour la moitié 6 livres 5 sols.

J'ai fourni à Châtelier 3 boisseaux combles d'orge à semer dont on comptera à la suite.

Châtelier n'ayant pas eu de Georges la brebis qu'il avait achetée ci-devant de lui pour 70 sols ainsi qu'il est marqué ci-devant, fait qu'il m'en redoit pour la moitié 35 sols.

Il a perdu 2 brebis et a vendu les peaux pour 24 sols, il m'en doit pour la moitié 12 sols ; ci 12 sols.

Il a acheté de M. Cailler l'agneau de dîme de l'année dernière 1735 pour 50 sols, j'en dois pour la moitié 25 sols.

sablé et 2 chevreaux chaque année. Les grains ont été livrés au Châtelier et c'est le métayer qui en fait le charroi jusqu'à Laval.

37 - Un porc méseau est un porc lépreux.

Il a livré à Jacques Bodinier une pipe de poires et une pipe de pommes pour lesquelles, à raison de 25 sols et 35 sols, il me doit 3 livres ; plus il a livré à M. Delalande 4 pipes de pommes pour lesquelles il me doit à raison de 35 sols, 7 livres.

Plus à Jean Foucher une busse de migeot pour 20 sols qu'il me doit ; ci 20 sols.

Plus il en a pris pour lui une pipe de pommes à cidre et les *poupins* (?), ce que je lui ai donné gratis.

Il a acheté 6 livres de graine de trèfle pour semer dans le cloteau proche mon jardin, parmi l'orge³⁸, à 8 sols la livre [poids], fait 48 sols, je lui en dois pour la moitié 24 sols.

Il a vendu un veau pour 65 sols, il m'en doit pour la moitié 32 sols 6 deniers.

Il a changé un veau et a donné de retour 42 sols, j'en dois pour la moitié 21 sols.

Le 16 avril 1736 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier. Il me doit pour solde jusqu'à ce jour la somme de 28 livres 1 sol 6 deniers qu'il m'a payée, au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à cedit jour 16 avril 1736.

Jean Mansais métayer au Châtelier en cette paroisse avertit les habitants et collecteurs qu'ils aient à diminuer ses taxes attendu qu'il a été ôté de ladite métairie une pièce de terre d'environ 2 journaux qui a été jointe au lieu et métairie de l'Homlet exploitée par Jacques Cholet à ce qu'ils n'en ignorent.

C'est la pièce des Petites Rebondelies que j'ai ôtée du Châtelier et annexée à l'Homlet dès la toussaint dernière 1735, et au moyen de la publication de ci-dessus, les collecteurs ont diminué sa taxe de taille de 30 sols.

Châtelier a charroyé à l'Homlet 10 charretées de pierres pour lesquelles je lui dois, à raison de 10 sols, 5 livres, porté sur le journal.

Le 6 juin j'ai eu au Châtelier 43 livres de laine ; il y a 37 brebis et 20 agneaux.

Châtelier a changé un veau pour un autre et a donné 4 livres de retour ; je lui en ai payé pour ma moitié 40 sols.

Il a vendu une vache et une taure de 2 ans pour 67 livres et il a racheté une vache et un veau pour 54 livres, restent à partager 3 livres, j'en ai reçu pour ma moitié 6 livres 10 sols.

J'ai vendu à Châtelier les 90 livres de lanfoirs de l'année dernière à 3 sols, pour lesquelles il me doit la somme de 13 livres 10 sols.

Châtelier a vendu à Soulgé ses 2 bœufs pour 165 livres, j'en ai reçu pour ma moitié 82 livres 10 sols.

J'ai donné à Châtelier 2 boisseaux d'avoine pour ses cochons, 24 sols.

Le 22 juillet Châtelier me doit 50 sols que j'ai payés à M. Jouet pour le raccommodage de sa selle ; ci 50 sols.

Plus Châtelier a charroyé à l'Homlet 14 charretées de pierres pour lesquelles je lui dois à raison de 10 sols par chacune, 7 livres 10 sols ; ci 7 livres 10 sols, porté sur le journal.

Plus je lui dois pour le charroi de 52 charretées de sable qu'il a menées de Rimoreau à l'Homlet et 5 charrois d'eau des douves du Châtelier à l'Homlet pour la chaux et le mortier, fait ensemble 57 charrois, pour lesquels je lui dois, à raison de 7 sols par chacun, la somme de 19 livres 19 sols ; porté sur le journal.

Le 29 juillet 1736 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier, je lui dois pour solde jusqu'à ce jour la somme de 15 livres 19 sols que je lui ai payée, au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à ce jour 29 juillet 1736.

38 - Duchemin s'efforce de faire cultiver de nouvelles plantes fourragères et l'achat de graines de trèfle constitue un investissement important. On observe que le trèfle est cultivé comme l'ajonc, sur les terres qui sont laissées en friche. Il est semé en même temps que la dernière céréale de l'assolement (la rotation la plus fréquente fait succéder le sarrasin, le seigle puis l'avoine) ; celle-ci est coupée en juillet ou août et l'ajonc ou le trèfle colonise alors le champ sans qu'il ait été déchaumé.

François Terrier épousa sa fille Marie le mardi 24 juillet dernier 1736, il a tué pour les noces un petit veau et une brebis dont je lui ai donné ma moitié.

Châtelier a perdu une brebis qui est morte.

Le 31 août 1736 j'ai mesuré au Châtelier :

il a levé de semences de froment.....	54 valais
et de melot.....	6
plus il achètera 6 valais de blé ou méteil que nous paierons moitié par moitié	
ci	6
	<hr/>
	66
	<hr/>
J'ai eu de froment	145 valais
et le boisseau de la fouace	1
de mélot	21
d'orge	12
et de pois.....	7
	<hr/>
	187
	<hr/>

Il n'en faut compter que 184 attendu les 6 qu'il faut acheter dont j'en paierai 3.

Châtelier n'a levé aucune semence ni d'orge ni de pois mais il a repris 4 valais $\frac{1}{4}$ de pois qu'il avait fournis à semer et, quant à l'orge, il en a fourni à droit de moi.

Toute la mesurée a été faite à mon valais pesant 42 livres en grains de froment pesé.

Châtelier a levé les 2 boisseaux mesure de Vages en froment pour les rentes au moyen de quoi il me doit les 66 sols 6 deniers ; ci 66 sols 6 deniers.

Il a eu la cherrée cette année.

Il a fait venir une de mes charretées de grains par Mouette auquel j'ai payé suivant ce qu'il m'a prié et ainsi qu'il en avait convenu avec lui 3 livres qu'il me doit ; ci 3 livres.

On a eu une demie charretée de cherrée de chez M. de la Favardière que Châtelier a emmenée en s'en allant de vendre, pour laquelle j'ai payé au sieur Favardière 6 livres. Ainsi Châtelier m'en doit pour son tiers 40 sols ; ci 40 sols.

Châtelier a vendu un cheval à Évron pour 20 livres, il m'en doit pour la moitié 10 livres.

Le 18 septembre il m'a donné 9 livres à compte ainsi il ne m'en redoit plus que 20 sols.

Châtelier a vendu à la Saint-Mathieu à Montsûrs 2 bouvards pour 46 livres, il m'en doit pour la moitié 23 livres.

Le 5 octobre j'ai reçu du Châtelier par la Motte 3 busses de cidre de poire pour la voiture desquelles je lui ai payé 62 sols.

Je dois à Châtelier pour l'acquit 14 sols 6 deniers.

Le 23 octobre j'ai mesuré le carabin, Châtelier a levé 3 valais de semence pour l'année prochaine et nous en avons eu chacun 20 valais.

J'ai reçu du Châtelier 3 sommes de fruits par Bignon, Châtelier lui paiera la voiture de 2, et je lui ai payé 15 sols pour la troisième.

J'ai reçu 3 livres 3 sols pour châtaignes vendues et j'en ai reçu ou dépensé au Châtelier au moins 2 valais.

Châtelier a eu une charretée de cherrée pour 14 livres 5 sols, je lui en dois pour les $\frac{2}{3}$, 9 livres 10 sols.

J'ai reçu environ $\frac{1}{2}$ boisseau de fruits cuits.

J'ai reçu 3 livres de plume.

Je dois à Châtelier 20 livres pour l'année 1736 des gages d'un garçon ; ci 20 livres.

Le 10 novembre j'ai partagé les cochons du Châtelier ; de ses 3 grands il remet la truie en hiver et des 2 autres j'ai pris une gore et lui ai laissé un mâle qui rapporte 30 sols francs à ma gore, il me doit les 30 sols ; ci 30 sols.

Ma gore vaut au cours de la foire de Montsûrs à ce que m'a dit François, 25 livres ; il me l'a amenée ici le mardi 13 novembre et lui ai donné 2 sols d'aiguillettes.

Le 12 décembre je l'ai vendue à M. de la Favardière sur le pied de 41 livres qu'il m'a payées.

J'ai reçu 5 livres 19 sols pour 7 valais de châtaignes vendus à Foucher de Landelle à 17 sols le valais.

Châtelier a acheté 2 bergails pour 6 livres 2 sols, j'en dois pour la moitié 3 livres 1 sol.

Plus il a acheté 2 agneaux de dîme ; je n'ai pas eu mon agneau de Pâques de cette année 1736.

Ainsi je ne lui paierai que la moitié d'un de ces deux qui est 18 sols 9 deniers que je lui dois et à ce moyen il est quitte de mon agneau de Pâques de cette année 1736.

Je dois donc ces 18 sols 9 deniers.

Plus il a acheté de la cherrée pour 22 sols en argent et 3 valais de châtaignes dont j'en ai fourni 2 et lui 1, ainsi je lui dois pour ces 2/3 de cherrée, 14 sols 8 deniers.

Il a acheté 6 valais de blé-seigle pour semer, à raison de 31 sols le valais, je lui en dois pour la moitié, 4 livres 13 sols.

Je lui dois pour avoir fait curer et tirer les boues de la douve du bois 9 livres 10 sols prix convenu avec Châtelier après l'ouvrage fait ; 9 livres 10 sols.

Je lui dois pour 8 tonneaux de sable qu'il a charroyés à l'Homlet à raison de 7 sols, monte à 56 sols, porté cet article sur le journal.

Je dois à Châtelier pour avoir battu les dîmes des Grands Jouberts ainsi que je lui avais déjà payé les années précédentes 1732 et 1734, 30 sols ; ci 30 sols.

Le 23 novembre 1736 j'ai arrêté de tous comptes avec Châtelier je lui dois pour solde jusqu'à ce jour la somme de 19 livres 11 sols 5 deniers que je lui ai payée, au moyen de quoi nous ne nous devons rien l'un à l'autre jusqu'à ce jour 23 novembre 1736.

Il m'a payé 18 sols pour les 3 livres de beurre de cette année 1736.

J'ai reçu 4 oies et 2 chapons plus 1 valais de châtaignes et demi-valais de pois du jardin.

Plus reçu 4 oies et un valais de châtaignes.

J'ai reçu un valais de châtaignes ras.

Châtelier a vendu 17 bergails pour 72 livres, il m'en doit pour la moitié 36 livres qu'il m'a payées.

J'ai vendu à Châtelier ma part de la truie qu'il avait gardée à mettre en hiver pour 10 livres qu'il m'a payées, il l'a revendue par rapport aux dommages qu'elle faisait dans les ensemencés.

J'ai reçu 76 sols 3 deniers pour le reste des châtaignes qu'il a vendues et livrées.

J'ai reçu 45 livres de chanvre et c'est tout de cette espèce.

J'ai reçu 13 livres de méchant lin et c'est tout.

Comptant les revenus que le Châtelier m'a produits cette année 1736 au plus juste prix qu'ils valent et déduction faite de tout ce que j'ai déboursé, j'en retire quitte et libre la somme de 633 livres 1 sol 4 deniers.

Porté la suite sur un autre nouveau registre.

Table des Matières

Introduction.....	p. 9
Les manuscrits rédigés par Pierre Duchemin du Tertre.....	p. 13
L'écriture de Pierre Duchemin du Tertre	p. 17
Principes retenus pour l'édition des textes	p. 21
Texte sans restitution de l'orthographe ni de la ponctuation	p. 21
Sources et bibliographie.....	p. 24
Illustrations : Extraits du cadastre de 1843	p. 27

PREMIÈRE PARTIE : VIE FAMILIALE

Chapitre I – Les Notes historiques	p. 31
Présentation	
Le titre et la forme du document.....	p. 31
Le contenu du document.....	p. 34
Transcription	
<i>Notes Historiques par Ambroise Duchemin du Tertre, négociant, mort en 1749</i>	p. 39
 Chapitre II – Le Mémoire de ma dépense	p. 53
Présentation	
Structure du document.....	p. 53
Répartition des dépenses par postes	p. 56
La famille dans le <i>Mémoire</i>	p. 59
Transcription	
<i>Mémoire de ma dépense (1728-1736)</i>	p. 63

DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS COMMERCIALES

Chapitre III – Les Inventaires de Pierre Duchemin du Tertre	p. 89
Présentation	
L'installation dans le négoce.....	p. 90
La constitution d'un capital foncier.....	p. 94
Transcription	
<i>Inventaire général de tous mes effets (1719)</i>	p. 97
<i>Inventaire général de tous mes effets (1723)</i>	p. 105
 Chapitre IV – Les Observations sur le commerce	p. 113
Présentation	
Les horizons de son commerce	p. 114
Les techniques de calcul ou comment prouver que « deux font trois ».....	p. 116
La composition des balles : pliage et emballage des toiles	p. 120
Transcription	
<i>Observations sur différentes choses concernant le commerce, faites par moi, Duchemin du Tertre de Laval</i>	p. 123

TROISIÈME PARTIE : OCCUPATIONS RURALES

Chapitre V – Le Livre journal d’un propriétaire	p. 139
Présentation	
« Consistance de la terre du Châtelier »	p. 140
« Ma terre du Châtelier m’a produit... »	p. 144
« Toutes mes dépenses ordinaires et extraordinaires »	p. 146
« Il m’en a coûté dans mon voyage... »	p. 152
Transcription	
<i>Livre Journal pour ce qui regarde la terre du Châtelier en Vages (1717-1733)</i>	p. 159
<i>Livre Journal pour ce qui regarde la terre du Châtelier en Vages (1746-1754)</i>	p. 193
 Chapitre VI – « J’ai compté avec Châtelier... »	p. 209
Présentation	
« Le Châtelier m’a produit... »	p. 210
« Châtelier a mis la truie en hiver »	p. 213
« Ainsi nous ne nous devons rien l’un à l’autre ».....	p. 217
Transcription	
<i>Comptes faits entre Pierre Duchemin et le colon du Châtelier (1728-1736)</i>	p. 220
 Table des matières.....	p. 247

LA MAYENNE : ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE

Liste des suppléments publiés par la *Société d'Archéologie et d'histoire de la Mayenne* :

Supplément 1, 1991 - Collectif, *Les thermes gallo-romains de l'Église d'Entrammes*, 186 p.

Supplément 2, 1992 - Collectif, *À la rencontre d'Anne d'Alègre, Dame de Laval*, 108 p.

Supplément 3, 1993 - Alain GUÉGUEN, *Croix et calvaires de la Mayenne*, 230 p.

Supplément 4, 1993 - Jean-Claude MEURET, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche d'Anjou-Bretagne (des origines au Moyen-Âge)*, 656 p.

Supplément 5, 1994 - Jean-Marie POIRIER, *Musicque et joueurs d'Instrumens. Musique et société à Laval sous l'Ancien Régime*, 217 p.

Supplément 6, 1995 – Frédérique PITOU, *Laval au XVIII^e siècle. Marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, 605 p.

Supplément 7, 1995 – Daniel PICHOT, *Le Bas-Maine du XI^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, 455 p.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN MAI 1998
PAR L'IMPRIMERIE
DE LA MANUTENTION
A MAYENNE
N° 220-98

Dépôt légal : 2^e trimestre 1998